TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11502 — JEUDI 21 JANVIER 1982

L'Algérie confierait à la France des projets industriels représentant 10 milliards de francs

LIRE PAGE 6

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 rls ; Irlande, 70 P. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 65 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Un socialiste à Strasbourg

« Le président du Parlement européen est lié à une majorité de cette Assemblée, une majorité qui n'est malheureusement pas socialiste. Il ne peut donc pas mener une politique de parti. » Ainsi M. Piet Dankert, sitôt élu à la présidence de l'Assemblée européenne, où il succédait à Mme Simone Veil, a-t-il clairement situé, mardi 19 janvier, les limites politiques du changement intervenu à la tête du Parlement de Strasbourg.

De fait, son élection doit beaucoup à ses qualités personnelles (et, corollairement, à l'éclat plus modeste de la personnalité de son rival chrétien-démocrate, M. Egon Kepsch) ainsi qu'aux divisions, erreurs d'interprétation et fausses manœuvres des groupes du centre et de la droite. Plus qu'à un revirement des élus européens, dont la majorité continue de ne pas se situer à gauche... Ce sont d'ailleurs des défections dans l'un des groupes les plus marqués à droite, celui des conservateurs britanniques, qui ont permis à M. Dankert de l'emporter au quatrième tour de scrutin, avec seize voix d'avance sur le candidat de la C.D.U. ouest-allemande.

Le sentiment général à Strasbourg, à l'issue du scrutin, était que, si Mme Veil avait pu représenter sa candidature et être assurée de l'appui du groupe des Démocrates européens de progrès, où siègent notamment les élus du R.P.R., elle eût été en mesure de conserver à cette majorité la présidence de l'Assemblée. La présidente sortante s'était interdit par avance toute opération qui eût favorisé la division du centre et de la droite. Devant les médiocres résultats obtenus par M. Klepsch et par leur propre candidat, M. Scott-Hopkins, les conservateurs britanniques étaient cependant prêts à soutenir une éventuelle candidature de Mme Veil. Mais celle-ci ne pouvait donner suite à ce projet que si d'autres groupes modérés s'y ralliaient et la faisaient apparaître comme une candidate d'union. La difficulté est venue non des libéraux, mais des Démocrates européens de progrès, et Mme Veil devait reprocher amèrement aux gaullistes d'avoir délibérément « sabordé sa candidature ».

C'est dire que l'Assemblée européenne n'échappe pas plus que les Parlements nationaux au jeu des partis, aux manœuvres petites ou grandes, et tout simplement à la « politique politicienne ». Elle y est même d'autant plus sensible que le clivage entre majorité et opposition y est parfois plus flou et l'élection de M. Dankert en fournit à nouveau l'illustration.

Peut-être même faut-il y voir, pour l'Assemblée de Strasbourg, le prix à payer pour mieux asseoir son pouvoir, trouver son rythme de croisière et sa vraie place dans les institutions européennes.

De ce point de vue, l'élection du nouveau président est encourageante. M. Dankert a déclaré vouloir améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée, resserrer ses liens avec les Parlements nationaux et l'opinion publique européenne, et renforcer ses prérogatives financières. Il est l'une des rares personnalités qui aient véritablement émergé depuis l'élection de juin 1979, la première qui ait eu lieu au suffrage universel direct. Peut-être n'est-il pas sans signification que les parlementaires européens aient préféré, aux « vedettes » nationales qu'on leur proposait, un président qui ne devait sa notoriété qu'à l'Assemblée elle-même.

(Lire nos informations page 4.)

LES CONSÉQUENCES DE LA RÉVISION DE LA LOI DE NATIONALISATION

• Le surcoût de l'indemnisation ne serait pas financé par un impôt exceptionnel
• L'organisation du débat crée un conflit entre le gouvernement et le groupe socialiste

Le conseil des ministres devait trancher, ce mercredi 20 janvier, le conflit, ouvert la veille, entre le groupe socialiste de l'Assemblée nationale et le premier ministre, sur la procédure parlementaire la mieux adaptée à une mise en œuvre rapide des nationalisations. M. Mauroy souhaitait soumettre aux Assemblées un projet complet, procédure jugée trop lourde et trop lente par les députés socialistes. Mardi soir, le premier ministre et une délégation du groupe socialiste avaient débattu, sans résultat, de cette question. MM. Mitterrand et Mauroy s'en sont entretenus, ce mercredi matin, avant l'ouverture du conseil des ministres.

Le conseil des ministres devait approuver la nouvelle version du projet de loi de nationalisations après que le Conseil d'Etat eut rendu, mardi, un avis favorable. Le nouveau mode de calcul de l'indemnisation des actionnaires des entreprises nationalisables devrait entraîner une dépense supplémentaire de 8 milliards de francs environ, qui serait financée par les moyens traditionnels — en particulier l'emprunt, — et non par un nouvel impôt, comme l'avait laissé entendre le ministre du budget, M. Fabius, mardi 19 janvier.

Comment aller vite

Quels que soient les jugements qu'elle inspire, la décision du Conseil constitutionnel, qui a déclaré non conforme à la Constitution sept articles de la loi sur les nationalisations, interdisant ainsi sa promulgation, s'impose à l'exécutif et au législatif. Les députés socialistes en ont pris acte, bo ngré mal gré, bien qu'ils considèrent, pour la plupart, les membres du Conseil constitutionnel comme des partisans et non comme des « sages ». Au-delà de ces mouvements d'humeur, il fallait déterminer le meilleur moyen d'assurer, au plus tôt, la mise en œuvre des nationalisations.

Un désaccord, qui s'est rapidement transformé en conflit, est alors apparu entre le gouvernement et le groupe socialiste de l'Assemblée nationale sur la procédure la plus adéquate pour essayer de concilier les exigences du Conseil et la nécessité d'accélérer au maximum les débats parlementaires. La colère des députés socialistes, d'abord dirigée contre les neuf « sages », accusés de faire obstacle à la volonté de changement exprimée en mai et juin 1981 par une majorité de Français, s'est tournée, mardi 19 janvier en fin de matinée, contre le gouvernement jugement trop prudent et trop timoré dans sa démarche.

L'exécutif hésitait entre plusieurs possibilités : soumettre au Parlement les sept articles annulés par le Conseil constitutionnel et seulement ceux-là, ou présenter un nouveau texte, complet, de cinquante et un articles, ou encore proposer un projet de loi habilitant à recourir aux ordonnances pour mettre en œuvre les nationalisations. M. Pierre Mauroy avait finalement choisi, mardi, la deuxième solution. Elle répondait, selon lui, au souci de limiter, autant que possible, le risque d'une nouvelle annulation pour défaut de procédure. Les trois articles de la loi déclarés inconstitutionnels, qui portent sur l'indemnisation des actionnaires, sont, en effet, considérés par le Conseil constitutionnel comme inséparables de l'ensemble de la loi.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 8.)

Recours à l'emprunt

La décision du Conseil constitutionnel qui entraînera une majoration des dépenses d'indemnisation versées aux actionnaires va-t-elle entraîner un supplément d'impôt pour les contribuables, voire une « *taxe exceptionnelle* » qui aurait pour caractéristiques d'être payée pendant quinze ans, durée prévue de l'amortissement ? Il ne le semble pas.

Le gouvernement se trouve devant un choix difficile qu'il ne tranchera probablement pas dans l'immédiat. Il devra dire en effet si le budget de l'Etat doit prendre à sa charge le remboursement dans son ensemble (capital + intérêts), comme cela a été le cas pour la sidérurgie dont le sauvetage entraîne une charge de 22 milliards de francs remboursée au fil des années par l'intermédiaire d'une caisse d'amortissement (la CAPA) qui finance 2 milliards de francs par an.

Il est prévu que l'indemnisation des actionnaires des sociétés nationalisables sera assurée par deux caisses d'amortissement : l'une pour l'industrie, l'autre pour les banques. Ces caisses emprunteront sur le marché obligataire pour chaque année payer leur dû aux actionnaires. Ce sont les intérêts de ces emprunts qui seront supportés par le budget de l'Etat.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 8.)

Les deux conseils

Pour avoir été moins mis en vedette que son colocataire du Palais-Royal, le Conseil d'Etat se trouve, lui aussi, mêlé à la tourmente juridico-politique née de la décision du Conseil constitutionnel.

Lors de l'élaboration du projet de loi de nationalisation, c'est la solution du Conseil d'Etat sur l'indemnisation qui avait été retenue par le gouvernement. C'est donc la solution du Conseil d'Etat que les neuf « sages » ont déclarée mal venue.

De nouveau sollicité de faire connaître son avis — comme cela est obligatoire pour tous les projets de loi et la plupart des décrets, — le Conseil d'Etat s'est dit satisfait des dispositions élaborées par le gouvernement. Mais quelle peut être maintenant la portée de ce satisfecit ?

Sans aller jusqu'à s'interroger, comme un ministre le fit en plaisantant, sur l'opportunité d'une démission du vice-président du Conseil d'Etat désavoué par son voisin, il faut convenir que le « jeune » Conseil constitutionnel (qui date de la Constitution de 1958) s'est donné les gants de faire la leçon au « vieux » Conseil d'Etat, qui, lui, remonte à la Constitution de l'an VIII, c'est-à-dire à 1800.

On sourirait volontiers de cette querelle de juges si la crédibilité des pouvoirs publics ne s'en trouvait atteinte. Même si chacun des deux Conseils est demeuré dans son rôle de juge, l'un de la conformité à la loi, l'autre à la Constitution.

De quelque manière que l'on qualifie le Conseil constitutionnel, il est, objectivement, un juge, puisqu'il dispose d'un pouvoir d'annulation. Mais il est seul de son espèce à agir, d'un bout à l'autre de ses travaux, à huis clos, selon une procédure d'autant moins connue qu'elle n'est décrite nulle part.

Le huis clos ne peut demeurer ce qu'il est sans porter atteinte au crédit du Conseil. Ne serait-ce pas un premier progrès, qui ne porterait pas atteinte au secret du délibéré, si, par exemple, était rendu public le rapport au vu duquel les neuf « sages » se prononcent ? Ne serait-ce que pour pouvoir, comme la tradition le dit, « maudire ses juges », mais en meilleure connaissance de cause.

Un entretien avec M. Philippe Thomas

« Je me sens peu qualifié moralement pour porter la bannière d'un groupe nationalisé »

nous déclare le P.-D.G. de PUK

LIRE PAGE 2

AU JOUR LE JOUR

MAINS

Nationaliser, c'est rendre les pauvres propriétaires de ce qui n'appartenait qu'aux riches. Comme on ne peut pas voler les entreprises, il faut bien les acheter, et à leur juste prix.

Qui doit payer ? Logiquement, c'est l'acheteur. Mais il n'a pas les moyens, par définition. Qui peut payer ? Les riches, forcément. Il faut donc trouver un moyen pour qu'ils s'achètent à eux-mêmes leurs propres entreprises.

Il suffit de les imposer de la main gauche et de les indemniser de la main droite.

BRUNO FRAPPAT.

NI MARXISTE NI SOCIAL-DÉMOCRATE

« Politique 2 », de François Mitterrand

par RENÉ RÉMOND

Voici que paraît, sous le même titre volontairement neutre affecté simplement du chiffre 2, qui souligne la continuité, un nouvel ensemble de textes prononcés ou écrits par François Mitterrand. A qui a rendu compte en son temps du premier volume, la tâche apparaît singulièrement plus délicate, et le critique doute de retrouver cet « harmonieux couple sévérité - bienveillance » que l'auteur de *Politique-1* avait naguère apprécié.

Si désireux que celui-ci soit que son livre soit jugé indépendamment de la fonction qu'il exerce, le critique est, de toute façon, perdant : qu'il trouve au livre de grands mérites, ils ne manqueront pas de soupçonner sous l'éloge quelque courtisanerie et si je formule des réserves ou marque des désaccords, d'autres les attribueront à cet incorrigible penchant des intellectuels qui leur fait toujours préférer un homme politique dans l'opposition à ceux qui ont la charge du pouvoir. Tant pis : prenons le risque de déplaire aux uns et aux autres.

Une seconde raison, plus essentielle, rend l'exercice plus délicat pour qui avait lu de près les quelque sept cents pages du premier volume : il s'attend à en trouver le prolongement ; or le livre est très différent.

Ce qui rendait passionnante la lecture du précédent, c'était de découvrir sur une quarantaine d'années, de 1938, date du premier texte recueilli, à 1977, une personnalité qui s'affirmait peu à peu et dont se révélait la continuité à travers des situations fort dissemblables. C'était aussi de rencontrer un écrivain de race dont la culture s'exprimait dans une écriture talentueuse. Or cette fois la perspective est tout autre : au lieu d'assister à la lente formation d'un destin sur quarante ans, ce sont quatre courtes années de combat politique, où l'écriture cède la place à l'oralité.

Non que le souci de l'expression ait quitté François Mitterrand. Il y a dans ce recueil quelques fort beaux textes ; Celui qui ouvre sa conférence de presse du 24 juin 1980 fait penser par la fermeté et la concision à la brièveté souveraine de certains textes gaulliens.

Curieusement — mais est-ce si surprenant ? — quelques-uns des textes les mieux venus sont ceux d'interventions devant des camarades dans les instances dirigeantes du parti : ainsi le discours à la Convention nationale en novembre 1978 ou au congrès de Metz le 6 avril 1979 : l'intelligence dialectique s'y allie à une éloquence de la persuasion dont le lecteur admirera la sûreté. Mais ces textes sont presque tous ordonnés à une finalité, la conquête du pouvoir : ils visent à l'efficacité.

(Lire la suite page 10.)

LE COLLOQUE DE NIAMEY

Une chance pour le cinéma africain

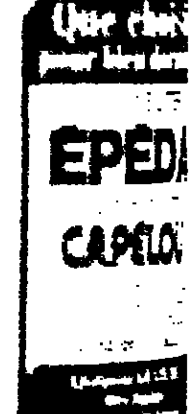
Début mars 1981, au lendemain du Festival de Ouagadougou, en Haute-Volta, un groupe de cinéastes, conduit par Sembène Ousmane et Med Hondo, vient visiter la tombe de leur camarade Oumarou Ganda, décédé le 1er janvier à Niamey, au Niger, à l'âge de quarante-cinq ans. Moment de recueillement et de réflexion : où va le cinéma africain, en particulier celui de l'Afrique noire, le plus défavorisé, le moins organisé, le plus pauvre du monde ?

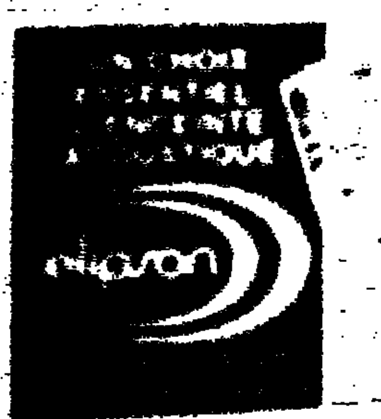
Oumarou Ganda est mort dans la pauvreté, ses parents ignoraient même qu'il eût acquis quelque gloire par le cinéma. L'année 1981 a mal débuté pour l'Afrique noire francophone, le ministère de la coopération à Paris a supprimé cette aide, même infime, qui avait permis à tant de films modestes d'être menés à terme. La balle est dans le camp africain. M. Seyni Kountché, chef de l'Etat nigérien, offre 200 000 francs français aux cinéastes africains comme gage de cet avenir à bâtir en commun.

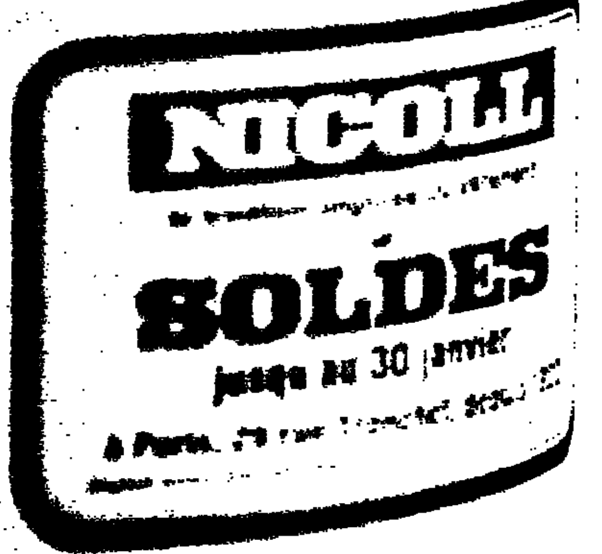
Ils vont se retrouver à Niamey du 25 au 30 janvier, vingt-cinq d'entre eux, grâce à cet argent. Outre Sembène Ousmane et Med Hondo, il y aura : Haïlé Gérima, d'Ethiopie ; Lakhdar Hamina, d'Algérie ; Youssef Chahine, d'Egypte, et le jeune cinéaste nigérien Inoussa Ousseini, qui, depuis deux ans, dirige, avec des fortunes diverses, le projet le plus ambitieux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre : la mise sur pied d'un système autonome de production et de diffusion de films.

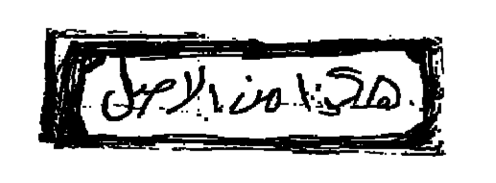
Le cinéma africain, en particulier négro-africain, a-t-il un avenir ? Tout peut-il encore être sauvé ? Med Hondo, coordinateur du Comité africain des cinéastes, exprime ses craintes et ses espoirs. — L. M.

(Lire page 12.)









Le Monde

idées

NATIONALISATIONS

UN ENTRETIEN AVEC LE P.-D.G. DE PUK

« Je me sens peu qualifié moralement pour porter la bannière d'un groupe nationalisé »

nous déclare M. Philippe Thomas

Au moment où le conseil des ministres remet sur le métier le projet de loi sur les nationalisations, afin de tenir compte de l'avis du Conseil constitutionnel, M. Philippe Thomas, P.-D.G. de Péchiney-Ugine-Kuhlmann (PUK), explique pourquoi il se sentirait peu qualifié moralement pour diriger un groupe nationalisé, son équipe étant, au reste, assez forte pour prendre la relève. De leur *côté*, MM. François d'Aubert et Charles Millon, députés U.D.F., estiment que le gouvernement ne doit s'en prendre qu'à lui-même si la mise en œuvre de la loi est retardée : le texte avait été trop hâtivement préparé.

« Vous quittez la présidence du groupe PUK, qui va être nationalisé. Avez-vous voulu ce départ ou bien vous êtes-vous en quelque sorte senti « poussé dehors » ?

– Non, je ne me suis pas senti poussé dehors. Mais je suis irréductiblement hostile aux nationalisations. J'ai rabâché inlassablement mes convictions à ce sujet depuis plus de cinq ans, à la radio, à la télévision et dans la presse. Je me sens aujourd'hui peu qualifié moralement pour porter la bannière d'un groupe nationalisé. J'ajoute que je n'ai aucune envie d'entrer dans un système auquel je ne crois pas.

– N'avez-vous pas aussi des raisons plus subjectives ? On dit que vous êtes d'un caractère plutôt entier...

– Je n'en disconviens pas, et il est vrai que j'ai mal pris les propos tenus par certaines personnalités concernant la gestion passée des cinq groupes industriels nationalisables. Il m'a semblé que nos censeurs n'avaient cherché ni à s'informer ni à comprendre. Personnellement, je préfère ne pas prolonger l'expérience.

– La principale critique faite aux groupes nationalisables était celle d'une gestion au jour le jour, inspirée par des considérations financières à court terme. Qu'en pensez-vous ?

– Je crois que dans le cas de PUK cette affirmation tourne le dos à la vérité. Nous ne sommes pas plus doués que d'autres pour la prospective et pour les visions à long terme. Mais le métier que nous exerçons nous oblige à miser gros sur des paris énergétiques à long terme. La mise est très forte parce que notre industrie nécessite des investissements extrêmement lourds, qui ne peuvent s'amortir que sur une durée de vingt à trente ans. Le pari à faire est donc à très long terme et il concerne fondamentalement la compétitivité de notre approvisionnement en énergie

– C'est un point essentiel pour PUK...

– Oui, car l'énergie est la véritable matière première de nos fabrications. Elle représente plus de 25 % de notre prix de revient dans le cas de l'aluminium, plus de 40 % dans le cas du chlore et de la soude. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot. Nous sommes allés investir aux quatre coins du monde, en Afrique, en Amérique et en Australie, pour pouvoir bénéficier toujours des meilleurs prix d'énergie. Il s'agissait de préparer l'avenir à long terme du groupe, les yeux fixés sur l'horizon situé un quart de siècle devant nous. Le souci à court terme d'engranger le dividende de l'année suivante n'est pas, comme certains, l'ont dit, ce qui inspire notre politique industrielle.

– A votre avis, quel va être, après la nationalisation, le sort de votre filiale américaine Howmet, le plus beau fleuron de votre groupe ?

– Oui, Howmet, première entreprise industrielle française aux États-Unis, est la grande réussite du groupe. En particulier, Howmet dispose d'un leadership mondial pour la production d'ailettes de turbine pour réacteurs d'avions, activité que PUK a développée dans le rapport de 1 à 6 depuis sa prise de participation initiale en 1962. Sur le plan financier, Howmet représente un beau succès pour son actionnaire puisque cette société vaut maintenant trois fois plus que l'argent (réactualisé en francs 1981) que Pechiney puis Pechiney Ugine Kuhlmann y ont investi pour prendre, par acquisitions successives, jusqu'à 100 % du capital.

Le problème de la filiale américaine

– Howmet travaille pour la défense américaine. Est-ce que cela ne va pas poser un problème délicat ?

– Pour 25 à 30 %, les ailettes de turbine fabriquées par Howmet sont utilisées par les avions, les hélicoptères, les chars et les engins de la défense américaine. La nationalisation va effectivement poser un problème épineux qu'on aurait pu avantageusement éviter en plaçant cette activité, qui représente environ la moitié du chiffre d'affaires de Howmet, en dehors du champ de la nationalisation. Je l'ai proposé au gouvernement, mais je n'ai pas été entendu. J'espère qu'une solution raisonnable pourra être négociée par mon successeur avec les instances compétentes américaines.

– L'exercice 1981 a été mauvais pour Pechiney Ugine Kuhlmann, il se traduira par une perte d'environ 1,7 milliard. Comment expliquez-vous ce résultat ?

– Il s'explique d'abord par la conjoncture catastrophique que toutes les industries lourdes, comme la sidérurgie, l'électro-métallurgie, la chimie et même celle de l'aluminium ont connue l'année dernière. Dans le monde entier, depuis 1975, on n'avait jamais vu un tel tassement de la demande et des prix de vente des produits de l'industrie lourde. Mais il faut ajouter que l'exercice 1981 a malheureusement apporté la démonstration coûteuse de la validité de l'option stratégique que nous avions prise il y a plusieurs années en décidant de désinvestir nos activités aciers spéciaux et chimie. En effet, la perte consolidée de l'exercice 1981 sera due presque entièrement à ces activités que nous avons été contraints de conserver par suite d'un comportement singulier du gouvernement à notre égard.

– Vous semblez éprouver des difficultés dans vos relations avec le gouvernement actuel, comme avec le gouvernement précédent ?

– Avec tous les gouvernements successifs. Nous n'avons jamais réussi à intéresser l'administration à nos problèmes industriels autrement que sur le plan de la sympathie intellectuelle. Mais sur le plan de l'action, notre groupe n'a senti ni avant ni après le mois de mai la présence d'un vrai chef d'orchestre de la politique industrielle, capable de faire jouer ensemble les entreprises, les services publics, les banques, les organismes de recherche, etc.

– Vous condamnez toute l'action industrielle de l'État ?

– Il ne faut pas généraliser. A mon avis, il y a trois sortes de chefs d'orchestre. Ceux qui aident vraiment les musiciens à donner le meilleur d'eux-mêmes. Ceux qui font semblant de diriger et se contentent d'accompagner avec leur baguette les sons produits par les instruments. Enfin, ceux qui, par leurs mouvements désordonnés, empêchent les musiciens de jouer convenablement. Il arrive que le gouvernement soit un excellent chef d'orchestre. Voyez la maîtrise avec laquelle ont été conduites les réalisations françaises en matière d'autoroutes, de centrales nucléaires et de télécommunications. Mais nous constatons aussi que les musiciens sont souvent paralysés par les gestes inconsidérés du chef d'orchestre.

– Par exemple ?

– Je vais vous indiquer deux cas qui nous touchent de près où une erreur évidente de direction musicale a été commise : les aciers spéciaux et la chimie.

» Prenez le cas des aciers spéciaux. En juillet 1979, notre maestro a invité les deux groupes PUK et Sacilor à s'entendre. Par la suite, la négociation traînant en longueur, il a interdit au premier groupe toute négociation alternative. Comment s'étonner, dans ces conditions, que le second ait pris plaisir à prolonger indéfiniment, pendant deux ans et demi, l'expression prudente de ses tendres émois ?

» Dans le cas de la chimie, on déplore que les principaux acteurs responsables des grandes entreprises de cette branche ne parviennent pas à s'entendre pour redistribuer leurs cartes d'une manière rationnelle. Mais le chef d'orchestre actuellement au pupitre a prononcé des « petites phrases » concernant le maintien de l'emploi dans l'industrie chimique et le refus de l'internationalisation. S'il s'agissait de directives concrètes, cela pourrait affecter en plus ou en moins la valeur de certaines cartes, mais la négociation resterait possible. Au contraire, les petites phrases inquiètent par leur flou. Aucun acteur ne veut modifier la composition de son jeu dans l'ignorance où il est de la valeur réelle de ses cartes comme de celles des autres acteurs. Le gouvernement en a dit trop ou pas assez. Un chef d'orchestre ne communique pas avec ses musiciens par des propos vagues, mais par des indications claires et précises.

Le soliste E.D.F.

– L'État peut en faire trop. Lui arrive-t-il de ne pas en faire assez ?

– L'exemple de la tarification de l'énergie électrique me paraît typique. L'existence d'un monopole de l'électricité fait obligation au gouvernement d'arbitrer entre les intérêts opposés du producteur et des différentes catégories de consommateurs. J'ignore comment l'arbitrage est rendu pour les tarifs intéressant les usages domestiques et les petites entreprises. Mais, en ce qui concerne le prix du kilowattheure applicable aux industries grosses consommatrices, comme l'aluminium, pour lesquelles l'énergie est la matière première essentielle, j'ai constaté depuis des années que le chef d'orchestre s'effaçait discrètement devant le soliste E.D.F., qui mène le jeu à sa guise selon son inspiration personnelle.

» La conséquence est claire : les usines françaises d'aluminium sont maintenant déficitaires parce qu'elles sont lourdement pénalisées par la tarification électrique. En 1980, dans les pays voisins de la C.E.E., les usines d'aluminium ont payé le kilowattheure en moyenne 30 % moins cher que notre filiale Aluminium Pechiney, ce qui a une incidence proche de 10 % au niveau du prix de revient du métal. Un écart de prix de revient de 10 %, c'est toute la différence qui sépare une entreprise prospère d'une entreprise sérieusement déficitaire. On peut dire qu'en France le « suivisme » du chef d'orchestre dans ce domaine a eu pour effet, sans doute involontaire, de transférer progressivement à l'État, sans attendre la nationalisation, la totalité du bénéfice d'exploitation des usines d'Aluminiun Pechiney.

– La nationalisation n'apporte-t-elle pas une solution à ce problème ? Maintenant qu'E.D.F. et PUK vont avoir le même actionnaire, il devrait être plus facile politiquement d'établir une tarification qui place PUK sur un pied d'égalité avec ses concurrents étrangers.

– Je l'espère aussi. Mais un vrai chef d'orchestre aurait pu obtenir le même résultat sans nationaliser les musiciens.

Une sanction ou une promotion ?

– Vous continuez donc de considérer les nationalisations comme une véritable sanction, qui n'est pas dans l'esprit du pouvoir.

– Je ne sais pas quelle est la pensée du pouvoir à ce sujet. Les propos tenus par certaines personnalités – j'y faisais allusion au début de cet entretien – donnent l'impression qu'en haut lieu on critique et on veut changer la gestion des groupes nationalisables. D'un autre côté, en 1976, un homme éminent, qui avait déjà une position de premier plan au P.S., a dit en ma présence, devant les caméras de la T.V., qu'il était « *très admiratif* » du groupe PUK et que, pour les socialistes, la nationalisation n'était pas une sanction, mais plutôt une promotion. Je suis incapable de faire la synthèse...

– Vous êtes l'un des représentants de cette technostructure qui exerçait le pouvoir et nommait pratiquement les présidents de tous les grands groupes français, industriels ou bancaires. Est-ce que vous trouvez ce système normal ?

– Il est difficile de définir une norme. En revanche, on peut essayer de juger le système sur ses résultats. Quand j'essaie de noter mes collègues des groupes privés qui ont été élus présidents au cours des dix dernières années et quand je compare avec certaines nominations intervenues dans le secteur public, eh bien, je me dis que la cooptation, cela ne marche pas si mal...

– Avez-vous le sentiment que votre successeur aura les mêmes problèmes que vous ?

– Il aura inévitablement les mêmes problèmes à résoudre. Mais j'espère qu'il rencontrera moins d'obstacles et je voudrais faire ce qui dépend encore de moi pour déblayer un peu sa route. L'obstacle principal, c'est que l'opinion publique, les milieux politiques, et souvent même le gouvernement ne comprennent pas les contraintes, qui pèsent sur nous. J'espère que cet entretien permettra de dissiper certains préjugés fort répandus.

– Vous partez. Certains de vos collègues présidents de groupes industriels nationalisables sont, semble-t-il, d'accord pour conserver leur poste après la nationalisation. Qu'en pensez-vous ?

– Je ne les critique absolument pas. Je vous ai dit au début de cet entretien pourquoi j'ai décidé de partir, mais je peux vous faire un aveu. Si j'avais été inquiet concernant l'aptitude des hommes qui m'entourent à assurer la relève au moment de mon départ, je me serais interrogé en conscience sur mon devoir : partir ou rester, au cas où cela m'aurait été proposé. Mais cette équipe est forte, ma succession est bien préparée et je n'ai eu aucun débat cornélien.

Propos recueillis par
PHILIPPE LABARDE.

Au nom de l'intérêt général...

par FRANÇOIS D'AUBERT
et CHARLES MILLON(*)

TOUT au long du débat qui s'est déroulé en octobre dernier à l'Assemblée nationale, nous avions mené un double combat : d'une part, en dénonçant la nocivité économique et financière des nationalisations, « caprice idéologique » par excellence ; d'autre part, en attirant l'attention du gouvernement sur le fait que son texte, hâtivement préparé et pour tout dire bâclé, ne répondait même pas aux principes sur lesquels le gouvernement prétendait le faire reposer.

Parmi ces principes, la juste et équitable indemnité occupait une place centrale, à tel point que le gouvernement n'hésitait pas à soutenir qu'elle serait garante de la crédibilité internationale de la France, nous épargnant, soi-disant par générosité, procès et séquestres. Soutenir aujourd'hui que le Conseil constitutionnel n'a sanctionné qu'une simple modalité d'intendance n'est qu'un artifice destiné à masquer la gravité du revers.

Le prix de la justice

Que le gouvernement ne s'en prenne donc qu'à lui-même si, faute d'études préalables suffisamment poussées, la mise en œuvre de la loi se trouve retardée de quelques semaines. Parions que, s'il avait fait autant d'efforts pour analyser la réalité financière et comptable qu'il en a engagé depuis plusieurs mois pour répartir les postes entre les féaux et affidés de toutes opinions, la loi ne se serait peut-être pas heurtée à de tels obstacles.

Malgré les sarcasmes d'un gouvernement dominateur et sûr de sa magnanimité, nous n'avions pas hésité à parler de spoliation, c'est-à-dire d'une violation élémentaire de l'équité, qui aurait à la fois privé des centaines de milliers d'épargnants d'une partie importante de leur patrimoine et porté gravement atteinte au crédit intérieur et extérieur de l'Etat. Il ne nous appartient pas, bien que nous ayons quelques idées précises sur cette question, de nous substituer au gouvernement pour proposer, conformément à la décision du Conseil constitutionnel, les nouvelles modalités de l'indemnisation. Il est de fait que l'Etat devra en payer le prix, mais c'est celui de la justice ; ce n'est pas l'indemnisation qui coûte cher, c'est la nationalisation, simultanée et à 100 % de la totalité de ces énormes groupes, qui a toujours été au-dessus des capacités financières de la France et le paraîtra encore plus aux milieux financiers internationaux.

Il faut être clair : chacun sait bien que, soit en nationalisant moins, soit en n'acquérant que la majorité et non la totalité du capital, le gouvernement aurait acquis le même contrôle sur les mêmes secteurs économiques et financiers, en faisant supporter aux contribuables une charge inférieure de 60 % (25 milliards au lieu de 60).

C'est prendre l'effet pour la cause que de soutenir, avec une parfaite mauvaise foi, que le recours de l'opposition devant le Conseil constitutionnel serait responsable du coût insupportable des nationalisations. A vrai dire, ce n'est même pas la nationalisation qui coûte cher, c'est le Programme commun.

L'autocensure du Conseil constitutionnel

Au-delà de l'indemnisation, la décision du Conseil constitutionnel délimite la liberté d'action dont disposera à l'avenir le gouvernement, lui imposant le respect sans compromis de la liberté d'entreprendre et du droit de propriété, érigés au rang de principes constitutionnels. Mais elle contient aussi en elle-même ses propres limites.

En acceptant de qualifier de « but d'intérêt général » l'élimination des difficultés que la nationalisation des banques étrangères aurait provoquées (alors même que la loi va marquer pour elles le début d'une nouvelle ère de prospérité...) ; en prenant pour argent comptant l'intention affichée par le gouvernement de faire monter les sociétés nationalisées en première ligne dans la bataille de l'emploi (alors que M. Le Garrec a récemment indiqué que ces nationalisations ne garantiraient pas l'emploi...) ; en passant sous silence le problème de l'extraterritorialité (alors que les groupes et les banques concernés sont puissamment implantés à l'étranger et en tirent l'essentiel de leurs bénéfices...), le Conseil constitutionnel, dont on ne peut croire qu'il se soit laissé intimider par les pressions peu discrètes dont les socialistes n'avaient pas été avares, s'est, en quelque sorte, autocensuré ; il a refusé d'exercer la plénitude des pouvoirs que la Constitution lui confie.

Les nationalisations resteront toujours une mauvaise affaire : pour les contribuables, pour les salariés, pour tous ceux qui, avant d'entendre l'aveu de M. Le Garrec, croyaient que l'« effet du 10 mai » et les nationalisations permettraient de gagner la bataille de l'emploi.

Le Conseil constitutionnel ne s'est prononcé que sur une question de droit, qui ne peut rendre compte à elle seule de l'intérêt général tel que nous le concevons et tel que nous continuerons à le défendre.

(*) Députés U.D.F.

Le Monde

étranger

EUROPE

Pologne

La situation de pénurie ne peut qu'empirer

déclare l'évêque de Katowice

Mgr Czeslaw Domin, évêque de Katowice, et président de la commission caritative chargée par le gouvernement polonais de la répartition des aides alimentaires occidentales à la Pologne, a déclaré au cours d'un entretien avec des responsables d'organisations humanitaires que « *la situation de pénurie ne peut qu'empirer au cours des mois à venir* ».

« *L'aide des pays occidentaux est surtout importante pour les enfants, sinon ils sont condamnés à mort* », a-t-il dit. Mgr Domin estime également que l'aide occidentale est un soutien psychologique important pour le peuple polonais. Les besoins essentiels pour le pays sont, selon lui, d'une part les médicaments, d'autre part le lait et les nourritures pour enfants.

A propos de la répartition de l'aide alimentaire, le président de la commission caritative a déclaré que celle-ci avait de bons rapports avec le gouvernement : « *Ils savent que nous faisons pour le mieux*, a-t-il dit, *nous ne sommes pas un second pouvoir.* »

Rappelant que les listes de répartition étaient établies au sein de la commission caritative de chaque paroisse par des laïcs, Mgr Domin a insisté sur les difficultés d'un partage alimentaire équitable de l'aide en médicaments et en vivres : « *Il y a un danger : que celui qui parle plus fort que les autres reçoive davantage* », a-t-il dit.

D'autre part, selon des médecins polonais, les hôpitaux manquent surtout d'antibiotiques, d'antalgiques et de petit matériel jetable (seringues, tubulures de plastique, gants chirurgicaux).

M. Reagan n'exclut pas de nouvelles sanctions contre Moscou

A Washington, M. Reagan, qui donnait mardi 19 janvier sa septième conférence de presse depuis son installation à la Maison Blanche il y a un an, s'est refusé à écarter l'éventualité de nouvelles sanctions contre l'U.R.S.S. : « *Nous n'attendrons pas éternellement que la situation* (en Pologne) *s'améliore, nous sommes en mesure de prendre d'autres sanctions* », a-t-il dit sans autres précisions. Le président américain a révélé que le pape Jean-Paul II lui avait fait savoir qu'il approuvait les récentes sanctions économiques : selon lui, ces mesures ont « eu de l'effet ».

M. Reagan a ajouté : « *Il ne fait aucun doute que la situation en Pologne se détériore... Des gens sont toujours emprisonnés, il n'y a pas de communication avec Solidarité ou entre le gouvernement militaire et le peuple, et la loi martiale est toujours en vigueur.* »

A Paris, la commission politique du parlement de l'Union de l'Europe occidentale (qui groupe des parlementaires des six pays fondateurs de la C.E.E. et de la Grande-Bretagne) a adopté mardi un projet de résolution invitant les Etats membres à « *suspendre l'aide économique et financière à la Pologne tant que la liberté politique n'y aura pas été rétablie* ». « *Il ne peut être question de relations normales avec la Pologne et ses alliés, à commencer par l'U.R.S.S., tant que la répression persiste en Pologne* », ajoute la commission.

Enfin l'agence libyenne Jana annonce qu'un accord de coopératio économique et technique a été signé mardi à Tripoli entre la Pologne et la Libye à la suite de la visite dans ce pays du général Hupalovski, membre du comité militaire de salut national et ministre de l'économie et de l'environnement. — *(A.F.P.)*

M. Cheysson : que les autorités polonaises tiennent leurs promesses

De notre correspondant régional

Monaco. — Au cours d'une conférence de presse, mardi 19 janvier, au terme de sa visite officielle à Monaco, M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a délacré que « *la France* était *plus décidée que jamais à demander au général Jaruzelski et aux autorités polonaises de tenir ce qu'elles annoncent dans chacune de leurs lettres* ».

Selon le ministre, il n'y a « *aucun progrès* » sur les trois remarques fondamentales qui ont été posées par les membres de la Communauté économique européenne sur « *l'état de siège, l'internement d'un grand nombre de Polonais et en particulier de leaders syndicalistes* », et sur « *l'absence de tout dialogue avec l'ensemble des forces politiques et sociales* ». « *Que les promesses qui sont faites soient tenues*, a conclu M. Cheysson, *et cela pourrait nous permettre de reprendre une forme de dialogue. Pour le moment, nous n'estimons pas que ce soit encore possible, ni sur le plan du rééchelonnement de la dette, ni sur le plan des crédits qui pourraient être ouverts pour faciliter des livraisons dont la Pologne a incontestablement besoin. Par conséquent, la situation est largement gelée en Pologne et, en tout cas, entre la Pologne et nous.* »

Parlant des relations franco-monégasques, M. Cheysson les a jugées « *excellentes dans la plupart des domaines* ». La Principauté, a-t-il dit, est gérée « *avec beaucoup d'efficacité* » et l'emploi pour les Français ne cesse de croître, car les grands travaux à Monaco se traduisent par des contrats très importants pour les entreprises françaises. — G. P.

TOUS LES RESSORTISSANTS POLONAIS SE TROUVANT EN FRANCE POURRONT BÉNÉFICIER DE FACILITÉS DE SÉJOUR.

A la suite des événements de Pologne, le gouvernement français a décidé que les ressortissants polonais qui se trouvent actuellement sur notre territoire « *quelle que soit eur date d'entrée en France et quelle que soit leur situation au regard du séjour* » pourront avoir accès aux services de l'Agence nationale pour l'emploi. Une circulaire de M. François Autain, secrétaire d'Etat chargé des immigrés, précise, en date du 14 janvier, à l'intention des préfets et services intéressés, qu'il a été décidé, en accord avec le ministre d'. travail, que les contrats nécessaires à la demande de régularisation pourront avoir une durée inférieure à un an. M. Autain recommande une application « *particulièrement bienveillante* » des procédures.

De son côté, le service social d'aide aux émigrants (S.S.A.E.) (1) rappelle que les Polonais candidats à l'asile politique ou désireux de différer leur retour au pays peuvent bénéficier de l'aide sociale dans les mêmes conditions que les Français. Le S.S.A.E. précise qu'un « *crédit exceptionnel* » a été mis à sa disposition par Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale.

(1) S.S.A.E., 76, rue Regnault, Paris-13e. Tél. 584-13-25.

● *La C.F.T.C. et les refus de visas.* — Au cours de sa réunion du 16 janvier, le bureau confédéral de la C.F.T.C. a stigmatisé le refus des autorités polonaises de délivrer des visas aux membres de la délégation intersyndicale ayant demandé à se rendre en Pologne pour prendre contact avec les militants de Solidarnosc libres ou emprisonnés. Pour démontrer la permanence du soutien au syndicat Solidarité, le bureau de la C.F.T.C. a, par ailleurs, décidé de proposer que le nom de Solidarnosc soit donné à la place des Invalides.

LA « GAUCHE EUROPÉENNE », LA POLOGNE ET LA TURQUIE

Le bureau international du mouvement socialiste européen « Gauche européenne », réuni à Paris sous la présidence de M. Mario Zagari, vice-président du Parlement européen, « *rappelle l'attachement du mouvement à la défense des droits de l'homme et des droits des peuples et condamne la violation de ces droits partout où elle s'exerce dans le monde, avec une mention spéciale commandée par l'actualité pour les souffrances subies par les peuples de deux nations de l'ensemble européen, la Pologne et la Turquie* ».

« *Si le conseil des ministres de la C.E.E.*, poursuit le communiqué, *a justement stigmatisé les exactions commises depuis le 13 décembre dans une Pologne soumise à la loi martiale, il faut affirmer que la situation ne peut être « normalisée » que par trois conditions : libération des détenus ; rétablissement et respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment de l'exercice du droit syndical et reprise du dialogue entre le gouvernement et Solidarité.* »

La « Gauche européenne » affirme d'autre part que toute réforme institutionnelle de la Communauté doit être accompagnée de la mise en place de « politiques communes ».

Finlande

LA PREMIÈRE PHASE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Communistes et modérés ont assuré le succès de M. Koïvisto, le candidat social-démocrate

De notre correspondant

Helsinki. — « *Vive la démocratie !* », écrivait le mardi 12 janvier le journal libéral *Ilta Sanomat* en commentant le fait que de nombreux électeurs « bourgeois » avaient, dans la première phase de l'élection présidentielle, donné leurs voix à de grands électeurs sociaux-démocrates dont ils étaient sûrs qu'ils voteraient, le mardi 26 janvier, pour M. Mauno Koïvisto, premier ministre socialiste (*le Monde* du 12 janvier).

« *A notre avis, il ne s'agit pas seulement de la victoire de Mauno Koivisto, mais aussi de celle de la démocratie*, écrit le journal du soir. *La Finlande s'est dotée d'un couple présidentiel élégant et en mesure de la représenter. Il y a tout lieu de croire que M. Koïvisto, appuyé par le peuple, en deviendra aussi le dirigeant aimé. Nous lui souhaitons courage et endurance. La leçon de ces élections, valable pour tous, est que la volonté du peuple est au-dessus de tout. Les Finlandais ne sont commandés que par eux-mêmes. A présent, il serait bon que les partis politiques se livrent à une introspection. Le climat est purifié. Espérons que cela servira de leçon.* » Ce passage reflète bien le sentiment qui prédomine actuellement en Finlande. Cette élection en deux temps a pris l'allure d'une véritable élection directe, qui, à tort ou à raison, donne au peuple le sentiment d'avoir réglé ses comptes avec une classe politique ayant mauvaise presse.

Il semble que les milieux politiques, notamment la droite, soient disposés à s'incliner devant une aussi nette manifestation de la volonté populaire, et il ne viendrait à l'idée de personne de contester le succès du candidat social-démocrate. Le climat est à la modération et il est probable que les différentes formations politique feront rapidement acte d'allégeance au nouveau président.

M. Holkeri, le candidat du parti conservateur, a déjà fait savoir que son parti « *soutiendra Koïvisto dans toutes les questions nationales de première importance* ». A l'extrême gauche, le climat est nettement à la conciliation. La presse communiste de tendance réformiste présente la victoire de M. Koïvisto comme une victoire de la gauche. Et le candidat présenté par le P.C., le socialiste indépendant M. Kivisto, a affirmé qu'il « *souhaite ardemment poursuivre la coopération des deux partis de gauche* », et que « *la majorité obtenue par la gauche constituait l'élément le plus important du scrutin de dimanche et lundi* ». Si les grands électeurs des deux partis de gauche, surenchérit l'organe des communistes réformistes, « *s'unissent pour élire Koïvisto, on pourra alors dire que la décision a été prise par les forces qui soutiennent le plus fermement la politique de paix du pays, le développement des relations avec l'Union soviétique et une vie politique démocratique à l'intérieur* ».

Un premier ministre centriste ?

Pour bien marquer leur ralliement à M. Koïvisto, les communistes envisagent de voter, le mardi 26 janvier, directement pour le candidat social-démocrate dès le premier tour : généralement, les grands électeurs commencent par un premier vote en faveur du candidat présenté par leur parti pour établir le rapport de forces qui permet ensuite les marchandages usuels. Mais ceux-ci sont parfaitement inutiles cette fois-ci.

M. Koïvisto sera donc élu le mardi 26 janvier, si les grands électeurs communistes ne lui font pas faux bond à la dernière minute. Il ne prendra ces fonctions officiellement que le lendemain. Aussi est-il parti, dès mardi, pour la Laponie pour une semaine de vacances.

Les partis politiques, eux, songent déjà à la composition du prochain gouvernement. Les différentes formations de la coalition de centre-gauche actuelle se sont prononcées en faveur d'une poursuite de leur coopération. M. Koïvisto, lui, a déjà laissé entendre qu'il souhaitait nommer un premier ministre centriste et qu'il ne comptait pas avancer la date des prochaines élections législatives qui doivent avoir lieu normalement en mars prochain. Aucune des formations politiques qui ont souffert de la popularité de M. Koïvisto ne souhaite d'élections anticipées par peur de ce que l'on appelle ici l'« *effet Mitterrand* ». Quant aux sociaux-démocrates, ils savent qu'en raison de la représentation proportionnelle ils ne pourraient pas faire un aussi bon score qu'aux législatives.

PAUL PARANT.

Union soviétique

En remettant ses lettres de créance à M. Kouznetsov

L'ambassadeur de France évoque des « divergences que la franchise ne nous permet pas de dissimuler »

De notre correspondant

Moscou. — M. Claude Arnaud, nouvel ambassadeur de France à Moscou, a remis, mardi 19 janvier, ses lettres de créance à M. Vassili Kouznetsov, premier vice-président du Soviet suprême. Dans son allocution, M. Arnaud a affirmé que la paix ne saurait se concevoir sans la justice, « *qui implique, avec le respect des droits de l'homme, proclamé dès l'aube de la Révolution française, celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'un et l'autre solennellement inscrits dans l'Acte final d'Helsinki* ».

L'ambassadeur a ajouté : « *En contradiction avec ces exigences, des situations génératrices de tensions sérieuses ont été créées depuis quelques années dans plusieurs régions du monde. Ces tensions sont à l'origine, entre nos deux pays, de divergences que la franchise ne nous permet pas de dissimuler. Le vœu de mon gouvernement est que le dialogue clair, réaliste et constructif que la France, forte de son indépendance et dans la fidélité à ses engagements, souhaite poursuivre avec l'Union soviétique contribue à éliminer les obstacles qui se dressent aujourd'hui sur la voie de la coopération, à améliorer la sécurité en Europe et dans le monde, à promouvoir le règlement pacifique des conflits.* »

Les « *situations génératrices de tensions sérieuses* » dont a fait mention M. Arnaud sont évidemment celles qui se sont créées il y a deux ans en Afghanistan et il y a un mois en Pologne. Après la cérémonie, l'ambassadeur de Franec s'est expliqué sur ces deux sujets avec M. Kouznetsov au cours d'une conversation privée, comme il l'avait fait, le 13 janvier, avec M. Gromyko.

Les dirigeants soviétiques ont demandé, en effet, à M. Arnaud de leur exposer les raisons de la dégradation des relations entre les deux pays, dont ils rendent responsable le nouveau gouvernement français. L'ambassadeur de France a fait observer que cette détérioration ne résultait pas de la volonté des autorités françaises, mais de certaines actions du gouvernement soviétique. Il a souligné qu'elle avait commencé avant l'arrivée au pouvoir de M. Mitterrand, du fait des événements d'Afghanistan, et que ceux de Pologne n'avaient pas contribué à l'enrayer. Sur ce dernier point, M. Arnaud a réfuté l'accusation d'ingérence portée contre la France par le gouvernement soviétique et a, au contraire, mis en évidence les pressions exercées par Moscou sur la Pologne.

C'est donc un langage ferme qu'a tenu le nouvel ambassadeur à ses interlocuteurs soviétiques. Ceux-ci sont invités à comprendre que la position française, considérée avec beaucoup de perplexité par le Kremlin, ne sera pas modifiée, quelle que soit l'irritation des Soviétiques, qu'elle a pour cause principale non pas un alignement sur la politique américaine mais le respect de pirncipes auxquels la France est attachée depuis la Révolution, et, qu'enfin, le dialogue « *clair, réaliste et constructif* » souhaité par M. Arnaud suppose une juste vision des divergences entre les deux pays.

Aucune allusion n'a été faite, semble-t-il, à une éventuelle rencontre au sommet. De toute évidence, la phase préliminaire des nouvelles relations franco-soviétiques, au cours de laquelle chacune des deux parties cherche à tester les réactions de l'autre et à prendre la mesure de ses intentions, n'est pas encore terminée.

THOMAS FERENCZI.

Portugal

SI LA NOUVELLE CONSTITUTION RÉDUISAIT SES POUVOIRS

Le général Eanes pourrait remettre sa démission et prendre la tête d'un parti politique

De notre correspondant

Lisbonne. — « *Si la nouvelle Constitution réduisait ses pouvoirs, le général Eanes pourrait donner sa démission et prendre la tête d'un mouvement politique pour les élections législatives* », a déclaré lundi 18 janvier le porte-parole de la présidence de la République, M. Lebria.

Il a précisé que la formation d'un nouveau parti politique issu des commissions qui, en décembre 1980, ont appuyé la réélection du général Eanes « *ne serait pas difficile* ». « *Il ne s'agit pas d'un bluff, d'une hypothèse d'école*, a-t-il poursuivi, *mais d'une possibilité si le président de la République se voit empêché d'accomplir pleinement son mandat.* »

La réaction des partis politiques ne s'est pas fait attendre. Le P.S. a diffusé un communiqué demandant au président de la République de s'expliquer personnellement. « *La confirmation des propos tenus par le porte-parole de la présidence soulèverait des questions graves pour la stabilité politique du régime* », ajoutent les socialistes. Les deux principaux partis de la coalition au pouvoir, le P.S.D. (parti social-démocrate) et le C.D.S. (Centre démocratique et social), ont adopté la même attitude. Les sociaux-démocrates et l'Union de la gauche démocratique et socialiste dirigée par l'ancien ministre socialiste M. Lopes Cardoso, ont demandé à être reçus par le président de la République. Seul le parti communiste s'est publiquement félicité des projets attribués au chef de l'Etat...

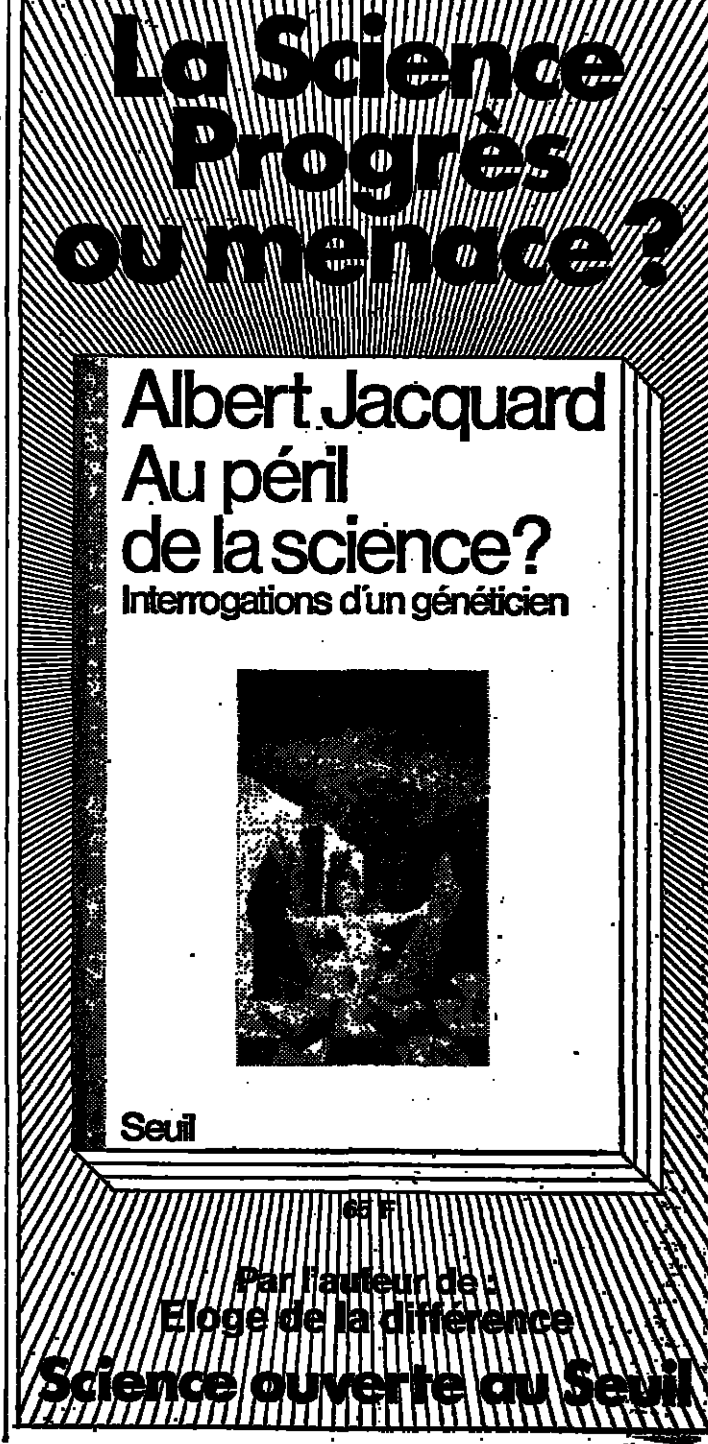
Les « intentions » du général Eanes étaient dénoncées depuis longtemps, notamment par les dirigeants centristes, sociaux-démocrates et socialistes. MM. Freitas do Amaral, Sa Carneiro et Mario Soares en avaient fait un des thèmes essentiels de leur campagne en 1980. Selon eux le général Eanes aurait précipité la chute des deux premiers gouvernements constitutionnels dirigés par le leader du P.S. en « encourageant » les divisions entre les formations politiques. En août 1978, le général Eanes chargea un de ses amis personnels, M. Nobre Da Costa, de former un gouvernement de technocrates. M. Nobre Da Costa échoua, les députés socialistes et centristes ayant rejeté son programme. Mais l'expérience a été renouvelée, d'abord avec M. Mota Pinto, personnalité liée aux milieux conservateurs, puis avec Mme Pintasilgo, catholique de gauche très proche du parti socialiste. Incapables de s'entendre au Parlement, et craignant une réaction négative de l'électorat, les partis politiques avaient décidé de tolérer ce type de gouvernement. Mais après les élections législatives de décembre 1979, l'Alliance démocratique, regroupant le P.S.D., le C.D.S. et le parti monarchiste, disposait de la majorité au Parlement. Les dirigeants de l'Alliance, en conséquence, ont accentué leurs attaques contre le général Eanes.

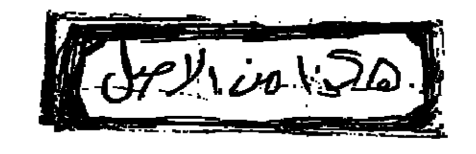
Le président de la République, élu au suffrage universel, doit, en ce qui concerne la désignation du premier ministre, s'incliner devant la majorité parlementaire.

D'autre part, un gouvernement issu de la majorité peut cependant être renvoyé à tout moment par le chef de l'Etat. Deux politiques, souvent antagonistes, se sont donc développées : l'une à Sao Bento, le siège du gouvernement, et l'autre au palais de Belem, résidence du général Eanes. Les visites à l'étranger du chef de l'Etat se sont souvent soldées par des échecs, les ministres qui l'accompagnaient ne donnant pas suite aux affaires engagées.

A la suite d'une déclaration du président de la République sur la Pologne, jugée trop « tendre » par le gouvernement de M. Balsemao, le premier ministre a été convoqué à Belem pour une réunion qui n'a duré que sept minutes. Et le renvoi du chef du gouvernement aurait été, assure-t-on, « imminent ». Mais c'est le projet de révision de la Constitution élaboré par le P.S. et par les représentants des partis de l'Alliance démocratique qui a mis le feu aux poudres. Selon ce projet, qui doit être soumis à l'Assemblée en mars prochain, le président de la République ne pourra plus, « *sauf dans des circonstances exceptionnelles* », renvoyer le gouvernement.

JOSÉ REBELO.





DIPLOMATIE

L'élection de M. Piet Dankert à la présidence de l'Assemblée européenne

Le socialiste néerlandais M. Piet Dankert a été élu président de l'Assemblée européenne, mardi 19 janvier, à Strasbourg, au quatrième tour de scrutin. Il a obtenu 191 voix contre 175 à M. Egon Klepsch, démocrate-chrétien ouest-allemand, qui avait mené aux deux premiers tours où cinq candidats étaient en compétition. M. Dankert avait pris la tête au troisième tour.

Un parlementaire de combat

De notre correspondant

Amsterdam. — *M. Piet Dankert, le nouveau président socialiste du Parlement européen, n'a jamais été tendre avec ceux qui, aux Pays-Bas, faisaient semblant de croire que les députés de Strasbourg s'occupaient surtout à justifier leurs notes de frais. Dans une lettre ouverte, M. Dankert stigmatisa, l'an dernier, « l'intérêt uniquement négatif » dont témoigneraient les journalistes qui avaient, selon lui, grossièrement dénaturé la vie parlementaire européenne dans un reportage qui scandalisa les Néerlandais.*

Quelques jours avant son accession à la présidence, M. Dankert reconnut cependant, dans le quotidien De Volkskrant, *que* « l'image du Parlement auprès du public européen est plutôt négative du fait de la mauvaise image de marque de la communauté entière, à quoi il est difficile de remédier ».

Comme il se doit, M. Dankert se dit partisan fervent de l'extension des pouvoirs du Parlement européen, mais plutôt que de modifier le traité de Rome, il prône un « élargissement des pratiques existantes ». *M. Dankert peut se vanter d'avoir contribué à donner du muscle au Parlement quand, en 1980, il fut l'un des instigateurs du rejet du budget élaboré par la Commission de Bruxelles.*

M. Dankert est né en 1934 à Stiens dans le nord des Pays-Bas. Après des études d'histoire, il entra dans l'enseignement. Actif pendant plusieurs années dans les instances dirigeantes du parti socialiste (parti du travail), il en fut le secrétaire international de 1965 à 1971. Durant cette période, il fut également membre du bureau de l'Internationale socialiste.

Député de 1968 à 1981, M. Dankert présida la commission des affaires étrangères de 1973 à 1980. De 1971 à 1977, M. Dankert fut également membre de l'assemblée du Conseil de l'Europe et de l'assemblée atlantique (institution non officielle).

En 1974, il devint une vedette de la politique néerlandaise et internationale à l'occasion de l' « affaire Dassault ». *En tant que président de la commission des affaires étrangères, M. Dankert affirma avoir été sollicité par un représentant de Dassault dans le but de persuader le gouvernement d'acquérir des Mirage plutôt que des F-16 américains. Un député libéral fit état de la même expérience (voir* le Monde *notamment datés 8-9 décembre 1974 et 26 février 1976). M. Dankert et son collègue libéral témoignèrent devant le tribunal d'Amsterdam contre le représentant de Dassault aux Pays-Bas, qui fut acquitté. Cependant, le procureur critiqua le comportement des deux parlementaires, dont, selon lui, l'attitude envers le représentant de Dassault n'avait pas été assez ferme. Les Pays-Bas devaient décider plus tard de ne pas acheter de Mirage.*

M. Dankert est membre du Parlement européen depuis 1977. Deux ans plus tard, il en devint vice-président. Le nouveau président du Parlement européen s'est fixé comme premier objectif « de rapprocher le Parlement de l'électeur avant les prochaines élections européennes en 1984 ».

RENÉ TER STEEGE.

Les deux Allemagnes pourraient faire à l'ONU des propositions communes en faveur du désarmement

De notre correspondant

Bonn. — Une nouvelle amélioration substantielle des rapports inter-allemands pourrait avoir été discrètement amorcée. M. Oskar Fischer, ministre des affaires étrangères de R.D.A., vient en effet de répondre, d'une façon jugée *« très positive »* à Bonn, à une suggestion de son collègue ouest-allemand, M. Hans-Dietrich Genscher. Ce dernier avait envisagé que les deux Etats présentent à l'ONU des propositions communes en faveur du contrôle des armements et du désarmement.

Pour l'instant, certes, personne ne se hasarde à prédire que Bonn et Berlin-Est parviendront à se mettre d'accord sur un sujet aussi délicat. L'objectif de M. Genscher est d'ailleurs limité. Il faudrait, selon lui, que la R.F.A. et la R.D.A., *également menacées de devenir* le champ de bataille d'un conflit en Europe, coopèrent pour dissiper les méfiances entre les deux blocs. Si l'idée est intéressante, sa mise en application soulève cependant des problèmes sérieux. Selon le ministre des affaires étrangères de Bonn, il s'agirait surtout de convaincre les Deux Grands qu'ils doivent donner plus d'informations sur leur potentiel militaire et accepter un système de contrôle obligatoire.

Compte tenu de l'attitude adoptée jusqu'ici par l'Union soviétique, il est douteux que la R.D.A. soit en mesure d'influencer sérieusement le Kremlin. M. Genscher n'en a pas moins suggéré à son collègue est-allemand que la R.F.A. et la R.D.A. devraient présenter ensemble ce programme de vérification des armements. La réponse de M. Fischer étant jugée encourageante, il est question que des experts appartenant aux deux Allemagnes se réunissent au printemps pour examiner les propositions qui pourraient alors être soumises, cette année, à l'Assemblée générale de l'ONU.

Les contacts entre MM. Genscher et Fischer sur ce sujet avaient commencé à l'automne, lorsque les deux ministres se rencontrèrent à New-York. Lors de la récente visite du chancelier Schmidt en R.D.A., le ministre des affaires étrangères de Bonn fit remettre à son collègue est-allemand une lettre rappelant les projets discutés l'année dernière, et lui proposant de poursuivre ce débat. C'est à ce message que le chef de la diplomatie de Berlin-Est vient de répondre ces jours-ci.

L'initiative de M. Genscher et la réaction est-allemande sont de nature à rompre ce que la *Frankfurter Rundschau* appelle les *« tabous »* en vigueur jusqu'ici dans les rapports entre les deux Allemagnes. A Berlin-Est, on a toujours évité des actions communes susceptibles de faire croire que la R.D.A. et la R.F.A. feraient *partie d'une même nation*. De leur côté, les dirigeants de Bonn ont toujours confié la charge des relations avec la R.D.A. non pas au ministre des affaires étrangères, M. Genscher, mais à celui des *« relations inter-allemandes »*, M. Egon Franke. Désormais, des contacts beaucoup plus directs sont donc établis entre les ministres des affaires étrangères des deux Allemagnes.

La question essentielle est de savoir si MM. Genscher et Fischer réussiront à mettre au point, en matière de désarmement, des propositions communes qu'ils pourraient soumettre de concert à l'ONU. Une telle démarche ferait sensation et, comme le dit encore la *Frankfurter Rundschau*, déclencherait les *« sonnettes d'alarme »* dans bien des capitales.

Pour que les nouveaux rapports amorcés très timidement entre Bonn et Berlin-Est s'approfondissent, il faudrait, sans aucun doute, que la R.D.A. jouisse à l'égard de Moscou de la même liberté de manœuvre que la République fédérale à l'égard des Etats-Unis. On en est encore loin. Mais, pour ceux qui redoutent une politique commune des deux Allemagnes sur la scène internationale, les développements en cours peuvent néanmoins justifier quelque inquiétude.

JEAN WETZ.

ASIE

Inde

DEUX ANS APRÈS SON RETOUR AU POUVOIR

Mme Gandhi demeure populaire, mais sa politique est vivement critiquée

Au moins sept personnes ont été tuées et plus d'une centaine blessées au cours des affrontements qui ont marqué, mardi 19 janvier, une grève générale de vingt-quatre heures décidée par huit syndicats et plusieurs partis de l'opposition, pour protester contre la législation sur la « sécurité nationale » interdisant les grèves dans les secteurs dits essentiels et autorisant les détentions préventives sans jugement d'« éléments antisociaux », ainsi que contre la hausse des prix des denrées courantes. C'est au Bengale-Occidental et au Kérala, deux Etats où le mouvement communiste exerce une forte influence, et en Uttar-Pradesh et au Tamil-Nadu, que se sont produits les heurts les plus violents entre grévistes et militants du Congrès (Indira), le parti gouvernemental. Un important appareil administratif et policier avait été mobilisé pour faire échec à un mouvement qui intervient alors que deux ans après son retour au pouvoir, le 14 janvier 1980, la presse critique de plus en plus la politique de Mme Gandhi.

De notre correspondant

New-Delhi. — Un magazine indien, *India Today*, s'attache depuis plus d'un an, à présenter régulièrement un tableau de l'opinion indienne sur un certain nombre de sujets. Sont ainsi « sondés », dans les quinze villes les plus importantes du pays, quelques milliers d'électeurs. Le dernier sondage effectué, en décembre, indiquait que le parti au pouvoir, le Congrès (Indira), ralliait toujours la majorité des intentions de vote, à l'exception de Calcutta, où il était devancé par le parti communiste marxiste qui, à la tête d'une coalition de gauche, préside, il est vrai, aux destinées du Bengale Occidental.

Cette enquête montrait également que Mme Gandhi, deux ans après son retour au pouvoir, continuait de bénéficier, dans l'ensemble du pays, d'une incontestable popularité, près de 60 % des personnes consultées se déclarant satisfaites de l'actuel premier ministre. Pour beaucoup Mme Gandhi demeure plus que jamais *« la meilleure »*, *« celle dont le pays a besoin »*.

Or, en ce qui concerne le respect de la loi et le maintien de l'ordre, la situation ne cesse de se dégrader, près des deux tiers des personnes interrogées jugeant que *« les choses vont plutôt mal dans le pays »*. D'où le titre de l'article dans lequel *India Today* présentait les résultats du sondage : *« Une popularité paradoxale. »*

Paradoxale, en effet, pour quelqu'un qui avait justement reconquis le pouvoir en insistant sur le sentiment croissant d'insécurité qui régnait alors et en soulignant la dégradation du sort des minorités et des catégories sociales les plus défavorisées et qui, aujourd'hui, dirige une nation où, dans certains Etats, en Uttar-Pradesh, notamment, « *on tire les intouchables comme des lapins* » (1), histoire, semble-t-il, de *« leur donner une leçon »*. Une nation où les crimes politiques se multiplient, parfois sous couvert de lutte contre le banditisme, où l'on attaque trains et autobus, où, de l'avis de plusieurs observateurs, *« la violence est devenue pour beaucoup un style de vie »*, avec la complicité, plus ou moins affichée, des classes dominantes, voire des policiers et des politiciens locaux.

Après n'avoir pas hésité, pendant la campagne électorale, à reconnaître publiquement les excès, sinon les erreurs, commis, entre 1975 et 1977, lors de l'état d'urgence — dont le cauchemar hantait encore l'opinion — Mme Gandhi se voit aujourd'hui soupçonnée, sous prétexte d'accroître la production, de lutter contre l'inflation et la spéculation qui l'encourage, et de combattre *« les éléments antisociaux »*, de se doter, en fait, d'un arsenal législatif redoutable propre, le cas échéant, à neutraliser ses adversaires (2). *« Certes*, écrivait récemment un chroniqueur indien, M. Kuldip Nayar, *l'état d'urgence n'est pas de retour, mais son style, lui, est bien là. »*

Enfin, celle qui, arguant de la faillite » de ses vainqueurs de 1977, avait réussi à persuader les électeurs à voter pour *« un gouvernement qui travaille »*, se voit souvent reprocher, par des censeurs intransigeants, d'avoir, depuis deux ans, dirigé un gouvernement dont le bilan serait des plus médiocres. *« Jadis au moins*, observait l'un d'eux, *elle usait de son pouvoir, en bien ou en mal ; aujourd'hui, elle n'en fait rien et les choses se dégradent. »*

L'érosion des pouvoirs traditionnels

Chacun pense à l'Assam, cet Etat du Nord-Est, paralysé puis constamment perturbé par la campagne qu'y mènent les étudiants pour obtenir l'expulsion de milliers de travailleurs immigrés et où d'interminables négociations masquent mal les ferments de sécession qui travaillent depuis toujours cette région névralgique. Le Punjab est en proie, lui aussi, à des accès de violence : une fraction de la population sikh réclame, à coup de bombes, de meurtres et de détournement d'avion, la création d'un Etat indépendant, le Khalistan. Au Gujarat, on a assisté à la remise en cause, là aussi violente, par les étudiants hindous de caste, de la politique des droits spéciaux menée en faveur des hors-castes et des populations tribales et qui, bien que réaffirmée par le Parlement, n'en est pas moins considérée par certains comme un échec.

Cet échec explique sans doute en partie les conversations collectives à l'Islam de milliers d'intouchables qui se sont déroulées, au début de l'année, dans l'Etat du Tamil-Nadu, au sud de l'Inde, et qui illustreraient, certes, l'impuissance des autorités à sortir ces plus pauvres du ghetto dans lequel ils sont enfermés mais aussi, et surtout, le reflus de ces derniers d'accepter plus longtemps encore la condition qui leur est faite (3).

Ce phénomène est d'autant plus intéressant qu'il intervenait au moment où la lente érosion des pouvoirs traditionnels — déclin du Parlement, menaces contre l'indépendance de la justice, « bavures » policières, remise en cause du système électoral — et qu'il se traduit non seulement par un recours accru à la violence « sauvage » mais aussi par une agitation extra-parlementaire croissante. La fronde paysanne, qui court comme un feu de paille à travers le pays, en est sans doute la meilleure illustration.

A cela s'ajoutent les heurts meurtriers entre hindous et musulmans, comme, en mai dernier, à Bihar-Sharif — une soixantaine de morts, — et le spectacle inquiétant d'une lutte des classes doublée d'une guerre des castes, sur fond d'inflation, de chômage, de misère, de frustration et d'une croissance démographique qui, au rythme d'un million d'habitants supplémentaires chaque mois, constitue toujours une redoutable bombe à retardement.

De quoi nourrir, assurément, ce *« sentiment d'insécurité »* qui, selon un journaliste, M. B.-G. Verghèse, constituerait l'une des faiblesses de celle qui règne pourtant sur un cinquième de l'humanité et que les médias se plaisent à dépeindre le plus souvent sous les traits d'une *« impératrice »*, d'une *« dame de fer »*, voire, comme le *Times*, d'une *« redoutable tigresse »*. Ce qui flatte incontestablement ce peuple des plus susceptibles.

Cette *« insécurité »* pourrait expliquer la vigueur avec laquelle Mme Gandhi a dénoncé la grève nationale du 19 janvier ainsi que la façon, pour le moins excessive, dont elle a réagi aux efforts laborieux des leaders de l'opposition non communiste pour tenter d'oublier leurs rivalités personnelles et de minimiser leurs divergences politiques.

Vers un régime présidentiel ?

Au-delà de la prédilection des dirigeants indiens pour tout ce qui peu faire office de boucs émissaires — l'opposition, la presse, le Pakistan, la *« main de l'étranger »*, — et, par conséquent, faire oublier les piètres performances du pouvoir actuel, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les motivations profondes des croisades ainsi menées par le premier ministre.

D'où l'hypothèse selon laquelle Mme Gandhi, ayant réussi à démontrer au pays que ce n'est pas le gouvernement mais le système qui ne fonctionne pas, proposerait bientôt une réforme majeure du cadre institutionnel, visant, par exemple, à remplacer le système parlementaire par un régime présidentiel.

Reste que le Congrès (1) n'est pas en mesure, semble-t-il, de conquérir en mars prochain à la faveur du renouvellement partiel de la Chambre haute — le *Rajya Sabha*, — la majorité des deux tiers requise au Parlement pour pouvoir amender la Constitution. On voit mal, de plus, en quoi un régime présidentiel conforterait significativement les pouvoirs déjà considérables de Mme Gandhi, ni en quoi il favoriserait la mise sur orbite de son fils Rajiv dont chacun observe désormais la lente mais presque irrésistible ascension.

Mme Ghandi se contente, prudente et habile, de suivre le débat qui s'est d'ores et déjà instauré dans le pays à ce sujet.

Reste, enfin et surtout, le sentiment que la situation d'un pays qui offre toujours le spectacle *« de minuscules îlots de prospérité au milieu d'un vaste océan de pauvreté »*, que l'avenir de *« cette anarchie qui*, selon le directeur d'*Indian Today*, M. Aroon Purie, *fonctionne de moins en moins bien »*, appellent certainement des solutions d'une autre nature que des tripotages constitutionnels.

Certes, personne ne pouvait s'attendre que l'on puisse, en l'espace de deux ans, changer le visage d'un pays ou les défis sont à la mesure de ce sous-continent ? Encore pouvait-on espérer un certain souffle, un élan mobilisateur, une vision d'ensemble. Force est de constater qu'ils sont, aujourd'hui, plus que timides, sinon absents. Même si l'individualisme qui semble bien souvent inspirer la politique indienne est interprété par certains comme un gage de stabilité, une preuve de pragmatisme, voire de sagesse. Et malgré le nouveau programme en vingt points dévoilé récemment par Mme Gandhi (*le Monde* du 16 janvier) un catalogue de bonnes intentions qui, confronté à la réalité, suscite un scepticisme certain.

Ainsi l'Inde reste-t-elle plus que jamais confrontée, à tous les niveaux, à une crise de leadership, en dépit de l'indéniable ascendant de Mme Gandhi sur les foules. Le nom demeure magique. Mais la magie s'arrête là.

PATRICK FRANCÈS.

(1) Propos cités dans un reportage de *l'Indian Express* après le massacre de dix harijans dans un village de l'Uttar-Pradesh, massacre qui suivait de six semaines une tuerie analogue (vingt-quatre morts) à quelques kilomètres de là.

(2) Il s'agit, d'une part, de la loi sur la sécurité nationale, qui autorise notamment les détentions sans jugement, d'autre part de la loi interdisant les grèves dans les secteurs économiques dits essentiels.

(3) Selon un rapport officiel, le nombre des « atrocités » commises à l'encontre des Intouchables aurait triplé entre 1976 et 1979.

Vietnam

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SE RENDRA A PARIS AU PRINTEMPS.

Le ministre des affaires étrangères vietnamien devrait se rendre en France après le Ve congrès du P.C.V., prévu pour le mois de mars. Cette visite de M. Nguyen Co Thach, la première d'un responsable vietnamien en France depuis l'invasion du Cambodge en janvier 1979, a été annoncée lundi 18 janvier au cours d'une conférence de presse de l'ambassadeur du Vietnam à Paris, M. Mai Van Bo qui a estimé que l'accord franco-vietnamien signé en décembre était un signe du « redémarrage » de la coopération entre les deux pays.

M. Bo a cependant reconnu que la position de la France, qui condamne l'occupation du Cambodge par l'armée vietnamienne, n'avait pas changé sur ce sujet. Il y a quelques semaines, les pays de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) avaient manifesté leur inquiétude à la suite de la signature de l'accord de coopération franco-vietnamien.

Afghanistan

RAFLES DE MOBILISABLES A KABOUL

Les autorités ont procédé à des rafles de jeunes gens et d'hommes âgés de quatorze à cinquante ans, entre les 11 et 17 janvier, à Kaboul, afin de remplacer quelque dix mille conscrits libérés en décembre, a-t-on appris, mardi 19 janvier, de source diplomatique occidentale à Islamabad et à New-Delhi. Ils ont été arrêtés par des barrages placés aux principaux carrefours et transportés dans des camions vers des centres de regroupement installés dans les stades de la ville, où ils ont été ensuite enrôlés de force dans différentes unités en province.

Les effectifs de l'armée afghane sont passés de quatre-vingt mille hommes, il y a deux ans, à trente-cinq mille environ, estime-t-on généralement. En septembre, la loi sur le recrutement avait été modifiée afin de permettre la mobilisation de tous les hommes âgés de vingt à trente-cinq ans, pendant un an pour les diplômés, deux ans pour les non-diplômés. — *(Reuter, A.F.P., A.P.)*

A travers le monde

Argentine

● L'AMIRAL EDUARDO MASSERA, ancien commandant en chef de la marine et ancien membre de la junte militaire de gouvernement, a été mis, le mercredi 20 janvier, aux arrêts pour dix jours en raison de propos tenus sur la répression. Il avait déclaré la semaine dernière que, lorsqu'il était en fonction, il avait demandé à la junte de rendre publique la liste des « disparus », demande qu'il a renouvelée mardi dans un document remis à la presse. — *(A.F.P.)*

Niger

● EXTRADITION DE L'OPPOSANT AHMET NIASSE. — L'opposant sénégalais Ahmet Niasse, plus connu sous le sobriquet d'*« ayatollah de Koalack »*, a été extradé au Sénégal par le gouvernement de Niamey.

Ouganda

● MASSACRE DANS UNE EGLISE. — Cinq fidèles ont été tués par des soldats ougandais au cours d'un office religieux, dimanche 17 janvier, dans une église de Kalasa, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Kampala, ont révélé, mardi, des habitants de la région. Ces civils font partie de cinq mille personnes qui ont fui la région au cours d'opérations de lutte contre les maquisards déclenchées en décembre dernier. — *(A.F.P.)*

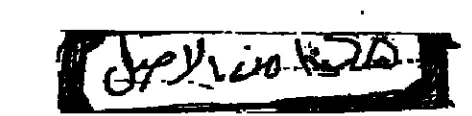
Pays-Bas

● LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LES PAYS-BAS ET LA REPUBLIQUE SUD-AFRICAINE, déjà tendues ces dernières années, se sont encore *détériorées*, mardi 19 janvier, avec l'annonce, à La Haye, qu'une délégation parlementaire néerlandaise ne recevrait pas de visa pour une visite de travail prévue au mois d'avril et au cours de laquelle elle avait demandé à rencontrer des prisonniers politiques. — *(Corresp.)*

Tunisie

● M. BOURGUIBA AUX ETATS-UNIS. — Après avoir séjourné du 14 au 17 janvier à Paris, où il s'est entretenu avec M. Beregovoy, secrétaire général de l'Elysée, le président Bourguiba a gagné les Etats-Unis, où il doit recevoir des soins dentaires de longue durée. M. Bourguiba pourrait être de retour dans son pays début février afin d'y recevoir M. Mauroy.

D'autre part, à la suite des réactions algériennes provoquées par les déclarations de M. M'zali, publiées dans *le Monde* du 15 janvier, on précise à Tunis que le premier ministre tunisien reste favorable à l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.



Etats-Unis

Un an d'administration Reagan

III. – Une politique étrangère plus modérée que prévu

par DOMINIQUE DHOMBRES

M. Reagan continue à séduire ses concitoyens même si sa politique ne les satisfait pas toujours. Les premiers résultats de sa gestion ultralibérale, qui se révèlent médiocres, et le désarroi des catégories les plus défavorisées, touchées par la réduction de l'aide sociale, montrent à tout le moins que ce qu'on appelle parfois, par dérision, « l'économie vaudou » n'a pas encore fait de miracle. (*Le Monde* des 19 et 20 janvier.)

M. Reagan avait indiqué, peu après son entrée en fonctions, qu'il s'occuperait en priorité, au cours de la première année de son mandat, de la remise sur pied de l'économie américaine. D'une façon générale, le nouvel hôte de la Maison Blanche s'est tenu à ce calendrier, et, jusqu'à la proclamation de l'état de guerre en Pologne en tout cas, une conjoncture internationale relativement calme lui a permis de le respecter.

Pendant des mois, l'attention du président a été essentiellement tournée vers l'élaboration, puis l'acceptation par le Congrès, de son programme économique. La Maison Blanche ne semblait pas autrement troublée du fait que le principal conseiller de politique étrangère du président, M. Richard Allen, était de moins en moins « opérationnel » et devait consacrer davantage de temps à défendre sa réputation, compromise en raison des liens qu'il maintenait avec les milieux d'affaires japonais, qu'à informer chaque matin le président sur l'état du monde.

La fonction de conseiller pour les affaires de sécurité nationale, occupée par M. Allen, avait d'ailleurs été singulièrement réduite puisque ce dernier, à la différence de ses illustres prédécesseurs, MM. Kissinger ou Brzezinski, n'avait plus un accès direct au président. Lors du coup de force polonais, le 13 décembre, M. Reagan n'avait même plus de conseiller en titre : M. Allen avait été contraint de prendre un « congé administratif temporaire » et devait être, finalement, acculé à la démission.

Le refus de la détente

Contrairement à M. Carter, qui, à sa manière généreuse mais brouillonne, avait au cours de sa première année au pouvoir multiplié les initiatives, généralement placées sous le signe d'une croisade en faveur des droits de l'homme, M. Reagan est donc resté en 1981 dans une prudente réserve sur de nombreux sujets d'actualité internationale. Cette attitude s'explique par une différence fondamentale avec son prédécesseur. M. Carter, jusqu'à l'invasion de l'Afghanistan en décembre 1979, qui lui a, dit-il, « *beaucoup appris* », avait estimé que la diplomatie américaine ne devait pas avoir les yeux exclusivement tournés vers Moscou et qu'il fallait se garder de toujours mesurer les situations locales particulières et les conflits régionaux à l'aune des relations entre les deux superpuissances. Bref qu'il fallait éviter de « globaliser » les problèmes et de pratiquer le « linkage » (le « lien ») entre l'attitude de Moscou ici et là à travers le monde et la qualité des rapports américano-soviétiques, comme l'avait fait M. Kissinger.

M. Reagan, au contraire, est convaincu que la politique des États-Unis à l'égard de l'U.R.S.S. est l'élément déterminant et en quelque sorte le fil conducteur de toute leur politique étrangère. Cet axiome de base implique un moindre intérêt pour les affaires du tiers-monde, que M. Carter avait voulu traiter de manière spécifique, notamment en ce qui concerne l'Afrique et l'Amérique latine. En privilégiant les rapports avec Moscou, et en négligeant, dans une certaine mesure, la « carte chinoise » qu'agitait à l'occasion M. Brzezinski, l'administration Reagan rend donc un hommage, involontaire mais apprécié par les intéressés, aux dirigeants du Kremlin.

Mais si M. Reagan a repris le concept d'approche globale, de « *linkage* » à M. Kissinger, ce n'est pas pour pratiquer la « détente » à laquelle le nom de ce dernier reste associé. M. Reagan garde la méthode mais non le contenu de cette politique. A la grand-messe conservatrice que fut la convention de Detroit, en juillet 1980, M. Kissinger, dont le discours avait reçu un accueil glacé des délégués, n'était visiblement pas chez lui, et pas à son aise. Depuis dix ans, la droite républicaine, qui s'est trouvé un chef en la personne de M. Reagan, n'a cessé en effet de critiquer violemment une conception selon elle à « sens unique » de la « détente » qui ne profiterait qu'aux Soviétiques. Même l'emploi de ce vocable étranger (les Américains utilisent le mot français) est suspect aux yeux de ces ultra-patriotes...

Selon l'administration Reagan, l'U.R.S.S. n'a cessé de marquer des points depuis au moins deux lustres, c'est-à-dire, approximativement, depuis l'arrivée au pouvoir de M. Nixon. Les Soviétiques ont profité de la faiblesse, de la naïveté ou de la myopie des administrations successives qui, au nom de la « détente », ont procédé à des transferts massifs de technologie en leur faveur. Dans le domaine de la mécanique de précision et de la micro-électronique, en particulier, l'Occident et les Etats-Unis, au tout premier chef, ont fourni involontairement l'essentiel des techniques utilisées pour les missiles soviétiques qui aujourd'hui menacent les villes américaines et européennes... En même temps, par leurs livraisons de céréales, les Etats-Unis permettaient à une société dont l'agriculture reste le talon d'Achille de ne pas détourner vers la satisfaction des besoins alimentaires de sa population la part notable de son énergie consacrée à l'effort d'armement.

L'U.R.S.S. ne pratiquait pas pour autant, durant cette période, estiment les responsables de l'administraion Reagan, cette « retenue » à l'échelle planétaire, qui aurait dû être la contrepartie des avantages qu'elle tirait de la « détente ». Bien au contraire, les Soviétiques avançaient des pions dans toutes les parties du monde, et notamment dans des zones (Amérique latine, Afrique) jusqu'alors presque totalement fermées à leur influence.

« *Le premier souci de la nouvelle administration,* explique un diplomate américain, *fut d'envoyer un signal clair à l'U.R.S.S. indiquant que la situation avait changé. Il fallait signifier aux Soviétiques qu'ils ne pouvaient aller plus loin, et tracer les lignes à ne pas franchir.* » Tel est le sens de l'intense effort diplomatique mené au printemps à propos de l'Amérique centrale en général et du Salvador en particulier. L'affaire avait valeur de symbole. Le message adressé à l'U.R.S.S. (et accessoirement à Cuba et au Nicaragua) était le suivant : les Etats-Unis ne toléreront pas une nouvelle avancée, car s'ils l'admettaient dans ce qui est leur voisinage immédiat, comment, à plus forte raison, pourraient-ils faire croire qu'ils s'y opposeraient ailleurs ?

Le « grand marchandage planétaire »

Pour que tout soit clair, M. Reagan retrouvait lors de sa première conférence de presse présidentielle, le 29 janvier 1981, le ton de la guerre froide. Il accusait les Soviétiques de « *se réserver le droit de commettre n'importe quelle sorte de crimes, de mentir, de tricher* ». Au même moment, le secrétaire d'Etat, M. Alexander Haig, leur reprochait « *d'entraîner, financer et équiper* » le terrorisme international.

Le « message » une fois lancé, on est rapidement revenu au ton plus généralement en usage dans les chancelleries et, tout compte fait, le bilan d'un an de rapports américano-soviétiques témoigne, y compris à propos de la Pologne, d'une certaine modération de la part de Washington. Comment expliquer cette contradiction ? L'administration Reagan n'était pas pressée de reprendre le « grand marchandage » avec les Soviétiques, au sens planétaire où l'entendait M. Kissinger. On voulait certes négocier, mais à partir d'une position de force. M. Reagan a donc procédé par ordre : d'abord faire voter un budget de la défense (près de 200 milliards de dollars pour 1982) qui restaure la crédibilité militaire américaine, avant de répondre à l'impatience des Soviétiques désireux de reprendre le fil rompu des grandes négociations stratégiques.

Maintenant que les programmes de réarmement sont approuvés par le Congrès, pratiquement dans les termes voulus par le président, et qu'ont été prises les décisions de construire le bombardier intercontinental B1 et le missile MX et de produire en série la bombe à neutrons, les négociations peuvent s'engager. Ce n'est pas la Pologne, jusqu'à preuve du contraire, qui les interrompra. Celles sur les euromissiles ont déjà commencé à Genève. Quant à celles concernant les SALT (rebaptisés START) qui portent sur les « systèmes centraux », c'est-à-dire les armes nucléaires situées aux Etats-Unis et en U.R.S.S., elles sont toujours prévues pour le printemps, et on insiste, du côté américain, sur le fait que rien, jusqu'à présent, n'est de nature à les mettre en question...

En Europe, la grande inquiétude pour Washington c'est la conjonction possible du mouvement pacifiste avec les forces qui ont un intérêt économique (et, en ce qui concerne la R.F.A., un intérêt humanitaire et politique) au maintien des bonnes relations avec l'Est. Le département d'Etat déploie, depuis plusieurs mois, de grands efforts pour dénoncer « la main de Moscou » et son argent, derrière les organisations pacifistes, notamment religieuses, qui ont appelé aux manifestations contre la future installation des euromissiles nucléaires américains. On ne désespère pas non plus de parvenir à convaincre les Européens de renoncer au projet de gazoduc qui leur apportera le gaz naturel sibérien, mais les fera du même coup dépendre dangeureusement de Moscou pour leur approvisionnement énergétique, et les transformera, selon Washington, en otages potentiels.

Régimes « autoritaires » et « totalitaires »

Le refus des Européens de s'associer aux sanctions décidées contre l'U.R.S.S. pour la punir de sa responsabilité dans la répression en Pologne a, dans ce contexte, déçu mais guère surpris les Etats-Unis. Le gouvernement américain est, de toute façon, quand il exprime cette déception, en retrait sur son opinion publique, qui juge sévèrement « *l'égoïsme à courte vue* », pour reprendre le titre d'un éditorial, des Européens. On se borne à souhaiter, sans se faire trop d'illusions, que les entreprises du Vieux Continent ne se précipitent pas pour enlever les contrats industriels rompus à la suite des sanctions américaines.

L'argument selon lequel ces sanctions ne touchent pas l'essentiel du commerce américano-soviétique, c'est-à-dire les céréales, est très mal reçu outre-Atlantique. L'embargo céréalier partiel décidé après l'invasion de l'Afghanistan avait été tourné par de nombreux pays alliés des Etats-Unis... y compris certains européens.

Dans l'affaire polonaise, la France fait plutôt bonne figure. On se plaît notamment à Washington à opposer sa fermeté actuelle aux ambiguïtés, pour ne pas dire plus, qui avaient caractérisé l'attitude de M. Giscard d'Estaing à propos de l'Afghanistan. Le refus du précédent gouvernement de s'associer au boycottage des J.O. de Moscou a laissé un mauvais souvenir. On se plaît à souligner, d'une façon générale, les « très bonnes relations » qui existent entre Paris et Washington depuis le 10 mai. Face aux convergences sur les rapports Est-Ouest, les désaccords sur le tiers-monde en général, et le Salvador en particulier, sont jugés secondaires, même si l'expression de ces derniers, notamment la déclaration franco-mexicaine du 28 août sur le Salvador ou les ventes d'armes au Nicaragua, gêne Washington et dépasse la portée du simple « romantisme » dont on crédite M. Mitterrand sous l'influence de M. Régis Debray.

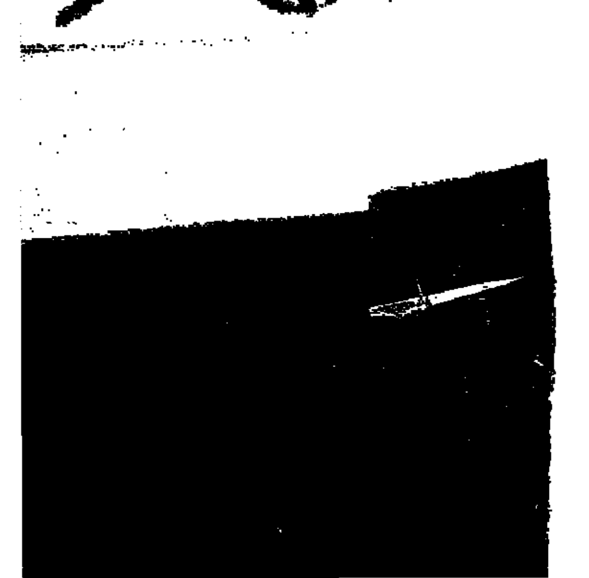
On se réjouit également à Washington de ce que le président français, contrairement à son prédécesseur, ait approuvé pleinement les accords de Camp David pour parvenir à une paix au Proche-Orient. M. Reagan, si l'on ne tient pas compte de quelques propos (un ballon d'essai ?) favorables au plan Fahd, s'en tient essentiellement à la « dynamique » de Camp David. L'inconvénient du plan Fahd, explique-t-on au département d'État – mais est-ce une position définitive ? – est qu'il constitue une approche globale du conflit du Proche-Orient, alors que la seule méthode qui, selon Washington, ait porté des fruits jusqu'ici est celle des petits pas.

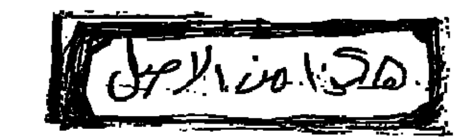
Pour l'Afrique et l'Amérique latine la distinction introduite par Mme Jeane Kirkpatrick, la représentante auprès des Nations unies, entre États totalitaires (qui exigent l'adhésion active de leurs citoyens à la doctrine officielle) et autoritaires (qui se contentent de leur obéissance passive) est devenue un des lieux communs de la nouvelle administration. Cette analyse a permis de justifier la reprise de l'aide militaire – supprimée par M. Carter – à des régimes (Argentine, Chili) jugés certes « répressifs » mais seulement « autoritaires » et qui, selon cette « grille » pour le moins originale, l'emportent moralement, dans le domaine des droits de l'homme, sur des pays communistes tels que Cuba. Cette distinction a également permis de renouer des contacts discrets avec l'Afrique du Sud, que la prédécente administration boycottait. On peut objecter à cette « grille » qu'elle aboutit à assimiler de façon simpliste gouvernements marxistes et régimes totalitaires en laissant aux dictatures de droite, qualifiées seulement d'« autoritaires », le bénéfice du doute. A ce compte, la Yougoslavie marxiste serait plus répressive que l'Argentine des militaires. Est-ce si sûr ?

En Asie, le Pakistan et la Corée du Sud sont de ces pays « autoritaires » auxquels on se garde désormais de faire des reproches publics, et dont on se soucie seulement d'assurer la sécurité. Taiwan est dans le même cas, encore que M. Reagan, après une longue valse-hésitation, ait choisi le 11 janvier 1981 de ne pas fournir au gouvernement nationaliste les avions de chasse perfectionnés qu'il demandait. Ce retournement spectaculaire d'un président sentimentalement attaché à Formose illustre les hésitations d'une politique asiatique encore mal définie et qui ne manque pas, malgré ce dernier développement, d'inquiéter Pékin.

Au total, l'image offerte par la diplomatie américaine au bout d'un an d'administration Reagan est plus floue qu'on ne s'y attendait généralement. C'est peut-être la rançon de la modération, plus grande que prévue, pratiquée par l'ancien cow-boy d'Hollywood dans la conduite de sa politique étrangère.

FIN





AMÉRIQUES

Canada

Le gouvernement québécois engage une épreuve de force avec les syndicats

De notre correspondant

Montréal. — L'épreuve de force entre les syndicats et le gouvernement québécois semble inévitable six jours après le déclenchement d'une grève qui paralyse totalement les transports en commun à Montréal (autobus et métro) et condamne les six cent mille usagers à affronter des températures oscillant entre — 20 °C et — 30 °C. Au cours d'une brève conférence de presse, mardi 19 janvier, le premier ministre, M. René Lévesque, a lancé un véritable ultimatum aux six mille huit cents employés de la Commission de transports de la communauté urbaine de Montréal (C.T.C.U.M.), qui ont refusé de reprendre le travail dans la nuit de samedi à dimanche, comme le leur enjoignait une « loi spéciale » adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

M. Lévesque a déclaré qu'il convoquerait de nouveau les députés en session d'urgence si les syndiqués ne retournaient pas à leur poste ce mercredi. Ces menaces sont généralement prises au sérieux et des rumeurs circulent, avec de plus en plus d'insistance, à propos de la préparation d'une loi extrêmement sévère qui s'inspirerait du traitement de choc imposé l'été dernier par le président Reagan aux contrôleurs aériens et autoriserait le licenciement de tous les récalcitrants.

Si le conflit entre le président américain et les contrôleurs était dans la logique des choses, il en est tout autrement au Québec, car le parti québécois se dit social-démocrate et entretenait, après sa victoire aux élections de novembre 1976, d'excellentes relations avec les trois principales centrales syndicales. Aujourd'hui, les grévistes déchirent volontiers leur carte du parti québécois lors des assemblées générales et, si possible, devant les caméras de télévision, pour protester contre la « *trahison* » d'un gouvernement qu'ils ont cru être le leur mais qui accorde désormais la priorité à la réduction des dépenses publiques.

Lors de la formation de son nouveau gouvernement, quelques semaines après sa triomphale réélection, en avril 1981, M. Lévesque avait annoncé la couleur en parlant d'austérité et de restrictions budgétaires. Il n'est plus question désormais d'appliquer automatiquement les « clauses d'indexation et d'enrichissement » qui garantissaient chaque année aux salariés, quel que soit le taux d'inflation, une amélioration de leur niveau de vie. En 1983, le gouvernement doit négocier de nouvelles conventions collectives avec tous ses employés, et, dans ce contexte, l'épreuve de force dans le secteur des transports en commun a valeur de test.

Avant la grève, le ministre des finances, M. Jacques Parizeau, avait dénoncé devant la chambre de commerce de Montréal les « *demandes ahurissantes* » des employés de la C.T.C.U.M. Il est vrai que les chauffeurs de bus sont déjà bien payés (21 000 dollars par an, soit environ 8 500 francs par mois) et qu'il est facile de les dénoncer sur la place publique, surtout lorsque les usagers, en général moins bien payés, sont obligés d'affronter un froid glacial et des conditions très pénibles pour se rendre à leur travail. Le taux d'absentéisme dans les écoles dépasse 20 %, et les commerçants enregistrent une chute de leur chiffre d'affaires variant entre 50 % et 80 %. Depuis 1974, les Montréalais ont connu huit grèves des transports en commun (cinquante-quatre jours). Sans protester. Cette fois-ci, en revanche, ils souhaitent visiblement une intervention rapide et décisive du gouvernement, quitte à limiter les droits syndicaux.

BERTRAND DE LA GRANGE.

AFRIQUE

Algérie

LA FIN DE LA VISITE DE M. ROCARD

Des projets industriels représentant 10 milliards de francs seraient confiés à la France

De notre correspondant

Alger. — Réaffirmée de part et d'autre ces derniers mois, la volonté de développer les relations économiques franco-algériennes a trouvé des terrains d'application lors de la visite à Alger les 18 et 19 janvier de M. Michel Rocard, ministre de la planification et de l'aménagement du territoire. « *Dès à présent,* annonce le communiqué publié à l'issue de ce voyage, *le gouvernement algérien a pris la décision d'engager avec la France la réalisation d'un certain nombre de projets économiques.* » Des commandes vont donc être passées à des entreprises françaises qui avaient participé à des appels d'offre et attendaient une réponse. Ce sont ces contrats que M. Dreyfus, le ministre de l'industrie, avait qualifiés de « mûrs » lors de son passage à Alger fin novembre, peu avant la venue de M. Mitterrand.

M. Rocard a refusé d'en donner le détail, affirmant qu'il en réservait la primeur au conseil des ministres, mais ils sont connus pour l'essentiel. Il s'agit de la vente de plusieurs milliers de camions, de la réalisation d'une usine de verre plat à Djidjelli et d'une unité d'aluminium à M'Sila, du métro d'Alger, de la construction d'une usine d'encre et enfin des stations de réinjection de gaz naturel destinées à équiper le gisement d'Oued-Noumer dans la région d'Aïn-Aménas. L'ensemble représenterait environ une dizaine de milliards de francs qui regarniront un portefeuille de grands projets qui avait sérieusement diminué depuis 1975, date à laquelle il avait grossi en quelques mois de 5 milliards de francs. Mais depuis lors une dizaine de contrats importants seulement avaient été signés, représentant une valeur totale de 3 milliards de francs, et si la France restait le premier fournisseur de l'Algérie, c'était dû, pour l'essentiel, aux ventes de produits manufacturés courants, et de biens de consommation.

Ces contrats vont permettre de réamorcer la pompe de la coopération industrielle entre les deux pays, mais, souligne-t-on de part et d'autre, là n'est pas l'esentiel. Le fait nouveau, estiment M. Rocard et son homologue algérien M. Abdelhamid Brahimi, c'est qu'une approche de la coopération a été définie, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal des entretiens, un document de treize pages qui énonce des principes, et constitue, selon le ministre français, « *la charte de l'action des deux gouvernements* ». Ce document n'a toutefois pas été publié. Les conversations ont également permis d'identifier plusieurs domaines dans lesquels pourrait être entreprise une coopération à moyen terme. Il s'agit des infrastructures routières, ferroviaires et aériennes, de l'habitat, du développement industriel, de l'hydraulique, de la mise en valeur agricole et des applications de la recherche scientifique et technique. Ce dernier chapitre pourrait recouvrir particulièrement le nucléaire et l'informatique.

MM. Brahimi et Rocard, sans plus atetndre, ont signé un protocole organisant la coopération entre leurs propres département ministériels. Cette collaboration s'appliquera particulièrement aux questions concernant l'aménagement du territoire. M. Rocard et ses interlocuteurs algériens ont donc considéré que le dossier du gaz à propos duquel un accord doit être rendu public avant la fin de janvier ne constituait plus un obstacle et que les discussions techniques qui se poursuivent entre Gaz de France et la Sonatrach ne pouvaient qu'aboutir.

Forts de la déclaration commune des deux chefs d'État publiée lors de la visite à Alger de M. Mitterrand, ils sont allés de l'avant. Le ministre français n'a d'ailleurs pas abordé la question du gaz et n'a pas rencontré le ministre de l'énergie, M. Nabi. Il a eu, en revanche, une série d'entretiens politiques au plus haut niveau puisqu'il a été reçu mardi 19 janvier par le chef de l'État, M. Chadli Bendjedid. Il s'est entretenu également avec le premier ministre, M. Abdelghani et avec le chef de la diplomatie, M. Benyahia.

DANIEL JUNQUA.

● *L'Association des jeunes juristes africains* (12, place du Panthéon, Paris-5e), « *pour qui le respect des droits de l'homme et des peuples est une condition essentielle à l'avènement d'une société de paix et d'équilibre, fondement de tout développement, demande instamment à Son Excellence M. Arap Moi, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, d'user de tout son prestige pour que l'année 1982 soit l'année de ratification de la Charte des droits de l'homme de l'O.U.A.* »

Ghana

L'ARMÉE A RASÉ PLUSIEURS MARCHÉS POUR RÉPRIMER LES TRAFIQUANTS

Parlant lundi soir 18 janvier devant la presse internationale pour la première fois depuis le putsch du 31 décembre, le capitaine Rawlings a violemment attaqué le Parti National Populaire (P.N.P.) de l'ancien président Limann, en affirmant que ce parti s'était mis en dehors de la démocratie.

« *Il n'y a probablement personne d'aussi déçu que moi de voir les militaires revenir au pouvoir* », a déclaré le nouveau président ghanéen, qui a rappelé avoir lui-même remis le pouvoir à M. Limann à la suite de l'élection de ce dernier à la présidence après quatre mois de régime militaire, en 1979.

Lors de son premier passage au pouvoir, le capitaine Rawlings avait fait raser au bulldozer le grand marché de Makola, à Accra, et interdit toute transaction en ce lieu. L'administration Limann avait remis le marché sur pied. Au cours du dernier week-end, une partie du marché central de Takoradi, sur le littoral atlantique, a été rasée par l'armée et, la semaine dernière, deux petits marchés de Kumasi, deuxième ville du pays, ont été détruits. Chaque fois, c'était les commerçants qui retirent leurs marchandises du marché plutôt que de vendre aux prix officiels fixés par le gouvernement qui étaient ainsi visés. — *(A.F.P. - Reuter).*

Madagascar

L'ÉPISCOPAT S'INQUIÈTE DE LA DÉGRADATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

« *Les gens vivent dans l'insécurité. Le travail de plusieurs années peut être brusquement anéanti par une poignée d'hommes. Les actes de violence et les pillages se multiplient. Les paysans s'enfuient, abandonnant leurs maisons et leurs récoltes. Les activités économiques se détériorent* », proclame un document de la conférence épiscopale de Madagascar en date du 22 novembre dernier, récemment parvenu en France. Dans une « déclaration des évêques aux chrétiens de leur église et à tous les hommes de bonne volonté » l'épiscopat malgache s'inquiète de la détérioration générale de la situation économique et sociale dans l'ancienne colonie française de l'océan Indien.

Les évêques déclarent d'abord : « *Nous sommes témoins, par notre expérience pastorale, d'un découragement et d'une désespérance qui semblent gagner de plus en plus toutes les couches de la population et toutes les tranches d'âges — des plus jeunes aux plus anciens.*

L'épiscopat déplore l'évolution en cours à Madagascar et rappelle : « *Les activités politiques sont au service des besoins et des aspirations du peuple. Pour être crédibles, elles supposent que les attentes de la population se traduisent par des actes qui les concrétisent, tout spécialement dans le domaine de la sécurité à laquelle a droit tout citoyen. Les tensions que nous vivons périodiquement pourraient alors s'expliquer par l'absence de communication vraie entre le pouvoir et le peuple.* »

« *L'honnêteté la plus élémentaire s'impose aujourd'hui face à la montée de la corruption* »,

L'épiscopat affirme en conclusion : « *Nous sommes des citoyens à part entière, et voulons rester partie prenante dans la construction d'une société d'abord attentive aux droits et aux aspirations des plus pauvres. Nous, catholiques, sommes engagés à tous niveaux dans les tâches actuelles et dans la préparation de l'avenir ; nous sommes donc également et solidairement responsables des succès autant que des échecs...*

PROCHE-ORIENT

L'Égypte et Israël ont conclu un accord partiel sur les modalités du retrait du Sinaï

Le Conseil de sécurité des Nations unies reprend, ce mercredi 20 janvier, la discussion de la plainte syrienne contre l'annexion du Golan par Israël. Le Conseil sera saisi d'un projet de résolution adouci par rapport au texte original. L'ambassade de France en Israël a annoncé, mardi, que la mission préparatoire à la visite de M. Mitterrand était attendue du 27 au 30 janvier. L'Elysée avait annoncé, vendredi, que le voyage aurait lieu « début mars », bien que le Quai d'Orsay ait indiqué, le 20 décembre 1981, que le gouvernement attendrait l'« issue des débats sur le Golan » pour en décider.

D'autre part, selon Reuter, le gouvernement israélien va demander de nouvelles explications aux quatre pays européens (dont la France) disposés à participer à la force de paix dans le Sinaï, après l'évacuation par Israël en avril. La semaine dernière, les quatre avaient confirmé leurs positions antérieures à ce sujet.

Correspondance

Le Caire. — L'Egypte et Israël sont parvenus à un accord partiel concernant les derniers préparatifs avant le retrait israélien du Sinaï le 25 avril prochain, et ont signé, mardi soir 19 janvier, un accord en vertu duquel l'Egypte achètera les installations israéliennes au sud du Sinaï. Toutefois, plusieurs questions demeurent encore en suspens et une nouvelle réunion entre MM. Kamal Hassan Ali, chef de la diplode ce dernier en Egypte, que « *la* ministre israélien de la défense, sera nécessaire le 15 mars pour parvenir à « *un accord final* ».

MM. Ali et Sharon ont déclaré, mardi soir, au terme de la visite *résolues* », laissant ainsi entendre *plupart des questions avaient été résolues* » laissant ainsi entendre que des questions demeurent encore sur le tapis des pourparlers. Ils ont, notamment, mentionné, dans leur conférence de presse, la question du tracé de frontière à Rafah, au sud de la bande de Gaza. Israël, rappelle-t-on, avait réclamé un remaniement « mineur » de la frontière afin « *de ne pas séparer les habitants de la ville coupée en deux par le tracé* ».

L'Egypte, quant à elle, se maintient au tracé effectué en 1906 entre l'Egypte sous mandat britannique et la Palestine, qui dépendait alors de l'Empire ottoman. Les deux parites sont toutefois convenues de soumettre la question aux comités *ad hoc* qui doivent se réunir dimanche prochain à El Arich dans le nord du Sinaï.

MM. Ali et Sharon n'ont pas abordé au cours de leur conférence de presse la question des deux îlots de Tiran et de Sanafir cédés par l'Arabie Saoudite à l'Egypte en 1957 et occupés par Israël en 1967 (*le Monde* du 20 janvier). On indique toutefois, que les deux parties pourraient parvenir prochainement à un accord sur cette question.

D'autre part, une délégation technique composée d'Egyptiens et d'Israéliens, se rendra dans la région de Tabah (près du golfe d'Aqaba) pour y déterminer le tracé des frontières. On indique, de même source, qu'une délégation technique égyptienne s'établira dans le sud du Sinaï à partir du 25 février dans les installations achetées, mardi, par l'Egypte. Enfin, le gouverneur du Nord-Sinaï se rendra prochainement dans la zone encore sous occupation israélienne pour examiner les services (eau, électricité, générateurs E.T.C.M.) en vue de les acheter à l'Etat hébreu.

Le projet sur le stat

ES BALLONS LIBRES
ERS LA POLOGNE

JEAN RABAUT
JEAN JAURÈS
préface de
MICHEL ROCARD
PERRIN

Le projet sur le statut de la Corse à l'Assemblée nationale

« Minorités » et pouvoirs

Quelle liberté d'expression pour les minorités ? Restaurer l'unité du « peuple corse », effacer les séquelles nées des violences armées, suppose d'associer les différentes « sensibilités » politiques à la préparation d'un avenir commun. Le statut particulier dont sera dotée l'île devrait permettre aux Corses de prendre eux-mêmes en charge leurs propres affaires. Tous les Corses. Là est la difficulté et le risque. Au nom de la nécessaire réconciliation nationale, parce que la gauche a toujours prêté attention aux aspirations des minorités, peut-être aussi en vertu du vieux principe tactique selon lequel pour désarmer les opposants, il suffit de leur donner la parole, le gouvernement et sa majorité sont prêts à oublier le passé. L'amnistie en est la preuve. Une amnistie que le groupe communiste ne souhaite pas accorder aux auteurs d'infractions ayant entraîné mort d'homme.

Reste la parole. Pudiquement, les députés aiment mieux parler de « minorités ». De qui s'agit-il, en Corse, sinon des indépendantistes et des autonomistes ? M. Alfonsi (M.R.G.), qui connaît le sujet, préfère qu'il n'y ait pas un « dévoiement » des élections par la multiplication des listes. Il propose donc que celles qui auront recueilli 1,6 % des suffrages exprimés aient un siège à l'assemblée de Corse, et puis il se ravise : la barre est peut-être encore un peu haute, ne risque-t-on pas d'assister au « renforcement des clans » ? M. Toubon (R.P.R.), qui parle de la nécessité d'avoir des majorités et des minorités « cohérentes », est bien d'accord. Prudent, M. Alfonsi propose plusieurs garde-fous. L'unité peut bien se décider à Paris. En Corse, il y faudra du temps.

Le « peuple corse » ? M. Debré (R.P.R.) s'effarouche. Au-delà de ses alarmes, les craintes du R.P.R. sont connues : ce sont les mêmes qui, aujourd'hui et naguère, conduisaient les gaullistes à s'insurger contre les velléités supranationales supposées de l'Assemblée européenne. Postulat : l'assemblée de Corse aura tendance à outrepasser ses pouvoirs. D'ailleurs, les soixante et un « conseillers » de cette assemblée ne vont-ils pas vouloir se faire appeler « députés » ? M. Toubon, pour sa part, en est convaincu.

Le projet sur le statut de la Corse est bien le prolongement du projet de décentralisation : la majorité veut accorder aux élus régionaux de réels pouvoirs, l'opposition souhaite mesurer ceux-ci au plus juste.

LAURENT ZECCHINI.

Mardi 19 janvier, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi portant statut particulier de la Corse.

A l'article 2 (définition des organes de la collectivité régionale de Corse), l'Assemblée adopte une nouvelle rédaction proposée par M. Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, qui résulte d'un compromis entre la commission des lois, le gouvernement et MM. Toubon (R.P.R., Paris) et Séguin (R.P.R., Vosges).

Le texte de cet article est le suivant : « *L'assemblée de Corse, par ses délibérations, et le président de l'assemblée, par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, concourent à l'administration de la région de Corse. Le conseil économique et social et le conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie de Corse, par les avis qu'ils donnent, apportent leur concours à l'assemblée et à son président. La région de Corse peut, en outre, être assistée par des établissements publics, des agences qu'elle crée ou des institutions spécialisées auxquelles elle participe.* »

Le texte initial du gouvernement ne précisait pas les modes d'intervention de chacun des organes concourant à l'administration de la région. Or la commission et le groupe socialiste tenaient à ce que ne soient pas mises sur le même plan les institutions élues, les institutions nommées, ainsi que les organismes spécialisés et des agences composées de fonctionnaires salariés. Les députés ont, par ailleurs, repoussé plusieurs sous-amendements présentés par M. Séguin tendant, d'une part, à insister sur le rattachement des dispositions applicables à la Corse au régime de droit commun, d'autre part, à limiter les pouvoirs et prérogatives des institutions corses.

A l'article 3 (composition et mode d'élection de l'assemblée de Corse), l'Assemblée adopte un amendement de la commission substituant au terme de « membres » de l'assemblée celui de « conseillers » après que MM. Guichard (R.P.R., Loire-Atlantique) et Toubon eurent souligné qu'il aur...t été plus logique, de la part du gouvernement, de parler de « députés ». L'assemblée est composée de soixante et un conseillers élus au suffrage universel direct. Les députés adoptent ensuite l'article 4, qui fixe à six ans la durée du mandat des conseillers.

A l'article 5, qui prévoit que l'élection a lieu à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans adjonction ni suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation, M. Toubon rappelle l'opposition de son groupe à ce mode de scrutin, et M. Alfonsi (app. P.S., Corse-du-Sud) déclare qu'il conditionne son vote à des engagements du gouvernement concernant le seuil de représentativité des listes pouvant se présenter aux élections. Il souhaite qu'il n'y ait pas un « *dévoiement des élections* » par la multiplication des candidatures.

Un siège : 1,6 % des suffrages

L'Assemblée examine un amendement présenté par M. Bonnemaison (P.S., Seine-Saint-Denis), rapporteur de la commission des lois, et M. Alfonsi, qui précise : « *Toutefois, sont seules admises à la répartition des sièges les listes ayant obtenu un nombre de suffrages au moins égal au total des suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir.* » Dans son rapport, le député de Seine-Saint-Denis indique que le mécanisme de la plus forte moyenne permettrait d'attribuer au moins un siège à la liste qui aurait obtenu 1,6 % des suffrages exprimés.

M. de Rocca-Serra (R.P.R., Corse-du-Sud) propose que le système de la représentation proportionnelle ne soit valable que jusqu'à la promulgation de la loi sur l'élection des conseils régionaux continentaux. M. Toubon souligne que les minorités sont « *faiblement représentatives* » et estime que l'amendement ne permettra pas que l'assemblée de Corse ait « *une majorité et une minorité cohérentes* ». M. Alfonsi se demande si son propre amendement est suffisant pour éviter la multiplication des listes, c'est-à-dire « *le renforcement des clans* », ce qui aboutirait au résultat inverse de celui qui est recherché. M. Bonnemaison déclare qu'il ne faut pas considérer les minorités comme des « pestiférés » si l'on veut que le dialogue se rétablisse. L'amendement de la commission est ensuite adopté.

A l'article 6, qui fait de la Corse une circonscription électorale unique, M. Toubon défend le principe de la bi-départementalisation. M. Defferre affirme que le gouvernement « *n'entend en aucune façon revenir sur le découpage de la Corse en deux départements* ». Il ajoute qu'il proposera — personnellement — au gouvernement d'étendre à l'ensemble des régions le système électoral proposé pour la Corse. Ce mode de scrutin, précise-t-il, « *qui consiste à établir une liste pour l'ensemble de la région et non pas par département, est le plus conforme à ma conception de la région.* »

L'Assemblée repousse un amendement de M. Debré (R.P.R., la Réunion), qui, hostile à la notion de « *peuple corse* », souhaite que l'on exclut toute idée selon laquelle le peuple français serait composé de peuples divers. Les députés adoptent ensuite, après diverses modifications, les articles 9, 10, 11, qui concernent les incompatibilités.

Les articles 12 à 17 ont trait à la fois aux déclarations de candidatures, au cautionnement et aux retraits des listes. Toujours soucieux d'éviter la multiplication de celles-ci, M. Alfonsi propose, à l'article 12, que le nombre des communes dans lesquelles l'ensemble des candidats d'une liste remplit l'une des conditions prévues pour faire acte de candidature, « *doit être au moins égal à un dixième du total des communes de Corse* ». M. Defferre souligne qu'un dixième des communes, cela fait trente-six communes, ce qu'il estime excessif. Il demande à M. Alfonsi d'accepter un vingtième. Celui-ci observe que cette solution « *faciliterait les opérations sournoises* » et maintient sa rédaction. L'article 12 est alors réservé, à la demande du ministre d'Etat, pour parvenir à un accord avec M. Alfonsi.

A la reprise des travaux, le gouvernement propose le seuil d'un quinzième, et cette suggestion est adoptée.

A l'article 14, qui traite de la caution que le mandataire de chaque liste doit déposer entre les mains du trésorier-payeur général, l'Assemblée adopte un amendement de la commission et de M. Alfonsi portant le montant du cautionnement de 5 000 à 30 000 F (cette disposition a également pour objet d'éviter la multiplication des listes « *fantaisistes* »).

A l'article 18, relatif à la durée de la campagne électorale et au temps d'antenne dont pourront bénéficier les différentes listes à la radio et à la télévision, l'Assemblée décide que les listes disposeront de trois heures à la télévision et de trois heures à la radio. Compte tenu du nombre de listes, est-il précisé, la durée de ces émissions pourra être réduite par décision d'une commission de propagande dont le siège et la composition seront déterminés par décret en Conseil d'Etat.

Les députés adoptent notamment l'article 20, qui prévoit que les listes ayant obtenu au moins un siège pourront se voir rembourser le coût du papier, l'impression des bulletins de vote, des affiches, des circulaires ainsi que les frais d'affichage.

Fraude électorale

A l'article 23 (recensement des votes), la commission des lois propose d'instituer une commission de contrôle et de recensement des opérations de vote, à compétence régionale, similaire à celle qui existe pour les villes de plus de trente mille habitants. Le gouvernement propose plusieurs sous-amendements qui autorisent la commission de contrôle à saisir les représentants de l'Etat de toutes les anomalies qu'elle constate et à demander aux autorités qualifiées, pour établir les procurations de vote, les renseignements et les documents nécessaires à l'exercice de sa mission. Une discussion s'engage alors à propos de la fraude électorale. M. Léotard (U.D.F., Var) indique que son groupe votera toute disposition destinée à faire reculer la fraude. M. Bonnemaison considère que les mesures préconisées ne sont pas discriminatoires à l'égard de la Corse « *puisque l'élection concernée est elle-même unique en son genre* ».

Pour M. Toubon, en revanche, les dispositions contenues dans les sous-amendements du gouvernement aboutissent « *à inscrire dans la loi une présomption de fraude* ». M. Defferre indique qu'il proposera les mêmes mesures pour les autres régions du continent. L'Assemblée adopte ensuite l'amendement de la commission des lois sous-amendé par le gouvernement.

L'article 27 est relatif aux compétences de l'assemblée de Corse. Il autorise l'assemblée à voter le budget, à arrêter les comptes administratifs et prévoit, dans son alinéa 3, qu'elle peut, « *de sa propre initiative ou saisie par le premier ministre, adresser à celui-ci des propositions de modification ou d'adaptation des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou en cours d'élaboration concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales de Corse* ».

M. Toubon estime que cette précision est « *inutile* », car chaque assemblée peut émettre des vœux sans qu'il soit nécessaire de l'y autoriser, et « *dangereuse* », car elle laisse planer des menaces d'intervention, sur les communes notamment. Pour M. Taddéi (P.S., Vaucluse), il s'agit, au contraire, de proposer « *un dialogue institutionnalisé, qui s'oppose au mépris dans lequel la droite a tenu la Corse* ».

Après avoir repoussé un amendement de M. Séguin tendant à supprimer l'alinéa 3, l'Assemblée examine un amendement du gouvernement qui, reprenant des amendement de M. de Rocca Serra, donne la possibilité à l'assemblée d'émettre des propositions en matière de développement économique, social et culturel. La commission des lois propose d'élargir cette faculté à l'organisation des services de l'Etat en Corse, et M. Toubon suggère de préciser que les propositions de l'assemblée se feront « *dans le respect de la libre administration de la région, des départements et des communes* ». Afin de mettre au point un texte définitif, l'article 27 est réservé.

A l'article 31, reatif à l'élection du président et du bureau, elle adopte un amendement de M. Alfonsi fixant l'élection des membres du bureau (à l'exception du président) au scrutin de liste majoritaire à deux tours sans panachage ni vote préférentiel. A l'article 32, qui prévoit la composition et les attributions du bureau, les députés repoussent un amendement de la commission fixant à dix le nombre des vice-présidents. Celui-ci sera compris entre quatre et dix. L'assemblée supprime ensuite l'incompatibilité de la fonction de président de l'assemblée avec l'exercice d'un mandat de conseiller général. L'Assemblée repousse notamment, par 327 voix contre 156 voix, une proposition de M. Debré autorisant le gouvernement à dissoudre l'assemblée de Corse lorsque ses décisions « *portent atteinte à l'unité de la République* ».

Reprenant l'examen de l'article 27 en fin de séance, l'Assemblée adopte un amendement du gouvernement ainsi rédigé : « *L'assemblée de Corse pourra, de sa propre initiative ou saisie par le premier ministre, adresser à celui-ci des propositions de modification ou d'adaptation des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou en cours d'élaboration concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales de Corse, ainsi que toute proposition relative aux conditions du développement économique, social et culturel de la Corse. Elle peut également faire au premier ministre toute remarque ou suggestion concernant le fonctionnement des services publics de l'Etat en Corse.* »

La séance est levée, mercredi 20 janvier, à 1 h. 10, la suite du débat étant renvoyée à 9 h. 30.

L. Z. et P. V.

● *Les députés de l'opposition* membres de la commission parlementaire sur le S.A.C. ont décidé, mardi 19 janvier, de « *suspendre leur participation* » aux travaux de cette commission. Ils estiment en effet que leurs travaux recoupent les enquêtes judiciaires e ncours qui concernent plusieurs membres du S.A.C.

L'ENTRÉE REMARQUÉE DE QUATRE DÉPUTÉS

Les quatre nouveaux élus des élections législatives partielles, MM Dominati (U.D.F., Paris), de Bénouville (app. R.P.R., Paris), Bourg-Broc (R.P.R., Marne) et Peyrefitte (R.P.R., Seine-et-Marne), ont fait une entrée remarquée, mardi 19 janvier, à l'Assemblée nationale. Longuement photographiés dans les couloirs du Palais-Bourbon, les quatre députés sont allés sabler le champagne en compagnie de plusieurs responsables des groupes R.P.R. et U.D.F.

Rancœurs et rancunes un instant oubliées, l'opposition avait l'intention de fêter ostensiblement sa victoire, et les impétrants devaient pénétrer ensemble dans l'hémicycle, sous les applaudissements de leurs collègues. A l'ouverture de la séance, à 16 heures, M Taddei (P.S., Vaucluse), demandait une suspension d'une heure. A 17 heures, persuadé que les socialistes avaient voulu priver les nouveaux élus de leur succès, M Labbé, président du groupe R.P.R., demandait à son tour une suspension de séance d'une heure, par mesure de rétorsion. En réalité, le groupe socialiste souhaitait poursuivre ses discussions internes, à propos du projet de nationalisations.

A 18 heures enfin, sous des applaudissements prolongés, les quatre députés obtenaient satisfaction : debout, tous les députés de l'opposition les acclamaient à leur entrée dans l'hémicycle. M. Vivien (R.P.R., Val-de-Marne) dénonçait ensuite le « petit jeu mesquin » *de la majorité et se plaignait que la télévision n'ait pas retransmis cet intense moment d'émotion parlementaire...*





La politique du gouvernement pour l'outre-mer

M. Emmanuelli : le report des élections cantonales « risquait d'être mal interprété »

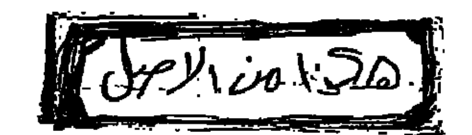
Dressant un premier bilan de l'action du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, M. Henri Emmanuelli a indiqué, mardi 19 janvier, que le gouvernement avait jusqu'à présent décidé de se « *hâter lentement* », dans son approche des problèmes de l'outre-mer, mais que cette « *période de cadrage* » est maintenant « *terminée* ». Deux priorités guideront son action dans les DOM en 1982 : l'adoption de la loi de décentralisation aux « *réalités* » de ces départements et, dans le domaine économique, le développement des investissements.

M. Emmanuelli a notamment dénoncé l'existence, dans les DOM, de « *certaines puissances économiques dont l'objectif numéro un ne paraît pas être le développement des activités productives mais plutôt celui de l'accumulation d'un profit maximum* ».

« *Je m'étonne que ceux qui crient si fort, aujourd'hui, à l'abandon, au largage, etc. aient pu considérer pendant plus de vingt ans qu'il était tout à fait naturel qu'en étant Martiniquais, Guadaloupéen, Guyanais ou Réunionnais l'on n'ait pas les mêmes droits, en matière sociale, que les autres Français*, a-t-il ajouté en évoquant les critiques de l'opposition contre les orientations gouvernementales. *Ceux-là auraient mieux fait de se préoccuper de faire de ces ressortissants des Français à part entière plutôt que de se borner toujours à essayer de faire peur.* »

Interrogé sur la décision prise, contre son avis, par le conseil des ministres du 6 janvier, de ne pas retarder d'un an les élections cantonales dans les DOM (*le Monde* du 15 janvier), le secrétaire d'Etat a répondu que le report des élections cantonales « *risquait d'être mal interprété* » tant que la question de la décentralisation ne serait pas tranchée par le Parlement et d' « *alimenter la campagne qui fait fureur sur le thème de l'abandon* ».





POLITIQUE

LA RÉVISION DE LA LOI DE NATIONALISATION

Dans la presse

Le nouveau mode de calcul de l'indemnisation devrait entraîner une dépense supplémentaire d'environ 8 milliards de francs

En choisissant de s'en tenir aux seuls cours de Bourse, majorés de l'inflation constatée en 1981, au lieu de la *précédente estimation « multicritères »* (moyenne des cours de Bourse 1978-1980 à hauteur de 50 %, situation et bénéfices nets de l'entreprise, respectivement à concurrence de 25 %), le gouvernement a accepté de faire un nouveau pas en faveur des actionnaires, tout en optant pour la simplicité...

Se conformer aux exigences du Conseil constitutionnel et prendre en considération les comptes consolidés des sociétés visées par la loi sur les nationalisations eût inévitablement conduit à quantité de complications, sans compter les inévitables contestations qu'implique chaque mode de calcul.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à ce sujet les propos qu'avait tenus le président de la Commission des opérations de Bourse (COB), M. Bernard Tricot, lors de son audition par la commission spéciale du Sénat.

Tout en préconisant la méthode des comptes consolidés, seule susceptible, à ses yeux, de donner la radiographie exacte d'un groupe industriel ou financier, M. Tricot admettait quantité d'objections :

« — La consolidation n'est pas obligatoire en France ; un article de loi créant cette obligation est à l'étude depuis plusieurs années au Parlement, il a été adopté l'an dernier par l'Assemblée nationale mais pas encore par le Sénat ;

» — Toutes les sociétés cotées qui devraient normalement établir des comptes consolidés ne le font pas (environ un quart s'en abstient) ;

» — Les comptes consolidés ne sont soumis ni à l'obligation de certification par les commissaires aux comptes ni à l'approbation par l'assemblée des actionnaires ;

» — Les méthodes de consolidations ne sont pas normalisées ;

» — Il faudrait enfin, pour avoir égard aux comptes consolidés dans le calcul des indemnités de nationalisation, instituer une commission d'évaluation. »

Autant dire qu'il n'existe, à l'heure actuelle, en France aucun organisme officiel susceptible d'autentifier les comptes consolidés d'une entreprise de droit privé.

« Pour établir ces comptes dans un délai raisonnable et de façon homogène, il faudrait retenir des bases d'évaluation forfaitaires et, partant, approximatives », reconnaissait déjà le président de la COB devant la commission spéciale de l'Assemblée nationale, le 30 septembre dernier.

Il s'agit donc d'un retour aux seuls cours de Bourse, qui, il faut bien l'admettre, sont censés refléter l'évolution favorable ou non d'une entreprise et, par voie de conséquence, les performances de ses filiales si elle en possède.

D'importantes disparités

Plutôt que de prendre de nouveau en considération la précédente période de référence, c'est-à-dire les trois années 1978, 1979, 1980, les pouvoirs publics proposent de s'en tenir à la période s'étendant du 1er octobre 1980 au 31 mars 1981, se conformant ainsi à ce qui est plus ou moins la règle lors du lancement d'une offre d'achat. Comme il était exclu de prendre en compte la chute brutale des cours qui a suivi les élections présidentielles, la fin de la période de référence a été fixée à la fin mars 1981, ce qui correspond au début de la campagne électorale.

Comme tout choix, celui-ci comporte sa dose d'arbitraire, et c'est sans doute pour [illegible] d'avance à d'éventuelles [illegible] que le gouvernement a retenu la « meilleure » moyenne mensuelle constatée pendant ces six mois, [illegible] du taux d'inflation enregistré l'année dernière (14 %).

La question que tout le monde se pose maintenant est naturellement d'évaluer quel sera le coût final de ce nouveau « coup de pouce » dont devraient bénéficier les actionnaires. Pour cela, il faudrait connaître le meilleur cours constaté sur chacune des actions cotées en Bourse, ce que seule la Chambre syndicale des agents de change était en mesure d'effectuer compte tenu des moyens techniques dont elle dispose.

Elle s'y est refusée, jusqu'à présent, s'abritant derrière la discrétion qui caractérise cet organisme et les imprécisions qui entourent le texte final jusqu'à son adoption en conseil des ministres. Il faut avouer, à sa décharge, qu'au cours de la seule matinée de mardi, en l'absence d'informations officielles, la base de calcul retenue est passée, en quelques heures, du premier cours coté à la moyenne des cours inscrits pendant une même séance, voire le cours de compensation, pour aboutir finalement au « meilleur », à la « meilleure moyenne mensuelle ».

On est donc réduits aux rapides calculs effectués par les spécialistes à partir des quelques données dont ils disposent. Disons que, globalement, le nouveau mode d'indemnisation est supérieur de 15 % à 20 % au précédent avec d'importantes disparités selon les titres considérés. Ainsi les actionnaires du C.C.F. ou encore de la C.G.E. bénéficieraient de majorations supérieures à 40 % (voir tableau ci-dessous), alors qu'à l'inverse ceux de Rhône-Poulenc perdraient quelques pour cent ! Il est vrai que le cours de cette action a triplé au cours des derniers mois, ainsi que vient de le rappeler le syndic des agents de change, M. Yves Flornoy, admettant que *« de très belles opérations boursières »* ont pu être réalisées jusqu'à présent (*le Monde* du 19 janvier 1981).

Le cas de la Banque Rothschild et du Crédit lyonnais est un peu à part. Incluses dans le tableau des *« sociétés non cotées à la date du 1er janvier 1978 »* dans le premier projet de loi, ces deux établissements introduits en Bourse, en 1979 pour le premier et au début de 1978 pour le second, sont à présent assimilés au régime général, alors que leur premier mode de calcul reposait sur les seules situation nette et bénéfice net de l'entreprise.

Une dernière précision devrait être apportée au sujet du dividende 1981, l'une des revendications essentielles de la COB, sur le fait de savoir s'il s'agit bien du dividende net 1980 ou du dividende global (comprenant l'avoir fiscal de 50 %) qui doit être également majoré de 14 % pour incorporer l'érosion monétaire.

Au total, la facture finale pour l'Etat — et les contribuables — devrait s'alourdir de quelque 8 milliards de francs environ (dont 2 milliards de francs pour la soulte destinée au versement des dividendes) par rapport aux 28 milliards de francs du texte initial voté par le Parlement.

Si cette majoration destinée à *« donner plus d'argent aux actionnaires »*, ainsi que l'a dit M. Mauroy, apparaît relativement modeste, il convient de souligner que le coût de l'opération aurait été pratiquement doublé si le gouvernement n'avait pas décidé de reporter au début de l'année 1983 la nationalisation des dix-huit banques non inscrites à la cote de la Bourse de Paris.

SERGE MARTI.

Sociétés	Premier projet de loi (en F.)	Estimation à titre privé (en F.) (1)	Major. approx. au vu du nouveau texte (en %) (2)
Saint-Gobain	156,18	310	+ 10
C.G.E.	334,15	839/920	+ 40
Rhône-Poulenc	135,98	160/230	— 10
Thomson-Brandt	255,71	690	+ 15
P.U.K.	104,64	375/425	+ 15
Paribas	218,79	674/745	+ 30
Suez	327,35	1 000	+ 20
C.C.F.	163,76	325	+ 50

(1) Sur la base des comptes consolidés.
(2) Calculs effectués par des analystes.

M. Chirac : tous les Français paieront les bêtises du gouvernement

M. Jacques Chirac, interrogé mercredi matin 20 janvier sur Europe 1, a notamment déclaré à propos des nationalisations :

« Lorsqu'on sème de la mauvaise graine, on fait une mauvaise récolte. Les nationalisations étaient un acte inutile et dangereux. La France a besoin de relancer ses investissements. Or on dépense 40 ou 50 milliards, non pour créer des emplois mais pour acheter des entreprises. On appauvrit les contribuables. Ce sont tous les Français qui paieront les bêtises du gouvernement ; les entreprises comme les travailleurs seront pénalisés. Dire « faire payer les riches » est une affirmation typiquement démagogique. Les plus hauts revenus ne sont pas nombreux et, quand on les écrête, cela rapporte très peu. Pour rapporter de l'argent, il va falloir toucher les revenus de tout le monde. Le gouvernement a été d'une extraordinaire légèreté et mû uniquement par une préoccupation idéologique. »

Le maire de Paris a ensuite évoqué la décision du Conseil constitutionnel en disant, à propos des reproches formulés par les socialistes : *« Si l'on commence à remettre en cause par morceaux la Constitution, ça veut dire qu'il n'y a plus d'état de droit en France. Le Conseil constitutionnel a été créé par la Constitution votée par l'immense majorité des Français. Le Conseil constitutionnel n'est pas politique et est composé d'hommes totalement indépendants.*

» Aujourd'hui, sous prétexte que le gouvernement fait des erreurs et que le Conseil les dénonce, alors on entend quelques agités ou irresponsables vouloir le mettre en cause. Comme demain on pourrait mettre en cause la légitimité du président de la République ou du Parlement. On est démocrate et républicain ou on ne l'est pas. Jamais je ne contesterai la légitimité d'une institution de la France telle que les Français l'ont votée.

» 1) C'est le gouvernement qui a décidé de faire payer aux contribuables 38 milliards de francs au minimum pour s'approprier des entreprises privées ;

» Ces 38 milliards de francs représentent une majoration d'impôts importante pour chaque foyer fiscal pendant quinze ans ;

» Ces 38 milliards de francs, s'ils avaient été affectés à la création d'emplois, auraient permis d'en créer 475 000 ;

» C'est le gouvernement et sa majorité qui ont décidé de s'approprier 100 % de ces sociétés alors qu'une prise de contrôle à 51 % aurait coûté moitié moins, et alors que cette formule a été retenue pour deux sociétés : Dassault et Matra ;

» C'est le gouvernement et sa majorité qui, en refusant le débat et les amendements de l'opposition proposant un calcul juste pour l'indemnisation, ont fait perdre des semaines et des mois préjudiciables à ces sociétés nationalisables.

» 2) Ce n'est pas la seule spoliation des actionnaires qui est en cause. C'est l'affirmation du droit de propriété de chacun. Dans la conception socialiste, la loi peut décider de spolier une personne de son bien.

» Pour nous, même la loi, expression de la volonté populaire, doit respecter des principes fondamentaux, qui s'imposent à tous. Ce débat ouvert dépasse largement le texte de la nationalisation. Il porte sur la nature même du régime politique de la France et sur la primauté du droit. »

Le groupe parlementaire R.P.R. de l'Assemblée nationale a également évoqué mardi 19 janvier ce problème. Son président, M. Claude Labbé, a notamment indiqué : *« Le Conseil constitutionnel est une institution qui ne doit être ni attaquée ni défendue. C'est une haute juridiction qui prend des décisions et que nous reconnaissons comme telle. Nous n'avons pas à qualifier ces décisions. »*

M. PONS : respecter les principes fondamentaux.

Le R.P.R. a réagi vivement aux critiques adressées par les socialistes au Conseil constitutionnel. Le secrétaire général du mouvement gaulliste, M. Bernard Pons, a ainsi déclaré mardi :

« Le gouvernement, le parti socialiste et le parti communiste tirent argument de la décision du Conseil constitutionnel pour répéter sans relâche que la révision de l'indemnisation coûtera plus cher aux contribuables.

» Nous dénonçons cette manipulation des faits et tenons à rappeler que :

M. FABIUS : il faudra un impôt nouveau.

Toulouse. — M. Laurent Fabius, ministre délégué chargé du budget, a profité de l'inauguration à Toulouse des locaux de la direction des statistiques du commerce extérieur pour évoquer la réforme fiscale et le problème posé par l'augmentation de l'indemnisation qui sera versée aux actionnaires des entreprises nationalisables.

S'agissant du financement de cette majoration, le ministre a déclaré : *« Il faudra un impôt nouveau, et vous savez bien que l'esprit dans lequel je travaille est de faire en sorte que ceux qui ont la chance d'avoir le plus de ressources acquittent une contribution plus forte que ceux qui n'en ont pas. »* — (Corresp.)

Comment aller vite

(Suite de la première page.)

M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, n'a été averti du choix gouvernemental que mardi à 12 h. 30. Il ne s'en est pas satisfait. La procédure retenue impliquait, en effet, que la majorité s'exposât à des débats interminables au Parlement. Certes, le gouvernement dispose de moyens constitutionnels susceptibles d'accélérer la discussion à l'Assemblée nationale, mais il n'a pas la même prise sur le Sénat. Dès lors, la perspective de longues semaines de bataille parlementaire n'était pas à exclure.

Les députés socialistes redoutent ce risque d'obstruction. Aussi, lors de leur réunion de mardi après-midi, ont-ils été unanimes à condamner la procédure choisie par le gouvernement. M. Joxe, à la tête d'une délégation de son groupe qui comprenait notamment le président, M. André Billardon, et le rapporteur, M. Michel Charzat, de la commission spéciale chargée, à l'Assemblée nationale, d'examiner le premier projet sur les nationalisations, a fait valoir, mardi soir, à M. Mauroy, son point de vue et celui de ses amis. La discussion s'est prolongée jusque vers 23 heures, sans résultat. Mercredi matin, le premier ministre et le président du groupe socialiste restaient chacun sur sa position. Il appartenait donc à M. François Mitterrand de trancher le conflit lors du conseil des ministres.

M. Pierre Joxe, qui, lors de son bref passage au ministère de l'industrie, avait préparé un dispositif de mise en œuvre des nationalisations par voie d'ordonnance, considère comme ses collègues du groupe socialiste que le gouvernement commettrait une grave erreur politique en prenant le risque d'un enlisement que les Français ne comprendraient pas. En outre, accepter de retarder l'application d'une loi considérée par le gouvernement comme l'une des pièces maîtresses de sa politique, économique paraît incohérent et dangereux à de nombreux socialistes. Il est urgent, estiment-ils, de nommer les futurs dirigeants des sociétés nationalisables afin qu'ils définissent leurs plans d'investissements, leurs programmes industriels, leurs projets de restructuration. Il en va, disent certains d'entre eux, de la réussite ou de l'échec de l'expérience de la gauche. C'est notamment le point de vue exprimé par M. Michel Charzat.

Le gouvernement n'est pas moins conscient de l'enjeu. M. Mauroy l'a dit mardi soir à ses interlocuteurs. La divergence portait sur la méthode. Plutôt que de reprendre le débat à zéro, les députés socialistes se sont prononcés soit pour la discussion des sept articles annulés par le Conseil constitutionnel, soit — comme l'on fait MM. Charzat et Sarre et M. Forni, président de la commission des lois, tous membres du CERES — pour la procédure expéditive des ordonnances.

Les tenants de la première hypothèse estimaient que, le Conseil constitutionnel ayant déclaré conformes à la Constitution quarante-quatre des cinquante et un articles de la loi, le Parlement n'est pas contraint de rouvrir un débat sur la totalité du texte. M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, a fait valoir aux députés socialistes que l'annulation de sept articles a obligé le gouvernement à réviser, par voie de conséquence, la rédaction de douze autres. Les juristes consultés par les services du premier ministre ont, d'autre part, insisté sur le fait que le dispositif d'indemnisation avait été déclaré inséparable de l'ensemble de la loi. Quant à la procédure des ordonnances, elle pourrait être considérée comme un « coup de force », faisait-on valoir chez le premier ministre.

Au Sénat, M. Etienne Dailly (gauche démocratique), auteur du recours introduit par ses amis devant le Conseil constitutionnel, estimait, mardi, que le gouvernement se devait de soumettre un projet complet au Parlement. M. Dailly nous a indiqué qu'il n'entendait pas, pour sa part, engager une bataille de retardement contre le projet gouvernemental, mais qu'il n'hésiterait pas, en revanche, à recourir à toutes les possibilités qu'offre la procédure dans l'hypothèse où le gouvernement tenterait de priver le Parlement d'une partie de ses prérogatives.

Ainsi est-il apparu, curieusement, que l'exécutif avait résolu avec moins de difficultés le problème pourtant complexe posé par le dispositif d'indemnisation des actionnaires des sociétés nationalisables que celui de la procédure parlementaire à mettre en œuvre pour modifier la loi en tenant compte de l'impatience de sa majorité sans pour autant indisposer le Sénat.

JEAN-YVES LHOMEAU.

● *La Ligue communiste révolutionnaire* estime : *« Le coup de force du Conseil constitutionnel est une véritable agression contre la volonté majoritaire du 10 mai. Il représente un précédent très grave quant aux possibilités de changement en France. Il ne doit pas être toléré. La droite ne doit pas imposer sa loi. La Ligue communiste révolutionnaire en appelle solennellement au P.C., au P.S. et aux syndicats pour qu'ils organisent dans les plus brefs délais la riposte qui s'impose. Seule la mobilisation des travailleurs pourra faire reculer le patronat. »*

● *M. Philippe Herzog*, membre du bureau politique du P.C., a déclaré mardi 19 janvier sur TF 1, au Journal de 13 heures : *« En lisant l'avis du Conseil constitutionnel, j'ai eu le sentiment de lire non pas l'avis d'un conseil de sages, mais l'avis d'experts financiers consultés par les gros actionnaires. »*

Recours à l'emprunt

(Suite de la première page.)

Encore ces emprunts seront-ils diminués des *« redevances »* que verseront éventuellement à l'Etat — ou plutôt aux caisses d'amortissement — les sociétés nationalisables en lieu et place des dividendes qu'elles versaient auparavant à leurs actionnaires.

Dans cette logique, les caisses d'amortissement emprunteront sans cesse (système « revolving »), la dette en capital ne s'éteignant théoriquement jamais, mais étant laminée au fil des ans par l'inflation. Il n'est alors pas nécessaire de faire appel à un impôt nouveau, le seul problème étant de financer le supplément de dette publique.

Une autre logique peut être préférée à ce mode d'amortissement classique, mais qui a l'inconvénient de rejeter sur les générations futures le poids financier de décisions prises en 1981-1982 et qui en elles-mêmes ne sont pas — comme un investissement ordinaire — porteuses d'enrichissement supplémentaire pour le pays (il s'agit en l'occurrence d'un transfert de propriété). Cette autre logique conduirait à amortir en quinze ans le capital et les intérêts des sommes versées aux actionnaires des nationalisables, soit une somme considérable. Il faudrait alors des ressources fiscales tout à fait exceptionnelles. C'est, semble-t-il, cette éventualité qu'a évoquée M. Fabius à Antenne 2. Il semble pourtant, compte tenu du fardeau fiscal qu'une telle méthode entraînerait, que le ministre n'ait fait mention de cette solution que pour mémoire. Peut-être aussi pour que l'opposition prenne conscience qu'à trop se réjouir de la décision du Conseil constitutionnel elle commet une imprudence. Ne serait-ce que parce que le gouvernement peut reprendre par un impôt sur les plus fortunés (sur le capital ou les revenus) ce qu'il accordera aux actionnaires lors de l'indemnisation.

ALAIN VERNHOLES.

L'INTÉRIM DE M. DE FOUCHIER À LA TÊTE DE PARIBAS EST PROLONGÉ DE TROIS MOIS

Les conseils d'administration de la Compagnie financière et de la Banque de Paris et des Pays-Bas ont décidé de prolonger de trois mois la délégation confiée, le 21 octobre 1981, à M. de Fouchier pour prendre en charge la politique du groupe jusqu'à sa nationalisation.

Le rejet partiel de la loi de nationalisation par le Conseil constitutionnel a amené les administrateurs du groupe à prolonger cet intérim dont la fin, prévue pour le 21 janvier, devait correspondre avec la nomination des dirigeants des sociétés nationalisables. M. de Fouchier, président d'honneur de la compagnie financière et de la banque, avait dirigé le groupe de 1969 à 1978.

Il avait reçu délégation des conseils d'administration pour reprendre cette direction après la démission de M. Pierre Moussa.

Un sondage « le Quotidien de Paris » - Indice - Opinion

LE PESSIMISME AUGMENTE ET LA COTE DE LA MAJORITÉ RÉGRESSE

Le Quotidien de Paris daté du 20 janvier publie un sondage réalisé du 11 au 13 janvier par Indice-Opinion auprès de mille personnes. Selon cette enquête, le pessimisme des Français augmente : les sentiments exprimés par 22 % des personnes interrogées (au lieu de 25 % il y a un mois) évoluent *« plutôt dans le sens de la confiance »* et ceux de 71 % (+ 3 points) *« plutôt dans le sens de l'inquiétude »*. La confiance au gouvernement est également en diminution : 56 % (— 7 points) déclarent lui faire confiance et 37 % (+ 5 points) ne la lui accordent pas.

A l'indice de satisfaction, toutes les personnalités de la majorité sont en recul. En revanche, M. Giscard d'Estaing (42 %) gagne deux points, MM. Chirac (38 %) et Barre (37 %) un.

A l'indice de confiance dans les membres du gouvernement, tous ceux qui sont cités enregistrent une baisse, à l'exception de deux ministres communistes, M. Ralite, qui progresse d'un point (24 % au lieu de 23 %), et M. Le Pors, qui reste stable (30 %).

Nominations d'ambassadeurs au conseil des ministres

M. JEAN KIENTZ AU ZAIRE

Le *Journal officiel* de jeudi 21 janvier publiera la nomination de M. Jean Kientz comme ambassadeur au Zaïre, en remplacement de M. Albert Thabault.

[Né en 1927, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Jean Kientz est inspecteur des finances et a fait presque toute sa carrière outre-mer dans les services financiers du Cambodge (1957), de l'Algérie (1959-1962), de Madagascar (1964), où il a été notamment directeur de l'institut d'émission. Chef de la mission française de coopération au Sénégal (1974), il a été nommé inspecteur général des finances en 1976 puis chef de la mission de coopération en Côte-d'Ivoire en 1976.]

M. JACQUES POSIER EN COLOMBIE

[Le même *J.O.* du 21 janvier publiera la nomination de M. Jacques Posier comme ambassadeur en Colombie en remplacement de M. Marcel Maîtres.]

[Né en 1924, M. Jacques Posier a commencé sa carrière au Maroc avant d'entrer, en 1954, à l'Ecole nationale d'administration. D'abord fonctionnaire au ministère de l'intérieur (sous-préfet de Sartène), il entra ensuite aux affaires étrangères et fut notamment en poste en République dominicaine, en Suisse, en Thaïlande, à l'administration centrale (Asie-Océanie), au Gabon et en Argentine. Mis, en 1973, à la disposition du haut comité de la langue française, il fut ensuite ambassadeur au Salvador (1975) et était depuis 1978 ambassadeur en Angola en même temps qu'à Sao-Tomé.]

DÉFENSE

CORRESPONDANCE

A propos de Kolwezi

Le général Yves Gras nous écrit :

Monsieur le rédacteur en chef,

La « Réponse au général Gras » de M. Raphaël Leygues (*le Monde* du 29-30 novembre) m'oblige à faire une mise au point sur les raisons de l'opération de Kolwezi.

Je n'ai jamais dit, dans ma lettre du 17 novembre, que *« les massacres de Kolwezi ont été postérieurs à la décision de la France d'intervenir au Zaïre »*, ce qui est tout à fait faux. Cette décision a été prise par M. Giscard d'Estaing dans la nuit du 17 au 18 mai 1978, entre minuit et minuit et demi, alors que les massacres avaient commencé le 14 et s'étaient poursuivis jusqu'au 18, avec un paroxysme dans la matinée du 17. On voit mal, dans ces conditions, comment ils auraient été provoqués par *« la décision bavarde du gouvernement français »*, qui n'avait pas encore été prise.

Ce que j'ai dit, c'est que la demande d'intervention que nous avons faite, M. Ross [illegible] et moi, pour des raisons à la fois humanitaires et politiques, a été adressée à Paris le 14 mai [illegible], à un moment où nous n'avions pas eu connaissance des massacres de Kolwezi, mais seulement de la situation dramatique de la population.

J'ignore les raisons profondes qui ont décidé M. Giscard d'Estaing à donner l'ordre d'intervenir. Mais à Kinshasa, nous étions convaincus, le 17 au soir, qu'il était devenu urgent de porter secours aux habitants de Kolwezi, sans perdre de vue pour autant qu'il s'agissait de réagir contre une prise d'otages à l'échelle d'une ville. Et nous attendions l'ordre d'agir avec impatience.





NATIONALISATION

MM. GASTON MONNERVILLE ET LOUIS GROS RÉAGISSENT AUX ATTAQUES DONT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL EST L'OBJET.

MM. Louis Gros, ancien sénateur (R.I.), et Gaston Monnerville, ancien président du Sénat, interrogés par notre confrère *Libération* sur l'attitude du Conseil constitutionnel auquel tous les deux appartiennent, ont vivement réagi aux attaques dont cette haute juridiction est l'objet.

« *Je ne conçois pas qu'on mette en doute mon indépendance (...). Ceux qui nous attaquent*, a notamment déclaré M. Louis Gros, *la manière dont ils le font, ça prouve que si on leur confiait la même fonction, ils seraient capables d'esprit partisan.* »

Quant à M. Gaston Monnerville, il ne s'estime pas « *concerné* » par les « *remous* » actuels.

« *Au Conseil*, a-t-il souligné, *nous ne tenons absolument pas compte des réactions de l'extérieur. Nous ne sommes ni une assemblée ni une juridiction, encore moins une représentation de partis politiques.* »

Interrogés par nous sur l'authenticité des propos reproduits par notre confrère, les deux conseillers ont précisé que *Libération* avait résumé sans la trahir mais sous une forme non littérale, une simple conversation téléphonique.

« *Tenu à l'obligation de réserve*, nous a dit M. Monnerville, *je me suis bien gardé de commenter notre décision du 16 janvier. D'autre part, au moment de cette conversation téléphonique, j'ignorais la déclaration de M. Lionel Jospin.* »

Libération présente en effet ces déclarations des deux membres du Conseil constitutionnel comme une réponse aux attaques de M. Jospin.

« *Ce qui me choque dans ces attaques*, nous a précisé de son côté M. Louis Gros, *c'est que, s'adressant à des magistrats qui ont prêté serment, elles mettent en doute notre loyauté : nous aurions commis une forfaiture si nous avions trahi ce serment.* »

Dans la presse parisienne

LE FIGARO : juges, et seuls juges.

« *Il n'y a aucune chance de voir les membres du Conseil constitutionnel se laisser intimider. Ils sont juges, et seuls juges, de la conformité des lois à la Constitution. Leur raison d'être consiste à empêcher que n'importe quel débordement parlementaire puisse prendre force de loi — y compris contre la Loi fondamentale. Leur statut leur garantit pleine et entière indépendance.*

» *Ou bien on l'admet et on reste dans la règle du jeu institutionnel ; ou bien on ne veut pas l'admettre et il faut changer les institutions.*

» *Car, que l'on sache, ni en mai ni en juin derniers, les Français n'ont donné à personne mandat de les subordonner à quelque volonté partisane que ce soit.* »

(XAVIER MARCHETTI.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : le bouc émissaire.

« *Le parti socialiste justifie, par la voix de ses chefs, le procès que lui font ses adversaires de toujours désigner un bouc émissaire pour compenser le moindre échec. Un petit revers électoral, pourtant loyalement reconnu, met aussitôt la mécanique en marche : le Conseil constitutionnel sera la victime expiatoire de cette péripétie. Or c'est justement en se « radicalisant » que les socialistes, pour de bon, perdront les élections.* »

(PAUL GUILBERT.)

L'HUMANITE : prétention exorbitante.

« *Qu'une décision prise par les élus du suffrage universel puisse être mise en cause par une poignée de notables blanchis sous le harnois giscardien est proprement intolérable. Que les docteurs de la loi nous fassent grâce de leurs graves considérations sur le respect des formes constitutionnelles.*

» *Le seul mérite de ce petit coup de Jarnac, c'est de montrer que cette Constitution demanderait quelques ajustements. Et accessoirement d'attirer l'attention sur les neuf, dont personne n'oserait jurer que leur travail est excessif et leurs émoluments trop modestes.*

» *La vérité, c'est que leur prétention est parfaitement exorbitante. Et qu'elle est contraire, dans son essence, aux règles élémentaires de la démocratie (...).*

» *Le gouvernement ne doit pas se laisser intimider par la manœuvre du Conseil constitutionnel. Il a toutes les armes nécessaires pour lui opposer la riposte qui convient, et d'abord l'appui de l'opinion.* »

(RENE ANDRIEU.)

FRANCE-SOIR : un peu plus de sang-froid !

« *L'incroyable procès que le P.S. et le P.C. font au Conseil constitutionnel est fondé sur plus de haine que de raison, sur des soupçons sans preuves et jamais sur des faits. Il ignore tout de l'histoire et tout du droit.*

» *Sur ces affaires, le président de la République n'a naturellement pas mêlé sa voix à celle des attaquants, même si l'on prête à l'Elysée telle ou telle arrière-pensée. C'est une juste réserve. Peut-être serait-il opportun, et en tout cas honorable, que le chef de l'Etat recommande à nouveau à ses amis un peu de sang-froid et dise que les institutions dont il est le gardien ont fonctionné conformément au droit.* »

(CLAUDE VINCENT.)

● *M. Robert Badinter*, ministre de la justice, a fait allusion, mardi après-midi 19 janvier, devant l'assemblée générale du Conseil d'Etat, à la décision du Conseil constitutionnel sur les nationalisations : « *Je ne trahirai aucun secret en vous disant que, depuis le début de la législature, le gouvernement a pris connaissance de vos avis avec le plus grand intérêt et qu'il en a souvent tenu le plus grand compte, sans pourtant échapper toujours à la censure d'une autre juridiction. Vérité constitutionnelle d'un côté du Palais-Royal, erreur constitutionnelle de l'autre côté du même Palais.* »

Quinze journalistes licenciés de « l'Humanité » dénoncent la « volonté d'exclusion » qui les frappe

Quinze journalistes licenciés par la direction de *l'Humanité* ont expliqué, mardi 19 janvier, au cours d'une conférence de presse que les mesures prises à leur encontre « *répondent à des considérations essentiellement politiques* » et qu'elles « *traduisent une volonté d'exclusion* ». M. Eric Darcourt a lu une déclaration signée par ces quinze journalistes, qui travaillaient à *l'Humanité* ou à *l'Humanité-Dimanche* (1) et qui récusent les arguments économiques avancés par la direction pour justifier leur licenciement (*le Monde* des 9 et 10 décembre 1981).

Ces journalistes font remarquer, en premier lieu, qu' « *aucun des critères habituellement en usage dans une procédure de licenciement économique n'a été observé pour le choix des personnes appelées à partir : ni la charge de famille, ni l'ancienneté, ni la qualification professionnelle* ». En second lieu, indiquent-ils, la plupart des journalistes licenciés font partie de ceux que le directeur de *l'Humanité*, M. Roland Leroy, membre du bureau politique du P.C.F., « *désignait, en juin dernier, comme des « gâte-sauce » et dont il se plaignait qu'ils fussent trop nombreux dans la « cuisine »*.

M. Leroy désignait ainsi, selon les quinze signataires de la déclaration, les journalistes qui, faisant valoir « *leur liberté de parole, donc de conscience* », avaient refusé de faire acte d'allégeance envers la direction lorsque celle-ci avait fait circuler au sein de la rédaction, après l'intervention soviétique en Afghanistan, par exemple, ou lors de la campagne de l'élection présidentielle, des pétitions ou des motions visant à soutenir ses positions.

« *En cherchant à imposer, en pratique, le pseudo-principe selon lequel un journaliste communiste devrait approuver ou partir, la direction contredit l'idée de responsabilité proclamée officiellement comme inhérente à la fonction de journaliste communiste*, estiment les quinze journalistes. *Elle contredit, aussi, l'affirmation d'une diversité des sensibilités comme source de richesse pour les rédactions.* » Ce « culte d'un monolithisme illusoire » va de pair, selon eux, avec la baisse de la diffusion des deux principaux titres de la presse communiste. « *Les ventes de* l'Humanité *quotidienne*, indiquent-ils, *n'excèdent pas, aujourd'hui, dans l'Hexagone, quatre-vingt mille exemplaires. Celles de* l'Humanité-Dimanche *sont inférieures à deux cent mille* », alors que le P.C.F. revendique plus de sept cent mille adhérents. Mais la direction du parti et celle du journal, ajoutent-ils, « *érigent en principe l'idée que, par essence, la presse révolutionnaire serait condamnée à une audience restreinte* ».

Les quinze journalistes signataires de cette déclaration soulignent les « *entorses à la vérité* » qu'entraîne, dans le traitement de l'information, le principe, affirmé par M. Leroy, en 1979, et selon lequel « *les travailleurs ont besoin de certitudes pour conduire le mouvement révolutionnaire* ». Pendant la campagne de l'élection présidentielle, indiquent-ils, « *toute citation des propositions du parti socialiste et de François Mitterrand a pour fonction de prouver leur orientation à « droite ». Ce tir de barrage*, ajoutent-ils, *prépare le double langage qui se déploiera entre les deux tours dans* l'Humanité, *invitation déguisée à ne pas voter pour le candidat de la gauche. Durant cette période, des responsables du journal n'hésitent pas à faire campagne, à l'intérieur des rédactions, en faveur du vote « révolutionnaire » pour Giscard.* »

M. Raymond Hanon, ancien cadre administratif de la rédaction, a précisé que, trois employés de presse ayant été reclassés, vingt et un membres de la rédaction ont été licenciés, dont vingt pour raison économique. Mme Jacqueline Beaulieu, ancien chef de la rubrique télévision de *l'Humanité-Dimanche*, a expliqué que, pour sa part, elle avait été licenciée pour avoir refusé de conserver ses fonctions dans le cadre de la restructuration décidée par la direction. On compte en outre, a indiqué M. Hanon, vingt-deux départs, dont six licenciements économiques, parmi les employés de l'administration.

M. Hanon a souligné que les journalistes licenciés rencontrent des difficultés pour trouver un emploi « *dans les entreprises — et elles sont nombreuses — qui n'aiment pas les communistes, dans les institutions plus ou moins directement liées à la direction du P.C.F., enfin à la télévision et à la radio, par suite d'un accord P.S.-P.C.F prévoyant que les seuls communistes susceptibles d'être embauchés sont ceux qui figurent sur la liste Juquin* ».

Mme Beaulieu et Mme Elisabeth Weissman ont également fait état de cette liste, établie par M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du P.C.F., et sur laquelle les directions des chaînes de radio et de télévision seraient tenues de choisir les journalistes communistes qu'elles souhaiteraient éventuellement employer.

(1) M. Guy Berbier, Mme Jacqueline Beaulieu, MM. Eric Darcourt, Gérard Dubus, Mme Candida Foti, M. Gil Gautier, Mme Annie Gouyet, MM. Jean-Claude Grégoire, Jean-Marc Guégan, Raymond Hanon, Pierre Ménard, Mme Martine Noualile, M. Robert Ponty, Mmes Nicole Savoyant et Elisabeth Weissman.

M. ANSQUER (R.P.R.) RENONCE A SON SIÈGE A L'ASSEMBLÉE DE STRASBOURG.

M. Vincent Ansquer, député R.P.R. de Vendée, a décidé de renoncer, à partir du 28 février, à son mandat de représentant à l'Assemblée des Communautés européennes de Strasbourg.

Un autre député, M. Pierre-Bernard Cousté (apparenté R.P.R., Rhône), avait fait le même la semaine dernière (*le Monde* du 14 janvier).

A la suite d'une intervention de M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, les deux députés élus le 10 juin 1979 sur la liste DIFE et siégeant au groupe des Démocrates européens de progrès à Strasbourg, avaient été mis en demeure d'appliquer le système du « tourniquet », qui prévoit que les membres de la liste DIFE abandonnent leur mandat européen automatiquement au bout d'un an afin de permettre à la totalité des soixante membres de cette liste de siéger à tour de rôle à Strasbourg.

Devant leurs hésitations, le R.P.R. leur avait proposé soit de cesser d'appartenir au groupe de l'Assemblée nationale, soit de se démettre de leur mandat européen.

POLITIQUE 2, de François Mitterrand

(Suite de la première page.)

C'est, pour une part, l'effet d'un choix qui a privilégié ceux qui s'inscrivaient dans le combat politique et jalonnaient les étapes de la marche vers la victoire du 10 mai. Aussi serait-ce une erreur d'y chercher le prolongement du premier volume et d'espérer poursuivre une conversation personnelle avec un interlocuteur : on est en présence d'un politique. *L'intérêt n'est pas moindre* : il est autre.

Ne demandons donc pas à ces textes autre chose que ce que comporte le genre dont ils relèvent : ce sont des textes de combat, de polémique même. Ils constituent de ce fait des grossissements, des outrances : était-il juste, par exemple, de dire en 1977, que la France est un des pays occidentaux où la crise est le plus gravement ressentie ? L'historien, dont F. Mitterrand sollicite le jugement, trouverait à redire à telle ou telle analyse. Il se gardera de prendre à la lettre la critique de la politique de l'ancienne majorité qui ne mérite sans doute pas tous les reproches qui lui sont adressés. Il est vrai que le livre s'ouvre en 1977, c'est-à-dire au moment où le septennat s'infléchit pour amorcer une dérive de plus en plus conservatrice. Il arrive aussi que le leader de l'opposition dramatise la situation : ainsi quand il annonce que la démocratie court, en France, de grands périls ou pense voir renaître une droite de type fasciste : les dernières élections *ont fait justice* de ces craintes.

Hors du droit...

Mais tout cela est, pourrait-on dire, de bonne guerre, et F. Mitterrand, animé du même souci de vérité que pour le premier volume, s'est interdit la moindre retouche et abstenu d'intervenir dans le rassemblement des textes. Au risque de voir ses adversaires retourner contre ses amis socialistes et son gouvernement quelques-uns des griefs que lui-même articulait contre la majorité d'alors. Inutile de mettre les points sur les « i » : on peut faire confiance aux polémistes de la nouvelle opposition pour se saisir de ces reproches et tenter de mettre l'auteur ou les siens en contradiction avec lui-même, que ce soit pour les nominations de caractère politique aux postes de responsabilité administrative ou la mainmise sur les moyens d'information.

Dans le combat quotidien se dessine une personnalité. Cette fois c'est moins la continuité à travers le temps — encore qu'il y insiste ; « *moi, je n'ai pas bougé de place* », dit-il — que la cohérence qui se dégage d'une lecture attentive de ces 300 pages. De la répétition surgissent quelques traits dont la réintégration même suggère qu'ils constituent la structure de la personnalité. Tel l'attachement au droit, à l'observance des règles librement convenues.

On ne défend le droit que par le droit. Le droit, c'est la civilisation. Hors du droit, il n'y a plus que violence et barbarie. Pour être l'héritier que l'optimisme du XIXe siècle et de sa confiance dans l'homme, François Mitterrand n'a pas l'illusion de croire que la rationalité gouverne le monde ; sans partage il sait la domination des puissances de la chair et du sang. Seul un état de droit peut opposer une barrière et fonder un ordre acceptable. D'où la condamnation sans hésitation ni retard de toutes les formes de violence ; le terrorisme en Italie, les exécutions sommaires en Iran, prise d'otages, ou encore les résistances à la démocratisation en Pologne.

Second trait qui court en filigrane au long de ces pages : un attachement à son pays pour lequel François Mitterrand ne craint pas d'employer un mot devant lequel beaucoup hésitent aujourd'hui, car ils le jugent démodé : patriotisme. Le terme revient souvent : la gauche est patriote, il parle de son patriotisme sans respect humain. Ce sentiment n'est pas purement abstrait ou cérébral : il s'enracine dans la familiarité avec la terre, il unit la sensibilité aux paysages avec la fidélité à un ensemble de valeurs identifié à l'histoire nationale : à la fois charnel et idéologique, il réconcilie des composantes qu'on s'est complu trop longtemps à dissocier. Ce patriote rêve pour son pays d'un grand rôle. Comme de Gaulle, il croit — et il le dit — que les peuples ont besoin d'un grand dessein pour être eux-mêmes. Un des griefs majeurs contre le précédent septennat est de ne pas avoir pratiqué la grande politique qui convient à un pays chargé comme le nôtre d'une grande histoire et porteur d'un message universaliste.

D'où le rejet du neutralisme. Cette sympathie pour le personnalité *d'une nation s'élève aux autres peuples* : à ceux du tiers-monde en premier lieu qui luttent pour la reconnaissance de leur indépendance, mais pas seulement.

Son attachement à la communauté que forme une nation aide F. Mitterrand à comprendre la réaction des États-Unis dans l'affaire des otages : il approuve l'intervention qui visait à les libérer. Lui-même n'aurait pas agi différemment : c'est le devoir impérieux de tout chef d'État responsable de venir au secours de compatriotes en danger : on se souvient des dispositions prises pour le rapatriement dans les délais les plus rapides des Français vivant en Iran quand on pouvait redouter pour eux un sort analogue.

Sur la Pologne

Maintenant que leur auteur est l'architecte de notre politique étrangère, on ne relira pas sans intérêt les pages, qui occupent plus du tiers du livre, consacrées à nos relations avec le monde. Elles ne sont pas seulement critiques : elles énoncent les critères en fonction desquels le leader de l'opposition blâme la politique du gouvernement qu'il combat. Elles éclairent telle ou telle de ses déclarations, elles invitent aussi à confronter les intentions de l'opposant et les initiatives du responsable. On lira avec plus que de la curiosité ce qui est dit de la Pologne à l'occasion des grèves de l'été 1980 : elles prennent depuis le 13 décembre une intensité et une signification exceptionnelles.

En moins de trois pages, tout y est : le constat de la faillite d'un régime, la reconnaissance de Solidarité comme l'expression authentique du mouvement ouvrier, la portée historique des événements et le devoir de tout gouvernement français de ne pas assister passif à l'étouffement de la démocratie en Pologne et la nécessité de prendre des mesures de rétorsion contre l'Union soviétique. Et plus encore la récusation du marxisme-léninisme : François Mitterrand *prononce*, le 19 janvier 1981, cette formule définitive qui tombe comme un couperet : « *L'exemple polonais fournit la preuve par neuf de l'erreur originelle du marxisme-léninisme.* ».

Au fil des pages, au hasard des circonstances, se dessine par touches successives la philosophie inspiratrice du premier secrétaire du parti socialiste. Elle lui fournit ce point fixe auquel il fait plusieurs fois référence, indispensable pour juger une action. A vrai dire *Politique 2* n'apporte pas à cet égard de révélations : il s'y confirme que François Mitterrand est socialiste depuis qu'il a rencontré le socialisme. La rencontre est du reste ancienne : *Politique I* rappelait qu'il s'était défini comme socialiste dès 1951. Mais il n'est pas marxiste, et il y insiste. Il est moins encore, s'il se peut, marxiste-léniniste ; il tient en effet le communisme pour irréductiblement incompatible avec la liberté qui est à ses yeux, selon une belle formule qui revient sous sa plume, la « pointe de diamant » sans laquelle il n'est pas de *civilisation. Il n'est pas non plus* social-démocrate : il s'en explique sans ambiguïté et à relire ces textes qui furent en leur temps connus, largement cités et reproduits, on *s'étonne que certains aient attendu* le lendemain du 10 mai pour découvrir que son programme ne consistait pas à instaurer en France la social-démocratie. Non qu'il souscrive à l'injuste procès qu'intentent à la social-démocratie des socialistes français qui n'ont pas encore surmonté les expériences du passé et ne pardonnent pas à la S.F.I.O. de ne pas avoir fait plus que ce que lui permettait le rapport des forces politiques aux temps où elle exerça le pouvoir. Il trouve simplement que la social-démocratie n'est pas allée assez loin dans les réformes et qu'en particulier elle n'a pas pris les moyens pour créer une rupture radicale avec le capitalisme en lui arrachant ses armes les plus décisives.

C'est sa conviction profonde — elle s'exprime en vingt occasions — que la société est partagée en deux camps. Cette vision dualiste épouse la division la plus traditionnelle de notre future politique, entre la droite et la gauche, sur laquelle se greffe une seconde qui empreinte son principe à l'antagonisme des possédants et des salariés. Les deux distinctions se rejoignent pour ne plus faire qu'une : la gauche représentant les couches exploitées, la droite la domination de l'argent. Les forces politiques n'étant dans cette représentation des choses que l'expression des forces sociales, François Mitterrand ne doutait pas que la victoire n'appartînt un jour à la gauche dont il était le candidat : la majorité politique ne peut que suivre la majorité sociale.

En deux camps

Sur ce point l'observateur de la société, pour peu qu'il ait été amené par métier ou par goût à se poser la question capitale de l'origine des opinions, est tenté de faire quelques réserves : sans méconnaître la vertu opérationnelle d'une telle conviction dans le combat politique dont elle nourrit l'espérance. Certes, il ne niera pas que la majorité des couches populaires donne sa confiance aux partis de gauche, mais ne savons-nous pas aujourd'hui qu'il n'y a pas et qu'il n'y eut jamais correspondance rigoureuse entre l'appartenance sociale et le comportement politique et que les facteurs culturels ont toujours été plus déterminants sur les choix et les convictions que le statut socio-professionnel ? *Au reste François Mitterrand le sait* aussi bien que personne et il introduit ici ou là des nuances qui tempèrent la rigidité trop catégorique de ces affirmations massives et trop déterministes : à propos du vocable travailleurs, il marque la discordance entre l'acception prise dans le vocabulaire et la réalité ; il note que les révolutions socialistes ont été conduites par des hommes originaires de la bourgeoisie, et à l'occasion des événements de Pologne, il observe que l'affrontement social a vite pris une dimension nationale.

Reste que réduire la droite en France au parti de l'argent et ravaler son rôle historique à la défense des possédants ne rend justice ni à la *complexité des réalités sociales et* politiques ni à la vérité de l'histoire. Croit-on sincèrement que puissent subsister durant des générations des traditions politiques qui n'auraient *pas d'autre raison d'être que préserver* des privilèges ? S'adressant à ses adversaires en pleine campagne électorale le 16 mars 1978, François Mitterrand s'élevait avec raison contre la tentation de récuser le camp d'en face : « *Je souhaiterais que l'on sortît un peu de cette façon de mettre en accusation une moitié de la France.* » Il n'est pas de vœu plus conforme à la nature de la démocratie.

Lisant le premier volume de *Politique*, j'avais été frappé d'y constater pressentir l'idée que la France était partagée entre deux traditions, pas seulement entre deux coalitions d'intérêts et la conviction que ces deux moitiés devaient être rassemblées. *On ne les retrouve pas* au même degré dans *Politique 2* : est-ce la nécessité du combat, la dureté de l'affrontement, ou un choix délibéré ?

Un autre titre à retenir l'attention de quiconque tente de comprendre les événements de 1981 est la reconstitution de l'enchaînement qui les a conduits. Dans la discontinuité de l'action quotidienne la logique d'une action s'évanouit : la présentation ramassée la rétablit. Tout y est indiqué à l'avance et l'étonnant est que les choses se sont en définitive passées comme François Mitterrand les avait annoncées.

Longtemps à l'avance il expose ce que sera sa stratégie. Ainsi « créer des *conditions* telles que *le* parti communiste lui-même soit mis en situation de ne pas faire ce qu'il veut, mais de faire ce qu'il peut » ; c'est dit le 5 novembre 1977, quelques semaines après la rupture : or n'est-ce pas précisément ce à quoi le parti communiste s'est trouvé acculé au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, faire voter Mitterrand sans avoir l'assurance de la moindre compensation.

De même pour le refus de négocier entre les deux tours, il a dit bien avant l'élection qu'il formerait un gouvernement où seraient représentés les trois partis de gauche, et ce à un moment où les intentions du P.C. demeuraient impénétrables. Alors pourquoi toutes ces incertitudes et ces supputations sur la présence éventuelle de ministres communistes entre le 10 mai et le 21 juin ?

On ne lit pas assez ce qu'écrivent les hommes politiques : eux-mêmes auraient profit à le faire et les électeurs aussi qui se plaignent parfois de ne pas *avoir* été *prévenus* à temps. François Mitterrand annonce aussi à l'avance et dans l'ordre même où ells seront opérées les réformes que son gouvernement proposera. Arrêtons cette énumération que nous pourrions prolonger sur un dernier pronostic : il y aura dix-huit mois difficiles à passer. Retenons l'indication : elle nous donne rendez-vous pour la fin de l'année 1982.

Le livre refermé, une question reste ouverte : elle a trait à l'idée que le président se fait de la charge et de la façon dont il entend l'exercer. L'interrogation ne concerne pas le fonctionnement des institutions : sur ce point les choses sont parfaitement claires. François Mitterrand a l'intention d'appliquer cette Constitution qu'il n'a pas plus votée que celle de 1946. Il n'entend pas laisser tomber en deshérence les pouvoirs attachés à la présidence : le 16 mars 1981, il se déclare « volontaire pour préserver la charge et la remplir entièrement ». Sa détermination de ne pas revenir au régime des partis n'est pas moins certaine et il serait superflu de développer le parallèle désormais classique entre le style du général de Gaulle et la pratique actuelle.

Majorité et unité nationale

Le problème que j'évoque est plus fondamental, plus malaisé aussi à définir. François Mitterrand a engagé toute sa carrière politique et sa réputation sur la réunification de la gauche ; il a donné à son combat la signification d'un effort pour mettre fin à la domination de l'argent détesté qu'il identifie à la droite, et à son élection, celle d'une victoire des travailleurs sur les puissances financières. Mais il ambitionne aussi de rassembler la communauté nationale, le peuple tout entier au sens politique du terme et pas seulement les couches dites populaires au sens sociologique. « *Je rassemblerai la France et je cimenterai l'unité nationale* », déclare-t-il deux jours avant le premier tour. Il ajoute, il est vrai, « *sans rien renier de mes convictions* ».

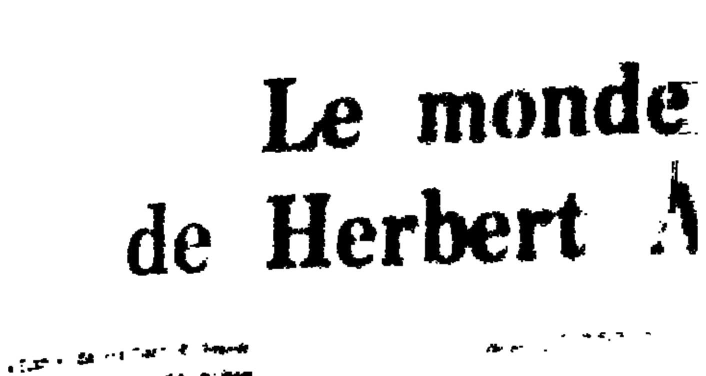
Comment concilier ces deux rôles ? Comment donner satisfaction aux revendications des couches populaires tout en réconciliant toute les catégories sociales ? En d'autres termes est-il possible d'être à la fois le chef d'une majorité formée sur un programme qui a divisé et dont on entend tenir les engagements, et être l'expression de la nation tout entière ? Le problème, s'il se pose à François Mitterrand avec une acuité particulière, n'est pas neuf : le général de Gaulle l'a connu. Mais il l'a rencontré dans l'ordre contraire : le général de Gaulle tenant sa légitimité de l'histoire, se présentait d'emblée comme la personnification de la France et le symbole de l'unanimité. Il a dû ensuite se plier à la nécessité, qui lui fut cruelle, car il répugnait à tenir le langage d'un leader politique, de se conduire en chef de majorité contre une minorité qu'animait précisément François Mitterrand. Pour celui-ci la démarche est inverse : de chef d'une majorité *il aspire à devenir l'homme de* l'unité nationale. Peut-on à la fois conduire une politique déterminée et faire autour de soi l'unanimité ? C'est une des apories de la démocratie et peut-être la plus insurmontable de ses antinomies. Comment François Mitterrand entend-il la résoudre, c'est ce que nous apprendrons dans *Politique 3*. Nul doute que son intérêt ne le cédera pas à celui des deux premiers puisque ce sera, avec les actes d'un septennat, un chapitre de notre histoire nationale.

RENÉ RÉMOND.

* François Mitterrand, *Politique 2*, 1977-1981, Fayard, 368 p.







Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Le monde sauvage de Herbert Achternbusch

« Susn », de Herbert Achternbusch, dans la mise en scène de Hans Peter Cloos, est au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers jusqu'au 14 février. A la Cartoucherie de la Tempête s'enchaîne, du même auteur, « Ella » par la Comédie de Caen.

par LOTTE H. EISNER (*)

DANS le nouvel essor du jeune cinéma allemand, bien des noms comme Werner Herzog, Wim Wenders, Volker Schlöndorff, Fassbinder, Werner Schröter et d'autres encore sont connus.

Le nom de Herbert Achternbusch l'est moins. J'ai fait cette expérience lors de la présentation de certains de ses films à la cinémathèque française où le public semblait le bouder.

L'autre jour, au Centre Georges-Pompidou, la salle était archicomble pour un film assez difficile : *Das Letze Loch* (le Dernier trou), où Achternbusch, qui joue toujours le rôle principal, pourchassé par l'épouvante d'une mémoire obsédante de six millions de juifs gazés, cherche sa propre mort.

Est-ce la projection assidue de ses films à la Maison de la culture de Nanterre au Festival du jeune cinéma allemand ou la nouvelle de la réussite pour sa pièce de théâtre *Susn*, en Avignon, qui ont fait connaître enfin son nom ?

Rien d'étonnant qu'un poète allemand soit désespéré. Le désarroi, un Nerval, un Rimbaud, un Artaud, poètes français, en meurent dès qu'ils ont transgressé les limites de leur clairvoyance latine, qui, par contre, n'effrayent pas les Allemands, visionnaires de coutume. Achternbusch, Artaud bavarois, vibrant d'un humour noir, auteur de romans et nouvelles, et surtout poète, est venu tout naturellement au cinéma. Car les images spontanées et vivaces envahissent déjà ses écrits si subjectifs.

Même plénitude débordante dans ses films, burlesques, baroques, foisonnants de désarroi et d'amour-haine envers sa Bavière natale. Ses rêves grotesques le forcent à tourner des fragments brûlants dans des pays lointains, des geysers jaillissants en Islande, un Groenland verdoyant, mais encore enneigé lors de la destruction du monde, images puissantes pour son film *Servus Bayern* (Salut la Bavière).

Car ce monde corrompu doit être détruit, alors que la Bavière totalement enrobée de glaces rend le Groenland plus agréable pour y mourir. Il ne reste que le petit village d'Achternbusch, Buchendorf, proche de Munich. L'Italie est devenue l'Islande, déserte et menaçante.

Le cœur emprisonné

A la recherche d'un Dieu, Achternbusch, dominicain en soutane blanche, se contente d'un lièvre de Pâques en chocolat et sur la voie d'une hiérarchie subite devient pape dans *Der Junge Mönch* (le Jeune Moine). *Der Komantsche* (le Comanche), dans le film du même nom, avec ses rêves fous, des hordes d'éléphants barrissant filmés à Ceylan, qui sont toute sa vie et ses digressions, illusions perdues, bourlinguent et défilent hardiment en bateau à voiles et nous dépassent.

Films anarchistes ? Films comme le disent quelques-uns incompréhensibles ? On ne s'étonnera guère que Achternbusch ait composé le script du plus étrange film de Werner Herzog : *Herz aus Glas* (Cœur de verre).

Achternbusch a découvert une actrice congénère : Annamirl Bierbichler, au nom prédestiné car, comme toute la Bavière, il aime bien la bière.

Elle a été bonne à tout faire dans un hôtel au lac de Starnberg et, comme la Fiancée du pirate dans *l'Opéra de quat'sous* de Brecht, elle faisait le lit pour chacun. Devenue actrice, elle a un long et féroce monologue dans *Servus Bayern* (Salut la Bavière), qu'elle dit tout simplement, les pieds nus, le beau corps nu sous sa chemise de nuit, dans le silence d'une salle d'auberge déserte. Toutes les femmes doivent lui donner leur consentement. Obstinée comme Achternbusch ? Ce révolté a trouvé sa partenaire idéale.

Dans le film *Der Neger Erwin* (le Nègre Erwin), nous retrouvons Annamirl Bierbichler, comme étrange hôtesse de l'hôtel Nègre Erwin, lasse de la vie, dans une auberge qui a le privilège de tenir, enchaîné dans la niche, un nègre blanc comme chien de garde. Dans ce film, plus besoin de pays lointains, car le dialogue bouffon, les personnages bizarres, remplacent tout l'exotisme.

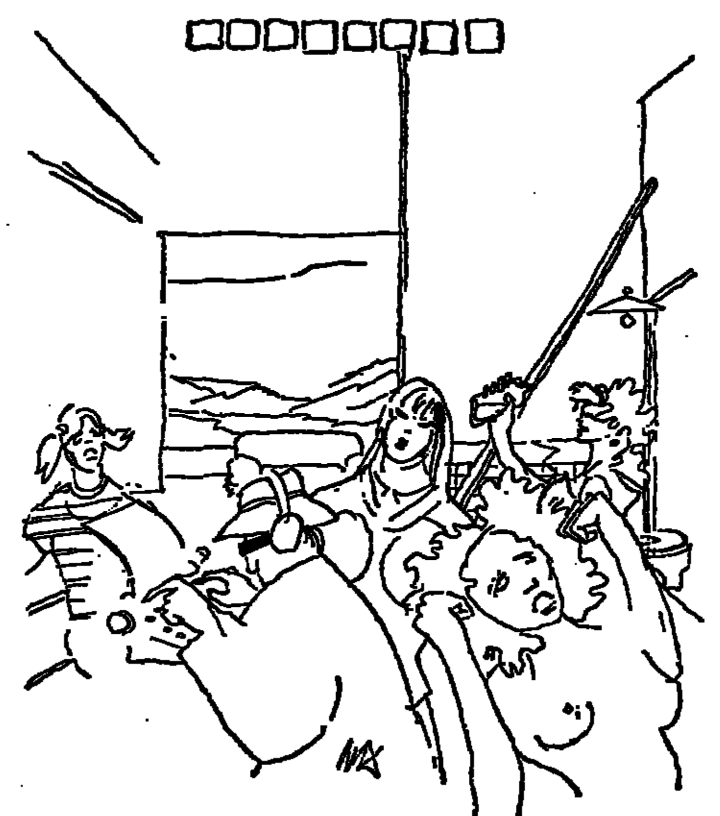
Achternbusch a formé avec ses proches une troupe qui balance entre le cirque et la commedia dell'arte. Pour ce film, il a emprunté à un vrai cirque un véritable hippopotame qui joue un rôle important. Tout ce fantasme se situe près d'un lac jadis si beau et profond, le Walchensee, que la canalisation de l'Isar, fleuve de Munich, a rendu marécageux et pollué. Il joue lui-même le rôle d'un détenu libéré qui a peur que son cœur ne soit resté aux arrêts, séparément, ainsi que son propre rôle, le réalisateur. Fantasmagorie du *Doppelganger*, le fameux double des Allemands, et qui naguère a été le nègre Erwin. Donc un triple rôle indéterminable. Film volontairement loufoque à souhait.

Ici également la mort, quasi incertaine et discrète, semble la seule solution idéale pour Achternbusch. Lui et la belle hôtesse se laissent glisser, sur le dos de l'hippopotame, dans le Walchensee.

Dans un de ses premiers films, *Bierkampf* (la Guerre de la bière), Achternbusch, déguisé en faux policier, provoque à l'Oktober-Fest (Fête d'octobre) à Munich, la masse imperturbable des buveurs de bière indifférents, tout en leur vendant des cigarettes. (Unique profession qu'il a exercée pendant des années.) Sorte de Puck à la Shakespeare, il esquisse quelques pas de danse pour se tuer inopinément d'un coup de revolver.

« Ah ! Vos lacs sont habités par des hippopotames ! » s'est exclamé une brave dame au Festival du jeune cinéma allemand de Nanterre en s'adressant directement à Achternbusch. Nous ne lui avons pas ôté sa conviction. Car, chez Achternbusch, l'impossible semble toujours possible.

(*) Journaliste, collaboratrice de Henri Langlois, auteur de « l'Ecran démoniaque », entre autres.



« Susn », au Théâtre d'Aubervilliers.

«MUR, MURS» ET «DOCUMENTEUR», DEUX FILMS D'AGNÈS VARDA

Portrait de l'exil

A Los Angeles, il y a sur les murs des peintures représentant des personnages plus grands que nature, des visages, des paysages bizarres. Ce n'est pas limité à un quartier ; on en trouve, comme cela, sur les 60 kilomètres de la traversée de la ville. Agnès Varda a filmé ces « murals » et fait parler ceux qui les peignent et ceux qui les regardent. C'est *Mur murs*, réalisé en 1980.

A Los Angeles, une Française, Emilie, séparée de l'homme qu'elle aime, cherche un logement pour elle et son fils Martin (neuf ans), en trouve un, y installe des meubles récupérés dans les déchets jetés à la rue. Des émotions circulent dans sa tête. Son enfant ne veut pas dormir tout seul. C'est *Documenteur*, réalisé au début de 1981. Agnès Varda a fait jouer le rôle d'Emilie par sa monteuse, Sabine Mamou, celui de Martin par Mathieu, le fils qu'elle a eu avec Jacques Demy.

Deux films présentés en un seul programme pour le retour de la cinéaste sur les écrans français (on n'avait rien vu d'elle depuis *L'une chante l'autre pas*, en 1977). Deux films qui existent séparément, hors catégories documentaire ou fiction malgré les apparences, mais qu'il faut voir l'un après l'autre si l'on veut avoir, aujourd'hui, un portrait d'Agnès Varda, la créatrice, la femme qui revient d'exil et y retournera, peut-être.

« *Je me suis faite, un jour, productrice par nécessité*, dit-elle. *On ne me proposait rien et on ne s'intéressait pas à mes projets.* L'une chante, l'autre pas *n'a pas eu un succès commercial mais on en a beaucoup parlé. Je suis en France une cinéaste aimée, relativement reconnue comme originale, une pionnière, une sorte de gadget culturel. Je suis invitée dans les festivals, considérés dans les cinémathèques et par la presse mais on ne me fait pas travailler. En 1979, j'en ai eu assez des difficultés de production et de post-production. J'ai préféré être étrangère à l'étranger que d'être exclue du cinéma français. Alors, je suis partie pour Los Angeles où j'étais déjà allée. J'y avais réalisé* Lions love *dix ans auparavant. Cette ville me fascine. Chaque fois que j'y mets les pieds, j'ai envie de faire du cinéma. Ce n'est pas Hollywood qui m'attire. J'avais un contrat pour un scénario américain, donc une raison de demeurer plusieurs mois à Los Angeles. J'en ai profité pour tourner,* Mur murs *qui n'est pas un reportage mais un portrait de la ville par ses « murals ». Dès que j'ai eu l'idée de* Mur murs, *j'ai eu celle de* Documenteur. *Ce sont des films d'exil, mais pas d'exil passif. Ma façon de vivre et mon cinéma ont quelque chose de commun : je pique dans la réalité ce qui me paraît être précieux, vivant, dans le quotidien. Je ne fais pas du réalisme. Je cherche ce qui donne la conscience aiguë d'exister. Les variations autour des « murals » avec des mouvements de caméra difficiles à régler permettraient de dire quelque chose d'important sur cette ville qui a mauvaise réputation mais qui existe, pleine d'habitants d'une grande diversité ethnique et religieuse. J'ai rencontré ces habitants, je leur ai donné la parole. J'ai ressenti, moi, l'exilée, l'angoisse, l'éclatement de l'identité. Les Noirs ne peignent que des Noirs, les Chicanos, les Philippins, peignent ce qui se rapporte à eux, quelques Américains font des « murals » hyperréalistes. Je suis, comme Los Angeles, extravertie, imagée, très vivante. Je me présente frontalement, très directe avec les gens.* Mur murs *est un portrait de face.* Documenteur *est un portrait en forme d'ombre. Plus je faisais bien mon métier et plus la ville existait en moi, par moi. Je sentais que, derrière, il y avait une « non-ville », un lieu qui n'est nulle part.* »

Mur murs, de la couleur, du spectacle, l'expression d'un art éphémère et magique qui peut disparaître à tout moment si l'on abat les murs où s'étalent ces mariés mexicains hauts de cinq étages, ce maya coiffé de plumes, ce cosmonaute tombant du ciel, ces squelettes dansants, ces fleurs gigantesques. Apparition de Juliet Berto qui se promène en touriste. Paroles des « muralistes » culture instinctive des minorités. Non, ce n'est pas exactement un documentaire. C'est un film d'impressions mis en scène avec le regard particulier de Varda, sa maîtrise et sa façon humaine de montrer, en les mettant en confiance, les gens du « petit quotidien ».

La boulangère parle des peintures de son neveu et de sa façon à elle de préparer le pain et les gâteaux. Dans l'exil californien resurgissent les souvenirs de la rue Mouffetard (« Opéra Mouffe ») et de la rue Daguerre (« Daguerréotypes »).

JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 12.)

Couleurs de ville

MURS *peints*, *murs d'images*, « *murals* ». Murs d'illusions et de désillusions, *murs-violences*, *murs sacrés*, *murs* de béton, de brique, murs-pignons, murs menteurs, trompe-l'œil, cache-misères ; murs de luttes, murs spontanés, murs de vérité, murs militants, murs barbares. Contre la barbarie des villes utilitaires et de béton totalitaire, *murs* d'oubli, d'évasion, murs de silence, murs de cris.

Derrière les murs, quoi ? Des hommes, la misère, des artistes, un artiste et ses fantasmes, un collectif, une minorité en quête d'identité, une communauté, un ghetto de couleur, la différence, des squatters, des familles, des bureaux, un commerce, des militants, une association de quartier, des publicitaires, des mécènes, toute la ville, un *état*, une idéologie, une politique, la propagande.

Devant le mur des passants, la rue, les pavés mouillés qui enfoncent la couleur des murs dans le sol, des jongleurs, des patineurs, des rockers, des ménagères, des gosses, des policiers.

Murs-poèmes, murs-musiques, murs-violences, murs sacrés, murs tranquilles, murs sages, murs sauvages : murs identité d'une ville. « *Murs murs* », dit Agnès Varda, qui a filmé les « murals » de Los Angeles, filmé la ville à travers ses murs, filmé la vie à travers la couleur de sa peau, les couleurs de ses peaux, et enregistré ses cris, ses langues, ses langages ; qui a interrogé les faiseurs d'images et ceux qui passent devant.

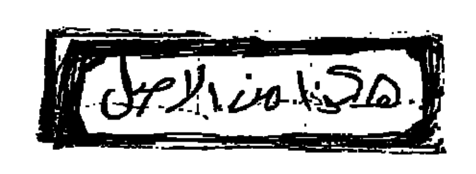
Qui passent devant une chute d'Icare au milieu des cactus, au pied d'un Jésus-Christ super-star en jeans, d'un marié haut de sept à huit étages, ou longe un paysage bucolique, voué aux cochons. Du petit commerce illustré (un marchand de glace a choisi la place Navone) à l'usine de conserves ; des murs crevés (derrière le paradis des cochons, on fait de la saucisse pour hot-dogs à grande échelle), des murs crevés dont les entrailles laissent voir les visages tourmentés des chicanos, à la forêt transportée au ras des carrosseries étincelantes au soleil de Californie, un soleil qui a ses noirceurs. La couleur, chez Varda, a ses ombres, et pas de limite.

La sortie de *Mur murs*, qui, au-delà du mur, creuse la chair de la ville, coïncide avec la publication récente de documents qui recensent, répertorient, classent, commentent, comme le film, le phénomène des « murs dans la ville » et de « l'art public » (1). Comme s'il y avait urgence. Il y a sans doute urgence. Ce qui s'est fait s'efface, ce qui se fera ne le sera sans doute pas avec la même spontanéité. La floraison des « *murals* » aux quatre coins de béton du monde appartient aux années 70 plus qu'aux années 80. L'âge adulte sera plus sage. Les murs seront mieux canalisés.

GENEVIÈVE BREERETTE.

(1) *L'Art public* : peintures murales contemporaines, peintures populaires traditionnelles (Jacques Damase, éditeur). Album réalisé sous la direction de Françoise Chatel et l'Atelier d'A, Caen, en parallèle avec une exposition itinérante (actuellement à la M.C. d'Amiens).

Gilles de Bure : *Des murs dans la ville* (éditions l'Equerre).



LE COLLOQUE DE NIAMEY

Cinémas africains, écrans colonisés

par MED HONDO (*)

LE premier film négroafricain est né il y a plus d'un quart de siècle. Il était alors quasiment interdit à tout Africain de s'initier à « l'art cinématographique », *a fortiori* d'oser entreprendre la réalisation d'images se rapportant de près ou de loin à la réalité de l'Afrique.

Au premier âge des indépendances — gagnées ou octroyées — des cinéastes, pour la plupart autodidactes, se sont lancés, avec leurs moyens individuels dérisoires, sur les voies d'un art industriel dont ils ignoraient tous les mécanismes de diffusion et de commercialisation, contrôlés par les multinationales flibustières. Dans un élan libérateur, il leur fallait coûte que coûte arracher le voile obscur de la nuit coloniale, le bâillon séculaire du mépris et de la souffrance, pour témoigner de leur temps, dévoiler leur réel, exister en un mot.

Durant les années 60-70, quelques films, favorablement accueillis et encouragés par des critiques européens, ont trouvé refuge sur les écrans marginalisés du quartier Latin : les cinémas d'art et d'essai. Cette relative mise en orbite a favorisé la distribution de ces mêmes films sur quelques chaînes de télévision européennes : R.F.A., Pays-Bas, Danemark, Suède, exception faite des chaînes françaises.

Aux Etats-Unis et au Canada, pays de la libre concurrence, mais surtout du protectionnisme, ils ont été diffusés en circuits parallèles universitaires. En Afrique, rarissimes sont les films africains qui ont pu être normalement distribués. Cette marginalisation généralisée a eu pour effet d'endetter encore davantage les cinéastes, d'arrêter net leur élan créateur original, en les privant des ressources nécessaires à la production continue de leurs films. Ils ont aussi perdu leurs illusions quant à l'existence réelle de marchés cinématographiques, tant en Afrique qu'à l'extérieur.

Pourtant, dès l'année 1966, afin de faire prendre conscience à leurs chefs d'Etat de l'urgente nécessité de créer des structures africaines de production et de distribution, ils se groupent au sein de la Fepaci (Fédération panafricaine des cinéastes). Simultanément, ils suscitent la naissance de deux festivals : les Journées cinématographiques de Carthage (J.C.C.) et le Festival panafricain du film d'Ouagadougou (Fespaco).

Pendant ce temps, des revues, des livres, des essais même ont été consacrés aux films africains. Des spécialistes « cinématographicanistes » ont surgi. Il n'en fallait pas davantage à certains pour crier et pour applaudir, un peu vite, à la consécration du « Cinéma africain ». Mais une hirondelle ne fait pas le printemps. Si de nouveaux cinéastes, avec les mêmes moyens dérisoires que leurs aînés, ont réalisé d'excellents films, l'essentiel faisait défaut : « *Les structures interafricaines de base pour la production et la diffusion du film.* » C'est à cette seule condition que l'on pourra véritablement parler du « Cinéma africain ».

L'essoufflement

Mais, face à cette incurie, les cinéastes africains ne restent pas les bras croisés. En 1979, sous les pressions multiples de la Fepaci et grâce aussi à la conscience éclairée de certains chefs d'Etat, les deux organismes tant espérés sont créés par quatorze Etats africains : le C.I.D.C. (Consortium interafricain pour la distribution cinématographique) et Ciprofilm (Consortium interafricain pour la production du film).

Tel un mirage qui, plus on s'en approche, plus il se dissipe pour disparaître, les enthousiasmes et les rêves se sont rapidement estompés. Le C.I.D.C. demeure le diffuseur privilégié des monopoles multinationaux, malgré la distribution des films africains déjà réalisés. Quant à Ciprofilm, il n'a, à ce jour, participé à aucune coproduction.

Aujourd'hui comme hier, les spectateurs africains continuent d'ingurgiter massivement et à haute dose les mêmes sous-produits. Les séries B et Z pénètrent quotidiennement les mémoires collectives africaines. La triple programmation est monnaie courante : au profit de qui ? La Mauritanie, pour ne citer qu'un exemple, par un système imposé de location de films à la semaine, a avalé, pour seulement douze salles de cinéma et une population estimée à un million et demi d'habitants, huit cent trente-deux films en 1980.

L'Afrique de l'Ouest et du Centre n'est cependant pas la seule à subir le carcan néocolonial de la distribution du film. Au lendemain de son indépendance, le Mozambique, bientôt suivi par l'Angola, s'est immédiatement préoccupé de créer des structures techniques minimales pour la production d'images nationales. C'est à son initiative que fut créée à Maputo, en 1977, l'A.A.C.C. (Association africaine de coopération cinématographique), qui regroupe, indépendamment des pays lusophones, la Guinée, la Tanzanie, Madagascar et la Zambie. Au total dix pays. Toutes ces tentatives, au demeurant nettement insuffisantes, indiquent la volonté de l'Afrique de s'imposer d'abord *sa propre image* et, simultanément, de trouver les possibilités éventuelles de sa projection sur les écrans du monde.

L'affirmation de cette volonté commune des Africains de rompre progressivement la domination culturelle étrangère a nécessité plus de vingt ans. Et, malgré les efforts constants d'hommes politiques et de culture, le *cinéma* dit *africain* piétine, la Fepaci s'essouffle, mégotage et moyens dérisoires de production sont la règle pour la quasi-totalité des cinéastes.

En France, l'intérêt des premiers jours pour le cinéma africain a vite sombré dans l'anonymat, la marginalité extrême et l'oubli. Les quelques courageux exploitants « indépendants » se sont vu manger par les insatiables monopoles. Les critiques « cinématographicanistes » ont tourné leur plume vers un ailleurs plus prometteur, — qu leur en tiendrait rigueur ? Le cinéma africain n'était-il qu'une mode passagère ? De cinéma d'art et d'essai, il est devenu d'art et de décès. Pourtant, un nombre relativement important de films de qualité se font tous les ans, ils renseignent sur les valeurs et les réalités africaines, mais le public français — ce n'est pas de sa faute — ne connaît pas l'histoire de l'Afrique, et encore moins son cinéma. Les lucarnes de la télévision restent obstinément closes. Les responsables des chaînes ont-ils peur de choquer ou de déplaire ? Craignent-ils une baisse de leur coefficient d'écoute ? Toujours est-il qu'aucune d'entre elles n'a encore pris en compte l'existence de nos films, alors que, en raison de liens puissants tissés par l'histoire, les télévisions françaises auraient dû être les premières en Europe à diffuser les films d'Afrique.

Mais mieux vaut tard que jamais! Le changement est là. Une réalité nouvelle s'ouvre, si nous nous référons aux discours extrêmement positifs de M. Jack Lang, ministre de la culture, sur l'ouverture de la France aux cultures du monde, notamment par la diffusion d'un quota de 5 % réservé aux films du tiers-monde.

Nous sommes, pour notre part, résolument convaincus de la nécessité d'établir de nouvelles relations entre l'Afrique et la France, des relations libérées des rapports de domination et de paternalisme néocolonial, qui ne font que retarder une véritable coopération entre nos peuples dans tous les domaines.

Le développement du cinéma africain est inscrit dans l'histoire, pour peu que les responsables africains et les cinéastes se donnent les moyens de son existence. Le film, l'image, demeurent, par-delà le simple divertissement, un facteur essentiel de notre libération. Nos cinémas nationaux doivent échapper à tout prix à leur condition subalterne.

(*) Cinéaste.

Repères

Les Africains s'accordent à dater la naissance d'un cinéma africain indépendant de 1955 : Paulin Vieyra tourne avec de l'argent de poche, à Paris, *Afrique-sur-Seine*. Sembène Ousmane, huit ans plus tard, présente, au Festival de Tours, *Borom Sarret*, qui sera suivi de *Niaye* (1964), *la Noire de* (1966, prix Jean-Vigo), premier long métrage d'Afrique noire. L'œuvre de Sembène Ousmane : *le Mandat* (1968), *Emitaï* (1971), *Xala* (1974), *Ceddo* (1976), appartient à l'histoire du cinéma. Du Sénégal viennent également Babacar Samb (*Codou*, 1970), Johnson Traoré (*Diangane*, 1975).

Etabli à Paris, le cinéaste mauritanien Med Hondo crée une série d'œuvres de fiction où la critique sociale va de pair avec un certain goût du baroque : *Soleil O* (1969), *les Bicots-Nègres vos voisins* (1973), *West Indies* (1979-1980). Med Hondo a d'abord été comédien et a travaillé au théâtre, alors que Sembène Ousmane écrivait des romans et vint au cinéma pour toucher un plus large public.

Interprète de Jean Rouch dans *Moi, un Noir* (1958), Oumarou Ganda réalise en 1961 *Cabascabo*, basé sur sa propre vie. Sa dernière œuvre, *l'Exilé* (1980), tournée à la veille de sa mort, est un conte moral sur le retour aux origines, l'importance de la parole donnée. Egalement natif du Niger, Moustapha Alassane a étudié à l'Office national du film de Montréal. On lui doit le premier western africain, *le Retour d'un aventurier* (1966).

De Côte-d'Ivoire, on retiendra Timité Bassori (*la Femme au couteau*, 1968, film onirique), Gnoan Mbala (*Amanié*, 1972 ; *le Chapeau*, 1975 : la satire sert de support à la critique sociale), Lanciné Fadika (*Djelli*, grand prix du Festival d'Ouagadougou 1980, qui bat tous les records de recettes à Abidjan). Benoît Ramampy, de Madagascar, filme en 1972 *Accident*, un moyen métrage très remarqué sur la mort du fils d'un chômeur tué accidentellement par un jeune bourgeois.

Au Cameroun, on remarque *Muna Moto* (1974), de Dikongue Pipa, œuvre contée en flash-backs, et, plus récemment, *Notre fille* (1980), de Daniel Kamwa. Ces deux films décrivent le conflit de la tradition et du modernisme, thèmes classiques du cinéma africain. Parfois, la critique sociale se fait très vive, comme dans *le Sang des parias* (1972), de Djim Kola (Haute-Volta), et surtout *Baara* (1978), de Souleyman Cissé (Mali).

Dans l'Afrique noire anglophone, on relèvera en priorité *la Récolte de trois mille ans* (1974), d'Hailé Gérima (Ethiopie), œuvre ambitieuse et très poussée dans la recherche formelle. Ola Balogoun, au Nigeria, en est à son huitième film, *Cry Freedom* (1980), sur la lutte, dans un pays africain non désigné, de deux anciens amis, l'un, noir, passé à la guérilla, l'autre, blanc, engagé dans l'armée officielle.

L. M.

« Mur, murs » et « Documenteur »

(Suite de la page 11.)

La plage de Venice ouvre sur cet océan où l'on dit que la Californie deviendra peut-être une île lorsque aura lieu le grand tremblement de terre redouté. Images de comédie musicale : les modèles vivants de personnages représentés comme des géants sur une fresque murale s'avancent en bon ordre, prêts, semble-t-il, à chanter et danser devant leur agrandissement. A la fin du film, Agnès Varda joue au ballon avec son fils Mathieu au pied du « mural » de l'autoroute détruite. Au début de *Documenteur*, on retrouve le même plan mais c'est Emilie qui joue avec son fils Martin.

« *Le portrait de la ville continue dans la non-ville* », dit Agnès Varda. « *C'est le film d'un exil démultiplié. Je ressentais l'envie de décrire un Los Angeles sans soleil, alors qu'il y fait beau presque toute l'année.* Documenteur, *ombre du premier film, est gris et mauve. J'ai été très aidée dans ce travail par Nurith Aviv, qui dirigeait la photographie. Elle fait des images justes, sensibles, qui partent de l'intérieur. J'ai essayé de prendre des mots et des émotions comme sujet de* Documenteur. *Emilie souffre d'un déchirement qui n'est pas entièrement inventé, mais j'ai refusé l'anecdote et je n'ai porté aucun jugement sur les situations. Emilie souffre d'être séparée de l'homme qu'elle aime, Martin souffre de ne pas voir son père et de ne pas avoir sa mère tout à lui. J'ai ressenti les séparations depuis l'enfance. D'ailleurs, la séparation commence lorsque l'enfant sort du corps de sa mère, et elle dure jusqu'à la mort. Los Angeles, cette ville un peu désespérée, se prête bien au propos de l'artiste qui travaille sans filet. J'ai fait ce deuxième film comme si la douleur était un lieu à travers lequel on circule. En allant très loin dans un certain déchirement, je me suis préoccupée de l'écriture cinématographique, j'ai épuré les sentiments en laissant une place où le spectateur peut apporter ses propres sensations. J'ai l'impression d'avoir fait des progrès en cinéma, et que ce film est plus fort que mes autres films.* »

La douleur d'Émilie

Plus fort, en effet, car des « murals » colorés à l'ombre grise et mauve de Los Angeles, Agnès Varda a engagé quelque chose venant du plus profond d'elle-même. Elle ne le dit pas directement, elle n'a pas à le dire puisque le portrait, en deux volets, de la ville, c'est aussi celui de l'artiste en forme de ville. Au début de *Documenteur*, un long commentaire narratif (la voix de la cinéaste) accompagne la promenade d'Emilie et de son fils sur le port. « *Etre séparée d'un homme, c'est être en exil parmi tous les hommes.* » Des mots, jaillissent les images. Magnifiques gros plans de ces exilés, mexicains et autres, qui sont là. « *Le mot douleur lui fait mal, elle a mal au mot douleur.* » La douleur d'Emilie, c'est la mise en scène d'Agnès Varda. Détails de la vie quotidienne, recontres avec d'autres femmes, rapports avec Martin qui a, lui aussi, sa parole. Images, cadrées comme des tableaux, d'un homme nu endormi, d'Emilie étendue, nue, sur son lit, immobile. Deux corps séparés qui s'étaient joints dans ces scènes d'amour physique où règne le silence. Martin regarde le voisin qui tape à la machine devant sa fenêtre ouverte et l'on comprend qu'il cherche à retrouver le père. Emilie va et vient. Tout se passe dans sa tête.

Une seule fois, elle pleure au téléphone lorsqu'elle est obligée de dire à une amie de passage qu'elle est seule, maintenant. Les peintres de la rue, au soleil de Los Angeles, affirment leur identité, leurs désirs, leurs revendications, leur existence sur les murs, en faisant éclater les couleurs. Emilie la Française, étrangère à ce Los Angeles de la lumière, se replie sur sa vie intérieure. Sabine Mamou, la non-comédienne, est l'ombre portée de la réalisatrice et Mathieu Demy appartient à la fois à sa mère de fiction et à sa vraie mère. Ce film est beau, grave et pudique. Agnès Varda en a soigné la technique (couleurs et cadrage avec Nurith Aviv, bulles et vagues musicales avec les improvisations de Georges Delerue, sons et silences) autant que l'écriture. De tout cela naît l'émotion d'un double exil autant que la passion du cinéma.

JACQUES SICLIER.

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Le labyrinthe des hautes œuvres

LA Bibliothèque nationale est une institution silencieuse. Seules la viennent troubler, peut-on croire, les querelles d'experts, les discordes de savant sur le sens plus ou moins mérité qu'il faut prêter à un vers bas-latin. Erreur ! la Bibliothèque nationale est un monstre à têtes multiples, aux écailles décourageantes qui, d'ordinaire, dort, la queue amoureusement repliée sur lui-même et qui n'aime pas qu'on le réveille sans motif sérieux. M. Alain Gourdon, son nouvel administrateur, dont les qualités de torero s'étaient jusqu'alors exercées surtout dans les pamphlets se serait, croit-on savoir, trouvé des motifs pour réveiller la bête. Elle a ouvert un œil ; pas celui d'une femme séduite, croit-on savoir aussi.

La Bibliothèque nationale n'a qu'une porte, suivie d'une « voûte » sous laquelle il est déjà interdit de fumer, et où, chaque jour, un étudiant vient vendre la dernière édition d'un quotidien du soir. La porte est solidement verrouillée la nuit. Le jour arrivent les fruits aussi variés qu'incertains du dépôt légal pour disparaître à droite, juste après la voûte, suivre une lente maturation et réapparaître quelques deux ou trois ans plus tard, parfois un peu flapis sur de longs rayonnages ou sous forme de cote dans la salle de bibliographie, sans la salle de lecture. Mais c'est déjà là une forme de sanctuaire.

Beaucoup de gens, en fait, connaissent la « B.N. » — c'est son petit nom — pour en avoir traversé la belle cour minérale, se rendant à l'une des nombreuses expositions, grandes ou plus humbles, que l'honorable établissement, sans arrière-pensées, ouvre au public. La réouverture récente du cabinet des médailles, un des plus beaux trésors français mais curieusement installé (*le Monde* du 29 janvier 1981), est une des autres raisons d'accéder à ce temple.

Il y a ceux aussi qui viennent chercher des photos, à gauche dans la cours et ceux enfin — côté public — qu'on appellera banalement les « lecteurs », bien que les groupes, sous-groupes et variétés de cette catégorie ne se plient pas avec facilité à un terme aussi simple. Etre lecteur de la B.N., privilège formidable, de nos jours, c'est toute une affaire. Comme d'aller quémander un visa dans une ambassade sourcilleuse.

Pour être lecteur, il faut voir un consul sévère. Si, démuni des certificats ou des recommandations nécessaires, vous insistez pourtant, on ne vous refusera pas deux ou trois jours de paradis, c'est-à-dire d'enfer, sauf recherche très précise, car trouver ce qu'on cherche dans la salle des catalogues demande une pratique certaine. Sinon, on vous aiguillera gentiment vers des institutions moins demandées. L'Université cependant, ou une lettre d'éditeur, par exemple peut vous donner le privilège d'un séjour limité : vingt-quatre jours, vingt-quatre tampons, et vous pourrez recommencer les démarches si votre grand œuvre n'est pas achevé. Enfin, des critères d'une rigueur extrême inspirés pour la plupart des hautes marches de l'Université permettent encore l'octroi d'une carte permanente, un visa d'immigrant en somme, qui, moyennant finances et rappel de vos titres, sera renouvelé chaque année. Pour être nationale, la B.N. en matière de lecture, n'est pas ouverte à n'importe qui.

Le repli des scientifiques

Ce que font les lecteurs de la B.N. ? Ce que font tous les lecteurs de toutes les bibliothèques : ils lisent. Ils peuvent lire dans la salle des imprimés et même, s'ils sont vraiment gratins, au fond de cette grande salle, dans l'hémicycle. Ils peuvent lire ainsi les périodiques dans la salle qui porte ce nom. Lire les livres les plus précieux, les plus rares, les plus fragiles, un grand étage plus haut, dans ce qu'on appelle la « réserve ». D'autres salons encore autorisent la lecture de collections particulières. Plus celle de l'« enfer », livres honteux et maudits, livres de sexe et de mort, car ils sont entrés dans les mœurs et dorment sur leur rayon comme n'importe quel ouvrage de botanique ou de puériculture. Encore mentons-nous sur ce point, car il y a belle lurette que les scientifiques, lassés du seul dépôt légal que ne viennent plus accroître les achats étrangers, se sont repliés sur les bibliothèques spécialisées. Ici règnent depuis longtemps, et presque sans partage, les sciences dites humaines.

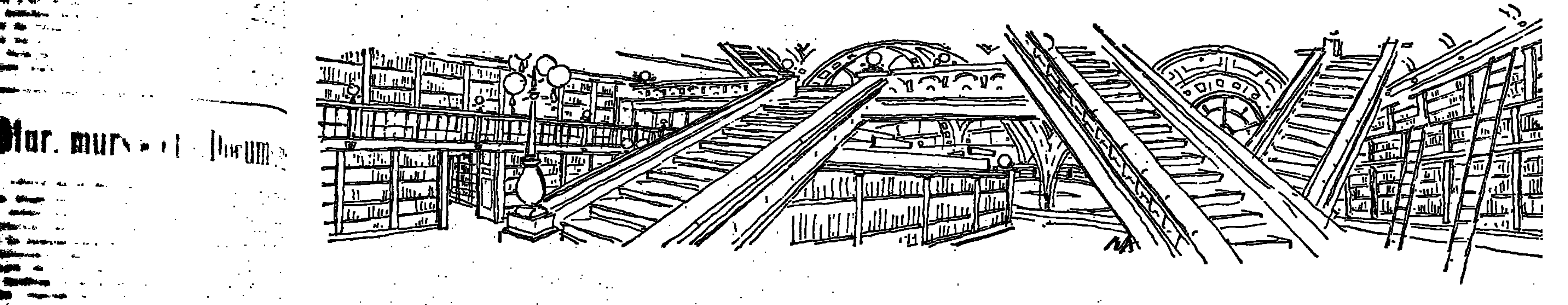
En matière de sciences humaines, les lecteurs de la B.N. ne sont au demeurant pas trop bien lotis. Comme si elle ne devait plus être que mouroir à livres conservatoire, armoire frigorifique des hautes œuvres de l'esprit français, elle ne renouvelle plus ses stocks de pensée : les chercheurs français se nourrissent d'une pensée de plus en plus française et n'ont plus de la réflexion américaine, germanique, tibétaine ou serbo-croate qu'une image chiche et terne : celle des crédits d'achats notoirement insuffisants. On peut certes se moquer de la pensée tibétaine, ou des thèses des Américains, ou des spéculations serbo-croates, mais cela signifie que le nez, déjà court, s'apprête à raccourcir encore.

Vivant apparemment de livres, les lecteurs de la B.N. ont bien des ridicules. Certains semblent avoir pris la poussière des livres pour vêtements de jour, d'autres, plus colorés, somnolent en attendant la communication d'un ouvrage ; d'autres encore introduisent dans les livres, les rayons qui les portent ou de plus intimes endroits, un peu de leur propre vie, sans vergogne : certains volent, certains déchirent une page, pour éviter le prix d'une photocopie, ou pour garder par devers eux une découverte qui leur donnera une case dans le taquin des universités. Il y en a qui rient, qui marmonnent, qui s'énervent, qui laissent tomber les usuels (certains ne sont toujours pas découpés), qui parlent par petits groupes. Les administrateurs de la B.N. avaient jusqu'à présent compris qu'ils n'étaient pas des « pions » et que leur haute mission devait se garder autant que faire se peut d'interférer avec ces aspects bizarres de leur clientèle : ils sont aussi le prix à payer d'une réflexion libre.

La B.N est aujourd'hui à cheval entre deux époques : celle miraculeuse où chaque ouvrage, chaque texte, chaque feuille sera à la disposition de chacun et partout sous forme de vidéo-disques ou d'autres supports du futur ; celle où il faut conserver, préserver sans être jamais tout à fait certain des urgences et des intérêts de demain, un patrimoine (écrit ou gravé, visuel ou sonore...) immensément fragile. La prudence, pense-t-on, doit rester la règle, car on ne joue pas impunément avec l'avenir du savoir dans de telles conditions.

Un nouvel administrateur a été nommé. Les petits bulletins verts ou blancs qui servent à demander les livres risquent toujours de lui apporter une réponse terrible : « manque en place », puisqu'il n'y a pas, comme au British Museum, de plus terrible sanction : « volé » ou « détruit pendant la guerre », car on peut prendre le vieux dragon qu'est la B.N. avec humour, mais pas avec cynisme.

FRÉDÉRIC EDELMANN.



Sept kilomètres et demi par an

LA façon de s'exprimer de celui qui, par un décret du 26 août 1981, a remplacé M. Georges Le Rider à la tête de la B.N ne relève peut-être pas du cynisme, mais révèle à tout le moins un goût singulier pour le paradoxe ou pour la formule à l'emporte-pièce. Peu après avoir pris ses fonctions dans le vaste bureau fleurant cette odeur d'encaustique propre aux institutions assurées de leur pérennité, M. Alain Gourdon avait commencé par nous dire : « *Les membres de la Cour des comptes sévissent souvent à la culture ou dans l'industrie du pétrole, alors pourquoi pas moi ici ? Il y a déjà eu des magistrats à la B.N., la famille de Colbert en fut prolifique.* » Il poursuivit : « *Je n'avais jamais mis les pieds ici auparavant.* » Puis ajouta en guise de première justification : « *Chamfort est mon écrivain préféré, or il a eu un moment la responsabilité de cette maison.* » Ensuite il était passé à son « *amour pour Stendhal* » : « *Un goût que je partage avec le président de la République* », avait-il noté, soucieux de faire savoir qu'il était entré dans l'opposition à l'âge de trente ans. En sortant à l'âge de cinquante-deux ans, il n'aurait pas refusé de se voir confier la présidence de quelque organisme de l'audiovisuel, encore que, selon ses mots « *le prestige de la Bibliothèque nationale égale celui de la librairie du Congrès, de la bibliothèque du British Museum ou encore de la Vaticane* ».

Un homme désigné directement par l'Elysée, donc, cet auteur qui (sauf pour une biographie de Pierre Mendès France signée de son propre nom) a publié sous le pseudonyme de Julien Cheverny une dizaines d'essais pour le moins politiques et aussi une *Sexologie de l'Occident*, où les femmes font l'objet d'un discours pire que rétrograde.

Passant en revue — chapitre par chapitre — les aspects divers de « *cette bibliothèque de recherche qui* — remontant à Charles V, à 1370 — *fonctionne dans l'esprit d'un organisme de conservation tout en sacrifiant à des servitudes de bibliothèque publique* » — il signale que les crédits de fonctionnement de la B.N. ont, cette année, été augmentés de 20 % : une augmentation sans précédent même comparée au doublement des ressources observé entre l'année 1975 et l'année 1980 Le budget de la B.N est de 140 millions de francs. En réalité, les crédits s'élèvent au total à 280 millions de francs du fait que les frais de personnel et d'autres, liés au plan de sauvegarde, ou à la recherche, sont pris en charge directement par le ministère de la culture ou divers organismes d'Etat.

M Gourdon — et tous dans la maison sont d'accord avec lui sur ce point — juge entièrement positif le changement de ministère de tutelle intervenu en 1981. « *Pour le ministère des universités*, dit-il, *et, avant 1974, pour le ministère de l'éducation nationale la B.N. n'était qu'un problème parmi d'autres. L'informatisation par exemple, la première des priorités, a pris cinq ans de retard à cause des différents qui opposaient M. Barre à Mme Saunier Seïté. En fait, ce handicap se révèle maintenant comme une chance supplémentaire : ainsi la B.N. ne s'est pas lancée trop tôt dans sa modernisation et bénéficiera des récents progrès de la micro-informatique.* »

« *7 kilomètres et demi de rayonnages supplémentaires sont remplis chaque année*, dit-il. *Même si l'on sait que douze millions d'estampes tiendront dans cent vingt vidéodisques, il faudra tout de même conserver les originaux dans des casemates. Cette maison a un côté borghésien.* » En effet, dépendant aussi de la B.N. la bibliothèque de l'Arsenal (quatre millions d'ouvrages), la bibliothèque de l'Opéra, celle du Conservatoire de musique et, évidemment, le Département des arts et des spectacles implanté en 1977 à Avignon. « *Nous avons le plus grand musée des arts du spectacle du monde* », dit-il, soulignant l'importance des fonds Rondel, Baty, Pitoëff, Jouvet, recueillis après la guerre, ou encore de ces douze mille disques de jazz que le fils de Sonia Delaunay remettra au département de la Phonothèque nationale (1).

Une autre de ses priorités sera, dit-il, d'améliorer les relations dans cette entreprise qui compte mille deux cents personnes. « *La respectabilité d'un corps tient aux débouchés qu'il offre* » déclare M. Gourdon.

D'autre part, il considère comme urgente la réforme des statuts de la B.N. « *Nous aurons à assumer de plus en plus de tâches à caractère commercial*, explique-t-il. *Le statut d'établissement public à caractère administratif ne correspond pas aux exigences du présent. Il faut pouvoir passer des contrats avec des sociétés privées, avec des éditeurs, toucher des droits d'auteur. Cet aspect éditorial s'accentuera avec l'apparition des vidéodisques.*

» *L'administrateur de la B.N. doit être un chef d'entreprise et aussi un bibliophile mêlé de commissaire-priseur.* »

Propos recueillis par
MATHILDE LA BARDONNIE.

(1) Le projet d'implantation de la Phonothèque de la B.N à Saint-Lizier, dans l'Ariège, sera revu : la ville de Marseille paraît aujourd'hui plus propice. C'est d'ailleurs avec quelque ironie que M. Gourdon fait état des critères ayant, durant le septennat précédent, présidé aux choix de certaines des villes où la B.N. a fixé ses annexes décentralisées : Sablé pour la conservation et la communication de documents imprimés et manuscrits, Provins où s'est ouvert, en mars dernier, le centre André-François-Poncet pour la conservation et la reproduction de la presse, et bientôt Troyes, puis Redon « *parce qu'il fallait bien faire quelque chose pour la Bretagne* ».

La gronde

« SITUATION *désastreuse à la Bibliothèque nationale* » : les participants à la commission sciences sociales et humaines, réunis la semaine passée lors des Journées sur la recherche et la technologie, ne mâchaient pas leurs mots. Ainsi, ce n'est pas seulement dans le domaine scientifique et médical — où les chercheurs doivent s'orienter vers les bibliothèques spécialisées — que la Bibliothèque nationale souffre de lacunes irrattrapables. Les usagers ne sont pas les seuls à le dire : « *Nous sommes à la traîne, les acquisitions ne sont pas planifiées, et il faut aller à Londres pour trouver des revues indispensables à toute recherche.* » C'est un conservateur qui parle : « *On aura beau se consoler avec l'informatique, se brancher sur les universités américaines, les trous dans les collections de publications spécialisées sont irrattrapables. S'il n'y avait pas le dépôt légal, la B.N. ne serait plus qu'une bibliothèque de chef-lieu de province.* » Il évoque les bibliothèques d'Allemagne, réparties par spécialités à travers les Länder et reliées entre elles. « *Ici, on manque de correspondants dans les pays étrangers.* »

« *Manque* ». Le mot revient comme un leitmotiv à travers les services où, pourtant, tous les responsables répondent aux questions avec une incomparable prudence. Ici, le devoir de réserve des fonctionnaires se double d'une « discrétion maison » qui confine à la manie du secret.

Il faut décrypter les sous-entendus, interpréter les haussements d'épaules résignés, ou telles moues pas vraiment énigmatiques. Tous déplorent les « *lourdeurs administratives* » : « *Certains fournisseurs, qui ne sont pas payés au bout d'un an et demi, refusent de nous livrer* », dit un autre conservateur. « *Les discussions sur le choix du satin ou du jute pour les cimaises usent tant de temps et d'énergie que l'on se décourage* », dit, de son côté, la responsable des expositions.

Dans les départements satellites, l'on paraît moins souffrir d'étouffement. « *C'être simplement de l'autre côté de la rue, on respire mieux* », dit Mme Marie-France Calas, conservateur de la phonothèque. Ici semble régner plus d'enthousiasme, même si l'on regrette que la gestion des archives de films et des vidéogrammes soit confiée au C.N.C et à l'INA. Bonne impression aussi au département des estampes et des photographies, où les premiers résultats du plan de sauvegarde sont, dans les magasins, visibles à l'œil nu. Ces deux services sont les rares que M Gourdon ait réellement visités jusqu'à présent.

Pas de retenue, au contraire, dans l'indignation du président du comité des lecteurs, M Maurice Lever, dix-septiémiste aux allures pourtant pacifiques, pour qui « *M Gourdon méprise les lecteurs tout comme il méprise le personnel* ». « L'affaire » remonte au mois de novembre où, du jour au lendemain, les lecteurs apprennent que le tarif de leur carte passera de 50 francs à 120 francs, et qu'il n'y aura plus de communication d'ouvrage le samedi, sans parler du prix des photocopies qui, déjà les plus chères sur la place de Paris, grimpent de 1,30 franc à 2 francs la pièce (*le Monde* du 12 décembre).

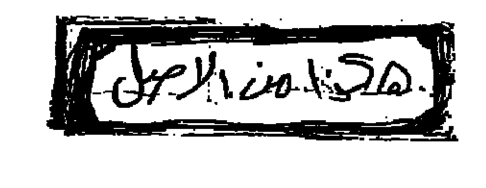
Une pétition circule, qui recueille plus de quatre cents signatures. Des lettres de protestation affluent signées pour certaines de noms éminents : les chercheurs de province, ou ceux qui ne peuvent se libérer en semaine, s'indignent. On leur répond qu'ils peuvent demander jusqu'au vendredi à 13 heures les ouvrages qu'ils auront besoin de consulter le samedi — « même par lettre, téléphone ou télex... ». Or il n'y a pas de télex à la Bibliothèque nationale.

« *C'est un peu méconnaître le travail d'un chercheur : tout livre renvoie à un autre...* », dit M. Lever, racontant comment les samedis 5 et 12 décembre, un groupe informel de lecteurs a « occupé » la salle des imprimés pendant une demi-heure, calmement. Le 15 décembre, un communiqué de l'administrateur, apposé à l'entrée de la salle de lecture, mettait en question la représentativité des élus qui, selon lui, n'ont jamais représenté plus de 3 % de l'ensemble des quinze mille titulaires d'une carte annuelle, et proposait d'autres élections, et un vote par correspondance. Le comité consultatif des lecteurs de la Bibliothèque nationale, qui, depuis 1969, était une instance reconnue à l'intérieur de la maison, ce comité réélu en août dernier en bonne et due forme, a donc adressé une lettre au ministère de la culture

Est-ce vers le ministère que devra se retourner l'éditeur Alain Villain, patron de la petite maison de disques Stil ? M. Gourdon lui a fait savoir qu'il dénonçait le contrat d'exclusivité que la Bibliothèque nationale lui avait passé en 1976 pour l'exploitation des « Boréades », un opéra inédit de Rameau. « *Alain Villain a le défaut de s'être intéressé à Rameau avant qu'il soit question de célébrer son tricentenaire* », dit M. François Lesur, responsable du département musique. Il se trouve que M. Gourdon a déjà donné le feu vert aux organisateurs du prochain festival d'Aix-en-Provence pour monter « les Boréades » sous la direction de John Eliot Gardiner.

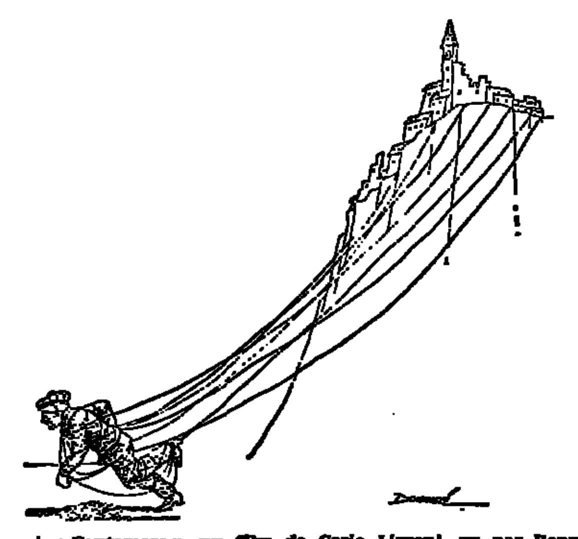
La maison Erato, filiale de Gaumont, se chargerait de l'enregistrement. Des éditeurs américains seraient également intéressés. Le dossier n'est plus au service juridique de la Bibliothèque nationale, mais dans les mains des avocats...

M. L. B.



SÉLECTION

Cinéma



★ « Fontamara », un film de Carlo Lizzani, vu par Bonnaffé.

Semaine de « Positif » à l'Action Christine

Un voyage à travers les continents pour faire connaître un « autre cinéma », des œuvres inédites, souvent peu prisées par les circuits commerciaux européens. On y trouve les noms de Mrinal Sen, Catherine Binet, Lino Brocka, Arnaldo Jabor, Teo Angelopoulos, Judith Elek.

ET AUSSI : *Semaine tchécoslovaque* à Paris et à Dijon (six films récents, six points de vue). *Mur murs* et *Documenteurs*, d'Agnès Varda (lire notre article page ?). *She dances alone*, de Robert Dornhelm (Kyra Nijinsky, l'Amérique, l'art, la danse). *Qui chante là-bas ?* de Slobodan Sijan (un autobus rose, cahin-caha dans la Yougoslavie de 1941). *Conte de la folie ordinaire*, de Marco Ferreri (une interprétation émouvante et controversée de Bukowski). *Mephisto*, d'Istvan Szabo (dans les projecteurs de Nuremberg).

Expositions

Tirages sur soie au Musée des arts décoratifs

Sept artistes se sont prêtés à une expérience de tirage sur soie grandeur nature d'un de leurs tableaux : Agam, Alechinsky, Delvaux, Dewasne, Hartung, Hundertwasser, Matta. Leurs œuvres sont présentées jusqu'au 30 janvier dans des salles aux murs noirs où étincellent de brillantes images qui s'accommodent fort bien de leur nouvel habit de soie sous la lumière électrique. Comme si elles n'avaient jamais rien porté d'autre. Un exploit artistique et technique d'un soyeux de Lyon

ET AUSSI : *Maîtres anciens de la collection Thyssen-Bornemisza*, au Petit Palais ; *Magdalena Abakanowicz*, à l'Arc ; *les Fastes gothiques*, au Grand Palais ; *Mexique d'hier et d'aujourd'hui*, au Petit Palais ; *Szekely*, à la Monnaie de Paris.

Danse

Nijinsky « revival » au Châtelet

C'est au Châtelet que les Ballets russes de Serge de Diaghilev donnèrent leur première représentation en juin 1909 et que le public parisien eut pour la première fois la révélation du talent surprenant de Nijinsky : c'est là d'ailleurs qu'il créa la plupart de ses grands rôles. Il était donc tout indiqué pour le Ballet-Théâtre de Nancy — désormais axé sur la reprise des œuvres des Ballets russes de Diaghilev — de venir s'y produire.

LA JEUNE DANSE AUSSI : Une solitaire, *Lauri Mac Klin*, à l'Atelier des Quinze-Vingt (2 bis, place de la Bastille) ; une communauté de solitaires réunie par un voyage au Brésil, *Lolita* (Théâtre 18) ; une création de *Suzan Buirge* à la Maison de la danse de Lyon (à partir du 26) ; deux danseurs pour une performance commune, *Michel Haller et Jean Pomarcs* — au Théâtre des Ateliers de Lyon (27-28)

« Le Monde Dimanche » publie chaque semaine une sélection de disques

Théâtre

« L'Etranger dans la maison » à la Cartoucherie de la Tempête

Le roi de France, en costume de grand gala, s'invite à dîner chez un ouvrier marseillais. Sous la conduite d'un balayeur algérien, la soirée tourne à une formidable bataille de polochon. Un guignol grandiose.

« Le Songe d'une nuit d'été » à Gémier

Pugilat sexuel, mental, social, scandé par des fou-rires de la jeunesse. Le comique est là, gentil, clair, une illumination par le rire.

ET AUSSI : *Susn*, à Aubervilliers (les révoltes de la génération 80) ; *Palais de justice*, à l'Odéon (les mécanismes judiciaires). *L'Orage*, aux Athévains (une femme russe) ; *Toute honte bue*, au Petit Forum (Jean-Pierre Bisson, acteur) ; *Courteline*, au Sorano de Vincennes (comique trépidant).

Musique

Pleins feux lyriques

Les théâtres lyriques de province attirent tous les regards cette semaine : à Metz, création de *Liebestod*, de Georges Aperghis, d'après les textes et les personnages de Bettina Brentano, C. von Gunderode et Hölderlin, mise en scène de P. Barrat (les 22-23 janvier), spectacle qu'on attend avec impatience, et qui voyagera ensuite à Nanterre, Colmar, Mulhouse et Strasbourg. A Nancy, dernière représentation du *Vaisseau fantôme*, dans la mise en scène fantasmagorique de Claude Régy (le 21). A Lyon, création en France de l'extraordinaire version « intégrale », de Fritz Oeser pour *les Contes d'Hoffmann*, mise en scène par Louis Erlo (les 21, 23, 26, 28, 31). Enfin, à Angers, rien moins que *Wozzeck*, de Berg, réalisé par A. Bourseiller (les 22 et 24), qui ira aussi à Nantes et à Orléans. Un superbe tir groupé.



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

En raison de la grève du personnel de nettoyage, le Centre Georges-Pompidou est fermé ce mercredi 20 janvier et jusqu'à une date non déterminée.

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. : sam. et dim. de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche à 16 h. et 19 h. ; le samedi à 11 h., entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h., galeries contemporaines.

JACKSON POLLOCK. Rétrospective. — Jusqu'au 19 avril.

ANDRE MASSON. Œuvres des collections publiques françaises. — Jusqu'au 1er février.

PIOTR KOWALSKI. — Entrée : 5 F. Jusqu'au 8 février ; le 20 janvier à 19 heures (cinéma du Musée) : Rencontre avec l'artiste.

MURS. Bochner, Buraglio, Dezeuze, Frize, Lewitt, Pagès, etc. Jusqu'au 8 février.

MAN RAY. — Jusqu'au 12 avril. Le 28 janvier, à 18 h. 30 (petite salle) : « Man Ray et Dada à New-York », conférence de M. Sanouillet.

TAKIS. Trois totem-espace musical. — Entrée libre. Jusqu'au 1er mars.

ERWIN BLUMENFELD (1897-1969), Photographies. — Entrée libre. Jusqu'au 25 janvier.

HAMISH FULTON. Photographies. — Entrée libre. Jusqu'au 25 janvier.

VERA LEHNDORFF - HOLGER TRULZSCH. — Salon photos, musée au 3e étage. Jusqu'au 1er février.

L'ENFANT PHOTOGRAPHE. — Atelier des enfants. Sauf mardi et dim., de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 27 février.

C.C.I.

DES ARCHITECTURES DE TERRE ou l'avenir d'une tradition millénaire — Jusqu'au 1er février.

LE DESSIN sous presse. — Entrée libre. Jusqu'au 15 février.

B.P.I.

VOLCANS. — Entrée libre. Jusqu'au 1er février.

HISTOIRE D'UNE LIBERTE. La presse 1881-1944. — Jusqu'au 8 mars.

LE LIVRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE QUEBECOIS. — Jusqu'au 15 février.

Musées

LES FASTES DU GOTHIQUE. Le siècle de Charles V. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 12 F ; le samedi : 9 F. Jusqu'au 1er février.

DONATION JACQUES - HENRI LARTIGUE. — Vingt années de découvertes. En permanence. — Sacha Guitry et Yvonne Printemps. Jusqu'au 8 mars. Grand Palais, entrée : av. Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 19 h. Entrée, 8 F.

L'ARCHITECTURE CIVILE A TOURS. — Grand Palais (Espace 404). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 19 avril.

CANTON DE NOLAY : architectures et œuvres d'art. — Grand Palais (porte D). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 20 février.

COLLECTION THYSSEN - BORNEMISZA (maîtres anciens). — Petit Palais, 1, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 28 mars.

MEXIQUE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI. — Petit Palais (voir ci-dessus) Jusqu'au 28 février.

PHOTOGRAPHIE FUTURISTE ITALIENNE (1919-1939). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président - Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30 ; mercredi, jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 28 mars.

JACQUES PREVERT ET SES AMIS PHOTOGRAPHES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 mars.

ABAKANOWICZ. Altérations. - ATELIERS 81-82 (deuxième partie). ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 21 février.

AU LOUP ! F. Mathey, des enfants, des amis, I. Gantrey. — Musée des enfants, 12, quai de New-York (723-61-27, poste 16). Sauf lundi, de 10 heures à 17 h. 30. Animation samedi et dimanche à 14 heures et sur rendez-vous Jusqu'au 14 mars.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. — L'Orient des croisades. Visages et portraits de Manet à Matisse. Nouvelles acquisitions du musée d'Orsay. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

L'ART EN SOIE (Agam, Delvaux, Matta, etc.). — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi de 14 heures à 20 heures ; samedi et dimanche, de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 30 janvier.

JOUETS TRADITIONNELS DU JAPON. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Entrée : 5 F. Jusqu'au 3 mars.

L'AFFICHE ANGLAISE, 1890-1960. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

DIEUX DE L'INDE DU SUD dans l'imagerie populaire. — Musée Guimet, 19, avenue d'Iéna (723-61-63). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15. Jusqu'à fin février.

PARIS MEROVINGIEN. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (278-60-39). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 25 avril.

ARNAUD CLAAS. Paysages-miniatures. — Galerie de photographie de la Bibliothèque nationale, 4, rue Louvois. Sauf dim., de 12 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 février.

SZEKELY à la Monnaie de Paris. — 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

ALFRED MANESSIER. — Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 24 janvier.

LES CENTAURES. Dessins de Rodin. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Entrée : 7 F ; dim. : 3,50 F. Jusqu'au 15 février.

OBJETS - REALISMES. Affiches suisses 1905-1950. — Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (273-14-60) sauf dim. et lundi, de 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Du 22 janvier au 20 mars.

MOULINS DE MONTMARTRE. — Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30 ; dim., de 11 h. à 17 h. 30. Jusqu'à fin avril.

LA MODE ET LES POUPEES, du dix-huitième siècle à nos jours. — Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 18 avril.

GERARD DE NERVAL. — Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (224-85-46). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 8 F. Jusqu'au 21 mars.

SALLES PERMANENTES ET DONS RECENTS. — Musée des deux guerres mondiales, hôtel national des Invalides (salle Ney, entrée par le Musée de l'armée) (551-93-02). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 juin.

L'ABEILLE, L'HOMME, LE MIEL ET LA CIRE. — Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 7 F. (Entrée libre le 20 janvier). Jusqu'au 19 avril (l'exposition est complétée d'animations par des apiculteurs et de projections de films. Renseign. au musée).

CHAMPS DE BERCHERES. Paysage tactile de Marie José Pillet. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (747-47-66), de 9 h. 30 à 12 h. 30 et 14 h. à 18 h. 30 ; merc., 9 h. 30 à 12 h. 30 et 14 h. à 18 h. ; sam., dim., de 12 h. à 18h. (animation à 15 h. précises). Jusqu'au 28 février.

Centres culturels

ARCHITECTURES EN FRANCE. Modernité/post-modernité. — Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h. 30 à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 6 février.

LES CONCOURS DES MONUMENTS HISTORIQUES, de 1893 à 1979. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). De 10 h. à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

LA VOLIERE IMAGINAIRE D'AERT SCHOUMAN. - SLIJPER. Tableaux et gouaches. — VAN GELDER. Dessins et gravures. — BOTMAN. Photographies. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 14 février.

ERLAND CULLBERG. Peintures. — PETER TILLBERG. Dessins. — VERRERIES D'ORREFORS. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20) De 12 heures à 18 heures ; sam. et dim., de 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 21 février.

PIERRE GRANCHE. Espace-Environnements. Jusqu'en avril. — MICHAEL HAYDEN - BIENNALE DE LA TAPISSERIE DE MONTREAL 1981. — Du 22 janvier au 7 mars. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 10 h. à 19 h. Entrée libre.

GALERIE PARNASS. Carrefour de recherches 1949-1965. — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21) sauf sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 26 février.

LILI FISCHER. Recherche sur le terrain. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim., de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 19 février (fermé du 8 au 14 février).

DAVIOUD. Architecte de Paris (1823-1881). — Mairie annexe du dix-neuvième arrondissement, 2, rue André-Dubois. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 14 février.

IMAGES DE L'ARCHITECTURE NOUVELLE EN FRANCE. Photographies. — E.N.S.B.A., chapelle des Petits-Augustins, 14, rue Bonaparte (500-96-08). Sauf mardi, de 12 h. à 20 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 31 janvier.

L'ART DANS LA MARINE. — Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 14 février.

FENETRES VILLES ETRANGES. Photographies. — American Center, 261, boulevard Raspail (633-51-26). Sauf dim., de 12 h. à 19 h. : sam., de 12 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 11 février.

CARDON, KERLEROUX, VASQUEZ DE SOLA. Dessins. — Cité internationale, 21, boulevard Jourdan (589-38-69). Jusqu'au 6 février.

BRUNO SAETTI. Gravures. — B.I.M.C. Galerie, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-67-08). Jusqu'au 30 janvier.

ARTISTES MEXICAINS chez Clot, Bramsen et Georges. — Centre culturel du Mexique, 47 bis, avenue Bosquet (555-79-15). Sauf dim., de 10 h. à 18 h. ; sam., de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 13 février.

J.-P. VILADECANS. Peintures. — Centre d'études catalanes, 9, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (277-65-69). A partir du 22 janvier.

SALON DU SYNDICAT DE LA CRITIQUE PARISIENNE. — FIAP, 30, rue Cabanis. De 9 h. 30 à 21 h. Jusqu'au 29 janvier.

LA SCULPTURE AU FEMININ. — Centre culturel coréen, 2, avenue d'Iéna. Entrée libre. Jusqu'au 31 janvier.

ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES. Travaux d'élèves de cinq écoles parisiennes (Galerie Condorcet). — LIRE, ECRIRE, COMPTER, Deux mille ans d'alphabétisation (Galerie F. Buisson). — Institut national de recherche pédagogique, 29, rue d'Ulm, de 9 h. à 18 h. Sauf sam. et dim. Entrée libre.

LES ENFANTS DU SALVADOR DESSINENT. — Société française des architectes, 100, rue du Cherche-Midi. De 12 h. à 20 h. Jusqu'au 30 janvier.

PHOTO / THEATRE. — Théâtre national de Chaillot. Jusqu'au 15 février.

GEORGES SIMENON. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 février.

Galeries

HOMMAGE AU SOLEIL NOIR. Livres-objets. — N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 30 janvier.

LE DESSIN. Adami, Alechinski, Bazaine, Chillida, etc. — Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Jusqu'au 15 février.

SANEJOUAND (Espaces peintures 1978 - 1981) - FLORENCE HENRI (Photos/Vintage 1928-1940). — Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 21 février.

PHOTO - REALISME « Dix ans après ». — Galerie Ysy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 6 mars.

PROCESSUS D'ENGENDREMENT. Travaux de Bézie, Levy et Pasquer. Texte de P. Rousseau, 30, rue Rambuteau (278-41-07). Jusqu'au 13 février.

LES PRESIDENTIELLES vues par Villeglé - DENISE A. AUBERTIN. Art contemporain J. Donguy, 57, rue de la Roquette (au fond de la cour) (700-10-94). Jusqu'au 10 février.

TOUR D'Y VOIR. Œuvres récentes de Daja, Liuba, Flavio-Shiro, Melo. — Galerie Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 15 février.

MAGDANELA ABAKANOWICZ (vingt et un dessins au fusain). — Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 20 février.

LYDIE ARICKX. — Galerie J.Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Du 22 janvier au 27 février.

ASSE. Gravures, huiles sur papier. — Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'au 14 février.

BOUJON. Peintures. — Galerie P. Frégnac, 50, rue Jacob (260-86-31). Jusqu'au 6 février.

JEAN-PIERRE BOURQUIN. Œuvres sur papier. — Galerie G. Lavrov, 40, rue Mazarine (326-84-35). Jusqu'au 10 février.

MICHEL BRIDENNE. Dessins. — Jardin de la Paresse, 20, rue Gazan (588-38-52). Jusqu'à fin février.

TETSUO HARADA. Sculptures - ALEX BURKE (Espace 2). — Galerie P.-Lescot, 28, rue Pierre-Lescot (233-85-39). Jusqu'au 16 février.

ALEXANDRE DELAY. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 13 février.

NOËL DELIVEYNE (Brtisploe). — Galerie Moulin-Rouge, 6 bis, cité Véron (606-73-56). Jusqu'à fin janvier.

FASSIANOS. Peintures et poteries 1980-1981. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 13 février.

KANDINSKI. Vingt tableaux de 1923 à 1943. — Galerie Adrien-Maeght, 46, rue du Bac (222-12-59). Du 23 janvier au 27 février.

LALAN. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 30 janvier.

MAGNELLI. Ardoises, collages, gouaches, dessins. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 13 février.

MIMMO PALADINO. — Galerie Chantal Crousel, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'à fin janvier.

FRANÇOIS RISTORI - JEAN-LOUIS VILA. — Galerie Y. Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare. Jusqu'au 11 février.

CLAUDE DE SORIA. — Ciments, plis plats. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 6 février.

T'ANG. Encres de Chine. — Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 13 février.

DOMINIQUE THIOLAT. — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 30 janvier.

GWENN THOMAS. — Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 13 février.

VAN HOVE. Peintures récentes. — Galerie Alain Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusqu'au 13 février.

LAURENT ZUNINO. — Le Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (354-58-79). Jusqu'au 13 février.

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS. Jardins barbares, œuvres brutes. — Maison de la culture, 134, rue Anatole-France (868-00-22). Sauf lundi et jeudi, de 16 h. à 19 h. 30. Jusqu'au 14 février.

BRETIGNY. Machins.../Machines : objets, sculptures, dessins, photos, vidéo. — Centre culturel communal, rue Henri-Douard (084-38-88). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 30 janvier.

CONFLANS - SAINTE-HONORINE. André Eme. Art abstrait scientifique. — Entreprise Norton. Jusqu'au 5 février.

CORBEIL-ESSONNES. Armand Nakache. — Centre d'action culturelle Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (089-00-72). Jusqu'au 4 février.

COURBEVOIE. La vie quotidienne à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance. — Maison pour tous, 14, square de l'Hôtel-de-Ville (333-63-52). Sauf dim. et lundi, de 13 h. 30 à 19 h. 30. Jusqu'au 6 février.

CRETEIL. Une autre photographie. — Maison des Arts A.-Malraux, place S.-Allende (899-94-50).

EPINAY-SUR-SEINE. Osvaldo Rodriguez. Peintures et sculptures. Salle municipale, 18, rue du Général-Julien (821-41-07). Jusqu'au 31 janvier.

IVRY. MATTA. Architecture du temps. — Théâtre d'Ivry, 1, rue Simon-Dereure (672-37-43). De 16 h. à 20 h. Jusqu'au 14 février.

LE VESINET. L'enfance de l'art. — Centre des arts et loisirs, 59, boulevard Carnot (976-32-75). De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Entrée libre. Jusqu'au 14 février.

MARLY - LE - ROI. « Parcours ». Peintures de Zingaro. — Institut national d'éducation populaire, 11, r. W.-Blumenthal (958-49-11). De 10 heures à 19 heures. Du 20 janvier au 20 mars.

MONTGERON. « Vingt - cinq ans de l'art russe non officiel ». — Château du Moulin de Senlis (942-96-52). Jusqu'au 15 février.

PONTOISE. Le dessin et ses techniques, du quinzième au vingtième siècle. Les livres de notre enfance, dix - neuvième et vingtième siècle. — Musée Tavet - Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Jusqu'au 28 février. — Pontoise et ses peintres du dix-neuvième siècle. — Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Du mercredi au dimanche, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 28 février.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Filiger : dessins, gouaches, aquarelles. — Musée du Prieuré, 2, rue Maurice-Denis (973-77-87), sauf lundi et mardi, de 10 h. 30 à 17 h. 30. Jusqu'au 15 février.

SAINT-MAUR. Salon des artistes du Val-de-Marne. Ecole de Saint-Maur. — Musée, 5 ter, avenue du Bac, à La Varenne (283-41-42). Sauf mardi, de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 7 février.

VILLEPARISIS. Travaux sur papier, objets, photos. — Centre culturel municipal Jacques-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mercredis, samedis et dimanches, de 14 h. à 20 h. Jusqu'au 31 janvier.

En province

AMIENS. — L'art public. Peintures murales contemporaines, peintures populaires traditionnelles. — Maison de la culture, place Léon-Gontier (91-83-36).

AUBUSSON. Aspects contemporains de la tapisserie d'Aubusson. — Musée de la tapisserie, avenue des Lissiers (66-33-06). Jusqu'au 7 juin.

AUDINCOURT. Fernand Léger, gouaches des vitraux de l'église du Sacré-Cœur. — Ancienne mairie. Jusqu'au 7 février.

CAEN. — « Cercle, carré, triangle », œuvres de Ataallah, Cruz Diez, Haldorf, Pasquer, Rougemont, etc. — Hôtel d'Escoville (86-55-64). Jusqu'au 31 janvier.

CALAIS : de Picasso à Sol Lewitt, 80 dessins du musée de Grenoble. — Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue Richelieu (97-99-00). Jusqu'au 31 janvier.

CANNES. Henry Moore. Œuvre gravé 1974-1979. — Galerie Herbage, 17, quai des Etats-Unis (39-19-15). Jusqu'au 13 mars.

CHAMBERY. Samivel. Cinquante ans de création littéraire et artistique. — Musée Savoisien (33-44-48). Jusqu'au 31 janvier.

DIJON. Art concret suisse : mémoire et progrès (A. Christen, V. Lœwensberg, C. Vivarelli, etc.). — Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (32-15-37). Jusqu'au 14 février.

DUNKERQUE. Dunkerque et Louis XIV (1662-1715). — Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (66-21-57). Jusqu'au 14 février.

EVREUX. La gravure au musée d'Evreux. — Musée, 6, rue Charles-Corbeau (39-34-35). Jusqu'au 30 juin.

LES SABLES-D'OLONNE. Donation Lannois. Donation Chaissac. Philippe Boutibonnes. Œuvres récentes. — Musée de l'abbaye Sainte-Croix, rue de Verdun (31-01-16). Jusqu'au 28 février.

LYON. Emil Orlik. Dessins et gravures. — Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (28-07-66). Jusqu'au 15 février. — Energie New-York (artistes new-yorkais). — Espace lyonnais d'art contemporain, Centre d'échanges, Perrache (842-27-39). Jusqu'au 15 mars. — Lyon vu par... — Fondation nationale de la photographie, 25, rue du Premier-Film. Jusqu'au 28 mars. — Gilbert and George, Photogrammes. — Le Nouveau Musée, 129, rue Servient (863-70-71). Jusqu'au 13 février.

MONTAUBAN. Dessins des dix-huitième et dix-neuvième siècles du Musée des beaux-arts de Dijon. — Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-18-04). Jusqu'au 28 février.

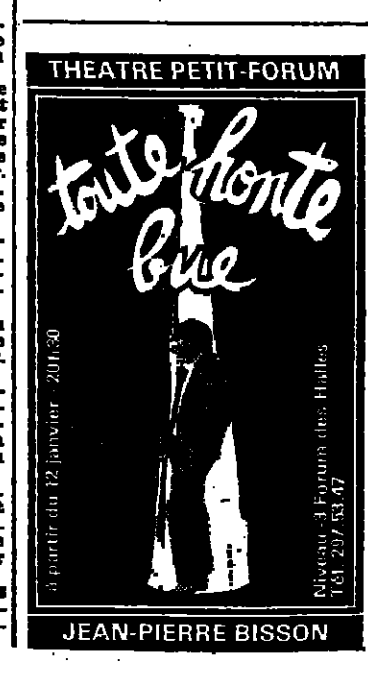
POITIERS. Art contemporain de la collection B. Lamarche-Vadel. — Musée Sainte-Croix, 3 bis, rue Jean-Jaurès (41-07-53). Jusqu'en 1984.

ROUEN. Tout l'œuvre gravé de Théodore Géricault. — Musée des beaux - arts (71-28-40). Jusqu'au 1er mars.

TOULON. Jean - Pierre Vielfaure, fragments d'itinéraires et Journal new-yorkais. — Musée, 20, boulevard Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 28 février.

TOULOUSE. Emile Zola, photographe. — Galerie municipale du Château-d'Eau, entrée place Laganne.

VENCE. Emilson. Sculptures prémonitoires. — Galerie A. Chave, 13, rue Isnard (58-02-45). Jusqu'au 6 février.



RADIO-TÉLÉVISION

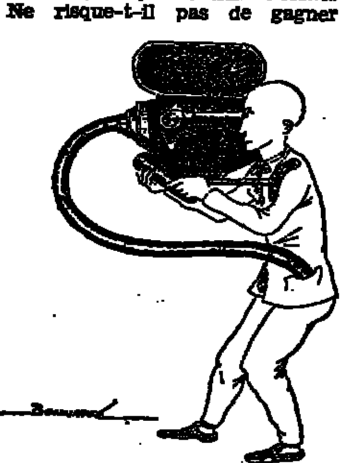
Semaine du 22 au 28 janvier

(Les programmes du mercredi 20 et du jeudi 21 janvier sont en page 18.)

Des prophètes de l'Apocalypse à la Majorité morale

Fausses alertes

DÉCIDÉMENT, les Etats-Unis n'ont pas bonne presse ici. Quand on nous invite à y passer une heure, trois fois sur quatre c'est pour aller à l'église, au temple, toujours les mêmes d'ailleurs, ceux que fréquentent des sectes plus ou moins excitées dont le pittoresque, assorti à une gestion prospère, donne matière à de belles images et à des commentaires condescendants. L'autre jour encore, on nous a présenté des prophètes de l'Apocalypse, des illuminés qui se sont embusqués dans les montagnes les plus reculées, derrière des bunkers, des camps retranchés bourrés de vivres et de munitions, et qui attendent, l'œil fou, le doigt sur la détente, l'arrivée de hordes d'envahisseurs russes. Leur nombre, nous a-t-on dit, grossit à chaque nouveau bulletin d'informations, le phénomène s'étend. Ne risque-t-il pas de gagner



(Dessin de BONAFFE.)

demain les rives de la Seine ? pardon, le col du Grand-Saint-Bernard !

Jeudi soir, sur Antenne 2, nouvelle alerte. C'était le premier numéro d'un magazine intitulé *Situation 82*. Et c'est reparti : on allait nous révéler les dessous d'un mouvement raz de marée qui a choisi de s'appeler la Majorité morale et dont l'exemple pourrait bien atteindre le Vieux Continent. Alors là, excusez-moi, mais la Majorité morale ne représente qu'elle-même : à l'extrême droite de l'échiquier politique, ramassés sous la houlette du pasteur Jerry Falwell, à cheval sur le big-business et le show-business, quelques milliers d'hommes et de femmes (le pays compte deux cent trente millions d'habitants) qui refusent le cinéma, la lecture (sauf celle de la Bible), le rock et la télé. Ils ne jurent que par la religion, évoquent avec une nostalgie coercitive les bonnes mœurs ancestrales, bouffent du « Noir » et du « gay » à tous les repas, et trouvent que le président Reagan manque de punch.

On nous a emmenés au Texas pour faire la connaissance d'un vieux couple attelé depuis des années à la lourde tâche d'épouiller les manuels scolaires favorables à Darwin. Il s'agit de rétablir la vérité de la Genèse, et de rendre à Adam et Eve, dans toute sa noble authenticité, leur titre de parents de l'humanité. Ces louables efforts, ça, on ne nous l'a pas dit, n'ont, hélas ! pas abouti. Ils viennent de prendre une énorme claque dans l'Arkansas, où la Cour suprême a absolument exigé que ce bon vieux dryopithèque, l'ancêtre de nos cousins les gorilles et les orangs-outans, reste bien accroché tout en haut de notre arbre généalogique.

Et attendez, ce n'est pas fini : d'autres volontaires se relayent vingt-quatre heures sur vingt-quatre devant le petit écran pour y épingler tout ce qui, de près ou de loin, relèverait du sexe ou de la violence. Vu le nombre de chaînes et la gaillarde brutalité des émissions, c'est un énorme boulot. D'autant qu'ils placent la barre assez haut et donnent *Drôles de dames* en exemple de l'érotisme sauvage et brûlant qui incendie outre-Atlantique câbles et antennes ! On prend bonne note de leurs protestations et l'on continue imperturbablement à reculer de plus en plus loin les bornes de la crudité et de la cruauté satirique.

Je me trouvais à Londres quand *Soap* a enfin débarqué, précédé, dans un nuage de soufre, par une délicate poupée blonde et bouclée auteur de ce ce scénario et de ces dialogues au vitriol qui avaient déjà fait sursauter depuis belle lurette, dans un grand éclat de rire étonné, toute l'Amérique du Nord, pourtant habituée aux incongruités de *Mary Hartman*, la plus ancienne — elle date de 1977 ou de 1978 — de ces séries à scandale. Les Anglais ont avalé *Soap* sans sourciller.

Ils ne sont pas bégueules, Dieu sait, et ils en ont vu d'autres depuis l'époque héroïque — ça remonte aux années 60 — où Kenneth Tynan (*O Calcutta !*) a employé pour la première fois un mot de quatre lettres (l'équivalent de cinq chez nous) au cours d'un débat en direct. A la fureur impétueuse de Mrs. Mary Whitehouse, la mère la Pudeur britannique, une énergique septuagénaire au demeurant pleine d'humour : je l'ai rencontrée. A la tête d'une énorme équipe, elle établit, elle aussi, le compte impitoyablement précis de tous les coups de poing, de couteau, de feu ou de gueule, de tous les bouts de peau affriolants ou sanguinolents offerts à la curiosité malsaine et dévoyée des familles perverties à leur insu par ces intolérables excès.

Laisser dire, laisser faire, telle semble être la règle que se sont fixée outre-Manche les directeurs des programmes. Nettement en retard sur les Néerlandais, eux battent tous les records, ils nous devancent de très loin sur le plan de la liberté de ton, de pensée et d'expression. Alors, d'entendre Michel Polac prétendre, la semaine passée, qu'il est le seul en Europe à oser scandaliser les populations, ça a fait rigoler tous nos voisins. Notre télé aseptisée, totalement coupée de la vraie vie, notre télé qui exige d'une jeune femme qu'elle enfile un peignoir sur sa chemise de nuit pour aller répondre au téléphone, notre télé en bocal n'a vraiment de leçon à donner à personne sur le chapitre d'un réalisme qui a su s'accorder, non sans à-coups certes, à la sensibilité.

CLAUDE SARRAUTE.

Nicolas de Stael, par Michel Dumoulin

Correspondances

« *SUR un plan absolu, ces livres, avec des reproductions en couleur, sont absurdes, on n'a jamais le ton, et encore moins la matière* », écrivait Nicolas de Stael en 1954, à Jacques Dubourg, son marchand. « Sur un plan absolu » — de la même manière — elles sont bien souvent « absurdes » et ne rendent rien de l'épaisseur, de la lumière de la peinture, es émissions qui bavardent ordinairement à propos de l'art et des artistes.

Et puis, comme pour les livres où seul parfois le soin apporté à la mise en page, la vigueur d'un texte remis sur le métier, le souci pour les images et couleurs le plus fidèles possible, comme dans l'édition dite d'art, il arrive qu'une émission consacrée à un peintre tienne du miracle. Et aide magnifiquement à regarder une œuvre, à voyager à travers celle-ci. Le « Nicolas de Stael », proposé par le réalisateur Michel Dumoulin est un cadeau de cette dimension. Il offre soixante-dix minutes, très simples, comme naturellement libres, pour reprendre des mots — « simple », « libre » — qu'employait souvent le peintre, né à Saint-Pétersbourg, en 1914, et qui se donna la mort à quarante et un ans en se jetant des remparts d'Antibes, en mars 1955, tant l'angoisse de « *ne plus pouvoir parachever une toile* » s'était faite lancinante. Michel Dumoulin a tourné son film au moment de l'importante rétrospective Nicolas de Stael présentée au Grand Palais l'été dernier (*le Monde* du 27 mai 1931). Oh, non ! il n'est pas banalement passé d'une cimaise à l'autre dans le seul dessein de montrer chacune des cent vingt peintures réunies là : Il a, sûr, travaillé beaucoup. Il propose un cheminement, une ballade, oui, ballade, au sens musical. Il a inventé un personnage. Il a demandé au comédien Marcel Bozonnet de se faire le guide, l'intercesseur. Et ce dernier — comme dans chacun de ses rôles extrêmement adéquat — s'est transformé là, avec une attentive délicatesse en une sorte de témoin — ombre ou double, — complice en tout cas du géant aux yeux bleus. Les éclats de rire de Nicolas de Stael égalaient en intensité le poids de ses soudains et longs silences. Il est ici question du Nicolas grave, tendu dans son effort vers la fulgurance : il avançait d'« *accident en accident* », d'enthousiasme en hasard. Il croyait au hasard (qu'il écrivait avec un « z »).

Bozonnet l'intercesseur

Ce que fait là Bozonnet ? Il est présent, en mouvement, en promenade, en situation de visiteur d'une exposition, s'approchant au plus près de la couleur, puis s'éloignant pour revenir à nouveau toucher de l'œil la tière de ces architectures verticales et horizontales que le peintre modelait sur la toile au couteau, à la truelle, à la taloche, à la brosse et, vers la fin, avec de la gaze : formes essentielles creusées de mille cicatrices que l'image ici ne trahit pas. Ce qu'il dit, le personnage aussi seul qu'un chat rêvant à la beauté ? Rien. Ou plutôt tout, puisqu'il lit, à point nommé, des fragments de la correspondance abondante que Nicolas de Stael entretint avec ses amis (Char, Bauret, Cooper, Dubourg, Lecuire), morceaux de lucidé tendres comme d'ultimes désespoirs et qui, davantage qu'une biographie, restituent un itinéraire dans ses hésitations, ses imprévus, ses rythmes d'exacerbée vigilance.

Quelles lettres ! S'il n'y avait eu que ces lettres, Nicolas de Stael eût déjà été quelqu'un. Mais il peignit plus de mille toiles en dix années, celui dont Jeanne Bucher fut la première à découvrir la sonorité. La correspondance éclaire plus le comportement de l'artiste que son œuvre, et c'est bien ainsi. On n'inflige pas une leçon, on livre une confidence, dont on pourrait ignorer tout aussi bien où elle va et d'où elle vient. Il y a notamment cette lettre écrite par de Staël à la mère de sa première compagne, Jeanne Guillou, morte en 1946. Il y a encore, adressé à René Char, ce mot écrit après qu'il eut vu en 1952 un match de football au Parc des Princes : « *Entre ciel et terre, sur l'herbe rouge et bleue, une tonne de muscles voltige en plein oubli de soi avec toute la présence que cela requiert, en toute invraisemblance. Quelle joie, René, quelle joie.* »

Formes transfigurées

De ce moment-là, de Stael reviendrait au figuratif non point pour brosser des décors mais pour allier entre eux les volumes, démultipliant les couleurs et transfigurant les espaces : qu'il en soit de ces étagères modestes, où, entre un moulin à café, deux pots, un bougeoir et une cafetière, se prélassent cinq fruits, ou de la *Lune* ou du *saladier* ou du fort d'Antibes ou encore de cette dernière composition le *Grand Concert* commencée après une soirée du temps où Pierre Boulez dirigeait le Domaine musical et qui ne fut jamais fini.

Le peintre Jean-Pierre Jouffroy, ainsi que deux marchands new-yorkais apportent ici des éclairages. On écoutera aussi le beau-fils de Nicolas de Stael. Tendre l'oreille.

M. L. B.

★ Mardi 26 janvier, A 2, 22 h. 15.

SUR FRANCE-CULTURE

Des valses du Balajo aux valses de Strauss

DANS les bars glauques de Pigalle, dans les dancings ringards, déversée par les discos géantes ou les sonos bons marché, la musique de danse, la « dance music », comme on dit outre-Atlantique, est partout. La « Body music » allume les yeux égrillards qu'on a camouflés sous les Rayban. Elle a la démarche féline des tangos. Musique de danse, mais il ne s'agit pas de la danse glorieuse qui hisse les danseuses sur leurs pointes. Elle ne connaît pas les sourires pincés des ballerines. Pourtant la musique de danse, c'est aussi l'une et l'autre. La frontière ténue n'est pas si nette quand les ballets classiques et les rumbas font bouger les corps. Mais la distinction qui passe par les consciences obtuses est péremptoire : il y a les ritournelles qui appartiennent à tout le monde ; et celles qui sont savantes. Il ne fait pas bon les mêler.

Pourtant, cette fois, à France-Culture, on a brassé les modes et les valeurs éternelles, les mélodies racées et les rengaines bâtardes, les rocks et les danses de Schubert. Tout, pourvu qu'il y ait matière à rythmer les corps.

Martine Cadieu et Francis Rousseau ne martèlent aucune théorie. Ils n'ont touché à rien, pour que lentement se dessinent des connivences sourdes. Dans cette étrange chimie, ils ont capté ce qui résonne en commun entre les valses du Balajo et les valses de Strauss, entre les éructations du rock et la gestuelle musicale de Graziella Martinez.

Au fil des flashes sonores, le tintouin des musiques savantes et des mélodies frelatées est aussi prétexte à voir ce qui les sépare : les unes forcent davantage l'identification : elles sont plus épidermiques, elles connotent davantage, comme on dit, le désir du corps les taraude ; les autres ont des émotions moins acérées, elles donnent des plaisirs plus désintéressés.

Entre Debussy et James Brown on a aussi rangé les interviews, ceux de la strip-teaseuse, de la chanteuse, du patron de boîte : ils parlent de la complicité entre la musique et la danse, ils inventent leur généalogie réciproque. Dans la « modern tap dance », le geste crée le son d'un même mouvement. C'est la confusion la plus réussie. Ailleurs la musique doit être celle de la situation : « *Pour enlever le string* », dit, par exemple, Caroline, qui fait un « topless » à Pigalle, « *Il faut du doux et du swing en même temps.* » Simone Real a l'œil glamoureux qu'il faut pour faire danser la banlieue à la Boule rouge. Comme Fabrice Emaer, qui défoule la bohème chic du Palace, elle parle de ces hommes, de ces femmes, qui se gavent de décibels, chavirent leurs corps sous les maelstroms sonores.

Il n'y a plus place pour l'ironie ou le sarcasme, on ne sait plus où passe la frontière du goût ; seules restent des intensités, des morceaux de corps social qui s'effritent et des morceaux de désir. « *Pouvoirs de la musique* », dit le titre de l'émission.

THIERRY FRESLON.

★ La musique et la danse, France-Culture, vendredi 22 janvier, de 16 heures à 19 heures.

Vendredi 22 janvier

Un film

FAUX MOUVEMENT

Film allemand de Wim Wenders (1974-75), avec R. Vogler, H. Schygulla, M. Hoppe, P. Kern, I. Desny.
A 2, 23 h 05.

★ *Transposition moderne, par l'écrivain Peter Handke, des* Années d'apprentissage *de* Wilhelm Meister, *roman de* Goethe, *roman « de formation ». L'errance d'un groupe de personnages flottant à côté de la vie sociale représente la crise d'identité ressentie par toute une génération, en République fédérale d'Allemagne. Thème fréquent chez Wim Wenders. Mise en scène épurée, d'une sobriété et d'une rigueur exemplaires, pour l'équilibre instable, l'angoisse diffuse d'êtres à la recherche d'eux-mêmes. Avec Rudiger Vogler, acteur-fétiche de Wenders.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h Emissions pédagogiques.
Les difficultés linguistiques des enfants de travailleurs immigrés.
18 h *C'est à vous.*
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
18 h 50 Les paris de TF 1.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Théâtre : la Double inconstance.
De Marivaux, mise en scène J.-L. Boutté, réal. J.-R. Cadet. Avec J.-P. Roussillon, P. Kerbrat, F. Seigner, D. Constanza...
La comédie se terminera par deux mariages Jean-Paul Roussillon et Françoise Seigner, superbes, entre autres.
22 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

11 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
Noël amoureux de Lucie.
14 h Aujourd'hui la vie.
Votre Brassens.
15 h Série : La famille Adams.
John Adams en désaccord avec Thomas Jefferson. La guerre éclate en Europe.
16 h 5 Magazine : Un temps pour tout.
Une émission de M. Cara et A. Valentini.
Les locataires et propriétaires.
16 h 50 Série documentaire : Les chemins de la vie.
Les enfants du kibboutz.
Quels sont les résultats économiques, politiques et éducatifs des kibboutzim en Israël, trente ans après leur fondation ?
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord... pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Les nouvelles brigades du Tigre.
Made in U.S.A., réal. V. Vicas
Al Capone décide d'étendre son trafic d'alcool à l'Europe, malgré la surveillance d'Elliott Ness.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Histoires de déracinés. Avec E. Arroyo (*Panama Al Brown*), A. Bosquet (*L'enfant que tu étais*), J. Roth (*Tovel*), J. Semprun (*l'Algarabie*), H. Troyat (*le Pain de l'étranger*).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Wim Wenders) : Faux Mouvement.

Rapt

LE NOUVEAU VENDREDI : KIDNAPPING LEGAL, LES ENFANTS DECHIRES. - FR 3, 20 h 30.

C'est un mercredi, ou bien c'est un 1er juillet, votre ex-conjoint vient chercher les enfants pour les emmener au cinéma, ou bien à La Clusaz, ou bien encore à Rabat. Sois bien sage, allez, au revoir... Vous ne le savez pas, mais cet au revoir est en réalité un adieu, cet enfant vous ne le reverrez jamais. On en kidnappe plus d'un millier comme ça en France chaque année. Et, là-dessus, près de la moitié sont enlevés à une mère française par un père maghrébin qui, après avoir confié le gamin à sa famille au fin fond de la Tunisie, du Maroc ou de l'Algérie, revient, bien obligé, travailler en France.

Résultat : de petits « orphelins juridiques », d'autant plus traumatisés que celui ou — c'est de loin le cas le plus fréquent — celle qui s'est vu ainsi brutalement arracher la garde pourtant légale de ses petits, découragée par l'impuissance de la police et les lenteurs de la justice, va recourir à une agence de détectives privés pour les récupérer. C'est une pratique courante aux Etats-Unis, et vous en verrez, dans cet excellent numéro du magazine « V 3 », les circonstances et les résultats ici. Il est formidable, ce reportage. Je m'en voudrais de le déflorer en vous le racontant. Regardez-le absolument. — C. S.

TROISIÈME CHAINE : FR3

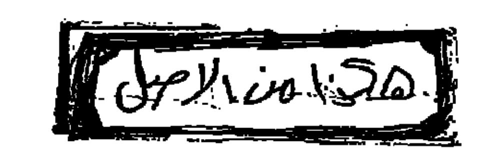
18 h 30 Pour les jeunes.
Les Wombles : Vive le volley ; Des livres pour nous : Souris, rats et ratons.
18 h 55 Tribune libre.
La Fédération de l'éducation nationale (FEN).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Circé la magicienne.
20 h 30 Le nouveau vendredi : Kidnapping légal, les enfants déchirés.
Une émission de R. Pietri. Reportage : J.-M. Perthuis.
(Lire notre sélection.)
21 h 30 Divertissement : Biahore ! Billegagnée ! ou le cinquième mousquetaire.
Une émission de R. Trabot et P. Neel.
Un divertissement une version panachée « écrite » par le cinquième mousquetaire à partir des versions de Paul Féval, Roger Nimier et Alexandre Dumas.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
En direct du Salon nautique à Paris.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : La communication sociale ; L'adoption ; Redécouvrir l'initiation...
8 h, Les chemins de la connaissance : Paul Diel et l'éducation (l'auto-éducation) ; à 8 h 32, La vie des pieuvres : les monstres intérieurs.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge.
11 h 2, Rendez-vous avec le ballet : L'Europe d'aujourd'hui (Béjart, Kylian, Pina Bausch).
12 h 5, Agora : Lanza del Vasto, avec C.-H. Rocquet.
12 h 45, Panorama : Avec J. Pouget.
13 h 30, Musiques extra-européennes : La calebasse africaine.
14 h, Sons : A Saint-Lazare...
14 h 5, Un livre, des voix : « Et je pleure », de J. Pratte.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : Gilles de Gouberville.
15 h 50, Contacts.
16 h, Pouvoirs de la musique : La danse.
18 h 30, Feuilleton : Le hussard sur le toit, d'après J. Giono.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : L'albedo terrestre.
20 h, Rencontre avec les épouvantails, par B. Rigotard.
21 h 30, Black and blue : Eloge de Ray Charles.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Liszt, Castillo, Ravel, Bach, Chopin, Schönberg et Beethoven.
8 h 7, Quotidien-Musique.
9 h 2, Le matin des musiciens : Les symphonies non vocales de G. Mahler.
12 h, Equivalences : Œuvres de Franck.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes : Œuvres de Lejet, Salmenhara, Vivaldi et Arnold.
14 h, Prélude aux enfants d'Orphée : Œuvre de Martin.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, La migration musicale : Œuvres de Scarlatti, Boccherini, Zelerka, Dvorak et Martinu : 16 h 30, Lieder de Hugo Wolf.
17 h 2, L'histoire de la musique : La musique musicale au Moyen Age.
18 h 30, Studio-Concert (en direct du Studio 106) : Musique vocale et instrumentale avec M. Figueras et H. Smith (Milan et Sor).
19 h 35, Jazz.
20 h, Musiques contemporaines.
20 h 30, Concert : « Concerto pour clarinette et orchestre en la majeur » de Mozart, « Symphonie n° 7 en mi mineur » de Mahler, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, avec U. Rodenhäusser, clarinette, dir. B. Gueller.
22 h 15, La nuit sur France-Musique ; 23 h 5, Ecrans « Bernard Herrman » (1re partie) ; 0 h 5, Musiques traditionnelles (L'incroyable et long historique d'un tambour et sa mémoire).



Samedi 23 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h Trente millions d'amis.
11 h 30 La maison de TF 1.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Fugues à Fugain.
Kick, Raoul, la moto et les autres ; Plume d'élan ; Maya l'abeille ; Archibald ; Teenagers ; 16 h., Sergent Anderson : 17 h. 5, Chapeau melon et bottes de cuir.
18 h 5 La séquence du spectateur.
18 h 45 Magazine auto-moto.
19 h 5 Tout va très bien (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac.
22 h 5 Série : Dallas.
Le destin.
J.R. engage un détective pour suivre Sue Ellen et apprend des choses bien désagréables...
22 h 55 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
Une émission de J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.-L. Boulay.
La Rhodésie, un an et demi après l'indépendance ; Images de la semaine ; Les informations télévisées vues par les télévisions étrangères.
23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
Pain brioché.
12 h 30 Domus (et à 13 h 35).
12 h 45 Journal.
14 h 5 Série : Pilotes.
Le code.
Une jeune fille kidnappée au cours de son baptême de l'air.
14 h 55 Les jeux du stade.
17 h Récré A 2.
Wattoo-wattoo : La bande à Bédé : La révolte irlandaise.
18 h Les carnets de l'aventure.
De la hache de pierre au magnétoscope.
Réal. : P.-D. Gaisseau.
La découverte du petit village de Telish au cœur de la Nouvelle-Guinée.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 C'est une bonne question.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
Daniel Balavoine, Hervé Cristiani, Catherine Lara, Roger Hanin...
21 h 40 Série : Les enquêtes du commissaire Maigret.
Le voleur de Maigret, de G. Simenon, réal. J.-P. Sassy. Avec J. Richard, E. Swann, V. Monier.
Le commissaire Maigret volé est appelé au secours par son voleur : une jeune fille a été assassinée à bout portant.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

12 h 30 Les pieds sur terre.
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole.
18 h 30 Pour les jeunes.
Ulysse 31 : Circé la magicienne; à 18 h. 55, En direct du passé : l'année 1468.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Nérée ou la vérité engloutie.
20 h Les jeux.
20 h 30 La Chartreuse de Parme (cinquième partie).
D'après Stendhal.
Réal : M. Bolognini. Avec : M. Keller, A. Occhipinti, G.-M. Volonte, etc.
La Sanseverina prend conscience de son amour passionné pour Fabien qui rencontre Clelia dans la chapelle de la prison.
21 h 30 Variétés : 48e Gala de l'Union des artistes.
Réal. : G. Folgoas.
J. Greco, P. Nicaud, B. Anderson, C. Vanel.
22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : La fiscalité 82 ; La communication sociale ; L'adoption.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Quel dialogue Nord-Sud ?
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... Hubert Lucot : « Phanées les nuées ».
11 h 2, La musique prend la parole : Le récit opératique (« Le chevalier à la rose », de R. Strauss).
12 h 5, Le pont des arts.
14 h, Sons : Fêtes de la vigne à Dijon.
14 h 5, L'Irlande aujourd'hui.
16 h 20, Le livre d'or : Le quatuor Arcana et G. Deplus, clarinette au Festival estival de Paris (Ravel, Dutilleux, Mozart).
17 h 30, Les marchands de paix.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La Radio suisse romande présente : Les raisons de la folie, par J. Adout.
20 h, Koba le Géorgien, de L. Kobrynski.
21 h 26, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi-Matin : Œuvres de Schubert, Schmitt, Fauré, Martinu, Rodrigo et Kodaly.
8 h 2, Tous en scène : « Broadway ».
9 h 7, Actualité du disque ; 11 h, La tribune des critiques de disques. « Quatuor à cordes » de Beethoven.
14 h, L'atelier de musique : Œuvre de J.-B Lully.
16 h, Vingt-cinquième concours international de guitare : Œuvres de Ginastera, Ponce et Moreno Torroba.
16 h 30, Studio-Concert (en direct de l'auditorium 105). Musiques traditionnelles du Laos.
18 h, Le disque de la tribune : « Quatuor à cordes », de Beethoven (dernière parution).
19 h, Haute infidélité.
20 h, Magazine : « Les pêcheurs de perles » (Bach, Beethoven).
20 h 30, Concert (donné le 13 août 1981 au festival de Ludwigsburg) : « Sonate en ut majeur » de Haydn, « Sonate n° 13 en mi bémol majeur » et « Sonate au clair de lune » de Beethoven, « Fantasiestücke » de Schumann, « Saint François d'Assise prêchant aux oiseaux » et « Saint François de Paule marchant sur les flots » de Liszt, avec A. Brendel au piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique ; 23 h, Samedi-Minuit.

● **Alfred Brendel (F.M., 20 h. 30).** — Spécialiste incontesté des allemandes de Schubert, pour lesquelles il a su trouver un éclairage doucement spiritualisé, Alfred Brendel est aussi un interprète intelligent de Beethoven. L'interprétation des sonates n° 13 et 14, que retransmet France-Musique — en différé de Ludwigsburg — désavoue le goût plus mitigé qu'a le public pour ces exécutions beethovéniennes. A. Brendel décante les lignes mystérieuses qui semblent enfouies sous le halo mozartien de la première, ménage des jeux d'ombres, combat l'évidence. Depuis longtemps, le dramatisme lisztien qui pointe sous les arpèges ruisselants n'a pas de secret pour lui : il excelle cette fois dans les deux « légendes ». La surprise vient donc des « Fantasiestücke » de Schumann, dont les chimères ne sont pas l'univers habituel de Brendel. — T. Fr.

Dimanche 24 janvier

Deux films

GOUPI-MAINS ROUGES
Film français de Jacques Becker (1942), avec F. Ledoux, G. Rollin, R. Le Vigan, B. Brunoy, A. Devere, M. Schutz, G. Karjean.
TF 1, 20 h 35.
★★ Le deuxième film de Jacques Becker, où s'affirme la précision, la qualité de son style dans la description réaliste et psychologique. Trouble au sein d'un clan paysan cupide, à cause d'un meurtre et d'un magot caché. L'étude de mœurs — très anticonformiste par rapport au « retour à la terre » prôné par le régime de Vichy — remplace la poésie fantastique du roman de Pierre Véry.

AGOSTINO
Film italien de Mauro Bolognini (1962), avec I. Thulin, P. Colombo, J. Saxon, M. Bartoletti, C. Bussaglia.
FR 3, 22 h 30.
★ Adaptation du roman d'Alberto Moravia. La passion et la jalousie d'un garçon de treize ans envers sa mère. A l'aise dans les situations troubles, Bolognoni a créé sur ce sujet une atmosphère très attachante par son ambiguïté psychologique. L'action est située à Venise, au lieu de Viareggio chez Moravia. Images en noir et blanc d'Aldo Tonti sans chichis esthétiques. Ce film n'a jamais été distribué en France.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
Messe célébrée au centre Saint-Pierre, à Caen, prédicateur : Père R. Jorens.
12 h Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 20 Mise en boîte.
14 h 10 Toute une vie dans un dimanche.
En direct du Festival du film fantastique d'Avoriaz.
15 h 25 Sports dimanche.
Ski : slalom spécial hommes à Wengen ; Judo : finale du tournoi de Paris ; automobile : grand prix d'Afrique du Sud.
17 h 30 Téléfilm : Un chien de saison.
Réal. B. Bernard.
19 h Magazine : Pleins feux.
De J. Artur.
Extraits de la Pattemouille *de M. Hermon au Théâtre de la Michodière, de* Spaghetti Bolognesi *de Tilly*
19 h 30 Les animaux du monde.
L'oiseau qui ne sait pas voler.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Goupi mains rouges.
De Jacques Becker.
22 h 15 Portrait : Fernand Ledoux.
(Lire notre sélection.)
23 h 10 Sports dimanche.
23 h 25 A Bible ouverte.
Le livre de Job, par le rabbin Josy Eisenberg.
23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai : 14 h. 25, Série : Magnum ; 15 h. 20, L'école des fans ; 15 h. 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h. 25, Thé dansant.
17 h 5 Série : L'île aux trente cercueils.
Réal. : M. Cravenne.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Chantez-le moi.
Par J.-F. Kahn.
La femme : avec C. Cler, C. Borel, P. Préjean, etc.
21 h 55 Série documentaire : Les métiers dangereux et spectaculaires.
Réal. : J.-F. Vergnies.
Commandant de pétrolier géant.
22 h 50 La grande parade du jazz.
De J.-C. Averty.
Les Haricots Rouges ; Tin Roof Blues.
23 h 20 Journal.

Un sage

FERNAND LEDOUX : LA MODESTIE ET LA FERVEUR
TF 1, 22 h 15.

Il n'est pas de compagnie plus douce que celle d'un sage retiré dans un havre de paix face à la mer. Armand Panigel en a rencontré un pour notre plus grand bonheur : Fernand Ledoux. Ce personnage secret et distant, qui a incarné des âmes timides au cinéma et Tartuffe au théâtre, évoque les temps où « les tragédiens parlaient comme des empereurs ». C'était au début de ce siècle, époque du cinéma muet. Fernand Ledoux a entrepris une longue carrière... Avec lui, on traverse le cinéma français de 1919 à nos jours : de « Folies-Bergère », de Marcel Achard, à « Till l'espiègle », de Gérard Philipe, en passant par « les Visiteurs du soir », de Marcel Carné. Un portrait par petites touches, intelligent, sensible. — M. G.

Les hommes tels qu'ils sont

THEATRE DE TOUJOURS : BRITANNICUS. FR 3, 17 h.

« Britannicus », dit-on, est la tragédie la plus politique de Racine. Gildas Bourdet, directeur du Centre dramatique du Nord, signe là sa première mise en scène classique et préfère se rallier à l'autre cliché, qui veut que Racine décrive les hommes tels qu'ils sont. Il montre un drame à la fois sordide et grandiose, qui aurait pu se passer à Versailles, au moment crucial où le roi choisit la politique de la raison d'Etat et décide : « L'Etat, c'est moi ».

Alors, dans l'antichambre oubliée d'un palais devenu musée, Néron choisit de s'arracher à sa mère, à la dévoreuse et criminelle Agrippine — les scènes où ils s'affrontent sont parmi les plus fortes, les plus déchirantes que l'on ait vues. Et, à la fin du jour, hurle à la mort une femme enfermée dans cette antichambre oubliée de l'histoire. — C. G.

TROISIÈME CHAINE : FR3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
14 h La soupière a des oreilles.
Une émission de Piem et P. Bonte.
15 h 15 Dramatique : Le loup blanc.
Deuxième épisode : La forêt de rennes.
D'après Paul Féval. Adapt. : J.-P Decourt et H. de Turenne.
Au château de Treme les loups surgissent au cours d'une fête.
16 h 15 Un comédien lit un auteur.
G. Wilson lit Ch. de Gaulle.
17 h Théâtre de toujours : Britannicus.
Tragédie de Racine, par le Théâtre de la Salamandre.
(Lire notre sélection.)
19 h 15 Prélude à l'après-midi : Stravinski.
Octuor pour flûte, clarinette en si bémol, deux bassons, deux trompettes, deux trombonnes, par les Philharmonistes de Châteauroux.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Benny Hill.
20 h 30 Haute curiosité : L'art et le faux.
Une série de M. Rheims.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : B. Lavalette.
Réal. : R. Maurice.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle M. Bolognini) : Agostino.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux : L'Eglise aux risques de l'histoire.
7 h 40, Chasseurs de son : Dépaysements.
8 h, Orthodoxie.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste.
10 h, Messe au Carmel de Saint-Germain-en-Laye.
11 h, Regards sur la musique : « Le chant du dépossédé », d'après Mallarmé (S. Nigi).
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Lyriscope : « Lohengrin », de Wagner, à l'Opéra.
14 h, Sons : Fête de la vigne, à Dijon.
14 h 5, La Comédie-Française présente : Vingt et une scènes de comédie, d'Alain, et des extraits des « Saisons l'esprit ».
16 h 5, Concert donné en l'église Saint-Louis-en-l'Isle, le 4 décembre 1981.
17 h 30, Rencontre avec... M. Messadi, président de la Chambre des députés (Tunisie).
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : La poésie espagnole (Andrès Sanchez Robayna).
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Narcisse : par J. d'Astier.
23 h, Musique de chambre : Beethoven, Landowski, Martinu.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade : musique viennoise et musique légère ; œuvres de Lanner, Varlamoff, Ferstl, Strauss, Minkus, Elgar, Massenet, Rossini, Kalmann, Sandauer, Zelweker et Kabalewsky.
8 h 2, Cantate : intégrale des cantates de Bach.
9 h 7, Magazine international.
11 h, Concert (en direct du théâtre du rond-point des Champs-Elysées à Paris) : œuvre de Stravinsky, Janacek et Farkas par les solistes de l'ensemble Intercontemporain, dir. D. Cohen.
12 h 5, Les après-midi de l'orchestre, les mahlériens : B. Walter ; œuvres de Strauss, Mahler, Bruckner, Mozart et Berlioz.
14 h, D'une oreille l'autre : œuvres de Albeniz, Strauss, Prokofiev, Zemlinsky.
17 h, Comment l'entendez-vous ? J.-M. Nectoux : œuvres de J.-B. Bach.
19 h, Jazz : le trompettiste C. Terry et son big band.
20 h, Concert (donné au Festspielhaus le 22 janvier 1982) : Semaine Mozart-Salzbourg 1982 ; « Zaïde, singspiel en 2 actes », de Mozart par l'orchestre du Mozarteum de Salzbourg avec J. Beigen, soprano, W. Hollweg ténor, W. Schoene basse, T. Moser ténor, R. Holl basse, P. Pikl récitant, dir. L. Hager.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Biennale de Venise 81 « Doppo l'avanguardia », 0 h 5, Rupture, œuvres de Mozart, Rossini et Liszt.

● **« Zaïde », de Mozart (F.M., 20 h).** — Sultans au cœur sec, favorites aux yeux humides, vizirs cruels et princes magnanimes : l'orientalisme de pacotille est à la mode dans l'Autriche du dix-huitième siècle ; les mille et une nuits se bousculent dans les livrets. Mozart ne devait pas manquer à l'appel, comme en témoigne « l'Enlèvement au sérail ». « Zaïde », que l'on connaît moins, est un opéra inachevé aux dimensions plus modestes. Dans cet Orient viennois, Judith Beigen, Werner Hollweg et l'orchestre de Salzbourg sont comme chez eux. — T. Fr.

Lundi 25 janvier

Trois films

LA SYMPHONIE FANTASTIQUE
Film français de Christian-Jaque (1941), avec J.-L. Barrault, R. Saint-Cyr, J. Berry, L. Delamare, B. Blier, G. Gil.
TF 1, 14 h 25.
★ La vie d'Hector Berlioz, dans une biographie romanesque sur le thème de l'artiste maudit. Les élans de la mise en scène et l'interprétation de Jean-Louis Barrault peuvent paraître aujourd'hui emphatiques. Détail piquant : cette fresque exaltant le génie d'un musicien français fut une production de la société allemande Continental Films dirigée, à Paris, par Alfred Greven pendant l'occupation.

OTALIA DE BAHIA
Film franco-brésilien de Marcel Camus (1976), avec M. Fonseca, A. Pitanga, M. Viana, J. Soares, Z. Pereira.
FR 3, 20 h 30.
★ Dix-huit ans après Orfeu negro *(son plus grand succès), Marcel Camus renouait avec son inspiration brésilienne par ce récit à sketches, tiré d'un roman de Jorge Amado. Bahia a remplacé Rio, mais c'est le même univers, la même animation. Le cinéaste, récemment décédé, avait filmé avec sympathie et lyrisme le petit peuple des bidonvilles, en passant de l'humour et du pittoresque au drame humain.*

ROSEMARY'S BABY
Film américain de Roman Polanski (1968), avec M. Farrow, J. Cassavetes, R. Gordon, S. Blackmer, M. Evans, R. Bellamy.
TF 1, 21 h 35.
★ L'histoire angoissante d'une jeune femme dont le futur bébé a été conçu dans des conditions monstrueuses. Polanski, bien qu'il ait dit ne croire ni à Dieu ni au diable, a été à l'origine de la vague des films fantastico-religieux reflétant les craintes et les obsessions de la société américaine. Spectacle à faire peur, révélation des forces démoniaques en plein New-York. On s'y laisse prendre. Les acteurs sont remarquables.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Magazine : Portes ouvertes.
Vivre ensemble à la neige
13 h 50 Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui.
La croisée des chansons ; Histoire fêtée au feu (C.N.D.P.) ; Cinéma : La Symphonie fantastique, de Christian-Jaque : Les couleurs de la vie ; Et mon tout est un homme ; A votre service ; Paroles d'homme.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
Chics et chauds et à la mode : les châles.
18 h 50 Les paris de TF 1.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine scientifique : 2002 l'odyssée du futur.
La robotique, de I. et G. Bogdanoff.
Des automates du XVIIIe siècle aux machines les plus sophistiquées.
21 h 35 Cinéma : Rosemary's Baby.
De Roman Polanski.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Cette semaine sur A 2.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
Noël plaide l'affaire Louvet.
14 h Aujourd'hui la vie.
Des auteurs et vous.
15 h 5 Emissions pédagogiques.
16 h 30 Archives Roger Viollet.
Réal. F. Bureau.
17 h Itinéraires.
Réal. : F Caillaud.
Un voyage chez les Dogons, peuple du Mali qui a su, malgré les multiples invasions, préserver une civilisation traditionnelle.
17 h 50 Récré A 2.
Une souris sur Mars ; Les quatre amis ; Tarzan...
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Emmenez-moi au théâtre : les Colombaioni.
Magazine de G. Kahn.
Clowns, acrobates, mimes, trapézistes inspirés de la Commedia dell'Arte.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Magazine d'actualité : Laser.
18 h 55 Tribune libre.
La Fraternité d'Abraham.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Nérée ou la vérité engloutie.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : Otalia de Bahia.
De Marcel Camus.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Le monde du futur ; les multinationales ; reportage dans un kibboutz ; éloge de la lenteur.
8 h, Les chemins de la connaissance : Territoire du quotidien ; à 8 h 32, Frédéric II, roi de Prusse.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Les lundis de l'histoire : Saint François-d'Assise.
10 h 45, Le texte et la marge.
11 h 2, Evénement musique.
12 h 5, Agora : « Le délire et le deuil », avec J. de Segonzac.
12 h 45, Panorama : avec M. Cardoze.
13 h 30, Atelier de recherches instrumentales : Lieux et performances.
14 h, Sons : Les fêtes de la vigne, à Dijon.
14 h 5, Un livre, des voix : « Les Enfants de la patrie », de C. Bretagne.
14 h 47, Contact.
14 h 50, Le monde au singulier : L'actualité selon J.-C. Eloy.
15 h 30, Points de repère : Le Musée d'art et d'essai, à Paris.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30 : avec C. Fuentes (à Mexico).
17 h, Roue libre : Le beau Danube bleu.
17 h 32, Musique espagnole contemporaine, par Yves Quinsy et C. Latigrat.
18 h 30, Feuilleton : Le Hussard sur le toit, d'après Jean Giono.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Présence des arts : Man Ray photographe ; Rétrospective André Masson, au Centre Georges-Pompidou.
20 h, De Goupil à Margot, histoire de bêtes... de L. Pergaud.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : Tableau des idées contemporaines, avec J.-M. Domenach.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique légère de Radio-France : œuvres de Bolling, Walberg.
6 h 30, Musiques du matin : œuvres de Mozart, Honegger, Pergolèse et Beethoven.
8 h 7, Quotidien musique.
9 h 2, Musiciens d'aujourd'hui : l'école russe de piano, H. Neuhaus et W. Sofionitzki ; œuvres de Rachmaninov, Rubinstein, Chopin, Schubert, Moussorgski.
12 h, Chasseurs de son stéréo.
12 h 35, Jazz : les années Dorsey.
13 h, Jeunes solistes (en direct du studio 119) : œuvres de Haydn, Liszt, Debussy, Bartok, avec F. Toogood, piano.
14 h, D'une oreille l'autre : œuvres de Dvorak, Schubert, Brahms, Stockhausen, Bartok.
17 h 2, Le jeu des miroirs : œuvres de Couperin, Puccini.
18 h 30, Studio-Concert : Giovanna Marini.
19 h 35, Jazz.
20 h, Recherche musicale.
20 h 30, Concert (en direct du grand auditorium de Radio-France) : « Quatuor pour hautbois et cordes », de Mozart, « Trio à cordes » de Darasse. « Divertissement pour trio à cordes » de Mozart ; par le Trio à cordes de Paris et M. Crocquenoy, hautbois.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : œuvres de Doppler, Herold ; 23 h 5, solistes français d'aujourd'hui : R. Crespin ; œuvres de Berlioz, Satie ; 0 h 5, guitarenuit : œuvres de Granados, Giamondi, Diaz et Riera, Fays, Sor, Xhosa.

TÉLÉVISIONS

VENDREDI 22 JANVIER

● TELE-LUXEMBOURG, 21 h. : *la Raison du plus fou*, film de F. Reichenbach ; 22 h. 30 : *Chrono*, l'actualité sportive automobile.
● TELE-MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *Impossible pas français*, film de R. Lamoureux.
● TELEVISION BELGE, 21 h. 15 : *les Ombres du vent*, film de B. Farmanara. — TELE 2, 20 h. 5 : *l'Adieu aux as*, feuilleton de J.P. Decourt.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 35 : *Navire en détresse*, film de P. Leacock ; 22 h. 5 : *Education* : l'Illusion et le possible.

SAMEDI 23 JANVIER

● TELE-LUXEMBOURG, 21 h. : *le Roi des vagabonds*, film de M. Curtiz ; 22 h. 20 : Ciné-Club, *l'Ombre des châteaux*, film de D. Duval.
● TELE-MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *la Kermesse des aigles*, film de G. Roy Hill.
● TELEVISION BELGE, 20 h. 30 : *Willa*, téléfilm de J. Darling et C. Guzman.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 10 : *la Femme du boulanger*, film de M. Pagnol.

DIMANCHE 24 JANVIER

● TELE-LUXEMBOURG, 21 h. : *le Téléphone rose*, film d'Edouard Molinaro.
● TELE-MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *le Trésor des Hollandais*, film de P. Agostini.
● TELEVISION BELGE, 21 h. 10 : *la Dernière Chevauchée des Dalton*, téléfilm de D. Curtis.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. : *l'Homme à l'orchidée* ; 20 h. 50 : *Culture en super-8.*

LUNDI 25 JANVIER

● TELE-LUXEMBOURG, 20 h. : *la Nouvelle Malle des Indes* (8e épisode) ; 21 h. : *les Naufragés de l'espace*, film de J. Sturges.
● TELE-MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *la Symphonie des brigands*, de F. Feher.
● TELEVISION BELGE, 19 h. 55 : *Une semaine de vacances*, film de B. Tavernier. — TELE 2, 20 h. 10 : Soirée wallonne.

Mardi 26 janvier

Deux films

QU'EST-CE QUI FAIT COURIR LES CROCODILES ?

Film français de Jacques Poitrenaud (1970), avec M. Serrault, F. Blanche, J. Poiret, E. Dassas.

FR 3, 21 h 35.

★ *Comédie burlesque aux allures de fable sociale : un paisible éleveur de moutons devient un P.-D.G. tyrannique, « crocodile » de l'industrie. Petit film bien fait et basé sur les numéros personnels de Michel Serrault, Jean Poiret et l'extravagant Francis Blanche.*

LA CAGE AUX ROSSIGNOLS

Film français de Jean Dréville (1944), avec Noël-Noël, M. Francey, G. Biscot, R. Génin, M. Ducouret.

A 2, 20 h 45.

★ *Le roman d'un pion (Noël-Noël excellent dans un personnage à la René Clair) qui réussit à discipliner les jeunes pensionnaires d'une maison de rééducation en leur faisant former une chorale. Les gosses sont joués par les Petits Chanteurs à la Croix de Bois. Ils ont des voix célestes. Tourné dans les derniers mois de l'occupation, ce film sur l'enfance a su éviter le moralisme édifiant de l'époque Pétain.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Les après-midi de TF 1 : Féminin présent.
Pour être bien dans sa peau : Le merle (C.N.D.P.) ; Série : La légende des chevaliers aux 108 étoiles ; Rencontre en fête ; Dossier : les couples longue distance ; Découvertes TF 1 ; Elles comme littérature ; Recettes ; Vidéostar.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
Entre mère et fille : souvenirs et règlement de comptes.
18 h 50 Les paris de TF 1.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Show Shirley Mac Laine.
Réal. : T. Charmoli.
21 h 20 Série : La nouvelle malle des Indes.
Réal. : Christian-Jaque, n° 4. *Martial débarque à Venise avec Tom, et ils partent au Caire, malgré l'épidémie de peste.*
22 h 15 Document : Nicolas de Staël.
Réal. M. Dumoulin. *(Lire notre article page 15.)*
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
Noël demande en mariage Lucie
14 h Aujourd'hui la vie.
Y'a plus de morale... mais quelle morale.
15 h 5 Téléfilm : James Dean.
De R. Butler. *L'amitié entre l'écrivain et producteur William Bast et James Dean.*
16 h 50 Document : Tony Duquette.
17 h 10 Itinéraires.
Chants russes d'exil. Réal. : J. Thor. *Le chant nostalgique du jeune groupe Balalaïka, musiciens russes en exil à Paris.*
17 h 50 Récré A 2.
Une souris sur Mars ; C'est chouette ; 3-2-1 contact...
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Mardi cinéma.
(Et à 22 h. 15).
20 h 45 Cinéma : la Cage aux rossignols.
De Jean Dreville.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h Ministère des universités.
18 h 30 Pour les jeunes.
Les couleurs du temps.
18 h 55 Tribune libre.
Mouvement des démocrates.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 Magazine : Mémoires de France.
Une émission de P. Ory. *Le premier numéro de ce nouveau magazine évoquera la personnalité de Pascal Paoli, partisan de l'indépendance de la Corse au XVIIIe siècle, en rapport avec le projet de loi gouvernemental portant sur le statut particulier de l'île.*
21 h 35 Cinéma : Qu'est-ce qui fait courir les crocodiles ?
De J Poitrenaud.
22 h 55 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Le cinéma ; Les multinationales ; Dans un kibboutz...
8 h, Les chemins de la connaissance : Territoire du quotidien ; à 8 h 32, Frédéric II, roi de Prusse ; à 8 h 50, La route aventureuse.
9 h 7, La matinée des autres : L'enfant mythologique ; Les Touaregs du Niger ; L'efficacité des interdits.
10 h 45, Un quart d'heure avec... l'abbé Ledur : « Comme un soleil ardent ».
11 h 2, Musique espagnole contemporaine, par Y. Quinzy et C. Latigrat (et à 17 h 32) : la Catalogne.
12 h 5, Agora : Espace libre, avec J. Guitton.
12 h 45, Panorama : Avec J.-C. Dague.
13 h 30, Libre parcours variétés.
14 h, Sons : Fêtes de la vigne à Dijon.
14 h 5, Un livre, des voix : « Jeune fille non accompagnée », de S. Kepes.
14 h 47, Le monde au singulier.
15 h 50, Les points cardinaux : Décentralisation en Belgique.
16 h 30, Micromag.
17 h, Roue libre : Le beau Danube bleu.
18 h 30, Feuilleton : Le hussard sur le toit, d'après J. Giono.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : Les particularités de la nature tropicale.
20 h, Dialogues : A la recherche de Sartre, avec R. Saurel et G. Michel.
21 h 15, Musiques de notre temps : La post-modernité, avec D. Charles.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Haydn, Rossini, Schubert, Bloch, Saint-Saëns, Bach, Beethoven, Puccini et Liszt
8 h 7, Quotidien-Musique.
9 h 2, Musiciens d'aujourd'hui : L'école russe de piano : H Neuhaus, W. Sofronitzki ; œuvres de Scriabine, Schumann, Rachmaninov
12 h, Musiques populaires : Le flamenco.
12 h 35, Jazz : Les années Dorsey.
13 h, Opérette : « Le Cheval de bronze », de D.F.E. Auber avec S. Nigoghossian, I. Garcisanz, A. M Rodde, etc.
14 h, Boîte à musique : Œuvre de Monk, Messiaen.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, D'une oreille l'autre : Œuvres de Tchaïkovski, Schumann, Liszt, Enesco, Solas.
17 h 2, Le jeu des miroirs : Œuvres de Granados, Scarlatti, Cabanilles.
18 h 30, (En direct du Studio 106) : Œuvres de Dutilleux, Berio, Ferrero, Zimmerman, Amy, Holler et Mayuzumi, avec P. Muller, violoncelle.
19 h 35, Jazz : Les Irréfutables : J. Griffin.
20 h, Premières loges : Magazine d'archives lyriques : Œuvres de Verdi, Puccini et Giordano, avec A. Pertile (1885-1952) accompagné par l'orchestre de la Scala de Milan.
20 h 30, Concert (donné Salle Pleyel à Paris le 20 décembre 1981) : « Symphonie n° 35 », de Mozart ; « Concerto pour piano et orchestre n° 3 », de Beethoven ; « Messe en ré mineur », de Haydn, par le Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, avec G. Ohlsson, piano, S. Armstrong, soprano, A. Murray, contralto, M. Davies, ténor, M. Egel, baryton ; chef des chœurs : A. Boulfroy ; dir. : N Marriner.
22 h 25, Cycle acousmatique.
23 h 25, La nuit sur France-Musique ; le Jazz-Club.

● « Le Cheval de bronze », de Auber (F.M., 13 h.). — A cause de leur badinage désuet, peut-être aussi parce qu'on a pris au mot le conseil de leur auteur de les traiter à la légère, les opéras d'Auber ne ressuscitent que rarement. Wagner défendait volontiers ces œuvres à l'esprit bien français : le maître de Bayreuth était même allé jusqu'à les imiter. « Le Cheval de bronze », qu'exhume Sylvie Février, au titre de la musique légère, appartient à l'époque faste d'Auber. Grand amateur de frivolités parisiennes, le futur directeur du conservatoire ne considérait pas encore la musique comme « une épouse encombrante ». Ecrite sur le coin d'une table, cette œuvre a les galanteries des opéras comiques du dix-neuvième siècle, ceux qu'on écrivait pour les bourgeois qui veulent s'amuser. Le timbre rare d'Isabel Garcisanz et la voix fauréenne d'Anne-Marie Rodde y font merveille. — T. Fr.

Mercredi 27 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Un métier pour demain.
La cuisine de collectivité
14 h Les visiteurs du mercredi.
Débrouillamini ; Jacques Tremolin ; Salty ; Dessin animé ; Conte à trembler debout ; Dessins animés ; Studio 3.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
La préhistoire.
18 h 50 Les paris de TF 1.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
19 h 53 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 35 Les mercredis de l'information.
De J.-M. Cavada, M. Thoulouze. Pascal, Myriam... et les autres : jeunes, chômeurs, à Quimperlé. *Conséquences physiologiques, économiques et sociales du chômage sur les jeunes de seize à vingt ans en Bretagne.*
21 h 45 Caméra une première : En votre aimable règlement.
De A. Riou, réal : J.-C. Charnay. Avec C. Parisy, A. Fontaine, M. Sebastian... *(Lire notre sélection.)*
22 h 45 Documentaire : Albeniz, musicien errant.
De A. Tacvorian. *Evocation de l'auteur d'Ibéria.*
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
Noël se fiance avec Lucie.
14 h Terre des bêtes.
14 h 50 Récré A 2.
Wattoo-Wattoo ; Goldorak ; Casper ; Bouquin-Bouquine.
17 h 25 Les carnets de l'aventure.
Aventure en Antarctique. De M. Hoover.
18 h Platine 45.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier.
De J. Chancel. *Autour de Frédéric Dard et San Antonio : Renaud, H. Tachan, Mort Shumann, R. Hossein, C. Luter, etc.*
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Charte des villes moyennes historiques.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma 16 : Un été à Vallon.
Un film de J.-D. Simon. Avec : M. Boyer, N. Guerin, M Lejeune, J. Barboutin, etc. *Spéculations financières sur des terrains occupés par des campeurs en Ardèche.*
22 h Journal.

L'inconnue

CAMERA UNE PREMIERE : EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT

TF 1, 21 h 45

Jean-Marc, petit employé dans une manufacture de faïencerie, est un homme sans qualités apparentes. Agé de vingt-cinq ans, ce rond-de-cuir — bien interprété par Christian Parisy, — caresse un rêve impossible : devenir le P.-D.G. de l'entreprise Poupardin. Il y parviendra cependant grâce à la complicité d'une mystérieuse inconnue. Une voix profonde et charnelle, tombée du ciel, lui fera gravir les échelons. Qui est-elle ? Toute l'énigme est là.

A l'exception de quelques sketches « tarte à la crème » bien menés, ce conte fantastique à la manière de « la Belle et la Bête » n'encombrera pas la mémoire. — M. G.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Les psychoses ; Les multinationales ; Dans un kibboutz ; Eloge de l'écriture...
8 h, Les chemins de la connaissance : Territoire du quotidien ; à 8 h 32, Frédéric II, roi de Prusse.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques : La nouvelle révolution astronomique ; Poitou, pays charentais ; L'atlas iconographique de la France.
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : « Les loups », avec P.-E. Victor et J. Larivière.
11 h 2, Musique espagnole contemporaine, par Y. Quinzy et C Latigrat : la Catalogne (et à 17 h 32 : le Pays basque).
12 h 5, Agora : L'été jaune, avec C.-M. Cluny.
12 h 45, Panorama : Emission spéciale sur la Yougoslavie.
13 h 30, Magazine des Jeunesses musicales de France.
14 h, Sons : Fêtes de la vigne à Dijon.
14 h 5, Un livre, des voix : « la Première Ligne », de B. Szapiro.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : Le rôle des travailleuses familiales.
15 h 2, Le monde au singulier : L'actualité selon D. Rolin.
15 h 45, Archimedia : La découverte de la matière ; Les atomes, les électrons et les rayonnements.
16 h 45, Contact.
17 h, Roue libre : Le beau Danube bleu.
18 h 30, Feuilleton : « le Hussard sur le toit », d'après J. Giono.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche.
20 h, La musique et les hommes : La chevauchée, voyage musical à partir de F. Liszt.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : Œuvres de Jonasson, Graff, Lumbye, Métra, Combelle, Théodorakis.
6 h 30, Musiques du matin : Œuvres de Beethoven, Rossini, Stravinski, Debussy, Telemann.
8 h 7, Quotidien musique.
9 h 2, Musiciens d'aujourd'hui : L'Ecole russe de piano : H. Neuhaus, W. Sofronitzki ; Œuvres de Stravinski, Liszt, Tchaïkovski, Beethoven, Chopin, Schumann, Prokofiev.
12 h L'amateur de musique.
12 h 35, Jazz.
13 h, Jeunes solistes : Autour de Monteverdi, avec N. Anfuso, soprano.
14 h, Microcosmos : 14 h 10, Kaléidoscope ; 14 h 45, Le billet et l'invité du jour ; 14 h 50, Les éphémérides de la musique ; 15 h 30, Le jeu et la bricole ; 15 h 50, Micro-concert ; 16 h 30, En marge.
17 h 2, Le jeu des miroirs.
18 h 30, Studio-concert : Avec C. Michel (harpe), M. Bouvert (piano) ; œuvres de Dussek, Naderman.
19 h 35, Jazz : Où jouent-ils ?
20 h, Les chants de la terre : Magazine de musiques traditionnelles.
20 h 30, Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées, à Paris) : « Castor et Pollux », de J.-P. Rameau, par l'English Bach Festival, J. Wardclarke, violoncelle continuo, D. Roblon, clavecin. Dir. C. Farncombe.
23 h 30, La nuit sur France-Musique : Stravinski par Stravinski.

● Liszt (F.C., 20 h). — Les idées politiques de Liszt, ses œuvres religieuses — longtemps laissées de côté, ses influences littéraires, sont maintenant parfaitement connues grâce à Remy Stricker, qui poursuit à France-Culture un travail opiniâtre sur le virtuose hongrois. Remy Stricker a tout exploré dans la vie du musicien, son admiration pour Lamennais, son amitié pour Heine, ses emprunts poétiques à Lenau et à Goethe. Cette fois, il propose un montage musical regroupant des Lieder de Liszt et deux de ses mélodrames oubliés : « Eleonore » et « le Moine triste ». On découvre ainsi que le compositeur de « Rêve d'amour » était un précurseur de l'atonalité. Les extraits de Schoenberg, qu'on a accrochés à ces morceaux de salon, sont là pour le prouver. Denis Levaillant tient au mieux le piano, c'est-à-dire qu'il domine les vagues échevelées sans lesquelles il n'y a pas de Liszt. — T. Fr.

FRANCOPHONES

● TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 5 : *A bon entendeur*, émission de C. Wahli ; 22 h. 25 : *Spécial cinéma.*

MARDI 26 JANVIER

● TELE-LUXEMBOURG, 20 h. : *l'Homme qui valait 3 milliards* ; 21 h. : *Au rendez-vous de la mort joyeuse*, film de J. Bunuel.
● TELE-MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *Aventures australes* : « Le mythe Mac Quadé » ; 21 h. 40 : *Télé-Cinéma.*
● TELEVISION BELGE, 19 h. 55 : *le Chef de famille*, feuilleton de N Companeez. — TELE 2, 20 h. 5 : *Point de mire*, émission de G. Valet ; 21 h. 5 : Théâtre, *la Celestine*, de F. Rojas.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 5 : *le Chef de famille*, série de N. Companeez ; 21 h. 5 : *Noir sur blanc*, émission littéraire.

MERCREDI 27 JANVIER

● TELE-LUXEMBOURG, 20 h. : Hit-Parade ; 21 h. : *Violence au Kansas*, film de M. Franck.
● TELE-MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *Commando suicide*, film de C. Bozzoni ; 22 h. 10 : *Gogo rythmes*, émission de variétés.
● TELEVISION BELGE, 20 h. 45 : *Variétés : C'est chouette la musique !* ; 22 h. : Le choc des idées, émission de J. Simon. — TELE 2, 19 h. 55 : Sports 2.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 5 : *Sous le signe du taureau*, film de G. Grangier ; 21 h 55 : L'antenne est à vous.

JEUDI 28 JANVIER

● TELE-LUXEMBOURG, 20 h. : *Dallas* ; 21 h : *Maldonne pour un espion*, film de A. Mann, ou *Boulevard du rhum*, film de R. Enrico.
● TELE-MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *Blague dans le coin*, film de M. Labro.
● TELEVISION BELGE, 20 h. 20 : *les Bonnes Causes*, film de S. Sasson. — TELE 2, 20 h. 10, Série : *les Grands Déserts.*
● TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 5 : *Temps présent*, reportage de P. Schauli.

Jeudi 28 janvier

Un film

VIVRE LIBRE OU MOURIR

Film français de Christian Lara (1980), avec R. Liensol, F. Maistre, A. Chanal, D. Sarky, G. Ismael.

FR 3, 20 h 35.

★ *L'histoire de la Guadeloupe, à travers le procès contemporain et fictif d'un officier noir, rebelle de 1802. Christophe Colomb et autres personnages du passé viennent témoigner. Christian Lara, guadeloupéen d'origine, a ainsi retracé les rapports des colonisateurs et des colonisés, parlé de liberté et d'indépendance*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé : l'automobile au service des handicapés.
14 h Emissions pédagogiques.
Les rendez-vous du jeudi : La bicyclette ; Cat et Cat et 2 ; Les enfants d'immigrés ; L'enfant à la découverte de son corps ; Zones à scolariser en premier.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
Et si les cheveux ne tombaient plus.
18 h 50 Les paris de TF 1
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les formations politiques : l'opposition.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : L'été ne reviendra plus.
D'après le roman de F. Fabre, réal. R. Valey. *(Lire notre sélection.)*
22 h 5 Document : Au-delà de l'histoire.
Réal. P. Barde. Kerma, capitale du pays de Koush. *Une équipe d'archéologue de Genève à la recherche des vestiges de Kerma au Soudan, capitale de l'Afrique, il y a quatre mille ans.*
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 Sports : Ski.
Championnat du monde, en Autriche.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
Noël et Lucie commencent une nouvelle vie.
14 h Aujourd'hui la vie.
Le démarchage à domicile
15 h 5 Série : La famille Adams.
John Quincy, ambassadeur en Russie, préside la Commission de la paix à Gand et devient le second d'Adams.
16 h 5 Les carnets de l'aventure : Antarctique à la voile.
Willy Roos, seul à bord de son ketch.
16 h 50 Les moments de la folie.
La fête foraine. Réal. P. Haudiguet. *Les mille facettes de la fête foraine comme miroir de la société.*
17 h 15 La télévision des téléspectateurs.
17 h 50 Récré A 2.
Yok-yok ; Les quat'z'amis ; Je veux être... géologue.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les grands partis politiques.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant : Iran, la révolution cannibale.
Trois ans après la révolution islamique, le service de politique étrangère d'A 2 enquête sur la prise d'otage de l'ambassade américaine, sur le départ de Chapour Bakhtiar et de Bani Sadr.
21 h 40 Magazine : L'impeccable.
Le magazine de la bande dessinée.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
L'ours Paddington : Cuisine sans cuisson : Par monts et par vaux : le métier de boucher.
18 h 55 Tribune libre.
Le parti socialiste
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma : Vivre libre ou mourir.
22 h Trans-océans.
Réal : C. Druhot.
Une autre façon de vivre la France : à Saint-Pierre et Miquelon, en Guadeloupe, en Guyane, à La Réunion et à Tahiti.
23 h Journal.

La mariée brûlée

L'ETE NE REVIENDRA PLUS

TF 1, 20 h 35.

Dans un petit village du sud de la France au siècle dernier, l'histoire tragique d'un amour impossible entre un adolescent boutonneux, turbulent comme un jeune chien, et une orpheline transparente de naïveté champêtre. Julien, qui est le neveu du curé, aime d'amour fou Minquette, en instance de mariage avec Adrien, le plus beau parti du village. Il semble qu'en amour l'on soit toujours à deux doigts de la catastrophe. La mariée sera brûlée vive, et l'amoureux condamné à vivre seul le restant de ses jours. Patricia Calas éclaire la pâleur de ce téléfilm de Robert Valey.

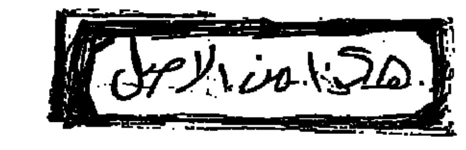
M. G.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Moussorgski, Rodrigo, Schubert, Gounod, Strauss, Szymanovsky, Fauré, Beethoven.
8 h 07, Quotidien-musique.
9 h 02, L'oreille en colimaçon.
9 h 17, Musiciens d'aujourd'hui : L'Ecole russe de piano : H. Neuhaus, W Sofronitzki ; Œuvres de Prokofiev, Moussorgsky, Schubert, Beethoven, Chopin, ...
12 h, Le royaume de la musique.
12 h 35, Jazz.
13 h, Musique légère : Œuvres de Lacôme, Ingelbrecht et Lanchbery.
14 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Brahms, Franck, Kodaly, Schumann, de Falla.
17 h 02, Le jeu des miroirs.
18 h 30, Studio-concert (en direct du studio 106) : Jazz actuel : Le groupe « Galigaï ».
19 h 35, Jazz.
20 h, Actualités lyriques.
20 h 30, Concert : (donné au Théâtre de la Ville de Paris, le 9 novembre 1981) : « Francy as a ground », de Bartholomée, « Eléments/Extensions », de Boesmans, « Chemins II », de Berio, « La seconde apothéose du Rameau », de Pousseur, par l'Ensemble intercontemporain, avec A. Neveux, piano, G. Caussé, alto. Dir. P. Bartholomée.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : 0 h 5, Un portrait de Dinu Lipatti ; Œuvres de Chopin, Ravel, Grieg.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : L'insertion des enfants handicapés dans la scolarité normale ; les multinationales ; Dans un kibboutz...
8 h, Les chemins de la connaissance : Territoire du quotidien ; à 8 h 32, Frédéric II, roi de Prusse ; à 8 h 50, La route aventureuse.
9 h 7, Matinée de la littérature : Emission spéciale sur l'Amérique latine, avec C. Fuentes.
10 h 45, Questions en zig-zag : La cuisine provençale, avec P.-A. Toutain et C. Colinet.
11 h 2, Musique espagnole contemporaine, par Y. Quinzy et C. Latigrat (et à 17 h 32) : à Barcelone.
12 h 5, Agora : Espace libre, avec M. Nadaud.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Renaissance des orgues de France : L'orgue de Saint-Martin, à Mitry-Mory.
14 h, Sons : Fêtes de la vigne à Dijon.
14 h 5, Un livre, des voix : « L'enfant que tu étais », d'A. Bosquet.
14 h 47, Départementale : A Erquy (Côtes-du-Nord).
15 h 2, Le monde au singulier : L'actualité selon Y. Pollevet.
15 h 30, La radio sur la place : Campagne de pêche de coquilles Saint-Jacques.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30 : Avec les Gallo-Romains de la baie de Saint-Brieuc.
17 h, Roue libre : Le beau Danube bleu.
18 h 30, Feuilleton : Le hussard sur le toit, d'après J. Giono.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : La radiobiologie.
20 h, L'ombre du loup, de P. Reumaux, avec : A. Cuny, M. Eyraud, C. Nicot, etc.
21 h 58, Musique enregistrée.
22 h 30, Nuits magnétiques.



Vu

Des films, par pitié

Vous avez vu ce sondage de la SOFRES publié par *le Parisien libéré ?* 68 % des Français — pratiquement les deux tiers, c'est énorme — ne sont pas très ou pas du tout satisfaits de leur télévision. Traduisez : ils sont plutôt ou carrément mécontents.

Pourquoi ? Simple depuis le 1er janvier, on est pratiquement privé de cinéma. Et le cinéma, voyez-vous, on a le mauvais goût d'adorer ça. Goût largement partagé au demeurant par les nouveaux responsables des programmes qui avouent très volontiers s'être nourris, gavés de cinéma pendant toute leur vie avec un faible particulier, n'en déplaise à certains, pour le cinéma américain.

Seulement voilà, ce qui est bon pour eux, pour les têtes pensantes, adultes, de notre élite intellectuelle, est mauvais pour les masses, les foules ignorantes qu'il convient d'éduquer. Alors, des films, on leur en donne moins qu'avant, c'est mauvais pour leur santé. Et quand on leur en donne, on s'arrange pour les mettre hors de portée, pour les accrocher si haut, si tard — 21 h 35, 23 h 05 — à la grille, qu'obligés de se lever donc de se coucher tôt, ils se voient contraints d'y renoncer, la mort dans l'âme, ou pire d'en voir un bout et puis d'abandonner, c'est le supplice de Tantale.

Encore une chance si le film n'est pas présenté en version originale. La « v.o. », je n'ai rien contre, notez, mais ce n'est pas d'autorité — voir l'expérience tentée et réussie dès les débuts de la télé dans les pays scandinaves et en Hollande — ce n'est pas de façon arbitraire et brutale qu'on pourra vaincre les habitudes créées par plus d'un quart de siècle de « v.f. ».

Des films, si on nous en donne moins, on nous en parle davantage. Logique : notre éducation en la matière exige des commentaires, fournis avec empressement par tous ceux — et il y en a ! — qui connaissant bien le cinéma, savent ce qu'il faut en penser et viennent nous le dire en toute simplicité, en toute subjectivité vagabonde et poétique.

Ainsi mardi soir sur les six ou sept *sujets inscrits au sommaire* du nouveau magazine d'A 2 *Cinéma, cinémas,* deux étaient consacrés à Jean Renoir dont l'un autorisait un critique littéraire à monologuer interminablement de trois quart face et de profil, renversé sur la banquette arrière d'une superbe limousine conduite par un chauffeur en livrée — histoire, je pense, de rappeler l'atmosphère de *la Règle du jeu.*

Je l'ai laissé à ses effets de phrase pour aller jeter un œil sur la troisième chaîne où Eddy Mitchell, pénible, n'a rien trouvé de mieux que de retarder d'un bon quart d'heure le début d'un film héroïco-burlesque assez médiocre de Robert Siodmak sous prétexte de nous ramener en 1952 au Ranelagh, loué pour l'occasion et peuplé de figurants qui avaient vraiment l'air de cachetonner.

A l'époque, on avait droit à deux films. Plus un dessin animé. Plus des actualités. Plus une attraction. Plus de la publicité Jean-Mineur - Balzac -00-01. C'était très chouette, d'accord. A cela une bonne, une excellente raison : il n'y avait pas la télévsion.

L'ennui, c'est qu'aujourd'hui, la télé, on l'a. On a même trois chaînes et Sylvestre-le-chat, c'était le cas, manque de pot, hier soir, court de l'une à l'autre. Des variétés, il y en a peut-être moins qu'avant — si les Français rouspètent c'est bien aussi pour ça — *il y en a quand même suffisamment pour qu'on ne soit pas* galvanisé par un numéro d'équilibriste. Et de toute façon, il est parfaitement artificiel de vouloir transformer nos salles de séjour en salles obscures à l'ancienne. Ça ne marche pas. Les conditions d'écoute et d'attention, les exigences ne sont pas les mêmes, forcément.

Alors par pitié, gardez le second film pour le lendemain. Ce mercredi soir par exemple, ç'aurait été très bien, sûrement beaucoup mieux que le magazine de cinéma, encore un, présenté sur FR 3 à 20 h 30. Et ne privilégiez pas d'une manière aussi éhontée les 2 % d'entre nous, qui disposent, les veinards, d'un magnétoscope et peuvent mettre en conserve le film que le bon peuple voit passer sous son nez furibond.

CLAUDE SARRAUTE.

UN SONDAGE DE LA SOFRES

Les Français mécontents de leur télévision

Un tiers des Français (34 %) ne sont « *pas satisfaits du tout* » des programmes de la télévision, un autre tiers (34 %) se déclarant « *pas très satisfaits* », selon un sondage de la SOFRES publié mercredi 20 janvier par *le Parisien libéré* (1). 68 % des Français sont donc plus ou moins mécontents de ce que leur proposent les chaînes, alors que ce chiffre n'était que de 54 % en *1979* (sondage de la SOFRES pour *le Figaro*). Le taux de satisfaction diminue de près de la moitié : le taux des « *très satisfaits* » (1 % seulement, contre 2 % en 1979) et « *assez satisfaits* » (25 % contre 42 %) atteint 26 %, pour 44 % deux ans avant.

Les personnes interrogées dont les sympathies vont au P.S. sont, en revanche, plus contentes que la moyenne : 33 % sont « *très* » ou « *assez* » satisfaites. Presque la moitié (47 %) pensent qu'à l'heure actuelle, la télévision n'est favorable ni au gouvernement ni à l'opposition. Cependant, la majorité des téléspectateurs favorables à l'U.D.F. (49 %), et surtout au R.P.R. (56 %), la jugent « *plutôt favorable au gouvernement* ».

Sur le plan socio-professionnel, les plus mécontents sont les ouvriers (76 %), avant les retraités (68 % seulement). Les plus heureux sont les petits commerçants et les artisans (57 %). Les femmes sont, en général, plus mécontentes que les hommes (71 % contre 66 %). Les personnes âgées (63 %) sont nettement moins insatisfaites que les vingt-cinq/trente-quatre ans (72 %).

Enfin, les téléspectateurs ayant un niveau d'instruction supérieur supportent bien mieux les programmes de la télévision de 1982 (30 % se disent assez satisfaits) que ceux n'ayant suivi que le primaire (71 % de mécontents), ou un enseignement technique et commercial (81 %).

La deuxième chaîne est jugée, par une majorité de téléspectateurs, « *la plus gaie* » (25 % des suffrages), « *la plus imaginative* » (29 %), « *la plus distrayante* » (29 %). Elle se maintient donc par rapport à 1979, tandis que TF 1 accuse une baisse sensible : elle n'est choisie que par 15 % de l'échantillon pour la gaieté (contre 24 % en 1979), 13 % pour l'imagination (contre 19 %) et 13 % pour la distraction (contre 22 %). En revanche, la première chaîne arrive nettement en tête pour le journal du soir : 40 % des personnes interrogées le jugent le meilleur. 29 % préfèrent Antenne 2, 5 % choisissent FR 3.

Les téléspectateurs déclarent aussi vouloir plus de films (57 %), plus de variétés (44 %), plus de pièces de théâtre (41 %), enfin 45 % d'entre eux souhaitent une quatrième chaîne de télévision privée.

(1) Cette enquête d'opinion a été réalisée, du 8 au 14 janvier, auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes âgées de plus de dix-huit ans.

Radio-France

UN PROJET DE STATION LOCALE DANS LA CREUSE

Le conseil général de la Creuse vient de donner à Radio-France un avis favorable pour l'installation d'une radio locale du service public dans le courant du premier semestre 1982. Ne pouvant débloquer immédiatement la somme demandée par Radio-France pour les premières installations de la radio (3 millions de francs), le conseil général propose néanmoins une provision de 550 000 F, la Société nationale de radiodiffusion acceptant d'avancer le complément de la somme.

En revanche, un vote du conseil général du Maine-et-Loire, a exprimé, le vendredi 15 janvier, son refus d'accorder la subvention d'investissement nécessaire à la création d'une radio à Angers. Pour le conseil, il s'agirait, en effet, d'une « *déconcentration de la structure parisienne et non pas une décentralisation qui eût intégré dans les structures diverses instances locales* ». Il se propose plutôt de signer des conventions avec les radios locales (privées) existantes pour obtenir un temps de parole.

LES PETITES ANNONCES SUR FR 3

Dès le 8 février prochain, le journal télévisé Soir 3 proposera aux téléspectateurs de Paris et de sa région une rubrique de petites annonces filmées agrémentées d'un courrier des téléspectateurs. M. Jean-Luc Hennig est chargé d'organiser ce service gratuit, qui, deux fois par semaine, et pendant trois minutes, permettra de diffuser plusieurs messages de trente secondes enregistrés en studio par les intéressés.

« *Nous excluons les petites annonces qui concerneraient l'emploi, le logement ou l'échange d'objets. La rubrique sera donc essentiellement ouverte aux demandes de rencontres, que ce soit en vue d'un projet de vie communautaire, de contacts sexuels ou d'une complicité ou association dans le cadre du travail ou des loisirs.* » : L'initiative surprendra, mais le doute ne semble en aucun cas effleurer M. Jean-Luc Hennig, ancien collaborateur de *Libération* , créateur de son supplément hebdomadaire de petites annonces « Sandwich », qui projette aussi une extension de la rubrique le samedi soir, sous forme d'un petit magazine, permettant de suivre, grâce aux reportages, les conséquences d'une petite annonce particulièrement drôle ou insolite.

Même écho et même enthousiasme du côté de Maurice Séveno, directeur de l'information sur FR 3. « *Je suis obsédé par la crainte d'avoir une rédaction coupée du monde extérieur et de son public. Cela explique ma préoccupation constante d'établir un dialogue avec les téléspectateurs, d'entretenir avec eux des contacts presque charnels, par le biais notamment de ces petites annonces. En arrivant à FR 3, je rêvais d'établir un courrier en images, en demandant aux téléspectateurs de nous envoyer des messages en film ou en cassettes.*

La procédure à suivre est simple. Les téléspectateurs voulant passer une annonce devront écrire à Soir 3, en exposant leurs souhaits et le texte probable de leur message. Les responsables de la rubrique opéreront une première sélection, et convoqueront les annonceurs choisis dans les studios de FR 3 afin qu'ils y enregistrent leur annonce. Une seconde sélection interviendra alors au vu des enregistrements, donnant, selon M. Séveno, toute sécurité sur la tenue de l'émission à l'antenne.

Rencontres, amitié, amour ; des notions longtemps absentes de la télévision. Les petites annonces sont-elles le bon moyen pour les y introduire ? D'aucuns parlent d'un gag, d'autres craignent le scandale. L'audace doit tout de même être saluée. — A. Co.

Le projet de radio de « l'Express »

Le magazine *l'Express* est en train de créer sa radio. Le mardi 19 janvier, l'antenne commençait d'être installée sur le toit du siège du journal, 61, avenue Hoche, à Paris. Mais les statuts, les structures juridiques, le budget, la composition même de la radio ne sont pas encore définitivement arrêtés, nous a dit M. René Guyonnet, directeur général adjoint du groupe Express, chargé du projet. Radio-Express (nom souhaité pour cette station) ne sera pas une filiale du groupe Express. Le magazine constituera avec d'autres partenaires (plus de quatre, qui n'ont pas encore donné leur accord définitif) une association de type loi de 1901 : il y représentera 25 %, part maximale prévue par la loi sur les radios libres.

Radio-Express, qui sera avant tout une radio d'information nationale et internationale et une radio de service (« *Qui ne copiera pas Radio-Tour-Eiffel mais qui permettra aux associations membres de la radio de s'exprimer* », précise M. Guyonnet), se fera probablement avec la collaboration du journal ainsi qu'avec du personnel engagé à l'extérieur (les animateurs, les techniciens, etc.), mais, indique-t-on, aucun contrat ne sera signé avant qu'une dérogation soit obtenue. En outre, le plan de restructuration du journal l'an dernier (qui a prévu le départ, volontaire ou sous forme de licenciement économique, d'une quarantaine de personnes) rend les négociations avec les représentants du personnel délicates en ce qui concerne de nouveaux engagements.

« *Il y a dans cette idée de faire une radio un côté contre-offensive,* nous explique M. René Guyonnet. *Un certain nombre de journaux ont le projet d'émettre, il n'y avait pas de raison de ne pas être présent aussi. Cela nous intéresse beaucoup également de tenter une expérience plus large que journalistique, une expérience de communication.* »

CATHERINE HUMBLOT.

Rappel des émissions

Mercredi 20 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Les mercredis de l'information.
La Boucle de Gao, reportage de G. Loreau et J. Kargayan.
Le rallye automobile Paris-Alger-Dakar.
21 h 40 Portrait : Daniel Barenboïm.
De B. Carreau, réal. A. Ferrari.
22 h 35 Court métrage : L'aube noire.
Réalisation : R. Lloyd et D. Kraft.
Les peintures haïtiennes et l'atavisme africain.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Alain Decaux raconte : Enlevez Adolf Eichmann.
Filmés en Israël et en Argentine, la reconstitution des épisodes de la longue chasse des services secrets israéliens décidés à capturer le responsable de la déportation de millions de juifs.
21 h 55 Magazine médical : Les jours de notre vie.
De P. Desgraupes.
La transfusion sanguine.
22 h 45 Document : Les enthousiastes. Rembrandt, « Le retour de l'enfant prodigue ».
Avec l'abbé Paul Baudiquey, découvrant au musée de l'Ermitage cette peinture « chaude comme le bonheur » dont il a longtemps rêvé.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Ciné-parade.
Une émission de C. Villers et P. Godeau.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, **La musique et les hommes** : Musique américaine au début du vingtième siècle.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, **Concert** (donné au Grand Théâtre de Genève le 21 mai 1981), « Boris Godounov », de Moussorgski, par l'orchestre de la Suisse romande, dir. Y. Ahronovitch ; avec M. Salminen et W. Ochman.
23 h 15, **La nuit sur France-Musique**, Œuvres de Rimski-Korsakov, Stravinski, Liadov.

Jeudi 21 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé : Vivre son plâtre.
14 h Emissions pédagogiques (et à 17 h).
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
18 h 50 Les paris de TF 1.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Libre expression.
La F.E.N. (Fédération de l'éducation nationale).
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : La tendresse.
De B. Queysanne. Avec M. Robinson, J. Parent, P. Audret, M. Michel...
La belle rencontre d'une vieille dame de la haute bourgeoisie et d'une étudiante d'origine juive. Elles vivront ensemble, s'aimeront, traverseront les épreuves de la vie, la vie rajeunissant le visage de la plus âgée et ridant le visage de la plus jeune.
22 h 20 Document : Au-delà de l'histoire.
L'homme après le froid, une émission de la télévision suisse.
Les glaciers du Rhône il y a trente-cinq mille ans.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 05 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
14 h Aujourd'hui la vie.
Etre femme de médecin.
15 h 05 Série : La famille Adams.
John Adams, devenu vice-président des Etats-Unis, est en désaccord avec John Washington.
16 h Magazine médical : Les jours de notre vie.
La transfusion sanguine (rediffusion de l'émission de mercredi à 21 h 55).
16 h 50 Point 2000 : Le rhésus.
Réalisation : F. Maze.
Les dernières découvertes dans le domaine du sang.
17 h 15 La télévision des téléspectateurs.
17 h 50 Récré A2.
Une souris sur Mars ; Le petit écho de la forêt, etc.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord *(I.N.C.)*.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Organisations professionnelles.
La C.F.D.T.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.
De J. Segui et Y. Bonsergent.
Le convoi des délinquants. Réal. : C. Gaignaire.
L'équipe d'Antenne 2 a suivi, pendant douze jours, trente-cinq délinquants de quatorze à dix-huit ans à travers les Etats-Unis.
21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
Emission d'A. de Caunes, réal. : D. Kent.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
L'ours Paddington ; Cuisine sans cuisson ; Les métiers de la télévision.
18 h 55 Tribune libre.
R.P.R.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 Débat autour du film : le Terroriste.
FR 3 compte confier à une station régionale, lorsque le sujet s'y prêtera, le soin d'organiser un débat avec des participants de la région concernée. Cette semaine FR 3 Lyon réunit d'anciens résistants de la région Rhône-Alpes, notamment MM. B. Frangin, P. Dreyfus, G. Wolf, P. Crozet, L. Chelea.
21 h Cinéma : le Terroriste.
Film italien de G. de Bosio (1963), avec G.M. Volonte, P. Leroy, G. Bosetti, A. Aimée, R. Severo (v.o. sous-titrée, N. Rediffusion).
A Venise, pendant l'hiver 1943-1944, les actes de terrorisme contre les Allemands d'un résistant, partisan de l'action violente, met en danger ses compagnons de lutte.
A travers l'aventure d'un homme et d'un groupe, une admirable réflexion historique et politique sur l'action du Comité de libération national italien, dans une Venise hivernale, froide et tragique comme on ne l'avait jamais vue au cinéma.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : Les enfants aiment-ils J. Prévert ?
8 h, **Les chemins de la connaissance** : Paul Diel et l'éducation (Dimension de la pulsion sexuelle ; à 8 h 32, La vie de la pieuvre : l'être de répulsion ; à 8 h 50, Pages obliques.
9 h 7, **Matinée de la littérature.**
10 h 45, **Questions en zigzag...** « Anne-Marie », avec L. Bodard.
11 h 2, **Rendez-vous avec le ballet** : S. Lifar et G. Balanchine (et à 17 h 32 : la « modern dance » américaine).
12 h 5, **Agora** : « Changer de socialisme », avec F. de Sainte-Marie.
12 h 45, **Panorama**, avec G. Konopniki.
13 h 30, **Renaissance des orgues de France** : l'orgue de Saint-Martin à Mitry-Mory.
14 h, **Sons** à Saint-Lazare.
14 h 5, **Un livre, des voix** : « Les variations Goldberg », de N. Huston.
14 h 47, **Départementale** à Rennes.
15 h 2, **Le monde au singulier** : l'actualité selon E. Le Bris du Rest.
15 h 30, **La radio sur la place** : Recherche et régionalisation.
16 h 30, **Le rendez-vous de 16 h 30** : Sur les traces de l'enchanteur Merlin dans la forêt de Brocéliande.
17 h, **Roue libre** : « L'esprit Tango », de C. Hudelot.
18 h 30, **Feuilleton** : le Hussard sur le toit, d'après J. Giono.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine** : L'ictère du nouveau-né.
20 h, **Nouveau répertoire dramatique** : Doublages, de J.-P. Wenzel. Avec D. Labourier et J. Brac.
22 h 30, **Nuits magnétiques**, Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musique du matin** : Œuvres de Beethoven, Haydn, Chopin, Mozart et Dvorak.
8 h 7, **Quotidien-Musique.**
9 h 2, **L'oreille en colimaçon.**
9 h 17, **Le matin des musiciens** : Les symphonies non vocales de Mahler.
12 h, **Le royaume de la musique.**
12 h 35, **Jazz** : La chanson de Louis Armstrong.
13 h, **Musique légère** : Œuvres de Scotto, Poulenc.
14 h, **La migration musicale** : 15 h, « Le chaos » : Œuvres de Schoenberg, Haydn, Prokofiev, Rameau, Chostakovitch, Rebel, Biber, Villa-Lobos, Milhaud, Ives et Berlioz ; 16 h 30, Lieder et Hugo Wolf.
17 h 2, **Le jeu des miroirs** : Œuvres de Purcell et Debussy.
18 h 30, **Studio-concert-jazz** : D. Cobbi, piano solo, F. Cahen, piano solo.
19 h 35, **Jazz** : Le bloc-notes.
20 h 5, **Actualité lyrique.**
20 h 30, **Concert** (en direct du Théâtre des Champs-Elysées à Paris) « Carnaval » (ouverture) de Dvorak, « Symphonie n° 9 en mi mineur », de Dvorak, « Symphonie n° 7 en la majeur », de Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel.
3 h, **La nuit sur France-Musique** : 0 h 5, Un portrait de D. Lipatti : œuvres de Brahms et Chopin.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 20 JANVIER

— *M. Michel d'Ornano,* député du Calvados (U.D.F.), participe à l'émission « Face au public » sur France-Inter, à 19 h 15.

— *M. Jean Le Garrec,* secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, est invité au journal de 20 heures sur Antenne 2.

PRESSE

AU « NOUVEL ÉCONOMISTE » LES JOURNALISTES C.F.D.T. RÉCLAMENT UNE PARTICIPATION AU CAPITAL

Les rumeurs persistantes indiquant que *le Nouvel Économiste,* hebdomadaire édité par la Compagnie européenne de publications, pourrait céder une partie importante de ses actions à un nouveau partenaire suscitent la réaction des journalistes C.F.D.T. de cette publication, qui entendent « *travailler à l'abri des pressions politiques de la majorité comme de l'opposition et des puissances financières* ».

« *Ils revendiquent pour la société des rédacteurs, actuellement en cours de constitution, une large participation au capital afin de défendre, face aux actionnaires, les droits de la rédaction* », poursuit le communiqué. Les journalistes C.F.D.T. souhaitent en outre que la répartition du capital soit « *suffisamment diversifiée pour ne donner lieu à aucune ingérence dans la rédaction* ».

Le capital de la C.E.P. est réparti entre l'Agence Havas (35 %), International Publishing Corp. (25 %), la Banque privée de gestion financière (10 %), la C.L.T. (R.T.L., 8,5 %), M. E. Didier (10 %), plus quelques petits porteurs.

« ROUERGUE-HEBDO » EST INDÉPENDANT DE « CENTRE-PRESSE »

M. Georges Rucheton, directeur de l'édition aveyronnaise de *Centre-Presse,* qui a été absorbée par *Midi-Libre* (*le Monde* du 12 janvier), nous demande d'apporter les précisions suivantes concernant l'hebdomadaire *Rouergue-Hebdo* :

Cet hebdomadaire, hébergé dans les locaux de Rodez de *Centre-Presse* et imprimé par ses rotatives, en est cependant indépendant :

— Indépendance au niveau du capital, dont M. Robert Hersant est absent ; le directeur de *Rouergue-Hebdo* est Mme Denise Rucheton, épouse de M. Georges Rucheton ;

— Contrairement aux hebdomadaires du groupe Hersant et notamment de *la Gazette du Limousin,* qui est une sélection hebdomadaire des articles parus la semaine dans le quotidien, *Rouergue-Hebdo,* affirme M. Georges Rucheton, a un contenu rédactionnel qui lui est propre ; par conséquent, le rachat de l'édition aveyronnaise de *Centre-Presse* ne lui pose pas de problèmes rédactionnels particuliers.





THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (723-47-77), le 26, à 18 h 30 : Lohengrin ; le 25, à 20 h : Récital T. Adam (Schubert, Brahms, Schumann).

SALLE FAVART (296-12-20), relâche.

COMEDIE FRANCAISE (296-12-20), le 20, à 20 h 30 : les 24 et 27, à 14 h 30 : les Femmes savantes ; les 21 et 24, à 20 h 30 : les Caprices de Marianne ; l'Epreuve ; les 22, 23 et 27, à 20 h 30 : la Dame de chez Maxim ; le 23, à 14 h 30 ; les 25 et 26, à 20 h 30 : Andromaque.

CHAILLOT (727-81-15), Grand Théâtre : les 20 et 21, à 20 h 30 : Britannicus ; les 22 et 23, à 20 h 30 ; le 24, à 15 h : Tombeau pour 500 000 soldats ; les 26 et 27, à 20 h : Faust. — Grand Foyer : les 21, 22, 26 et 27, à 14 h 30 : Faust (marionnettes) ; les 20, 21, 22, 23, 26 et 27, à 18 h 15 : Entretien avec M. Saïd Hammadi ; le 25, à 20 h 30 : Ensemble Musique vivante (Krauze, Webern, Brahms, Ferrari). — Salle Gémier (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : le Songe d'une nuit d'été.

ODEON (325-70-32) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 heures : le Palais de justice.

PETIT ODEON (325-70-32), 18 h 30 : Dorval et moi ; 21 h 30 : le Neveu de Rameau (dernières le 24).

TEP (297-96-06) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 heures : le Grand Magic Circus (le Bourgeois gentilhomme) (dernière le 24) ; le 23, à 14 h 30 : films (l'Affaire est dans le sac ; les Contes des chrysanthèmes tardifs).

PETIT TEP (797-96-06), les 20, 21, 22, 23, à 20 h 30 ; le 24, à 15 h : Marionnettes Richard Bradshaw ;

CENTRE POMPIDOU (277-12-33) (mardi) : Débats ; le 21, à 18 h. 30 : Photo et création littéraire : le 23, à 10 h et 14 h 30 : L'enfant et les pratiques en milieu scolaire et pré-scolaire ; le 25, à 19 h : Pascal Sablier ; à 20 h 30 : Pour Anatoly Martchenko. — Théâtre, les 20, 21, 22 et 23, à 20 h 30 : le 24, à 16 h : El Joglars Olympic man. — Musique, les 21, 22, 23 et 25, à 14 h 30 : Animation Ircam ; le 21, à 20 h. 30 : Musique informatique et temps réel ; le 21, à 18 h. 30 : Analyse de l'œuvre de M. Subotnick. — Cinéma-vidéo, les 20 et 21, à 17 h 30 : Parcours de l'imaginaire ; les 21, 22, 23 et 24, à 15 h : Man Ray ; les 20, 21, 22, 23 et 24, à 19 h. : Vidéos de Piotr Kowalski.

CARRE SILVIA MONTFORT (531-28-34), mer., 15 h. 30, sam. et dim., 14 heures et 16 h 45 : Cirque Gruss à l'ancienne ; les 21, 22, 23, à 20 h 30 : le 24, à 16 h : Le jeune ballet classique.

THEATRE DE LA VILLE (274-22-77), les 20, 21, 22 et 23, à 18 h. 30 : Beaux Arts trio ; les 26 et 27, à 18 h 30 : I Musici ; (D., L.), 20 h 30, mat. sam., 14 h 30 : Quoi qu'on fasse, on casse.

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83). (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. et dim., 14 h : Ballet-théâtre français (Hommage à Diaghilev) ; le 25, à 18 h 30 : G. Moutier, piano, et O. Charlier, violon (Tchaïkovski) ; à 20 h 30 : Teresa Berganza (musique espagnole).

LES SPECTACLES NOUVEAUX

PROTEE, Essaïon (278-46-42). 21 h. (20).

SPAGHETTI BOLOGNESE, St-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 30 (20).

L'ORAGE, Artistic Athevains (355-27-10), 20 h 30 (21).

LA PATTEMOUILLE, Michodière (742-95-22), 20 h. 30 (21).

UN JETE ET DEUX BOUCLES, Connetable (377-41-40), 20 h. 30 (21).

AMADEUS, Marigny (256-04-41), 20 h. 30 (22).

LA JEUNE FILLE ET L'ENFANT, Cergy-Pontoise, CAC, (3) 030-33-33, 21 h. 30 (23).

L'ETRANGLEUR S'EXCITE, Arts Hebertot (387-24-24), 20 h. 30 (25).

STRATEGIE POUR DEUX JAMBONS, Espace Gaîté (327-95-94), 22 h. (26).

TRIO, Moderne (280-09-30). 20 h. 30 (26).

GIOVANNA MARINI, TEP ; **MARIONNETTES TOONE**, Petit TEP (797-96-06), 20 h. 30 (26 et 27).

HORS PARIS

CHALONS-SUR-SAONE, On n'est pas là pour se faire engueuler, par le T.S.L., (85) 48-60-58, du 20 au 24 janvier.

BORDEAUX, la Poésie est laissée à l'appréciation... par la Compagnie dramatique d'Aquitaine, (56) 48-58-50 aux Entrepôts Lainé, du 21 au 24.

CAEN, le Mariage forcé, par la Tripe de Caen, (31) 85-67-98, salle Guérinière, les 23, 27, 29 janvier.

BETHUNE, la Cagnotte, par le Centre dramatique du Nord-Pas-de-Calais, au Théâtre municipal, (21) 01-52-39, les 27, 28, 29.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : Potiche.

ATELIER (606-49-24) (L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : le Nombril.

BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D., L.), 20 h. 30, mat. sam., 15 h. : la Tragédie de Carmen.

BOUFFES PARISIENS (296-97-03) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Diable d'homme.

CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), les 20, 23, 24, 15 h. : le Regard d'Antoine.

CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08) J., V., S., 18 h. 30, dim. 15 h. 30 : Richard II. — Epée de bois (808-39-74) (D. soir, L), 20 h. 30, mat. sam., dim., 16 h. : Ecrits contre la Commune. — Th. de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L). 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : l'Etranger dans la maison.

CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69) : Grand Théâtre, J., V., S., 20 h. 30 : la Divine Comédie. — Galerie (D. L.). 20 h. 30 . la Religieuse. — Resserre (D., L.), 20 h. 30 : Ce titre, tu es né avec.

COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h. mat. dim., 15 h. 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (720-08-24) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim. 15 h. 30 : le Jardin d'Eponine.

COMEDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. 30 : la Servante amoureuse.

COMEDIE DE PARIS (281-00-11) (D.) 20 h. 30, le Chanteur d'opéra.

DAUNOU (261-69-14) (D. soir, Mer.) 21 h., mat. Dim. 1 5h. 30 : la Vie est trop courte.

DEUX PORTES (361-49-92), J., V., S. 20 h. 30, D. 15 h. : les Fausses Confidences.

ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D., L.) 20 h. 30 : le Misanthrope ; 22 h. 30 : Motus et Paillase (dern. le 23).

FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (341-82-16) (D., Mar.) 20 h. : Vie et mort du roi boiteux.

FONTAINE (874-74-40) (D.), 20 h. 30 : les Trois Jeanne.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.) 20 h. 15, mat. Dim. 15 h. 30 : Ça fait mal quand je touche ? (D. soir, L.) 22 h., mat. Dim. 17 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?

GRAND HALL MONTORGUEIL (233-80-78) (L., Mar.) 20 h. 30 : Dialogues d'immigrés en France.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.

LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, mat Dim. 15 h : le Divan.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I. - 18 h 30 : Yerma ; 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île. II. - 18 h 30 : Don Quichotte ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : le Combat de la mouche. Petite Salle, 18 h 30 : Parlons Français.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. sam., 15 h., dim., 15 h. et 18 h. 30 : Du vent dans les branches de Sassafras.

MAISON DES AMANDIERS (366-42-17) (D., L., Mar.) 20 h 30 : Articule.

MARIE-STUART (508-17-80) (D., L.) 20 h 30, mat. Sam. 17 h 30 : L'Ile des chèvres ; (D. soir, L.) 22 h 15, mat. Dim. 15 h : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre ?

MARIGNY (256-04-41), Salle Gabriel, (225-20-74) (D.) 21 h : le Garçon d'appartement.

MATHURINS (265-90-00) (D., L.) 18 h 30 : le Grain de sable ; (D. soir, L.) 21 h, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : Jacques et son Maître.

MICHEL (265-35-02) (L.) 21 h 15, mat. Dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. 17 h. 30, dim., 16 h. : Trahisons ; Petite salle (322-77-30) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : les Archivistes.

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim., 15 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Orties... chaud.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Pauvre France. Rencontres, le 25, 20 h. 30 : les Roses de la vie.

PETIT FORUM (297-53-47), 20 h. 30 : Toute honte bue.

PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 45 : Frère et sœur.

POCHE (544-50-21) (mer, dim. soir), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Baron Baronne, à partir du 22.

ROQUETTE (805-78-51) (D.), Petite salle, 20 h. 30 : Il était trois fois.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat .dim., 15 h. : le Charimari.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. 30 : le Cœur sur la main.

STUDIO FORTUNE, le 22, 21 h. : Touche pas à ma casquette.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 30 : Vampire au pensionnat ; 22 h. : Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h. 15 : Vinci avait raison.

THEATRE DE L'EPICERIE (271-51-00) (D.), 20 h : Ecritures I.

THEATRE EN ROND (387-88-14) (D. soir, L. et le 26), 20 h 30, mat. dim., 16 h : Méli-Mélomane.

THEATRE DU MARAIS (278-50-27) (D.), 20 h 30 : Henri IV.

THEATRE NOIR (797-85-15) (D. soir), 20 h 30, mat. dim., 17 h : les Joies de la vie ? Pardon Monsieur.

THEATRE DU PARVIS (633-08-80) (D., L.), 20 h 30 : Ecoute le vent sur la lande.

THEATRE PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 17 h : le Grand Bilan (dernière le 24) ; (D. soir, L., Mar.), 21 h, mat. dim., 17 h : Aïma ; le 25, 21 h : Dieu nous gâte.

THEATRE DES 400 COUPS (633-01-21) (L., Mar.), 20 h 30 : Christophe Colomb.

THEATRE DU ROND-POINT (256-70-80), les 20, 21, 22, 26, 20 h 30 : L'Amour de l'Amour ; le 23, 20 h 30, le 24, 15 h : Oh les beaux jours. — Petite salle, les 22, 23, 20 h 30, le 24, 15 h : Virginia ; les 20, 21, 26, 20 h 30 : De toutes les couleurs. — Maison internationale du théâtre, les 21, 23, 26, 18 h 30 : Saint-Simon le Voyeux.

THEATRE 18 (226-47-47) (D., L.). 22 h : Gaspard.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim., 15 h et 18 h 30 : Une heure à tuer.

VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h et 18 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35 (D.), 20 h. 15 : Tohu Bahut ; 21 h. 30 : le Président ; 22 h. 45 : Des bigoudis à l'intérieur de la tête.

BLANCS MANTEAUX (887-15-84) (D.). — I, 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : les Démones Loulou ; 22 h. 30 et sam. 24 h. : Des bulles dans l'encrier. — II, 20 h. 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h. 30 : Qui a tué Betty Grandt ?

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.). — I. 20 h. 30 : Tiens ! voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h. 15 : Demain, j'enlève le Noir. — II, 21 h. 45 : C'était ça ou le chômage.

CAFE DE LA GARE (278-52-51 (D., L.). 20 h. 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? ; 22 h. 15 : le Chasseur d'ombre.

CONNETABLE (277-41-40) (J., V., S.). 22 h. 30 : Sur les traces de D. Reinhardt.

COUPE-CHOU (272-01-73) (D., L., J.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; (D., L., Ma., J.), 22 h. : Feydeau, Courteline, Labiche.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), — I, 21 h. : Douby... be good ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ?

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.). 20 h. 15 : Ça alors ; 21 h. 30 et sam. 24 h. : Du ronron sur les blinis ; 22 h. 30 : les Chocottes.

LA SOUPAP (278-27-54) (Mer., J., V., S.), 18 h. 30 : le Mur mort ; 21 h. 30 : Ch. Régnier.

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h. 30, ven, sam., 22 h. : Papy fait de la résistance.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 19 h. : C. Epinal, D. Bourdon ; 20 h. 30 : Phèdre ; 22 h. : Annonces matrimoniales.

THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 15 : Connaissez-vous cet escabeau ; 21 h. 30 : Il en est... de la police ; 22 h. 30 : Teleny.

VINGT-CINQUIEME HEURE (439-36-59) (D., L., Ma.), 21 h. : Théophile ; 22 h. : R. Crevel.

En région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier (666-02-74), le 23, 21 h. : J. Beaucarne.

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (833-16-16), les 20, 21, 22, 23, 20 h. 30, le 24, 17 h., le 26, 19 h. 30 : Susn.

BOULOGNE, T.B.B. (603-60-44), (D., soir, L.), 20 h. 30, mat., dim., 16 h. : Thérèse Raquin.

CHATOU, Maison pour tous (071-13-73), le 23, 21 h. : Galigai.

CHELLES, Théâtre (421-20-36), le 23, 20 h. 45 : M. Le Forestier.

CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (890-89-79), le 22, 21 h. : Ballet-Théâtre de l'Arche ; Kiosque. (852-27-54), le 24, 20 h. : B. Biebel, M O'Neil.

CLAMART, C.C. J.-Arp (645-11-87), le 20, 20 h. 30 : M.-P Belle.

CLICHY, ARC (270-03-18), les 20, 21, 22, 20 h. 30, le 23, 18 h. 30 : le Bel Indifférent, la Paix chez soi, le Fantôme de Marseille.

COLOMBES, M.J.C. (782-42-70), le 26, 20 h. 30 : Cl. Nougaro.

CRETEIL, Maison des arts (899-94-50), le 26, 20 h. 30 : Jim Hall Trio.

ISSY-LES-MOULINEAUX, Théâtre (642-70-91), le 22, 21 h. : Oui.

LEVALLOIS, M.J.C. (737-44-98), le 22, 21 h. : les Cinglés du cabaret.

MAISONS-ALFORT, Théâtre Cl.-Debussy (375-72-58), le 24, 17 h. : Roméo et Juliette.

MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45), le 24, 17 h. : L. Ferré.

MARLY-LE-ROI, M.J.C. (958-74-87), le 23, 21 h. : Ayacucho.

MASSY, centre P.-Bailliart (920-57-04), le 22, 21 h. : le Four solaire.

MEUDON, C.C.M. (626-41-20), le 22, 20 h. 30 : Night Club.

MONTREUIL, Conservatoire (857-17-59), le 24, 16 h. : J.-M. Luisada.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-18-81), (D. soir. L.), 21 h., mat. dim. 16 h. 30 : la Chambre d'Echo.

NEUILLY, Dépôts-Vente (637-31-87), le 22, 21 h. : les Alligators.

NOISY-LE-GRAND, salle G.-Philipe (304-15-07), le 22, 21 h. : J. Villeret.

SAINT-MAUR, Rond-Point Liberté (889-22-11), le 22, à 21 h. : Le Cid est mort, vive le Cid.

SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-68), les 21, 22, à 21 h. : le 20, à 18 h. 30 : A. Ionatog ; le 26, à 21 h. : Tout ça c'est une destinée normale.

SEVRES, CAC (534-75-55), le 23, à 21 h. : Yhwh.

VERSAILLES, Th. Montansier (950-71-18), les 21, 22, 23, à 21 h. : Domino.

LE VESINET, CAL (976-32-75), le 21, à 21 h. : Boris Supervian ; le 26, à 21 h. : le Farré sifflera trois fois.

VILLEPARISIS, CC (427-94-99), le 23, 20 h. 30 : E. Zaniboni. Les 22, 23, 24, 25, 26, à 21 h. : le Foulon.

VINCENNES, Th. D.-Sorano (374-73-74) (sam., dim. soir, mar.), 21 h., mat. dim., 18 h. : 7 pièces de Courteline ; M.J.C., le 22, à 21 h. : Docteur Jazz ; le 26, à 21 h. : M. Thomas.

YERRES, CEC (948-38-06), le 23, à 21 h. : les Percussions de Strasbourg (Xénakis, Mache).







MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 20 JANVIER

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h 30 : Philharmonie de Sofia, dir. C. Iliev, sol. M. Mintchev (Vladiguerov, Paganini, Tchaïkowsky).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. K. Masur, Sol. H. Szeryng (Bach, Dvorak, Szymanowski).

SALLE GAVEAU, 18 h 30 : N. Evrov, R. Evrova (Christoff, Pipkov) ; Duo Burgos (Taïra, Françaix, Jorrand).

SALLE CORTOT, 20 h 30 : Orchestre Jeune Philharmonie du Val-de-Marne, dir. J.-J. Werner (Chatnes, Lejet, Ancelin).

INSTITUT NEERLANDAIS, 18 h 30 : H. Starreveld, R. Eckhardt (Rollin, Bruynel, Loevendie, Boulez).

CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, 20 h 30 : Orchestre symphonique du conservatoire de Saint-Maur, dir. G. Auffray (Dvorak, Ravel, Verdi).

RADIO-FRANCE, AUDITORIUM 106, 18 h 30 : Quatuor Via Nova (Beethoven Stravinsky, Fauré).

JEUDI 21 JANVIER

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel (Dvorak, Beethoven).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 20.

EGLISE REFORMEE D'AUTEUIL, 20 h 45 : P. Delsaux, P. Ducasse (Haendel, Blavet...).

SALLE GAVEAU, 21 h : E. Malinin (Beethoven, Moussorgski).

VENDREDI 22 JANVIER

SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : Trio R. Pasquier, R. Pidoux, J.-Cl. Pennetier, R.-M. Landry, D. Baldwin, M. Beroff (Debussy, Poulenc, Ravel).

SALLE GAVEAU, 18 h. 15 : F. Lodéon, D. Hovora (Dutilleux) ; 21 h. : V. de Los Angeles, M. Zanetti (Haendel, Schumann, Debussy).

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 20 h. 45 : A. Bedois, N. Anfuso (Monteverdi).

SORBONNE, Amphi Richelieu, 12 h. 30 : J.-Y. Thibaudet (Schumann, Ravel).

SALLE CORTOT, 20 h. 45 : O. Pietti, C. Chenel (Britten, Haydn, De Falla, Rodrigo)

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h. 30 : M. Figueras, H. Smith (Milan, Sor) ; Auditorium 105, 20 h. 30 : Jeunes compositeurs et interprètes du Conservatoire de Paris.

FIAP, 20 h. 30 : Ch. Cheret, L. Lamus (Bartok, Hindemith, Prokofiev).

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 20 h. 30 : Nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, dir. U. Segal ; chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau (Mendelssohn).

LA PASSERELLE (5, rue Payenne), 17 h. : Ensemble Ysengrin (musique de la Renaissance).

HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : G. et Ch. Andranian, M. Gulkovaty (Liszt, Chopin).

SAMEDI 23 JANVIER

SALLE PLEYEL, 10 h : voir le 20.

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : F. Lengellet, L. Morabito (Farnaby, Leroux, Bach). — Auditorium 105, 16 h. 30 : Musique traditionnelle du Laos.

SALLE GAVEAU, 17 h : B. Belkin, I. Zaritskaya (Mozart, Beethoven, Brahms, Prokofiev) ; 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez (Vivaldi, Clementi, Bruni-Tedeschi, Rossini).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel, sol. S. Accardo (Debussy, Strawinsky, Prokofiev).

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h : Ensemble instrumental du Conservatoire de Paris (Haydn, Mozart, Debussy).

EGLISE ST-JULIEN-LE-PAUVRE, 19 h et 21 h : W. Parrot, A. Dumond (Bach, Telemann, Bartok, Dumond).

HEURE MUSICALE DE MONTMARTRE, 17 h 45 : E. Balmas, J.-F. Heisser (Beethoven, Schoenberg, Ysaïe, Strauss).

LA PASSERELLE, 21 h : voir le 22.

THEATRE DES VARIETES, 15 h : Quatuor Via Nova, J. Hubeau (Schumann).

DIMANCHE 24 JANVIER

THEATRE DU ROND-POINT, 11 h : Octuor à vent de l'Ensemble intercontemporain, dir P. Eotvos (Strawinsky).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Pasdeloup, dir. I. Karabtchevsky, sol. E. Elias (Tchaïkowsky, Mahler) ; 20 h 30 : L. Yordanoff, A. Moglia, O. Graef, A.-B. Chaves, J. Dupouy, A. Tetard, E. Peclard, F. Pierre (Bartok, Britten, Prokofiev, Tchaïkowsky).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Orchestre de Detmold, T. Varga, E. Malinin.

EGLISE ST-MERRI, 16 h : voir le 23.

CONCIERGERIE, 17 h 30 : B. Charbonnier, J.-P. Canihac, C. Giardelli, B. Verlet (Frescobaldi, Vivaldi, Corelli).

EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 17 h 45 : N. Pillet-Wiener.

NOTRE-DAME, 17 h 45 : P. Caire (Widor).

EGLISE DES BILLETTES, 17 h : J. Pontet, C. Wolf (Bach).

EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h : S. Landale (Duruflé, Messiaen, Eben).

LA PASSERELLE, 17 h : voir le 22.

SALLE CORTOT, 20 h 30 : O. Yagoubi, F. Mage, L. Civatte (Liszt, Yagoubi, Schumann, Brahms, Lekeu).

LUNDI 25 JANVIER

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h. 30 : Trio à cordes de Paris, sol. M. Crocquenoy (Mozart, Darasse).

SALLE GAVEAU, 21 h. : A. Weissenberg (Schumann).

CITE UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE, 20 h. 30 : W. Hoogewert (Dowland, Bach, Albeniz, Turina, de Falla).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : M.-F. Bucquet (Haydn, Bizet, Liszt).

THEATRE 13, 21 h. : D. Melan, E. Confignal (Haydn, Mozart) ; H. et M. Saito (Hindemith, Desenclos, Robert).

LUCERNAIRE, 19 h. 45 : Ensemble J. Ponticelli (Beethoven, Dvorak, Franck) ; 21 h. : L. Petrova-Boinay, A. Perchat, M. Makarenko (Lisvina).

MARDI 26 JANVIER

SALLE GAVEAU, 21 h. : voir le 25.

EGLISE SAINT-ETIENNE-DU-MONT, 20 h. 30 : Ensemble Bach de Paris, dir. J. von Websky (Bach).

INSTITUT NEERLANDAIS, 21 h. : Het Haags Pianotrio (Pijper, Chausson).

EGLISE DES BILLETTES, 21 h. : Orchestre de chambre de France, dir. A. Boulfroy (Vivaldi, Corelli, Albinoni...)

LUCERNAIRE, 19 h. 45 et 21 h. : voir le 25.

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h. 30 : P Muller (Dutilleux, Berio, Ferrero...).

SALLE ROSSINI, 21 h. : L. Cabel, L. Caravassilis (Haendel, Glück, Rossini, Telemann).

Jazz, pop, rock, folk

ARC (723-61-27), le 20, 20 h. 30 : Ph. Lacarrière, E. Dervieu, F. Faure ; le 21, 20 h. 30 : Triptyque Orchestra ; le 23, 17 h. : M. Bertaud, Zool Fleischer, J. Rabeson ; le 24, 17 h. : Quartet R.A.O.

BAINS-DOUCHES (887-34-40), le 26, 21 h. : Cl. Barthelemy.

BOFINGER (272-87-82), 21 h., les 22, 23 : M. Wander, L. Fuentes, G. Nemeth.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30, les 20, 21 : R. Franc ; à partir du 22 : D. Doriz, Zanini.

CIRQUE D'HIVER (508-47-59) (D.), 21 h. : J. Higelin.

CRYPTE SAINTE-AGNES (296-88-32), le 22, 21 h. : Siskin.

DREHER (233-48-44), 21 h. 45, les 20, 21 : Memphis Slim.

DUNOIS (584-72-00), 20 h. 30, les 20, 21 : Cl. François Quintet ; le 22 : B. Tocanne, J.-P. Thirault, L. Cugny, M. Saulnier ; le 23 : Armonicord.

L'ECUME (542-71-16), 20 h. 30 : Parioca (dern. le 23).

FEELING (271-33-41) (Mar.) 22 h. 30 : Trio R. Urtreger.

GIBUS (700-78-88), 22 h., le 21 : les Porte-manteaux ; les 22, 23 : Turpentine.

JAZZ UNITE (776-44-26), 21 h. 30 : E. Wilkins (dern. le 23) ; les 25, 26 : J. Tchicai, Original Bass Clarinet Choir.

MANU MUSICALE (238-05-71), 21 h., les 22, 23, 24 : Suk.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h., le 20 : Deka ; les 21, 22, 23 : Eddie Moore Quartet et M. White ; les 24, 25 : Mouzon Quintet ; le 26 : Perucciani Trio, A. Romano.

PETIT JOURNAL (336-28-59), 21 h. 30, Mer. : Watergate Seven + One ; Jeu. : Funky Jazz ; Ven. : Soul Quartet ; Sam. : New Orleans Wanderers ; Lun. : New Jazz Bandar ; Mar. : Cl. Bolling Trio.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h. : D. Pifarely, P. Authier, D. Lemerle, E. Dervieu (dern. le 24) ; à partir du 25 : J. Gourley, A. Cullaz, Ph. Combelle.

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, le 21, 18 h. 30 : D. Cobbi, F. Cahen ; Grand Auditorium, 20 h. 30 : M. Solal, J. Lewis.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h. 30, les 20, 21, 22 : Cl. Luter ; le 23 : les Barbecues ; le 26 : M. Laferrière.

VIEILLE HERBE (321-33-01), 20 h., le 21 : P. Denain.

La danse

ATELIER DES QUINZE-VINGTS (307-93-97), les 22, 23, à 21 h. : L. Macklin.

AMERICAN CENTER (321-42-20), les 20, 21, 22, 23, à 21 h. : M. Moretto.

CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 22, 23, à 20 h. 45 : Raga (danse-théâtre masqué) ; le 26, à 20 h. 45 : D. Dupuy.

CISP (343-19-01), les 20, 21, 22, 23, à 20 h. 45 : Création danse.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), le 25, à 20 h. 30 : Topeng, Kathakali.

RANELAGH (288-64-44), le 26, à 20 h. 15 : A. Dreyfus, J. Cazeneuve

TH. DE PARIS (280-09-30) (dim. soir, lun.), 20 h. 30, mat. sam. et dim., 15 h. : l'Ensemble de Pékin.

THEATRE-18 (226-47-47) (dim., lun.) 20 h. ; mat. dim., 16 h. : Lolita Bla Bla (dern. le 24) ; à partir du 26 : Mel Tem.

Les comédies musicales

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), le 20, à 14 h. 30 ; les 21, 22, à 20 h. 30 ; les 23, 24, à 14 h. 30 et 20 h. 30 : Violettes impériales.

RENAISSANCE (208-18-50), le 23, à 14 h. 30 et 20 h. 30 ; le 24, à 14 h. 30 : Soleil d'Espagne.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 16 h. : Font et Val, Riou-Pouchain (dern. le 24). A partir du 26 : M. Sosa.

ESPACE-GAITE (327-95-94) (D. soir, L.), 20 h. 15, mat. dim., 15 h. 30 : M. Benin ; 22 h. : G. Pierron chante G Coutè (dern. le 22).

ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D., L.), 22 h. 30 : les Mimes électriques. A partir du 26.

FONTAINE (874-74-40) (D.), 22 h. : Lacombe - Asselin.

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : le Grand Orchestre du Splendid.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 21 h. : Manolo Moreno.

OLYMPIA (742-25-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 17 h. : Renaud (dern. le 24). A partir du 26 : Nana Mouskouri.

OPERA NIGHT (296-62-56) (L., Mar.), 20 h. 30 : Les Lee Show.

PALAIS DES GLACES (607-49-53) Grande Salle (L.), 20 h. 30 : les Etoiles.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam., 15 h. : F. Gall.

POTINIERE (261-42-53) (D.), 20 h. 45 : A. Métayer.

LA TANIERE (566-94-23), les 20, 21, 22, 23, 20 h. 45 : Ph. Berthaut ; 22 h. 30 : D. Ruiz.

THEATRE DE LA PLAINE (250-15-65) (D soir, L., Mar.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : Ensemble Karumanta.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (L.), 21 h. : R. Caldarella, Jacinta.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat., dim. 15 h. 30 : Achetez François.

DEUX ANES (606-10-26) mer., mat. dim., 15 h. 30 : C'est pas tout rose.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 20 JANVIER

15 h. : la Déesse, de J. Cromwell ; 19 h., Hommage à George Cukor : les Quatre Filles du docteur March ; 21 h., Rétrospective Shohei Imamura : Mon deuxième frère.

JEUDI 21 JANVIER

15 h. : le Grand Avocat, de W. Wyler ; 19 h. : Hommage à George Cukor : David Copperfield ; 21 h. 30, Rétrospective S. Imamura : Cochons et cuirassés.

VENDREDI 22 JANVIER

15 h. : la Vie en rose, de J. Faurez ; 19 h., Hommage à George Cukor : Sylvia Scarlett ; 21 h., Rétrospective Shohei Imamura : la Femme insecte.

SAMEDI 23 JANVIER

15 h. : Règlements de compte, de F. Lang ; 17 h. : le Journal d'une femme de chambre, de Renoir ; 19 h., Hommage à George Cukor : Roméo et Juliette ; 21 h. 30, Rétrospective Shohei Imamura : le Désir meurtrier.

DIMANCHE 24 JANVIER

15 h. : le Trou, de J. Becker ; 17 h. : le Voleur de bicyclette, de V. de Sica ; 19 h., Hommage à George Cukor : le Roman de Marguerite Gauthier ; 21 h., Rétrospective Shohei Imamura : le Pornographe.

LUNDI 25 JANVIER

Relâche.

MARDI 26 JANVIER

15 h. : le Messager, de R. Bouleau ; 19 h., Hommage à George Cukor : Vacances ; 21 h., Rétrospective Shohei Imamura : l'Evaporation de l'homme.

BEAUBOURG (278-35-57)

La Cinémathèque française projette dans la petite salle du Musée du cinéma, au palais de Chaillot, les films prévus initialement à Beaubourg, à partir de ce mercredi 20 janvier, et jusqu'à la fin de la grève du personnel de nettoyage.

JEUDI 21 JANVIER

15 h. : le Voyage au Congo, de M. Allegret ; 17 h., Dix ans du forum de Berlin : Des journées entières dans les arbres, de M. Duras ; 19 h. : Ophélia, de C. Chabrol.

VENDREDI 22 JANVIER

15 h. : le Brasier ardent, de I. Mosjoukine et A. Volkov ; 17 h., Dix ans du forum de Berlin : le Petit Valentino, de A. Jeles ; 19 h. : Made in U.S.A., de J.-L. Godard.

SAMEDI 23 JANVIER

15 h., Dix ans du forum de Berlin : Hitler, un film d'Allemagne, de H.J. Syberberg ; 19 h. : Aparajito, de S. Ray ; 21 h. : l'Evangile selon saint Matthieu, de P. P. Pasolini.

DIMANCHE 24 JANVIER

15 h., Dix ans du forum de Berlin : Hitler, un film d'Allemagne, de H.J. Syberberg (III - La fin d'un conte d'hiver ; IV - Nous, les enfants de l'enfer) ; 19 h. : le Monde d'Apu, de S. Ray ; 21 h. : Juliette des esprits, de F. Fellini.

LUNDI 25 JANVIER

15 h. : les Chagrins de Satan, de D.W. Griffith ; 17 h., Dix ans du forum de Berlin : le Dernier Cri, de R.V. Ackeren ; 19 h. : Une vie, de A. Astruc.

MARDI 26 JANVIER

Relâche.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.), : Marais, 4e (278-47-86).

ALL STARS FESTIVAL (A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

AMERICAN POP (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

L'AMOUR DES FEMMES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : St-Michel, 6e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

BLUE SUEDE SHOES (Ang., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Hollywood-Bd, 9e (770-10-41) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CARMEN JONES (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (It., v.o.) (*), Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-46) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 1er (562-41-46) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Max-Linder, 2e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, , 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28 ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 14e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ;

COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

CROQUE LA VIE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

DIVINE CREATURE (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38) ; ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).

LES FILMS NOUVEAUX

ANTHROPOPHAGOUS (**), film italien de Joé d'Amato, v.f. : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 2e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Images, 18e (522-47-94)

FONTAMARA, film italien de Carlo Lizzani, v.o. : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt, 11e (542-67-42).

MUR MURS ; DOCUMENTEUR, film français d'Agnès Varda : Forum, 1er (297-53-74) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 11e 542-67-42).

LES FANTASMES DE MADAME JORDAN (*), film suédois de Dusan Makavejev, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (579-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

VENIN (*), film anglais de Piers Haggard, v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44 ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33).

EAUX PROFONDES (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé 18e (522-46-01).

EXCALIBUR (A., v.f.) : UGC-Opéra, (261-50-32).

FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

FRANCESCA (Port., v. o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Bergère, 2e (770-77-58) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50 ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

HAPPY BIRTHDAY SOUHAITEZ NE JAMAIS ETRE INVITE (A., v.o.) (*) U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

L'HIVER LE PLUS FROID A PEKIN (Chin., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99).

L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).

HOTEL DES AMERIQUES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

MAD MAX (A. v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).

MEPHISTO (Hong., v.o.) : Movies, 1er (620-43-99) ; Saint-Germain Studio, 6e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

METAL HURLANT (A., v.f.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Français, 2e (770-33-88).

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LA PEAU (It., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

POPEYE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39).

QUAND TU SERAS DEBLOQUE FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

RAGTIME (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 8e (326-48-18). H. Sp.

LA REVANCHE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).

LE ROSE ET LE BLANC (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33)

ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

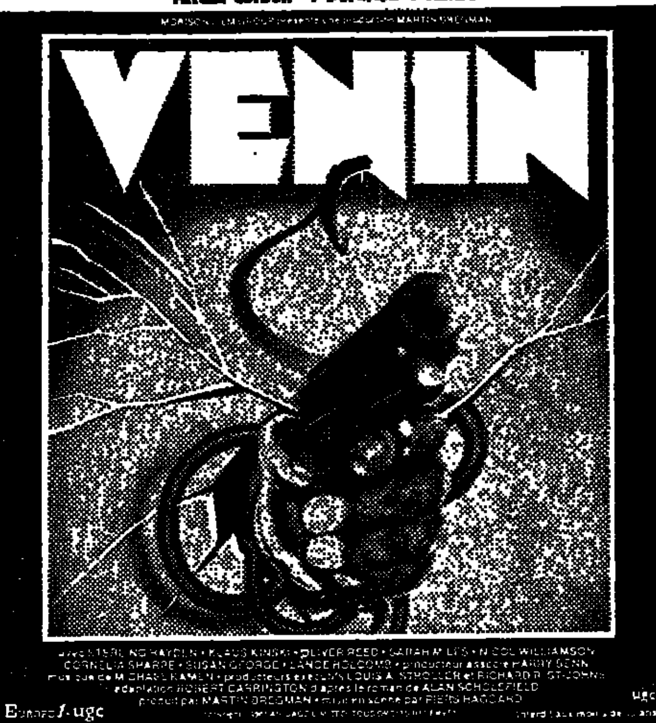
SALUT L'AMI, ADIEU LE TRESOR (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount Opéra, 9 (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

SOLIDARNOSC (Pol., v.o.) : Banque de l'image, 5e (326-12-39).

LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

STALKER (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; André-Bazin, 13e (337-74-39).







CINEMA

T'ES FOLLE OU QUOI ? (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (626-10-96).

THE ROSE (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; *Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis* Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 17e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LE TUEUR DU VENDREDI (A., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15 (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).

VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**), v.o. : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).

1900 (première partie) (It.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-50-22) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MOI CHRISTIANE F... (v.f. (All.) (*) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

MONTHY PYTHON (Sacré Graal et la Vie de Brian) (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

PANDORA (A., v.o.) : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE PARRAIN (I et II) (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

REMPARTS D'ARGILE (Fr.-Alg., v.o.) : Movies (260-43-99) ; Studio de la Contrescarpe (325-78-35).

SATYRICON (It., v.o.) : Olympic-Halles (278-34-15).

LE SHERIFF EST EN PRISON (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

SOUDAIN L'ETE DERNIER (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50).

TAXI DRIVER (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

THE ROCKY HORROR PICTURES SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71). — V.f. : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

TOUS EN SCENE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

UN SAC DE BILLES (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

VOYAGE AU PAYS DE LA PEUR (A., v.o.) (*) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

YOYO (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

Les grandes reprises

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).

BONAPARTE ET LA REVOLUTION (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68) H. Sp.

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

DEUX LOUSTICS EN BORDEE A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LE DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

DUELLISTES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'EQUIPEE DU CANNONBALL (A., v.f.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

ET LA TENDRESSE... BORDEL ! (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (It.) : Argos, 2e (233-67-06).

FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

LA FORET PETRIFIEE (A., v.o. : Action Christine (bis), 6e (633-22-13).

LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22).

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

IL ETAIT UNE FOIS LA REVOLUTION (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : 3 Haussmann, 2e (770-47-55).

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : La Banque de l'Image, 5e (326-12-39).

LABYRINTHE (procédé Panorama) (F.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LABYRINTH MAN (A., v.o.) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32).

LE LAUREAT (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

Les festivals

SEMAINE « POSITIF », Action Christine, 6e (325-85-78) : Mer. : Un jour comme les autres ; J. : La vengeance m'appartient ; V. : Je t'aime ; Tudo Bem ; S. : Jaguar ; Bona ; D. : Alexandre le Grand ; L. : la Dame d'Ambara ; The life and times of Rosi the Riveter ; L : les Jeux de la comtesse Dolingen de Gratz ; Mar. : Peut-être demain ; Kung-Fu. — Action Lafayette, 9e (878-80-50) : Mer. : The lane Blacktop ; J. : Who will stop the rain ; V. : Gros Plan ; S. : Days of heaven ; D. : California split ; L. : The killing of a chinese bookie ; Mar. : Billy le Cave. — Studio 43, 9e (770-63-40) : Mer. 20 h., J. 18 h., D. 16 h. : la Tête contre les murs ; Mer. 22 h., J. 20 h., V. 22 h. 15, D. 18 h. : Hiroshima, mon amour ; V. 18 h., S. 20 h., L. 22 h. 15 : le Combat dans l'île ; Mer., S. 18 h., J. 22 h., V. 20 h. : la Vie à l'envers ; D. 20 h., L. 18 h., S., Mar. 22 h. 15 : France S.A. ; L. 20 h., S. 16 h., Mar. 18 h. : la Meilleure façon de marcher ; S. 16 h., L., Mar. 20 h. : Passe-montagne.

SEMAINE DU CINEMA TCHECOSLOVAQUE (v.o.), Studio J.-Cocteau, (5e) (354-47-62) : Mer. : Signum Laudis ; D., Mar. : Ces hommes merveilleux avec leurs manivelles ; V., S. : Juste un coup de sifflet ; J., L. : Rythmes ; V. : les Oiselles ; S., D. : Relations fragiles ; J., Mar. : les Ombres de l'été ardent.

L'EMPREINTE DE L'ACTOR'S STUDIO (v.o.), Bonaparte, 6e (326-12-12) : 14 h. : Miracle en Alabama ; 15 h. 45 : Equus ; 18 h. : les feux de l'été ; 20 h. : Au bout de la nuit ; 22 h. : Rachel Rachel.

JACQUES TATI, Templiers, 1er (272-94-56) : Mer., J., V., L. 16 h., S. 14 h. 30, L. 21 h. 30 : les Vacances de M. Hulot ; Mer, J., V., L. 14 h., V. 20 h., D. 14 h. 30, Mar. 22 h. : Jour de fête.

CHARLIE CHAPLIN (v.o.), Noctambules, 5e (354-42-34) : Mer., S. : les Lumières de la ville ; V., L. : le Kid ; J. : le Dictateur ; Mar. : Monsieur Verdoux.

HOLLYWOOD ANNES 30 (v.o.), Action République, 11e (805-51-33) : Mer. : White Zombie ; J. : la foule en délire ; V. : Little César ; S. : Swing times ; D. : la Grande Farandole ; L. : la Gloire au cirque ; Mar. : Docteur Jekill and Mister Hyde.

HITCHCOCK (v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) : L. 22 h. 15 : le Procès Paradine ; J. 22 h. 30, Mar. 18 h. : la Maison du Dr Edwardes. — Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) : 13 h. 50 : Rebecca. — Boîte à Films, 17e (622-44-21) : J., V., L., Mar. 14 h. 15 : Black mail ; J., V., L., Mar. 16 h. 15 : Skin-game ; J., V., L., Mar. 18 h. 15 : Number seventeen ; J., V., L., Mar. 20 h. 15 : Murder.

ROBERT REDFORD (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11) : 13 h. 45 : les Hommes du président ; 16 h. 30 : Nos plus belles années ; 19 h. 30 : Gatsby le Magnifique ; 22 h. : les Trois jours du condor.

MIZOGUCHI (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), mer. : la Vie d'O Haru femme galante ; jeu., : les Amants crucifiés ; ven. : l'Impératrice Yang Kwei Fei ; sam. : l'Intendant Sansho ; dim. : les Contes de la lune vague après la pluie ; lun. : Rue de la honte ; mar. : le Héros sacrilège.

KUROSAWA (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), mer., dim., lun. : Barberousse ; jeu., sam. : Vivre ; ven., mar. : Rashomon.

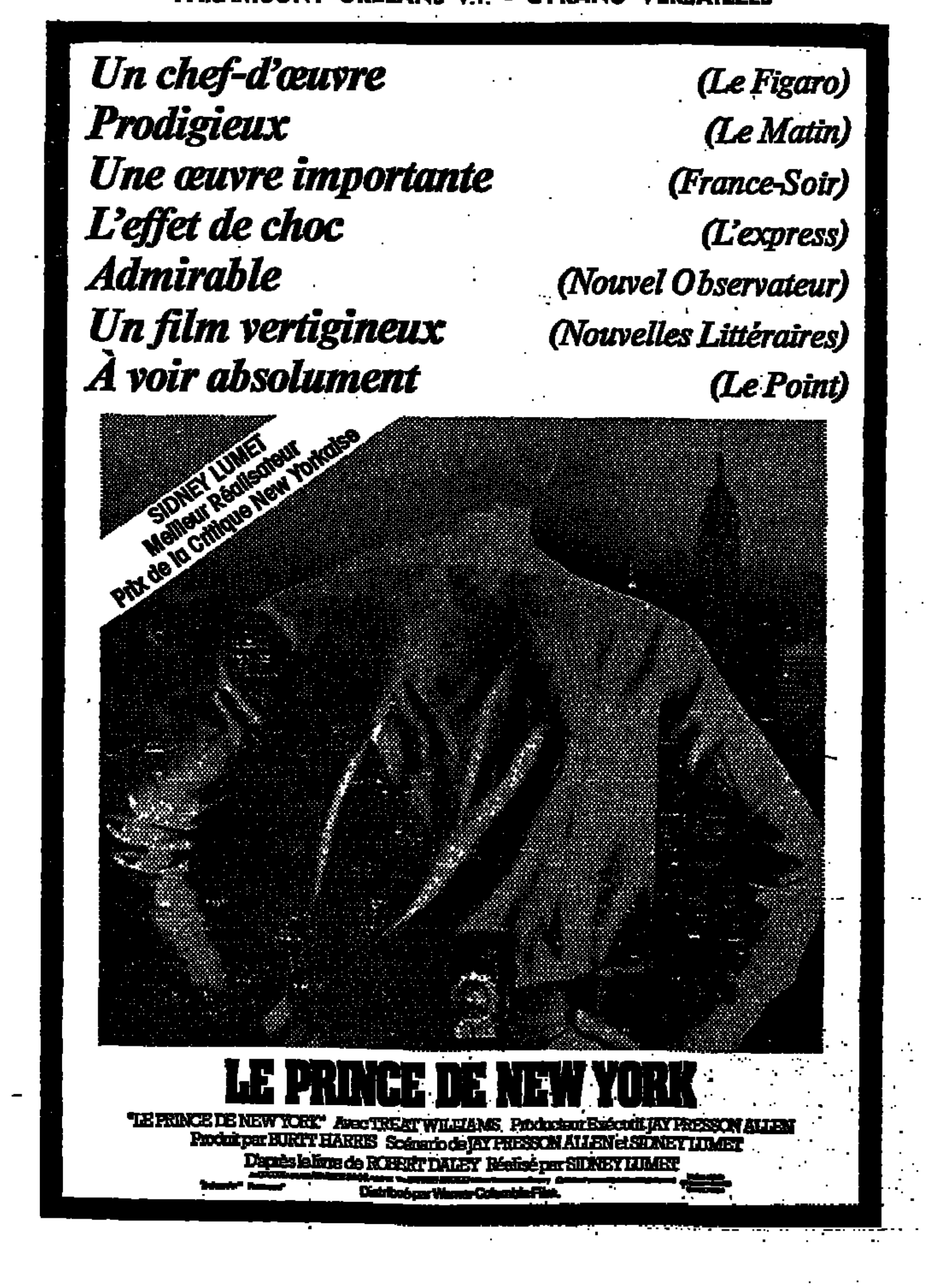
TEX AVERY (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3 (271-52-36).

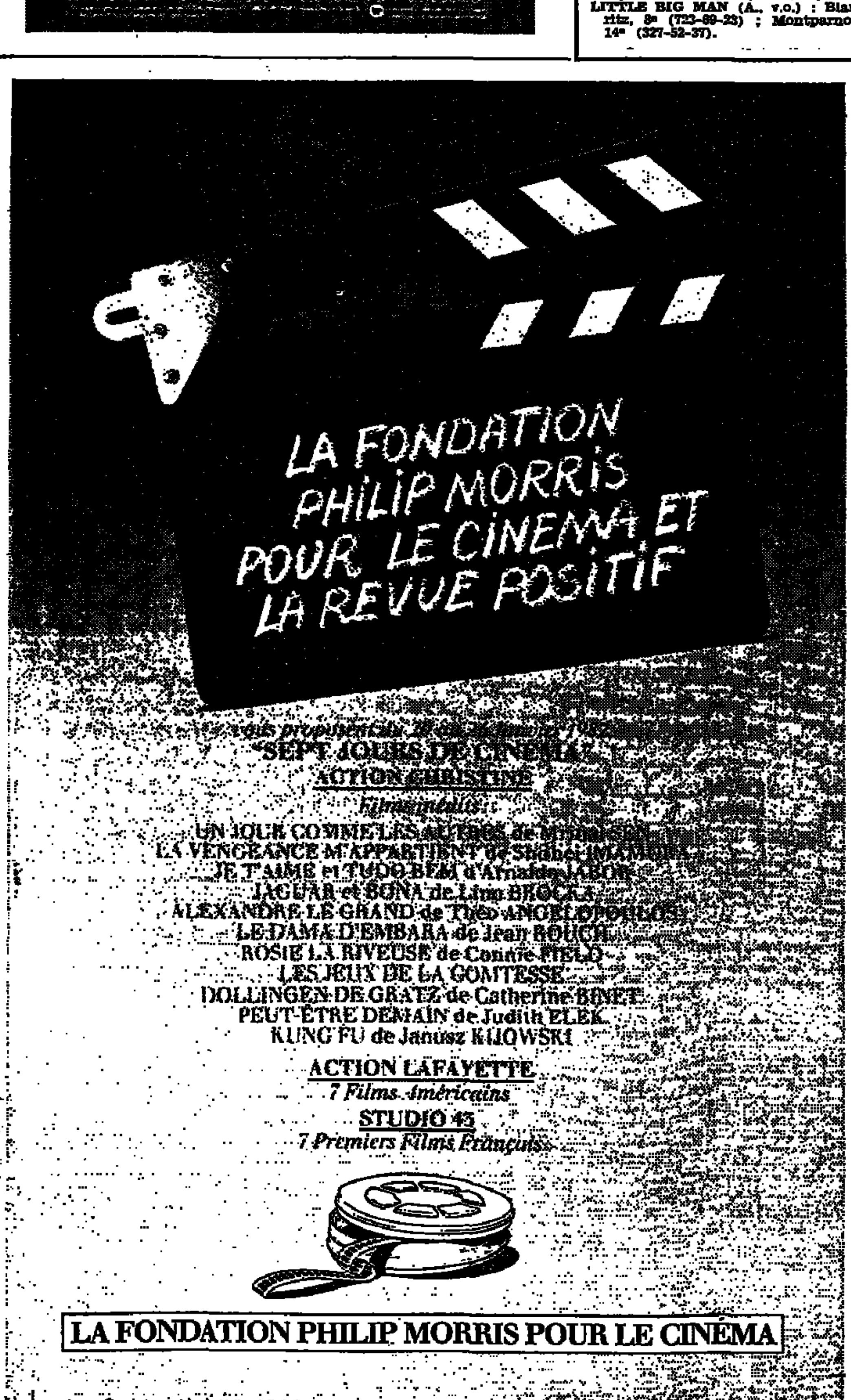
BUSTER KEATON, Marais, 4e (278-47-86), mer. : Fiancées en folie ; jeu. : le Dernier Round ; ven. : Steamboat Bill Jr ; sam. : Sherlock Jr ; dim. : les Trois Ages ; lun. : les Lois de l'hospitalité ; mar. : la Croisière du Navigator.

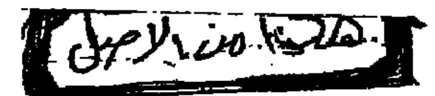
DOUGLAS FAIRBANKS, Marais, 4e (278-47-86), jeu., sam. : le Pirate noir ; ven., dim., mar. : le Voleur de Bagdad ; lun. : Robin des Bois.

MARLENE DIETRICH-JOHN WAYNE (v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07), mer., dim. : les Naufrageurs des mers du Sud ; jeu. : Blonde Vénus ; ven. : Hatari ; sam., mar. : l'Impératrice rouge ; lun. : Morocco.

MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : Plumes de cheval ; jeu. : Un jour aux courses ; ven. : la Soupe au canard ; sam. : Noix de coco ; dim. : Explorateurs en folie ; lun. : Monkey Business ; mar. : les Marx au grand magasin.







Le Monde

société

L'ATTENTAT CONTRE SUPER-PHÉNIX

Les enquêteurs n'ont aucune piste

Grenoble. — Les policiers, gendarmes et militaires qui se sont rendus à Creys-Malville (Isère) après les tirs de roquettes contre le chantier de la centrale nucléaire Super-Phénix, estiment que l'arme a été utilisée par des « spécialistes dont la détermination est inquiétante ». Ceux-ci ont, en effet, parfaitement ajusté leurs tirs. Après avoir probablement tiré un coup long et un coup court, ils ont fait « mouche » alors qu'ils se trouvaient à plus de 400 mètres de l'orifice qu'ils visaient. Deux roquettes ont, en effet, pénétré dans la brèche donnant accès au bloc réacteur.

Les enquêteurs affirment ne disposer d'aucune piste sérieuse. En dehors de l'arme retrouvée le long du Rhône, aucun indice n'a été relevé. — C. F.

Les réactions

De nombreuses réactions des organisations syndicales et des groupements écologistes ont suivi l'attentat.

L'Union nationale des cadres et de la maîtrise C.G.C. a condamné cet acte « *particulièrement dangereux pour la démocratie* ». Elle ne saurait « *tolérer que la vie des travailleurs soit en danger sur les sites du programme électonucléaire adopté par les élus du peuple français* ». La fédération C.G.T. de l'énergie a élevé une vive protestation et demandé que tout soit mis en œuvre pour retrouver les auteurs de l'attentat. De son côté le Front national pour qui l'action terroriste a « *réussi* » insiste sur la « quasi-impunité des terroristes » et les dangers découlant des centrales nucléaires notamment en cas de guerre ou de terrorisme.

L'ensemble des organisations écologistes, sans approuver l'attentat, s'attachent à en expliquer les raisons et à ne pas « dramatiser ».

Les Amis de la terre de M. Brice Lalonde déclarent : « *Le débat énergétique n'a été qu'un simulacre... l'absence de débat démocratique conduit à des actes plus durs...* »

La Coordination nationale antinucléaire qui refuse « *de désapprouver* (cet) *attentat de meme que ceux qui sont commis fréquemment à Golfech et à Chooz* » en fait retomber la responsabilité sur le gouvernement socialiste. « *La poursuite du programme nucléaire giscardien, en particulier la poursuite de l'aventure du surrégénérateur, ferme la porte à la discussion démocratique et ne laisse comme seule issue que la violence.* »

La Coordination écologiste et alternative du Sud-Est (CEASE) rappelle l'attachement des écologistes à la non-violence et réclame à nouveau l'arrêt de la construction de la centrale de Creys-Malville. « *Le parti socialiste, en reniant ses promesses a ouvert la porte à la provocation et à la violence* », estime cette coordination.

Un responsable du comité Malville de Lyon, interrogé mardi par FR 3 Lyon, a indiqué que cet attentat est le résultat « *du désespoir et de la déception de gens qui ont mené le combat antinucléaire* » et qu'il fallait aujourd'hui « *rensensibiliser l'opinion publique sur le surrégénérateur* ». Il a annoncé qu'une marche « *de Malville à Paris* » serait organisée du 28 mars au 17 avril.

L'Association de la région de Malville hostile à Super-Phénix (ARMOS) a souligné que ce type d'action ne fait pas partie « *des moyens qu'elle emploie habituellement pour informer et essayer de mettre un terme à cette folle entreprise que constitue la réalisation de Super-Phénix* » et ajoute : « *Cependant, dans le bain de déception et d'amertume engendré par un gouvernement qui a trahi ses promesses, l'ARMOS s'explique que des groupes ou individus soient acculés au désespoir et au recours à de telles méthodes.* »

Faits et jugements

L'agence Tass dément les « insinuations de Washington » sur l'assassinat de Charles Ray

Un deuxième témoignage a été fourni à la brigade criminelle après l'assassinat du diplomate américain Charles R. Ray, tué le 18 janvier à Paris. Selon ce témoignage, le meurtrier serait de type méditerranéen. Sur un autre plan, l'ambassade américaine à Paris va tenter de renforcer, en collaboration avec les autorités françaises, la protection de ses membres. La solution n'est pas simple puisque la représentation diplomatique américaine compte quelque quatre cents employés de tous ordres.

D'autre part, l'agence officielle soviétique Tass a démenti catégoriquement toute participation soviétique dans l'atentat après les « *insinuations calomnieuses diffusées à Washington* ». Notons toutefois qu'aucune insinuation de cette sorte n'a été faite aux Etats-Unis. Selon l'agence Tass, l'U.R.S.S. ne saurait être impliquée dans un acte de terrorisme, celui-ci « *étant par définition étranger* » au régime socialiste.

● *M. Cheysson*, interrogé, le mardi 19 janvier, au cours de sa conférence de presse à Monaco, au sujet de l'assassinat du lieutenant-colonel Ray, attaché militaire adjoint de l'ambassade des Etats-Unis, a exprimé « *son horreur et sa perplexité* ». « *Si ce genre de terrorisme aveugle et pernicieux se développe*, a ajouté M. Cheysson, *qu'allons-nous faire ? Que vont devenir les rapports avec les pays étrangers et la présence étrangère dans un pays comme le nôtre ? (...) On a vraiment l'impression que l'on a frappé à l'aveugle celui qui habitait dans l'endroit le plus favorable pour faire cela. C'est le genre de terrorisme le plus affreux, le plus inexcusable, le plus impardonnable et scandaleux.* » Le ministre a estimé que rien n'indique que l'attentat a été organisé par la Libye et qu' « *il n'existe pas d'indices contraires non plus* ».

Attentat arménien à Paris

L'organisation arménienne « Orly » a revendiqué l'attentat à l'explosif commis mardi 19 janvier, à 22 h 55, au terminal d'Air France à la Porte Maillot, à Paris. L'engin placé dans une consigne automatique n'a pas fait de victime, mais a causé des dégâts importants. Un agent d'Air France a indiqué que « *le hall était pratiquement vide au moment de l'explosion* » et que la compagnie « *à plusieurs reprises a reçu des menaces anonymes, ce qui nous avait conduits à fermer nos consignes pendant deux mois. Elles ont été réouvertes il y a une dizaine de jours* ».

L'organisation arménienne « Orly » demande dans un communiqué que les autorités françaises accordent l'asile politique aux quatre militants qui attendent d'être jugés après la prise d'otages au consulat de Turquie à Paris, le 24 septembre 1981. D'autre part l'ASALA (Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie) a appelé ces quatre hommes à cesser leur grève de la faim entamée il y a neuf jours. « *Après l'échec de tous les moyens pacifiques face au gouvernement français*, déclare un communiqué, *nous savons désormais comment traiter avec lui selon nos moyens particuliers par la violence révolutionnaire et l'organisation du combat politique des masses* ».

● *M. Jacques Bidalou*, magistrat, a finalement accepté de prêter serment, mardi 19 janvier, devant le premier président de la cour d'appel de Versailles, M. Guy Pinot. Révoqué en février 1981 et réintégré en août 1981, l'ancien juge d'instance à Hayange (Moselle) est désormais substitut du procureur de la République à Pontoise (Val-d'Oise).

LES ANCIENS PRISONNIERS ALLEMANDS INSTALLÉS EN FRANCE

« Au pays de l'ennemi héréditaire »

De notre correspondant

Strasbourg. — Combien sont-ils à être restés en France après leur captivité au terme de la deuxième guerre mondiale ? Combien sont-ils, ces anciens prisonniers de guerre allemands à s'être installés, à avoir fondé des familles et repris des affaires ? Quarante-trois mille, comme l'affirme la longue enquête diffusée lundi soir 18 janvier sur la troisième chaîne allemande. Quarante-trois mille, c'est-à-dire l'effectif de trois divisions sur pied de guerre, tout un corps d'armée. Dans leur émission intitulée « Vivre au pays de l'ennemi héréditaire », les réalisateurs ont retrouvé et fait parler quatre d'entre eux établis actuellement à Bayeux, à Saint-Lô et près de Falaise, dans ce coin de Normandie où ils se trouvaient en garnison voici trente-huit ans dans l'attente du débarquement. Les journées de juin 1944 hantent toujours leur mémoire, qu'ils soient agriculteurs comme trois d'entre eux ou hôtelier-restaurateur.

Comme prisonniers, tous les quatre ont été employés comme ouvriers agricoles et ont épousé à leur libération en 1947 et 1948 des Françaises, filles d'agriculteurs pour la plupart. Les voici propriétaires à leur tour. L'un d'eux possède à présent les terrains où se trouvaient à l'époque les abris individuels de sa compagnie...

L'intégration a joué sur le plan professionnel. Tous les quatre sont matériellement à l'aise. « *Mais il a fallu trente ans pour que la population nous accepte* », confie la femme de l'un d'eux. « *Avoir épousé un Allemand*, déclare une autre, *a provoqué la rupture avec toute ma famille. Ma mère, qui exploite avec mon père une ferme à cinq cents mètres de la nôtre, n'a jamais voulu rencontrer nos six enfants.* » Plus que leurs maris, les femmes sont obligées d'assumer la condition de ces mariages franco-allemands. On les a longtemps traitées de collaboratrices. Elles étaient « *pour le maréchal* », diront-elles. Elles admiraient chez les Allemands l'ordre et la discipline. L'une d'elles, une Bretonne, a été « *détenue sans jugement* », affirme-t-elle : dans un camp pendant plusieurs mois après la Libération. Leurs maris réunis dans un restaurant devant la caméra se souviennent d'ailleurs dans une tonique ambiance de banquet d'anciens combattants du bon vieux temps, mais aussi de ce qu'il advint à leurs conquêtes féminines de 1943 ou 1944 : tondues et promenées sous les huées du public.

Ces Normands d'importation venus de Saxe, du Mecklembourg ou de la Thuringe, qui parlent correctement le français mais avec un accent plus ou moins prononcé, continuent à se sentir étrangers en France. Ils s'y sont établis pour vivre mieux que dans leur pays d'origine. « *Ici en France, on vit pour vivre, en Allemagne surtout pour travailler.* » Ils ont tous gardé la nationalité allemande. Pour leurs enfants, âgés à présent de vingt à trente ans, la notion d'« *ennemi héréditaire* » n'a plus de sens. Mais l'un d'eux résumera fort bien la situation : « *Dans la vie de tous les jours notre père se comporte comme un Français. Mais dans son être le plus profond il reste un Allemand.* » Au sujet des jeunes eux-mêmes une mère dira : « *Nous avons cherché à élever nos enfants pour qu'ils puissent aussi bien vivre un jour en Allemagne qu'en France.* »

JEAN-CLAUDE HAHN.

ÉDUCATION

Les habilitations de formations universitaires accordées pour 1982 sont prorogées d'un an

Dans une lettre aux présidents d'université, M. Guy Ourisson, directeur des enseignements supérieurs au ministère de l'éducation nationale, annonce sa décision de « *proroger d'une année les habilitations de deuxième et troisième cycles venant à échéance en 1982* ». Selon M. Ourisson, la réflexion sur la réforme de la carte universitaire et l'élaboration de nouvelles procédures n'est pas encore achevée. De plus, les élections des conseils d'université, qui ont lieu actuellement, empêchent ces derniers d'élaborer calmement de nouvelles maquettes d'habilitation. Donc, cette année, seules les maîtrises de sciences et techniques (M.S.T.), qui ont fait l'objet d'une enquête, et les maîtrises en sciences et techniques des activités physiques et sportives accordées à titre expérimental dans sept universités pour un an, seront réexaminées.

Le directeur des enseignements supérieurs suggère néanmoins aux présidents de proposer eux-mêmes la suppression d'habilitations pour des enseignements n'ayant attiré que peu d'étudiants ou de proposer des regroupements de formation ou des collaborations entre différents établissements. « *Il n'est pas envisagé, cette année, de délivrer de nouvelles habilitations de diplômes d'études universitaires générales (DEUG)* », écrit M. Ourisson, en demandant aux présidents de « *limiter leurs propositions le plus strictement possible* ».

Pour conclure, il informe les universitaires que la procédure d'instruction des dossiers permettra aux responsables des formations et des établissements de connaître les remarques formulées par l'administration et d'y répondre. Cette précision marque la fin du secret des décisions, instauré par Mme Alice Saunier-Seïté, qui avait provoqué au cours de l'été et de l'automne 1980 l'amertume des enseignants et parfois la colère des étudiants. La révision de la carte universitaire annoncée pour cette année par M. Savary dans une lettre aux présidents (*le Monde* du 7 août 1981), et qui devait permettre « *que s'expriment à la fois l'autonomie des universités et les réalités régionales* », est donc reportée à une date ultérieure. — S. B.

Le Club de l'Horloge s'en prend aux « nouveaux gribouilles de la pédagogie »

« *L'école républicaine est malade de l'égalitarisme* », estime le Club de l'Horloge. Pour les dirigeants de cette association, qui présentaient, lundi 18 janvier, la publication des actes du colloque organisé il y a deux ans à Paris sur le thème « Un nouveau printemps pour l'éducation » (*le Monde* du 30 avril 1980), les socialistes auront bien du mal à changer le système scolaire. Pour la bonne raison « *qu'ils ont actionné, pendant trente ans, par féodalité syndicale et bureaucratique interposée, les ressorts réels de l'institution éducative* ». Résultat, au dire du Club de l'Horloge : le modèle républicain des origines s'est trouvé « *altéré* ». Et les socialistes, « *nouveaux gribouilles de la pédagogie* », ne pourront qu'aggraver la situation.

Le Club de l'Horloge, qui déclare préparer l'« après-socialisme », se réclame de la tradition républicaine. Bien qu'il regroupe de jeunes fonctionnaires, des responsables du monde économique ou des membres de professions libérales appartenant à l'ancienne majorité, il ne cesse de se démarquer de la philosophie « louis-philipparde. » Sous l'impulsion de son président, M. Yvan Blot, membre du comité central du R.P.R., sa doctrine incline plus au gaullisme qu'au libéralisme. Il n'est pas étonnant, dès lors, que dans les treize propositions qu'il formule « *pour un vrai changement de l'école* » l'on retrouve le renforcement de l'enseignement de l'histoire « *autour de l'histoire de France et dans un cadre chronologique* », ainsi qu'une loi d'orientation sur l'enseignement de l'histoire, puisque l'école « *doit*

Le Club de l'Horloge demande aussi le libre choix, pour les parents, de l'établissement scolaire, non seulement public ou privé, mais à l'intérieur même de l'enseignement public ; la responsabilité accrue des chefs d'établissement dans le recrutement des maîtres ; l'instauration de groupes de niveau au collège « *pour permettre aux élèves de progresser à leur propre rythme* »; le renforcement de l'étude des langues européennes autres que l'anglais ; la promotion d'un « *véritable enseignement civique* »; la diminution du rôle sélectif des mathématiques ; l'ouverture de l'école sur le monde du travail ; la création d'un crédit-formation pour les élèves sortis prématurément du système scolaire ; et le relèvement du « *statut moral et matériel des professeurs* ».

CHARLES VIAL.

APRÈS LA PROJECTION DE FILMS SUR L'AVORTEMENT ET L'HOMOSEXUALITÉ

L'archevêché de Rennes veut retirer sa salle de cinéma à une association

De notre correspondant

Rennes. — L'archevêché de Rennes vient de mettre un terme à la location gratuite d'une salle paroissiale exploitée depuis dix ans comme salle de cinéma et d'animation par l'association « l'Arvor ». Déjà, l'an dernier, les autorités religieuses avaient envisagé de rompre le contrat verbal passé avec « l'Arvor », salle d'art et d'essai, à cause de certaines programmations qui avaient choqué les paroissiens. Après un sursis d'un an, l'archevêché a décidé de reprendre possession de son bien en juillet 1982, proposant dans le même temps à l'association d'acheter un terrain situé à la périphérie de la ville.

« *La paroisse juge ne plus pouvoir cautionner aux yeux de l'opinion publique certains des spectacles inscrits à votre programme* », a écrit Mgr Plateau, évêque auxiliaire de Rennes, aux responsables de l'association. « *Une paroisse*, poursuit-il, *ne peut conserver dans ses propres locaux à la porte de l'église des activités ou des spectacles susceptibles de heurter la conscience d'un certain nombre de paroissiens.* » La salle de spectacles, qui a un accès direct avec la sacristie, sera utilisée pour le catéchisme.

La programmation présentée à « l'Arvor » avait pour double but de permettre à un certain nombre de minorités de s'exprimer et d'aborder les problèmes délicats : série de productions et de documents sur le tiers-monde, semaine d'animation sur la prison dans la ville, la femme, l'enseignement, l'avortement, l'homosexualité (ces deux derniers thèmes étant à l'origine de la décision de l'archevêché).

Les responsables de « l'Arvor », pour qui « *ce conflit oppose le droit de propriété à la liberté d'expression* », font valoir que la programmation dans sa diversité n'a suscité aucune contestation au sein du public (quarante mille spectateurs en 1981). Quant aux difficultés financières invoquées par l'association « l'Arvor » pour construire une nouvelle salle, elles révèlent que seule l'aide financière indirecte de l'archevêché par le biais d'une location gratuite permettait la programmation de spectacles sur des thèmes officiellement condamnés par l'Eglise catholique.

CHRISTIAN TUAL.

MÉDECINE

L'informatique à l'assaut de la pharmacie

De notre correspondant régional

Lyon. — De nombreux pharmaciens ou biologistes exerçant dans l'industrie, les hôpitaux, les laboratoires ou les officines, ont participé au quatorzième Salon professionnel international de la pharmacie (IPHARMEX), à Lyon, du 14 au 17 janvier, et à divers colloques, symposiums ou entretiens connexes portant sur les thèmes d'actualité qui préoccupent les pharmaciens.

Cependant, la vraie vedette de cette réunion internationale et du salon ne fut pas un médicament, mais... l'ordinateur. Toute une journée a été consacrée en effet à l'informatique, à la profonde transformation qu'apporteront les micro-ordinateurs non seulement pour la gestion des officines, mais pour la détermination des incompatibilités ou des effets toxiques dans les prescriptions apportées par les malades, ou pour l'établissement d'un fichage permanent, sorte de « profil médicamenteux » du citoyen dressé tout au long de sa vie, et dont on devine les questions qu'il soulèvera sur le respect du secret médical et des libertés individuelles.

Le président du Salon, M. Jean Brudon, a salué dans son discours inaugural le « dynamisme » de la corporation. Il a cité deux exemples en matière informatique : d'une part, la signature d'un contrat entre les pharmacies d'officine et le ministère des télécommunications pour « *l'étude d'un terminal spécialement adapté aux besoins de l'officine* » et, d'autre part, « *l'effort de la profession pour définir un cahier des charges informatiques* ». Les fournisseurs de logiciels ont fait le forcing : le Salon IPHARMEX a soigné son image futuriste.

« *L'informatique en officine*, nous a déclaré M. Philippe Detour, délégué de l'agence informatique, *c'est d'abord une modification de la fonction du pharmacien. Un retour aux sources, c'est-à-dire au conseil du public, qui se substituera à une tâche gestionnaire de semi-grossiste, voire même de détaillant ordinaire.* »

En d'autres termes, le pharmacien sera moins « commerçant ». La gestion (produits, clientèle, personnel, relations administratives) occupe, selon les estimations, environ 60 % du temps des pharmaciens. L'informatique permet de réduire sensiblement ces délais. Les progrès de la miniaturisation permettent une informatique « privative » (non dépendante d'un réseau central). De plus, le coût des équipements n'est plus dissuasif. Le chiffre d'affaires annuel moyen d'une officine est estimé par M. Detour à 1 700 000 F. Des ordinateurs très performants sont proposés à des prix variant de 100 F à 150 000 F.

La première étape, déjà largement entamée, concerne la gestion générale de l'officine. Avec des possibilités étendues de mise en mémoire de toutes les opérations comptables, c'est un atout qui sera précieux au moment de la généralisation du système du tiers payant.

L'ordinateur gérera bientôt les ordonnances. Ce sera une sécurité importante, notamment pour alerter le pharmacien sur les dangers de certaines interactions médicamenteuses : « *Vous prenez tel produit, ne suivez-vous pas parallèlement tel ou tel autre traitement ?* » De même, la posologie prescrite pourra être aisément contrôlée.

Enfin, et ce sera la dernière étape de modernisation, on assistera à la naissance de « *cartes de santé* », dont des prototypes ont été présentés, et qui seront, dans un premier temps, délivrées aux clients réguliers d'une même officine. Ces cartes, qui se présentent sous la forme des cartes bancaires à bandes magnétiques, permettent une connaissance du passé thérapeutique du malade.

Si les systèmes mis en place sont harmonisés (tous les ordinateurs peuvent traiter, par exemple, le même type de carte), on aperçoit évidemment l'intérêt pour le malade. Quel que soit le prescripteur ou le lieu de prescription, quel que soit le lieu d'achat du médicament, il sera presque à coup sûr à l'abri de prescriptions dangereuses. Mais la carte individuelle de santé est aussi un sujet de réflexion important qui devra nourrir le débat toujours ouvert sur l'informatique et les libertés.

CLAUDE RÉGENT.

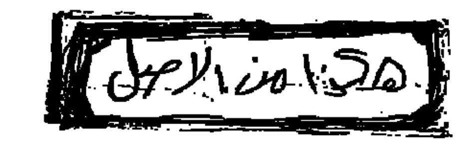
Des réactions à la suppression du secteur privé dans les hôpitaux publics

A la suite des précisions données par M. Jack Ralite, ministre de la santé, sur l'extinction progressive du secteur privé dans les hôpitaux publics (*le Monde* du 15 janvier), plusieurs réactions ont été enregistrées.

Le groupement Solidarité médicale, sous la plume du professeur J. Loygue, président du Syndicat national de défense de l'exercice libéral de la médecine à l'hôpital, estime que « *sa lutte n'est pas restée vaine* ». « *Nous ne sommes pas de ces lâches et égoïstes*, écrit-il, *qui souhaitent conserver leurs petits avantages et se désintéressent des générations qui nous suivent et nous relaieront. Les compensations que l'on prétend offrir à ceux qui abandonneraient toute activité privée ne sont pas sérieuses. Nous espérons*, poursuit-il, *que des voix éclairées s'élèveront au sein du gouvernement pour réviser les propositions et pour que s'engage enfin avec nous une véritable et loyale concertation.* »

Et, selon la Fédération nationale des associations et collectifs des assistants et adjoints des hôpitaux non universitaires, « *ce projet va aboutir à aggraver la disparité de statut à l'intérieur du corps médical hospitalier* ».

Le Syndicat de la médecine hospitalière, favorable à la suppression totale du secteur privé, estime que les modalités retenues « *marquent un net recul par rapport aux propositions de M. François Mitterrand lorsqu'il était candidat à la présidence de la République. Les décisions gouvernementales sur le secteur privé, à l'hôpital public, ont bien des aspects étonnants. L'ensemble des mesures visant à améliorer la couverture sociale des médecins hospitaliers est incohérent et ne fait que pérenniser l'atomisation des statuts. Parmi les mesures de suppression du secteur privé, certaines risquent au contraire d'en étendre le fonctionnement, alors que d'autres font figure de punition.* »



RELIGION

La semaine de prière pour l'unité

LE DIALOGUE AVEC L'ÉGLISE CATHOLIQUE IMPLIQUE NÉCESSAIREMENT CELUI AVEC LES ÉGLISES PROTESTANTES
déclare l'exarque du patriarche œcuménique de Constantinople

Dans un long message rédigé par Mgr Meletios, métropolite exarque du patriarche œcuménique de Constantinople, à l'occasion de la semaine de prière (18 au 23 janvier) pour l'unité 1982, ont lit notamment :

« Il convient d'affirmer avec force que pour nous, orthodoxes, le dialogue avec l'Eglise catholique romaine implique nécessairement le dialogue avec les Eglises protestantes. Et vice-versa. On l'a dit bien des fois : le schisme du seizième siècle ne se serait sans doute pas produit s'il n'avait été précédé, au Moyen Age, par la séparation de l'Occident et de l'Orient chrétiens ; séparation qui n'est pas allée sans occulter, momentanément, dans l'Eglise latine, l'ecclésiologie de communion et une pneumatologie pleinement articulée à la christologie.

» Le christianisme occidental, nous souhaitons le rencontrer, nous, orthodoxes, dans sa globalité et peut-être, si nous étions capables de comprendre sa problématique, arriverons-nous à favoriser, en même temps que le rapprochement de tous les chrétiens, l'intégration de Rome et de sa Réforme. Ainsi serons-nous à même de mieux recevoir ensemble le témoignage de la Réforme et de son sens existentiel, de son esprit critique et de sa familiarité avec la Bible, de sa science exégétique enfin lorsqu'elle est respectueuse du mystère. Et, de la même manière, nous attendons que Rome, pour le meilleur, nous offre de mieux saisir le sens de son témoignage de l'universalité et de l'unité de l'Eglise à l'échelle de la planète, tandis qu'Elle retrouverait à son tour, à partir d'une vision proprement orthodoxe, sa place comme centre universel de communion, comme « présidence d'amour ».

● ERRATUM. — C'est par erreur que nous avons parlé des convictions chrétiennes de Marcel Mermoz dans sa nécrologie, publiée dans *le Monde* du 7 janvier. M. Pierre Accard, trésorier des Amis de Panaït Israti dont Marcel Mermoz était président, nous écrit qu' « *il était agnostique* ».

UNESCO

RÉUNION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL A ACAPULCO

Le conseil intergouvernemental du programme international de l'UNESCO pour le développement de la communication, créé lors de la conférence de Belgrade en 1980, est réuni à Acapulco (Mexique) jusqu'au 25 janvier.

L'accroissement de la coopération internationale en vue de réduire les inégalités en matière de communication est l'objectif primordial de ce programme de l'UNESCO qui vise à l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information, dans l'esprit d'un véritable dialogue Nord-Sud.

Lors de la première session du conseil du P.I.D.C., les puissances industrialisées avaient refusé la création d'un fonds spécial, demandé par les Etats du tiers-monde, pour recueillir les contributions, estimant préférable un financement « au coup par coup ». A Acapulco, M. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'UNESCO, a révélé que les contributions versées ou promises par différents pays ou organisations pour la réalisation du programme représentait 2 118 000 dollars, alors que les projets soumis actuellement en exigeraient environ 55 millions. Pour sa part, la France — par la voix de Mme Jacqueline Baudrier — a annoncé une contribution pluriannuelle de 2 millions de dollars.

AÉRONAUTIQUE

La C.G.T. demande au gouvernement d'étudier l'offre de la SNECMA de propulser le nouvel Airbus

Dans un télégramme adressé aux ministères de la défense, de la recherche et des transports, le syndicat C.G.T. du centre d'essai et d'étude de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA), à Melun-Villaroche (Seine-et-Marne), s'étonne du « rejet sans appel » des propositions de l'entreprise nationale d'installer sur le prochain Airbus A-320 un réacteur M-56 2 000 de conception française. « Ce rejet de principe, pour des raisons commerciales non évidentes, va, estime la C.G.T., à l'encontre des options défendues par le gouvernement de développer les industries de pointe, la recherche et la technologie. »

Le président-directeur général de la SNECMA, M. René Ravaud, dont le mandat ne sera pas renouvelé le 26 février prochain (*le Monde* du 14 janvier), a, en effet, proposé au consortium européen Airbus Industrie de monter sur son moyen-courrier de cent cinquante places, dénommé A-320 et en cours de définition, deux réacteurs M-56 2000 de 11,5 tonnes de poussée chacun. Ce moteur serait dérivé du CFM-56 que la SNECMA a mis au point avec la société américaine General Electric pour d'autres types d'avions. Cependant, dans ce projet, General Electric, pour des questions de financement, n'apporterait que son soutien technique, ce qui oblige la SNECMA à réclamer une aide de l'Etat évaluée à 6 milliards de francs.

Ces propositions ont été adressées par la SNECMA le 18 décembre dernier à Airbus Industrie et le 23 décembre suivant aux différents services techniques du ministère des transports et du ministère de la défense (*le Monde* du 26 décembre 1981).

M. Bernard Lathière, administrateur gérant du consortium européen, a déclaré, en réponse à des questions de journalistes (*le Monde* du 15 janvier), que les offres de la SNECMA n'étaient pas « *une voie à suivre* » dans la mesure où un moteur français sur un avion européen serait difficile à vendre à l'étranger.

De son côté, le ministre des transports, M. Charles Fiterman, a affirmé qu'il n'avait été saisi, à ce jour, ni par écrit ni verbalement, d'une proposition du président de la SNECMA, et il a rappelé qu'il était naturellement disposé à procéder à « *une étude sérieuse et approfondie des projets* » qui lui seraient soumis. Face à la proposition de la SNECMA, deux autres fabricants de moteurs, la société américaine Pratt and Whitney et la firme britannique Rolls Royce, ont offert de participer à la propulsion de l'A-320

La C.G.T. estime que « *le fait de rejeter sans appel les propositions de la SNECMA au profit d'une solution purement étrangère porte le risque d'éliminer la SNECMA de la compétition, sans même lui permettre de faire de nouvelles propositions. Cette position porte préjudice non seulement à la société nationale mais aussi aux perspectives d'avenir de l'industrie du moteur français* ».

Prenant la suite des propositions de la direction générale de la SNECMA, la C.G.T. demande au gouvernement de construire, pour 1988, le M-56 2000 et, dans l'hypothèse d'un lancement immédiat de l'A-320, d'installer dans un premier temps le réacteur CM-56 2K1 « *pour que la SNECMA prenne toute sa place* » dans le secteur civil.

FAITS DIVERS

● *Carambolage sur l'autoroute A 7 : six morts, plusieurs dizaines de blessés.* — Les carambolages qui se sont produits le 19 janvier au matin sur l'autoroute A 7 au sud de Lyon ont provoqué la mort de six personnes. Il y a eu, aussi, plusieurs dizaines de blessés, atteints plus ou moins grièvement. Pris soudainement dans une nappe de brouillard, plusieurs centaines de véhicules, dont de nombreux poids lourds, sont entrés en collision. L'autoroute entre Lyon et Vienne a dû être fermée durant plusieurs heures.

SPORTS

FOOTBALL

Le conseil général de la Loire limite sa participation pour l'opération « grands stades »

De notre correspondant

Saint-Etienne. — L'opération « grands stades » tourne peu ou prou à l'opération politique. L'assemblée départementale y était en principe favorable avant le 10 mai. Bien moins après, du moins pour sa majorité, qui se retrouve aujourd'hui dans l'opposition et dont une bonne partie est renouvelable en mars prochain. Les socialistes s'étant abstenus, les communistes ayant refusé d'y participer, c'est par un vote à main levée que les autres conseillers généraux de la Loire, à quatre voix près, ont voté, mardi 19 janvier, une subvention de 5,5 millions de francs pour l'agrandissement du stade Geoffroy-Guichard, soit un peu moins de la moitié des 12 250 000 francs escomptés par la municipalité stéphanoise (20 % du financement total de l'opération chiffrée à 61 millions).

La ville de Saint-Etienne et le conseil régional Rhône-Alpes devaient prendre en charge 20 % chacun et l'Etat 40 %. Le principe d'une participation du conseil général était acquis bien avant le changement, mais pas le montant. Il en avait été déjà question en novembre dernier, mais les éléments lui manquant encore pour fixer sa participation, le conseil général avait renvoyé l'examen de la question à sa session du mois suivant. Le 23 décembre, il fut proposé de couper la poire en deux, à 6 ou 7 millions. Tout ou rien disent *grosso modo* les élus socialistes et communistes. Ce fut rien. Il était prévu que le conseil général de la Loire, une fois connues les décisions de la ville de Lyon et du conseil régional Rhône-Alpes, se prononcerait définitivement en seconde lecture sur sa participation, début février, à la fin de sa session budgétaire.

C'est au début de celle-ci qu'il a finalement pris sa décision, le préfet de la Loire ayant provoqué un nouvel examen du dossier en communiquant à l'assemblée la lettre que M. Joseph Sanguedolce, maire de Saint-Etienne, lui avait transmise le 13 janvier. Dans celle-ci le premier magistrat stéphanois, en sa qualité de maître d'ouvrage, met l'accent sur le fait que le ministère de la jeunesse et des sports a promis un effort supplémentaire de l'Etat et des conditions d'emprunt particulièrement intéressantes pour les collectivités locales pour la durée d'amortissement, étalée sur vingt à trente ans, et le taux d'intérêt.

PAUL CHAPPEL.

D'un sport à l'autre...

ATHLÉTISME. — *La Fédération polonaise d'athlétisme a renoncé à organiser le championnat du monde de cross-country qui devait avoir lieu à Varsovie, le 21 mars.*

HOCKEY SUR GLACE. — *La France a battu la Hongrie par 11 à 2, le 19 janvier à Viry-Châtillon.*

SKI ALPIN. — L'Américaine Holly Beth Flanders, vingt-vier, à Badgastein (Autriche) cinq ans, a remporté, le 18 janvier à Badgastein (Autriche) sa première descente de Coupe du monde devant les Autrichiennes Lea Soelkner et Sylvia Eder. L'Allemande de l'Ouest Irène Epple qui a terminé quatrième devant la Française Elisabeth Chaud, a consolidé sa première place au classement général de la Coupe du monde.

VOILE. — Le voilier néerlandais *Flyer* de Cornelius Van Rietschoten a remporté, le 18 janvier, à Mar-del-Plata, sa troisième victoire en temps réel dans la troisième étape de la course autour du monde. *Flyer* qui avait quitté Auckland le 26 décembre n'a mis que vingt-quatre jours une heure vingt-deux minutes et trente secondes pour parcourir les 5 800 milles, soit une moyenne de 10,2 nœuds.

Le Monde

régions

Rhône-Alpes

Une vive polémique oppose la C.F.D.T. Rhône-Poulenc et le maire de Villeurbanne

De notre correspondant régional

Lyon. — L'initiative du comité d'établissement du Centre de recherches Rhône-Poulenc de Decines (Rhône), qui a fait publier dans *le Monde* du 14 janvier, page 38, une publicité intitulée « Decines 1980, Villeurbanne 1981, pour quand un Seveso lyonnais ? » provoque des réactions contradictoires. La section C.F.D.T. qui est directement à l'origine de la publication du texte — elle détient six des dix sièges du comité d'établissement et a imposé cette formule de publication aux représentants de la direction et de la C.G.T. — paraît avoir atteint son but : faire revenir à la surface les circonstances d'un accident datant du 28 octobre 1980 qui avait coûté la vie à deux ouvriers.

Une violente réaction chimique s'était produite dans un appareil de 3 000 litres.

Le syndicat a précisé sa position au cours d'une conférence de presse le 19 janvier. Il a rappelé la genèse de l'accident et indiqué le triple but de son opération : intervenir au niveau de la prévention ; venir en aide aux familles ; situer les responsabilités.

La C.F.D.T. s'interroge sur l'efficacité de la réglementation des installations classées et sur les conditions de délivrance des autorisations. « *Il y a eu*, estime un des responsables syndicaux, *une double faute de l'administration et de Rhône-Poulenc.* » Parmi les « cibles » de la C.F.D.T., la direction interdépartementale des industries et le service des mines « *qui refusent leur rôle de police administrative* ». Premier résultat concret : M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, a adressé une lettre au comité d'établissement, dans laquelle il indique : « *Je tiens, comme vous, à ce que la loi soit totalement appliquée. (...) Bien entendu, les entreprises et tous ceux qui y travaillent ont une responsabilité essentielle dans la prévention des accidents et des pollutions. L'inspection des installation sclassées et les préfets ont pour mission de définir des règles efficaces et de les faire respecter.* »

La direction de Rhône-Poulenc — dont l'un des cadres supérieurs M. Georges Clerc, directeur du centre de recherches de Decines a été inculpé le 3 décembre dernier d'« homicide et blessures involontaires et d'infractions à la législation du travail » — a indiqué : « *Dans un article publicitaire, le comité d'établissement du centre de recherches de Decines a présenté la situation de manière partielle et orientée. Des faits essentiels sont totalement passés sous silence, d'autres, ayant peu ou pas de dapport avec l'accident, sont mis en avant. Des inexactitudes flagrantes apparaissent dans l'argumentaire. Les auteurs n'hésitent pas à inquiéter l'opinion par des allégations et des insinuations sans fondement. (...) L'interprétation des faits est manifestement destinée à mettre en cause l'administration et la société Rhône-Poulenc, alors que la situation de l'établissement est, et était, en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur. La direction de Rhône-Poulenc,* conclut le communiqué, *s'est imposée une totale réserve sur cet accident car une information judiciaire est en cours ; ce qui lui interdit de répondre publiquement sur le fond* ».

Enfin, M. Charles Hernu, ministre de la défense et maire (P.S.) de Villeurbanne, s'est élevé contre la citation abusive, selon lui, du nom de sa ville dans le titre de l'article incriminé. Le texte ne mentionne d'ailleurs pas l'accident survenu en 1981 dans une usine (la Société lyonnaise de droguerie) implantée à Villeurbanne et qui avait provopé la mort d'une personne. « *Il s'agit là d'un amalgame que je ne peux admettre et qui jette le discrédit sur l'ensemble des industries villeurbanaises sans aucun motif* », estime le maire dans une lettre adressée au comité des établissements Rhône-Poulenc.

CLAUDE RÉGENT.

(1) En juillet 1976, un accident dans une usine chimique de Seveso, près de Milan, avait provoqué de graves intoxications dans la population et les animaux d'élevage.

Bretagne

● *Le sauvetage de la compagnie maritime bretonne BAI.* — Le conseil général d'Ille-et-Vilaine a voté le 14 janvier une participation du département de 7,5 millions de francs au capital de la société d'économie mixte d'investissements, qui sera constituée dans le cadre du plan de sauvetage de la compagnie maritime bretonne BAI (Bretagne-Angleterre-Irlande). — *(Corresp.)*

Ile-de-France

LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Les barrages sont-ils bien utilisés ?

Au cours de sa séance du mardi 19 janvier, et après avoir réélu à sa présidence M. Michel Giraud, sénateur R.P.R. du Val-de-Marne (« le Monde » du 20 janvier), le conseil régional d'Ile-de-France a décidé le principe d'une aide de 1 million de francs aux communes victimes des inondations. Cette somme viendra s'ajouter aux crédits que la région consacre déjà à la lutte contre les crues : 28,8 millions de francs en 1982 (dont 16 millions pour la construction du barrage Aube) et 26,8 millions pour les grands ouvrages pluviaux.

Pourtant, la bonne gestion de ces équipements, et particulièrement des barrages-réservoirs a été mise en cause. M. Giraud a fait remarquer que l'on ne tirait pas « *tout le profit de ceux-ci parce que l'on préservait certains intérêts pendant l'été* ». Accusation reprise par M. Pierre Bas, député R.P.R. de Paris, qui a demandé « *s'il était vrai que les barrages-réservoirs étaient remplis à 50 % de leur capacité au 31 août dernier* ». « *Les contribuables régionaux,* a ajouté M. Bas, *n'ont pas consenti de lourds sacrifices pour permettre l'installation de guinguettes aux bords des lacs artificiels et faciliter le canotage sur ceux-ci.* »

M. Lucien Vochel, le préfet de région, a répondu en rappelant que ces barrages devaient assurer à la Seine et à la Marne un niveau d'eau permettant la navigation fluviale même en période d'étiage ; c'est pourquoi ils devaient avoir une réserve d'eau à la fin de l'été. Cela étant, au 15 décembre dernier ils étaient vides à 75 %, ils ne l'étaient plus qu'à 30 % au 8 janvier et ils sont pratiquement pleins maintenant. Ces ouvrages avaient déjà permis d'écrêter la crue d'octobre, ce qui avait obligé à un vidage partiel en novembre. Ils ont ainsi évité que la Seine ne retrouve le niveau atteint en 1955 (7,12 mètres au pont d'Austerlitz) ; le seuil atteint le 14 janvier (6,16 mètres) est comparable à celui de 1959 (6,22 mètres) ce qui statistiquement se retrouve 5 fois par siècle.

Le préfet a fait remarquer que c'était « *les précipitations reçues par les bassins moyens et aval des rivières et les débits apportés particulièrement par l'Yonne et le Loing qui ont eu les conséquences les plus néfastes* ». C'est-à-dire que les barrages sur la Seine et la Marne, obligatoirement situés loin de l'agglomération (*le Monde* du 3 février 1981) ne pouvaient avoir qu'un effet limité. Aussi pour M. Vochel, si l'onde de crue de la Seine et de la Marne a pu être « *fortement écrêtée* », il apparaît en revanche « *qu'un effort d'équipement du bassin de l'Yonne reste à entreprendre* ».

Quant aux dégâts, il est encore trop tôt pour les chiffrer avec précision, (le préfet des Yvelines a déclaré « sinistrées » 51 communes de la vallée de la Seine) mais il faut bien constater que « *le début des submersions a été enregistré le 13 décembre et que sauf nouvelles précipitations abondantes, la décrue se développera jusqu'au début du mois de février ; elle aura duré un mois et demi. Les crues de 1910 et de 1955 avaient duré respectivement deux mois et un mois et 10 jours* ». Sans que la situation y ait été aussi dramatique qu'en Bourgogne ou dans le Sud-Ouest, en Ile-de-France — aussi — la facture sera lourde.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

● *Les hôteliers niçois et le Ruhl.* — Les hôteliers niçois, qui ont enregistré de très mauvais résultats en 1981, demandent que le casino Ruhl soit « *rouvert très rapidement* ».

M. Gilbert Stellardo, président du Syndicat autonome des hôteliers de Nice, a déclaré au cours d'une conférence de presse : « *Nous savons que plusieurs candidats s'intéressent à ce casino, mais nous demandons que, désormais, des représentants de la chambre de commerce de Nice, de l'Union patronale et du syndicat des hôteliers siègent au conseil d'administration afin de contrôler la gestion de la nouvelle équipe. Nous ne voulons plus être l'enjeu des conflits, politiques ou autres.* »

D'autre part, l'intersyndicale C.F.D.T., F.O. et autonome des employés du casino Ruhl de Nice, qui occupent les locaux depuis la fermeture des jeux le 4 janvier dernier, a annoncé lundi 18 janvier qu'elle constituait un dossier de coopérative pour reprendre la gestion de l'établissement. L'étude du projet a été confiée à la Société de coopératives Provence-Côte d'Azur, dont un délégué a analysé la situation financière de la société gérante du casino, la Socret, qui a déposé son bilan le 9 janvier.

FAITS ET PROJETS

L'architecture « royale » de Bofill contestée dans le quatorzième

A la mairie du quatorzième arrondissement, le samedi 16 janvier, on pouvait voir deux maquettes du projet d'immeubles néo-classiques dessinés par le Taller de Ricardo Bofill pour le quartier Guilleminot : l'une était comestible et elle fut découpée en tranches et consommée sur place par les militants des associations du quartier qui entendaient exprimer, par ce « sacrifice », leur hostilité à la « pâtisserie » (indigeste ?) qu'on leur propose, au mépris de la « concertation » qu'ils réclament. M. Roger Rouquette, député socialiste du quatorzième arrondissement, suppléant de Mme Edwige Avice, était présent.

Le projet Bofill (273 logements locatifs, des commerces et cinq ateliers d'artistes) est constitué de deux grandes places intérieures, dont une elliptique, bordées de façades classiques (*le Monde* des 14 avril et 3 décembre 1981). Située face au pont des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, il doit assurer une transition entre l'ensemble Maine-Montparnasse et le quartier Guilleminot, dont la rénovation brutale a été abandonnée au profit d'une reconstruction partielle plus proche du style populaire ancien de l'endroit.

Les associations contestent le parti monumental choisi, l'échelle des opérations (27 mètres de haut, une façade de 170 mètres), une architecture « *royale et désuète* », et estiment que le projet, intitulé « Les échelles du baroque » par le Taller, « *tourne le dos au quartier* ». Ces arguments seront développés par le représentant des associations à la commission des sites qui examine le dossier le mercredi 20 janvier.

Au-delà de ce chantier spectaculaire, confié à Ricardo Bofill par le maire de Paris après qu'il l'eut chassé des Halles, les associations réclament l'instauration d'une « *concertation permanente* » et demandent des informations sur les quelque six cents logements qui doivent être construits dans le quatorzième et dont elles n'ont pu voir que des maquettes sans commentaire, lors de l'exposition du Grand Palais (*le Monde* du 7 novembre).

DES CENTIMÈTRES HORS DE PRIX

Chacun ses records.

Les industriels du sud-est asiatique produisent le centimètre de tissu le moins cher du monde. En France, on produit probablement le centimètre cube d'eau le plus cher du monde.

Que lit-on, en effet, dans les documents très officiels du ministère de l'environnement ? La construction du barrage Aube — en amont du bassin de la Seine — qui pourrait être achevé en 1987, servira, pour moitié, à « *écrêter les crues en région parisienne et devrait peut-être permettre un gain de 30 centimètres de la hauteur de crue à Paris* ». Comme le coût de l'ouvrage est évalué aujourd'hui à 1,2 milliard de francs, la division donne : 1,2 milliard divisé par 30 = 40 millions de francs du centimètre.

Des centimètres pas en or, en diamants... — F. Gr.

LE P.S. ET LES SQUATTERS DU QUATORZIÈME

Mis en cause par M. Bernard Billaud, directeur du cabinet du maire de Paris, à propos de l'affaire de la rue Raymond-Losserand (quatorzième arrondissement), où des squatters se sont installés dans certains immeubles (*le Monde* du 11 janvier), M. Georges Sarre vient de répondre, par lettre, à M. Chirac. Le président du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville écrit notamment : « *Je tiens à vous confirmer, de la manière la plus nette, que la Ville de Paris est largement responsable de la dégradation de la situation. Faut-il rappeler que le projet d'aménagement du quartier est engagé depuis 1973, que depuis cette date la SEMIREP — société contrôlée par la Ville de Paris — a été désignée pour la réalisation de cette opération.* » M. Sarre poursuit : « *Faut-il rappeler que pendant sept ans, et malgré bien des péripéties, aucune décision n'a été prise quant à la destination des immeubles de la rue Losserand ? Par contre, pendant toute cette période, la Ville a laissé se développer les terrains vagues, laissé les immeubles anciens inoccupés, avant de les laisser occuper par des squatters.* »

M. Sarre conclut : « *Je souhaite que la Ville agisse maintenant rapidement, après ces années d'atermoiements et d'attentisme, pour assurer les relogements nécessaires, mettre en œuvre les réhabilitations souhaitables des immeubles anciens.* »

CARNET

Décès

Mme Edmund DREYFUS,
née Marguerite Herz,
s'est éteinte paisiblement le 11 décembre 1981, dans sa quatre-vingt-quatorzième année, en son domicile londonien.
4, Clarence Gate Gdns, NW1 6AY.

— Mme Marcel Paul Francisci, son épouse,
Françoise, sa fille,
Mme Jean François Francisci, sa mère,
Mme Felicia Ramaroni, sa sœur,
M. et Mme Jean Francisci et leurs enfants,
M. et Mme Xavier Francisci,
M. et Mme Antoine Francisci et leurs enfants,
M. et Mme Roland Francisci et leurs enfants,
ses frères,
Les familles Santucci, Barron, ses parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Marcel Paul FRANCISCI,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
médaille des évadés,
médaille des combattants volontaires,
vice-président du conseil général de la Corse du Sud,
maire de Clamannacce,

âgé de soixante-deux ans.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Clamannacce (Corse), le jeudi 21 janvier 1982, à 15 heures, et sera suivie de l'inhumation dans le caveau familial.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— René et Sabine de Frondeville Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de
Isabelle de FRONDEVILLE,
leur fille, sœur, belle-sœur et tante, survenue après une longue maladie, le 14 janvier 1982, à Bordeaux, dans sa trente-quatrième année.
Une messe sera dite à son intention le mardi 26 janvier, à [illegible] h. 30, en l'église Saint-Ignace (33, rue de Sèvres, Paris-6e).
79, boulevard Raspail,
75006 Paris.

— Mme Jean Poulenc,
Mlle Raymonde Garand,
Mlle Sylviane Poulenc,
M. et Mme Marcel Hus et leurs enfants,
Mlle Mireille Poulenc,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
M. le chanoine Pierre GARAND.
Ni fleurs ni couronnes.

— Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris,
Mgr Daniel Pézeril et les évêques auxiliaires de Paris,
M. l'abbé Michel Coloni, vicaire général, directeur de l'enseignement diocésain,
M. l'abbé Yves Brossard, directeur de l'école Bossuet,
M. l'abbé Etienne Juignet, sous-directeur,
MM. les abbés G. Lefebvre, J. Schneider, J. Robin, J.M. di Falco,
Les éducateurs, professeurs, le personnel de l'école Bossuet,
L'Association des anciens élèves de l'école,
L'Association des parents d'élèves,
ont le regret de faire part du décès de
M. le chanoine Pierre GARAND,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien directeur de l'école Bossuet,
ancien Supérieur général des externats de lycéens,
rappelé à Dieu le 17 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-septième année.
La messe des obsèques sera concélébrée le jeudi 21 janvier, à 10 h. 30, en l'église Saint-Sulpice (Paris-6e).
« Le Seigneur est la part de mon héritage. »
(Ps. 15.)

— A la gloire du Grand Architecte de l'Univers,
Le Vénérable Maître,
Les officiers et les frères de la respectable Loge « Volonté-Veritas », Grande Loge de France n° 351/552 à l'Orient de Paris,
ont la douleur de faire part du passage à l'Orient Eternel de leur bien-aimé frère,

Léon JEGA.

L'on se réunira au colombarium du Père-Lachaise, à Paris, le jeudi 21 janvier 1982, à 10 h. 30.

— Mme Micheline Marange, son épouse,
Mlles Valérie et Juliette Marange, ses enfants,
[illegible]
ses parents,
M. et Mme Pierre Marange et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Reboutier et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Collard,
ont la douleur de faire part du décès de
Bernard MARANGE,
architecte d'intérieur,
survenu le 16 janvier 1982.
Le service religieux sera célébré le vendredi 22 janvier 1982, à 10 h. 30, en l'église de Louveciennes (Yvelines).
L'inhumation aura lieu au cimetière de Louveciennes.
239, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

— M. et Mme Jacques Marie et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Emile François Pierre MARIE,
ingénieur géologue,
officier de l'ordre national du Mérite,
survenu le 17 janvier 1982, à l'âge de quatre-vingt-un ans, à Paris.
Le service religieux sera célébré le vendredi 22 janvier 1982, à 8 h. 30, en l'église Saint-Eustache.

— Paris, Karlsruhe, Lyon, Pau, Aix-en-Provence, Saint-Sorlin-en-Valloire.
M. Dominique Montagne,
M. et Mme Michaël Hornik et leur fils,
M. Laurent Montagne,
Les parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean MONTAGNE,
ingénieur céramiste Sèvres,
ancien prisonnier de l'oflag IV D,
survenu le 15 janvier 1982, dans sa soixante-huitième année.
Les obsèques ont eu lieu le 18 janvier 1982, à Saint-Vallier (Drôme).

— M. et Mme Georges Nesterenko, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Juliette Mouren,
Mme Paul Mouren et ses enfants,
Les docteurs Jean et Annie Mathieu et leurs enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de
M. Marius MOUREN,
survenu le 10 janvier 1982, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.
Les obsèques ont eu lieu à Marseille, dans la plus stricte intimité, le 14 janvier 1982.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Dominique Rudrauf et ses enfants,
Aline et David,
Mme Marie Agnès Fleury,
Mlle Isabelle Rudrauf,
M. Pierre-François et Jean-Michel Rudrauf,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Jacques RUDRAUF,
médecin de l'A.C.M.P.P. du Val-de-Marne,
survenu le 18 janvier 1982, à l'âge de soixante et un ans.
120, rue d'Assas, 75006 Paris.
Les obsèques auront lieu le jeudi 21 janvier, à 10 h. 30, au cimetière de Sceaux (92), rue Houdan (terminus RER Sceaux-Robinson).
Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mlle Odile Sallantin,
Sœur Brigitte Sallantin,
M. et Mme Bernard Thirion et leurs enfants,
M. et Mme Marc Sallantin et leurs enfants,
s'unissent pour faire part du retour à Dieu de

Mme Jacques SALLANTIN,

survenu le 18 janvier 1982, en son domicile (22, rue du Regard, Paris-6e).
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Sulpice, le vendredi 22 janvier, à 10 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme François Sauer et leurs enfants,
M. et Mme Guy Sauer et leurs enfants,
Mlle Paule Cuche,
M. et Mme Charles Cuche et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Marie-Louise SAUER,
née Cuche,
survenu le 18 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-sixième année.
Les obsèques seront célébrées le jeudi 21 janvier 1982, à 13 h. 45, en l'église Notre-Dame-de-Lorette, à Paris-9e.
Cet avis tient lieu de faire-part.
7, rue Albert-Reville,
51100 Reims.
4, rue du Prieuré,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

— Mme Charles-Rodolphe Testut, son épouse,
M. et Mme Charles-Pierre Testut, son fils et sa belle-fille,
Mme la générale Monhoven, sa sœur,
Les familles Testut, Runser, Monhoven, Taillan, Fayolle, Pernet-Robert, Taittinger, Burnouf, Comet, Tinel, Sabatier, Schwab et Delber,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles-Rodolphe TESTUT,
président d'honneur des anciens Etablissements Charles Testut,
administrateur honoraire des peintures Astral,
président honoraire du comité de la Croix-Rouge du XIe arrondissement de Paris,
conseiller honoraire du commerce extérieur de la France,
officier de la Légion d'honneur,
officier du Mérite agricole,

survenu le 15 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-treizième année, en son domicile.
Les obsèques seront célébrées en la chapelle Notre-Dame-de-toutes-Grâces (145, avenue Pierre-Brossolette, Le Perreux-sur-Marne, Val-de-Marne), le jeudi 21 janvier, à 13 h. 45, suivies de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Mme Pierre Beguin,
Ses enfants,
Et toute la famille,
profondément émus et touchés par les témoignages d'amitié reçus lors du décès de
M. Pierre BEGUIN,
et dans l'impossibilité de répondre à tous ceux qui se sont associés à leur douleur, leur expriment leurs très sincères remerciements.

Anniversaires

— Pour le vingtième anniversaire de la mort de
M. Roger HUMBERT,
une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu.
De la part de :
Mme Micheline Humbert et ses enfants,
Et de Mme Lucy Humbert.

— Il y a un an, le 21 janvier 1981, notre très cher et très regretté
Pierre QUEREUIL
était brutalement ravi à notre affection, en sa trente-septième année.
Que ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé aient une pensée pour lui.
Mme et M. A. Quereuil,
17, avenue S.-Digard,
91230 Montgeron.

Messes anniversaires

— Le 23 janvier, en l'église Saint-Médard, la messe de 19 heures sera célébrée à l'intention de
Mme Jean MARÇAIS,
née Jacqueline Aubé,
rappelée à Dieu le 19 janvier 1981.

Messes

— Une messe sera célébrée le samedi 23 janvier 1982, à 11 heures, en l'église Saint-Eustache, à la mémoire de
Yves LE DANTEC,
décédé le 30 décembre 1981, à Grasse.

Services religieux

— Un service sera célébré le mercredi 27 janvier 1982, à 18 h. 30, en l'église Saint-Louis-en-l'Isle (19 bis, rue Saint-Louis-en-l'Isle, à Paris-4e), pour le repos de l'âme de
Mme Marcel COULY,
née Jeanne Coudere,
décédée le 9 janvier 1982.
De la part de :
Son mari,
Ses enfants,
Et de toute sa famille.
M. Couly,
14, rue du Cardinal-Lemoine,
75005 Paris.
M. et Mme Jean-Pierre Couly,
23, boulevard Henri-IV,
75004 Paris.
M. et Mme Maurice Gauthron,
9, place de Rungis,
75013 Paris.

Communications diverses

— Colloque à l'Institut catholique de Paris, du 27 au 29 janvier : « Théologie chrétienne et choc des cultures ». — Renseignements et inscriptions : 21, rue d'Assas 75270 Paris Cedex 06. Tél. : 222-41-80 (poste 310).

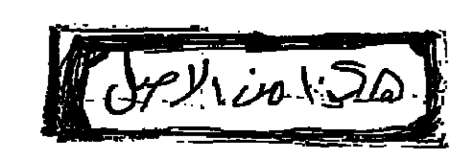
— NANE STERN (25, avenue de Tourville, 75007 Paris. Tél. 705-08-46) vous invite à venir voir les « Encres de Chine » (diptyques) de T'ANG du 19 janvier au 13 février 1982 (de 15 h. à 20 h. 30 - sauf dim. et lundi).

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-V (René-Descartes), vendredi 22 janvier, à 14 heures, salle 224, M. Timothée Ngakoutou : « Essai d'analyse des fondements d'une psycho-pédagogie africaine ».

— Université de Paris-V (René-Descartes), vendredi 22 janvier, à 14 heures, amphithéâtre Durkheim, M. Michel Huteau : « Cognition et personnalité : la dépendance, indépendance à l'égard du champ ».



	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71.00	83.50
DEMANDES D'EMPLOI	21.00	24.70
IMMOBILIER	48.00	56,45
AUTOMOBILES	48.00	56 45
AGENDA	48,00	56.45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

annonces classées

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31.00	36.45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

*annonce parlée**

Technologies du futur

Pour concevoir et réaliser des systèmes avancés d'exploration

Jeunes ingénieurs

Électroniciens - Mécaniciens - Informaticiens

Nous recherchons de jeunes ingénieurs diplômés d'une Grande École, débutants à 5 ans d'expérience, pour participer au développement d'applications sophistiquées faisant appel à l'électronique, la mécanique et à l'informatique. Ils seront orientés vers un poste adapté à leur tempérament, à leurs goûts et éventuellement à leur expérience : Études (acoustiques, nucléaires), lancement de projets, tests automatiques, audit de fiabilité, achats...

Filiale du groupe SCHLUMBERGER, notre société située en Proche Banlieue Parisienne occupe à l'échelon mondial une position de leader, son développement accéléré nous conduit à renforcer en France notre potentiel d'ingénieurs dont les caractéristiques essentielles sont l'autonomie, l'initiative et le sens de l'équipe.

Un message réalisé à votre intention vous donnera des précisions sur notre société et les différents postes à pourvoir. RÉF. 1181.

Téléphonez SVP Information Carrière 763.11.15.

SVP Information Carrière
7 rue de Logelbach 75017 Paris

CSNCR



Un des leaders de la distribution automobile VL et PL ainsi que du matériel industriel,

recherche

DIRECTEUR DES VENTES REGION ILE-DE-FRANCE

Ce poste conviendrait à un diplômé Ecole de Commerce ou équivalent, rompu à l'animation d'équipes de vendeurs.

Il est nécessaire qu'il possède bien les techniques modernes efficaces pour augmenter la rentabilité et le C.A.; son premier rôle sera, en effet, de les appliquer, en particulier dans la stimulation de la force de vente (50 attachés commerciaux), dans l'ouverture de nouveaux marchés, dans le suivi personnel de certains contrats.

Son second rôle sera de participer à l'élaboration de la politique et de la stratégie commerciale et de concevoir, de proposer et de mettre en œuvre des plans de vente performants.

Le poste est basé à CRETEIL.
Un candidat de valeur pourra compter sur une rémunération stimulante.

Si vous estimez que votre profil correspond au collaborateur que nous recherchons, adressez votre C.V., photo et prétentions à :

Groupe AGIC FRANCE – Direction du Personnel
Z.I. les Petites Haies – 94015 CRETEIL

Importante société d'Expertise Comptable recherche pour Paris-Nantes et Clermont-Ferrand
COMMISSAIRES AUX COMPTES inscrits
Situation d'avenir
Ecr. s/nº 7708 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Maison de retraite israélite Paris recherche
SECRÉTAIRE SOCIALE ou secrétaire aimant le social.
Ecrire sous le nº 31.242 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

INFORMATIS

Pour d'importants projets Télécom - Soft Base - CAO Robotique - Processus Industr.
RECHERCHE 15 INGÉNIEURS

INGÉNIEURS SYSTÈMES
4 ans expér., réseau Télécom (PROT X25 – HDLC – BSC...)

INGÉNIEURS SYSTÈMES
Expérience logiciel téléphonie

INGÉNIEURS SYSTÈMES
5 ans expérience CII HB 66

INGÉNIEURS SYSTÈMES
IBM – OS/DOS – VSE – VM
CMS – CICS – DL1

INGÉNIEURS SYSTÈMES
Logiciel contrôle process.
SOLAR – MITRA – PDP 11

INGÉNIEURS CAO
3 ans de logiciel CFAO.
Déplacements fréquents USA.
Salaires très motivants.
Ecrire Direction technique
26, r. Daubenton, Paris 75005.
Téléphone : 337-99-22.

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMAC. DE RÉPUTATION MONDIALE *recherche pour sa* DIVISION « DIAGNOSTICS »

2 TECHNICO-COMMERCIAUX
1) Secteur Ouest France
2) Secteur Paris Ouest

Ayant une formation BT-BTS. Analyses biologiques ou équiv., et spécialisé dans la vente de produits ou mat. de laboratoire, pour assurer la promotion technique auprès de ses clients.

Stage de formation assuré, véhicule fourni.

Adresser C.V. détaillé aux : Laboratoires WELLCOME S.A. Direction du Personnel, 159, rue Nationale, 75640 PARIS CEDEX 13.

emplois régionaux



elf aquitaine

RECHERCHE POUR LA DIRECTION DES EXPLOITATIONS DE LACQ (64)

INGENIEUR D'ENTRETIEN

PROFIL :
Ingénieur A. et M., ECL, IDN ...
Formation complémentaire éventuelle ENSPM raffinage.
Débutant ou quelques années d'expérience
Goût pour le commandement et le travail en équipe.

MISSION :
Après quelques mois d'études ou d'organisation sur des matériels de raffinage, l'intéressé prendra en charge un secteur d'entretien fonctionnel ou opérationnel de mécanique générale ou de machines tournantes.

Affectation initiale : Sud-Ouest, aptitude à l'expatriation.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous réf. 20924 à SNEAP - DC Recrutement 26, avenue des Lilas - Tour 12.04 - 64018 PAU Cedex

INGENIEUR PUITS

Nous sommes des spécialistes de l'ingénierie des installations de production des gisements d'hydrocarbures en mer et sur terre, dans le monde entier.

Nous souhaitons renforcer notre direction technique par un ingénieur grande école diplômé ENSPM (option forage, production) ayant une expérience d'environ 10 ans de "l'offshore" dans le domaine puits (forage, complétion, reprise de puits, activation et stimulation).

Anglais parlé et écrit indispensable. Poste sédentaire basé à Paris La Défense (avec des missions à l'étranger de courte durée).

tpg TECHNIP GEOPRODUCTION

Merci d'adresser C.V. détaillé à : Tour Technip Cedex 23 92090 Paris La Défense.

média-system

GESTION 2000

POUR IMPORTANTE SOCIÉTÉ
INGÉNIEUR
Calcul béton armé et charpente métallique pouvant assurer coordination chantier.
Références exigées.
Téléphone : 246-42-01.

La Banque pour un HEC, ESSEC, ESCP, IEP Paris, ESCAE débutant

c'est d'abord une formation spécialisée de 6 mois dans une filière entreprises ou clientèle privée, c'est ensuite une affectation comme responsable de portefeuille au sein d'une succursale parisienne et... le démarrage d'une carrière.

Si ces perspectives vous intéressent, nous attendons votre lettre manuscrite accompagnée d'un C.V. et d'une photo adressés sous réf. 7622 à PLAIN CHAMPS, 5, rue du Helder, 75009 PARIS.

Plain Champs

Importante société de magasinage recrute pour son département INFORMATIQUE Nord de Paris

JEUNES DIPLOMÉS EN INFORMATIQUE

Enseignement supérieur.
Expérience souhaitée mais non indispensable.
Ayant le goût du travail en équipe et le sens de la communication.

La rémunération, fixée en fonction de l'expérience, ne sera pas inférieure à 75.000 F par an.

Envoyer C.V., prét. nº 21.375, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE FRANCAIS MULTINATIONAL
recherche
(PROVINCE proche ILE DE FRANCE)

DIRECTEUR DIVISION MEDICALE

Il s'agit de créer et de développer une division médicale destinée essentiellement à la valorisation de la recherche. Cette structure interviendra en appui fonctionnel auprès de R et D. et de la promotion médicale France et étranger. L'homme recherché est médecin, 35 ans au moins, bon niveau scientifique, expérience confirmée études cliniques, capacités vérifiables d'animation d'une équipe. Anglais et allemand ou espagnol. Préférence sera donnée à candidat ayant exercé des activités à un niveau international.

Adresser CV + photo + rémunération actuelle à

SODECI 140, rue de la Croix Nivert 75015 PARIS.

Village familial de VACANCES Charente-Maritime
recherche
personnel dynamique et compétent. Esprit d'équipe nécessaire pour postes à pourvoir en avril 1982 :
- ECONOME.
- CHEF DE CUISINE.
- ANIMATEUR RESPONSABLE.
- SECRETAIRE COMPTABLE.
- RESPONSABLE DE SALLE.
- RESPONSABLE DE BAR.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions s/nº 7623, *le Monde Pub.*, service Annonces classées 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Sté d'Expertise comptable recherche pour son bureau de SENS
COLLABORATEUR qualifié
Expérience cabinet souhaitée. Position cadre. Avantages sociaux. Ecrire avec C.V. à PUBLICITÉ MODERNE, réf. 2727, B.P. 376, 51063 REIMS.

Société de SENS recherche
CHEF COMPTABLE
Ce poste conviendrait à élément dynamique possédant une sérieuse expérience pratique. Nombreux avantages sociaux. Ecrire avec prétentions à PUBLICITÉ MODERNE, réf. 2726, B.P. 376, 51063 REIMS.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE PRODUITS CHIMIQUES
recherche

DIRECTEUR FABRICATION

formation ingénieur chimiste ou electro-mécanicien. Expérience minimum 10 ans. Production chimique ou équivalent. Age minimum 35 ans. Lieu province. Rémunération selon expérience. Env. C.V. + photo s/réf. 2.979 à SWEERTS, B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09 qui transmettra.

STÉ D'EXPERTISE COMPTABLE SOISSONS (Aisne)
recrute
expert compt. ou mémorialiste pour étoffer son équipe de direction. Missions révision, commissariat et conseil haut niveau.
Possibilité association.
Ecr. s/nº 7.700 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ COMMERCIALE
recrute

CADRE ADMINISTRATIF
RESPONSABLE FORMATION - RECRUTEMENT

Expérience indispensable dans ce domaine.

Adresser C.V. détaillant les responsabilités assumées à :
Monsieur Y. RENARD
4, Passage de Chelles, 93220 GAGNY - qui transmettra



PETERS AG ZURICH
Importateur Vins de Bourgogne et de Bordeaux
recherche

3 BONS VENDEURS

L'allemand est souhaité mais pas indispensable.
15.000 F. x 13.
Rendez-vous Hôtel Hilton
94 ORLY AEROGARE
Le 22/01 de 10 h. à 19 h.

Annonceur V.P.C recherche pour ROUEN
CHEF DE PUBLICITE

Niveau : Etudes supérieures + expérience professionnelle souhaitée.
Fonctions : Contrôle et analyse des éléments quantitatifs publicitaires. Définition du plan média presse.
Evolution du poste : contact agences - plan divers média.
Envoyer CV, photo, prétentions à Mme DOULAY 1083, Route de Neufchâtel - 76230 Bois-Guillaume

lamson saunier duval
LEADER MONDIAL DANS LE DOMAINE DE LA MANUTENTION

renforce son équipe automatisme par des :

SPECIALISTES MICROPROCESSEURS (HARD et SOFT)

minimum 2 à 3 ans d'expérience pour responsabilités techniques et encadrement de projets en matière de :
- robots de manutention,
- robots de stockage et de palettisation.

Anglais apprécié.

Adresser C.V. et prétentions de salaire à SAUNIER DUVAL Service Relations Humaines 250, Route de l'Empereur 92508 RUEIL MALMAISON CEDEX.

Demandons UNIVERSITAIRE
Langue maternelle anglaise pr. conversations en anglais avec prof. d'angl. langue maternelle française : psychologie, sociologie, communication, actualités.
Tél. 526-01-10 pr R.V.

Le Centre d'informations financières recherche
FUTURS CADRES COMMERCIAUX
- dynamiques et ambitieux ;
- goût du contact haut niveau ;
- très bonne présentation ;
- sens des responsabilités.

Pour R.-V., 553-20-00, P. 210.

Conseil juridique recherche rédactrice formation universitaire et pratique pour service rédaction actes et secrétariat sociétés.
Envoyer C.V. et prétentions : D.A.F.
21, rue Chaptal, 75009 PARIS.

AGENT DE CHANGE
recherche :
Spécialiste obligataire confirmé pour développer ses relations avec importante clientèle institutionnelle.
Ecr. s/nº 7.888 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

C.S.E.E.

9-13, rue Traversière, 94533 RUNGIS
recrute

COMPTABLE ANALYTIQUE
HOMME - 1er ECHELON pour comptabilité et gestion.
- 26/30 ans.
- 2 à 3 années d'expérience.

Tél. : pour R.-V. 687-36-33, demander M. KOLABUKOFF.

B.E. RECHERCHE
SITE MANAGER
Résidence Amérique du Sud Format. Ingénieur Electroméca.
C.V. à ESSAIR.
129, rue du fg Poissonnière, 75009 Paris. Tél. 285-24-88.

Agence Immobilière 8e recherche Négociateur H. ou F., sérieux et respons. et désirant travailler. Tél. : 522-29-10.

CEESI

Organisme interministériel
recherche
ADJOINT (E) DIRECTEUR PROGRAMME
Service public et information téléphonique de l'administré.
Lieu Paris.
Informaticien. Sérieuses connaissances documentaires.
Anglais apprécié.
Adresser lettre manuscrite, C.V., Secrétariat Général CIRA, 21 à 39, square St-Charles, 75570 Paris cedex 12.

CENTRE INTERNATIONAL DE TRAITEMENT INFORMATIQUE
Propose emplois à
- ANALYSTES temps réel (pratique MICRAL souhaitée).
- FORMATEURS LANGAG.,
- INGÉNIEURS LOGICIEL.
- ÉLECTRONICIENS MICRO.

205-24-63 – 241-83-83
118, r. de Crimée, 75019 Paris.

OFFRES D'EMPLOIS

ADJOINT DU CONTRÔLEUR DES CREDITS

110 000 F

Nous sommes la filiale en pleine expansion d'un groupe international fabriquant une des principales gammes mondiales de HI-FI, T.V. et VIDEO.
Nous recherchons un praticien de la comptabilité-clients, capable :
- d'élaborer une politique de recouvrement des créances dans le but d'améliorer la relance de la clientèle,
- de mettre en place les procédures administratives nécessaires,
- d'assurer un suivi rigoureux des problèmes concernant les litiges, le précontentieux.

Tout ceci en étroite collaboration avec le service commercial et en utilisant les moyens informatiques mis à sa disposition.
Sous l'autorité du contrôleur des crédits, il supervisera une équipe de cinq personnes.
Une expérience de quelques années dans un poste similaire ainsi que de bonnes aptitudes administratives et comptables sont requises pour ce poste.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé, photo et salaire actuel sous référence M 181 à Rudolph von Raesfeld, TEG, 18 Square Henri Bergson 75008 Paris.
Discrétion assurée.

The Executive Group
division SYSTEMA

média-system

Association pour l'enseignement et la formation des travailleurs immigrés recrute
2 conseillers pédagogiques pour animation et suivi pédagogique des équipes assurant formation en entreprises, cours de quartiers, stages intensifs. Expérience nécessaire en alpha, mise à niveau, préfo. 6.000 F brut mensuel + avantages. C.V. à AEFTI, 7, rue Godot-de-Mauroy, 75009 PARIS.

Cie GULF AIR

recherche pour son service

VENTE PASSAGE

UN INSPECTEUR DES VENTES

CONDITIONS :

Nationalité française.
Age : 30 ans environ.
Expérience Cie aérienne service passage réseau distribution et langue anglaise exigées.

Envoyer d'urgence curric. vitae en anglais, avec photo, au

9, boulevard de la Madeleine, 75001 PARIS.

Société de conseil en recrutement PARIS 16 ème recherche un ou une

Graphologue

Diplômé(e) de l'École de Graphologie ou du Groupement des Graphologues Conseils ayant une première expérience dans le conseil en recrutement.

Psychologue

Maîtrise ou DESS de psychologie industrielle ou sociale avec si possible une première expérience acquise en entreprise ou en cabinet.

Pour les deux postes : un mi-temps ou des vacations sont envisageables.

Adressez CV, photo et salaire ou honoraires souhaités sous référence 2102/M à :
PIERRE MULOT PUBLICITÉ
39, rue de l'Arcade - 75008 PARIS

Jeune export manager

CONSTRUCTEUR DE MATERIEL TP ET BATIMENT réalisant la plus grande partie de son C.A. à l'exportation, offre dans le cadre de son expansion, un poste **d'Ingénieur Commercial** disposant d'une expérience vente matériel TP ou produits industriels, pour participer au développement d'une entreprise en s'intégrant dans une équipe commerciale.

Ce cadre de bon niveau, jeune, dynamique, aimant les voyages et parlant anglais sera **l'assistant du Directeur Commercial** et spécialement chargé des ventes à la Grande Exportation.

Lieu de travail : Paris.

Ecrire sous référ. EO 241 CM



---

publiscope junior

Agence Conseil
en Publicité de Recrutement.

13 rue Royale 75008 PARIS
Tél. : 742.44.10

souhaite à ses amis une bonne année.

PUBLISCOPE CONSEIL
recherche

UNE CHEF DE PUBLICITE

Une expérience en Agence est nécessaire.
Ecrivez en résumant votre carrière sous référence 94 M à :

PUBLISCOPE JUNIOR, 13 rue Royale 75008 PARIS (qui tr.) 742.44.10

---

chef de projet

D'UNE IMPORTANTE APPLICATION TRANSACTIONNELLE DE GESTION

Ingénieur diplômé, 4 à 5 ans d'expérience en informatique de gestion Temps Réel, vous avez déjà encadré une petite équipe de réalisation.
Vous êtes prêt maintenant à prendre en charge l'ensemble d'un projet depuis l'analyse fonctionnelle jusqu'à la mise en route.

Connaissance souhaitée matériel CII HB DPS 7 sous TDS.
Salaire motivant, enrichissement technique et évolution assurée pour candidat de valeur.

Adresser candidature manuscrite avec c.v. sous référence 8756 à AXIAL Publicité 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui tr.

B.C.M.W.
Conseils en Commercialisation
recherche

UN (E) RESPONSABLE DE CLIENTÈLE
UN (E) ASSISTANT (E) DE CLIENTÈLE

Expérience souhaitée : 2 ans minimum fabricant, distributeur, société conseil.

Poste à pourvoir pour personnes :
- aimant les contacts ;
- ambitieuses ;
- intéressées par la distribution et le merchandising.

Envoyer lettre manuscrite précisant le poste et la rémunération souhaitée, accompagnée d'une photo à :

B.C.M.W. Conseils en Commercialisation
2 bis, rue Nicolas-Houël (M)
75005 PARIS.

SOCIÉTÉ DE COMMUNICATION
recherche

multicartes

HAUT NIVEAU
Paris, Lille, Nancy, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rennes.
(un par région)
Très introduits :
Chefs d'Entreprise,
Directeurs et Chefs de Personnel.
Travail facile.
Rémunération motivante.
Adresser curriculum-vitae manuscrit et précis à J. BONNARD, 127, rue du Ranelagh, 75016 Paris, qui transmettra.

Représentations offres

URBANISATION AVEC UN CHIFFRE DE VENTES DE 100 MILLIONS DE DOLLARS U.S. A MENORCA (ESPAGNE)
recherche

Représentant vendeur
pour la France

Tous les permis légaux en règle
2 000 mètres de côte
Infrastructure moderne
Respect total de l'environnement

Ecrire avec référence à BYESA, TUSET 23-25 BARCELONA-6 ESPAGNE

propositions diverses

Pour connaître les emplois offerts à l'étranger (Australie, Canada, Afrique, Amériques, Asie) dem. la revue spécialisée MIGRATIONS (LM), 3, r. Montyon, 75429 Paris Cedex 09.

traduction demande

URGENT, J.F. TRADUCTRICE dipl. Univers., fr., angl., all. Comm. Éco. Scient. ch. emploi traduct. salariée à domicile. Ecr. s/nº 7.704 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

secrétaires

URGENT rech. secrétaire comptable 1re échel., dispon. immédi. Lieu de trav. Pantin. Env. C.V. + pr. à ARCOTEC, 4, r. de Trévise, 75009 PARIS.

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE recherche

COLLABORATEUR
Expér. cabinet indispensable.

SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO

Dynamiques et expérimentés.
Libres rapidement.

Adresser C.V. et photo à : ARES CONSULTANTS 12, rue Montalivet, PARIS-8e. Tél. 742-65-25.

DEMANDES D'EMPLOIS

Diplômée psychologie et linguistique 38 a. ch. place centre enfants ou similaire. Ecr. s/nº 6.224 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

PLASTICIEN diplômé ment. très b. ENSBA cherche poste enseignement PARIS-BANLIEUE.
Ecr. s/nº 6.236 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CADRE 44 ANS. Format. exp. compt., fin., gest., contr. animat., org. contr., fisc., législat., inform. dep. 10 a., ch. poste.
DIRECTEUR FINANCIER
Paris/Banlieue Sud.,
Ecr. s/nº 6.230 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune assistant soc., nationalité allemande, recherche emploi pour juin et juillet, éventuellement famille, pour perfectionner connaissance franç. Ecr. ss nº 44-129'519 Publicitas, Case Post. CH-8021 Zurich.

VRAI ADJOINT POUR GRAND P.D.G.

38 ans, apportant :
- Une formation supérieure complète (droit, Sc. Po.).
- Une expérience de directeur P.M.E. + 50 personnes.
- Une connaissance pluridisciplinaire, gestion des affaires, commercial, publicité, marketing, client. française et internationale, marchés étrangers.
- Un esprit de synthèse, créateur et volontariste.
- Angl. + espagn. Connaissance allemand + italien.

Cherche :
Situation d'adjoint à P.D.G. ou D.G. ou poste de directeur dans P.M.I.-P.M.E. ou grande société française ou internationale.
Ecr. s/nº 6.233 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune homme 21 ans dégagé des obligations militaires.
C.A.P. et niveau B.E.P.
TÉLÉCOMMUNIC. cour. faible, ch. emploi. Tél. : 959-38-12.

J.F. 28 ans parfaitement bilingue licenciée anglais, 4 ans U.S.A, secrétariat, exp., cherche poste secrétaire direct. ou équivalent à respons. Ecrire sous le nº TO 31.260 M, RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Rédactrice à la plume légère cherche
DIRECTEUR ARTISTIQUE JUNIOR
au pinceau tonique pour parties de campagne.
Croquez vite le résumé de votre expérience et envoyez le à :
JEAN-PIERRE LEBRAUD
PUBLISCOPE CONSEIL,
11, rue Royale, 75008 Paris.

J.F. 35 ans, 15 ans expérience, cherche poste comptable 3, libre immédiat sur Paris.
Ecr. s/nº 2.147 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F., 34 ans et sup. assté direct. rel. extér. en conseil format. études, exc. présent ch. situat.

Ecr. s/nº 2.138 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

capitaux propositions commerciales

Entreprise de Suisse française CHERCHE DIVERSIFICATION dans distribution, commerciale, représentat. Tte propost. sera étudiée. Faire off. s/chif. 22-970001 à Publicitas, Ch-1002 LAUSANNE.

travail à domicile

DACTYLOGRAPHIE impeccable de vos thèses, mémoires sur I.B.M. Rapide. Tél. : 750-95-00.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Cause double emploi, vend R4 F6 rallongée. Année 7/80. 48.000 km. Etat parfait. Prix : 14.500 TTC. T. : 436-85-36. Crédit possible.

Vds véhicule dir. DATSUN CHERRY mod. 82, 6 CV, 5 vit., bleu mét., 9.400 km, ttes opt. Prix neuf : 41.780 F, vendue : 36.500 F - Tél. : 405-70-48.

de 12 à 16 C.V.

Cause départ, fonct. internat. vends BMW 528 1977. Intérieur cuir bleu, automatique, toutes options, mécanique et carrosserie parfait état, 98.800 km. Factures BMW France. C.I.P.E.C. 177, avenue du Roule, Neuilly. M. UGALDE.
Prix : 32.000 F à débattre.

divers

PRIX ATTRACTIF
LANCIA B TREVI
1600 - 2000 I.E
du 4/1 au 24/1/82
336.38.35 +

L'immobilier

immobilier information

Si vous cherchez à acheter un appartement ou un pavillon neuf dans la région parisienne, à faire un placement dans la pierre

Commencez par appeler INFORMATION-LOGEMENT 525.25.25

Un service gratuit est à votre disposition pour rechercher avec vous la bonne solution.
15 ans d'expérience pour mieux vous conseiller

INFORMATION-LOGEMENT
Service Interprofessionnel et Interbancaire
49, avenue Kléber, 75116 Paris.

appartements ventes

2e arrdt

OPÉRA
Dans imm. réhabilité à neuf par architecte spécialisé STUDIOS et 2 P. livrables de suite à part. de 350.000 F. Sur place 1, rue MONSIGNY, t.l.jrs 10/12 h 30 et 14/17 h. 261-15-15 - 281-27-46.

3e arrdt

MARAIS-RÉPUBLIQUE
SACRIFIÉ 245.000 F.
LIVING + CHAMBRE REFAIT NEUF. POUTRES CARACTÈRE. 325-75-42.

RUE de POITOU
Gde cuisine, living, 3 chambres, 2 bains, étage élevé, ascens. Plein SUD. Tél : 272-40-19.

4e arrdt

FACE ILE-ST-LOUIS
Site exceptionnel
Dans programme luxueux, derniers appartements disponibles entièrement équipés. Livraison immédiate.
Réception du mardi au samedi de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 heures, - 22, quai des Célestins.

S/PIAZZA BEAUBOURG
Appartement de standing jamais occupé. Séjour, 50 m² + 3 chbres + 3 s. de bs. Park. Tél. : 297-58-97.

5e arrdt

Broca-St-Médard, 354-42-70
TERRASSE 70 m²
Séjour, 2 chbres, asc. Soleil.

CENSIER
Luxueux studio, 2 P., caractère, belle poutres. Tél. : 272-40-19.

JUSSIEU. Rare immeuble 1890 appartement 95 m², 3e étage, 4 pièces, cheminée, cour caractère, SANTANDREA Tél. : 260-67-36/66.

6e arrdt

ODÉON
Dans très bel immeub. d'angle en cours de réhabilitation, GRAND STANDING DU STUDIO, AU 3 PIÈCES, 522-95-20.

R. DE SEINE. Charmant appt avec atelier autour d'un patio. Serge KAYSER. 329-60-60.

7e arrdt

UNIVERSITÉ
Luxueux 6 pces de caractère, gde récept., 200 m², gd confort SOGEVIM, 293-36-82

Vue INVALIDES, 6e, asc. Atelier + 2 ch., 130 m², balc. MARNIER, 222-69-50.

AVENUE DE SAXE
Imm. bon standg. 5 P. 145 m² + chbre de serv. au rez-ch., 1.600.000 F.
Exclusivité L.G.M. 265-55-44.

CHAMP-DE-MARS
Exceptionnel, sur jardin particulier, luxueux 6 pièces, plein soleil, tél. : 260-34-47.

SÈVRES-BABYLONE près Mº
RAVISSANT 2 P.
Cft, bel immeuble, Pierre de T. 360.000 F. VERNEL, 526-01-50.

8e arrdt

ALMA 47m²
SUPERBE STUDIO
imm. standing, 567-22-88.

EUROPE
90 m² - 480.000 F
Bel imm. p. de t., tapis escalier, occupé loi 48. Tél. 503-12-13.

RUE LABORDE
2 pièces sur rue avec grande cuis. 33 m² environ + grenier. Petits travaux à prévoir. 4e ét. sans ascenseur. 260.000 F. CAB. DESLANDES. 293-64-78.

10e arrdt

Proxim. GARE DU NORD, 2 et 3 p., tt cft (libres et occupés). Imm. ravalé, asc., le pptaire, 324-32-16 ou 705-93-49.

11e arrdt

OBERKAMPF, 60, rue Folie-Méricourt, je vends 2e étage, petit appartement 2 pièces, 140.000 F + 1 pièce, balcon, 6e étage, plein soleil, 85.000 F. A débattre, tél. : 557-70-08.

VENTE PAR NOTAIRE, BASTILLE, imm. ancien, appt de caractère, poutres apparentes, 2 s. de bains, 2e étage, 100 m², 745.000 F.
Ce jour de 14 h à 16 h : 2, rue des Taillandiers.

Proxim. RÉPUBLIQUE (plein soleil) 2 et 3 p. en l'état ou rénové. Imm. ravalé, asc. interphone. S/place vendredi (14-17 h). Samedi (10 à 17 h). 15, boulevard Voltaire.

14e arrdt

MAINE MONTPARNASSE
Pptaire, vend dans immeuble, entièrement réhabilité, STUDIO, jardin, prix : 395.000 F. 2 p. à partir 450.000 F. FINITIONS PERSONNALISÉES 522-95-20/288-84-74.

15e arrdt

CROIX NIVERT
Propriétaire vend plusieurs 2 p., entièrement refaits dans immeuble en cours réhabilitation. FINITIONS DE QUALITÉ. Téléphone : 522-95-20.

VUE SUR PARIS
Mº SÉGUR
3 p. cuis. équipée. 65 m², park. possib. gd stand. 78, frais réduits, 790.000 F. Brancion 575-73-94.

16e arrdt

Mº MIRABEAU, beau 2/3 P., tt confort, imm. récent, 1er ét. 622.000 F. NOTAIRE, 501-54-30, le matin.

XVIe TROCADÉRO
DANS MAGNIFIQUE IMM. P. DE TAILLE, VUE IMPRENABLE
5 PIÈCES, 190 m²
(Récept. 54 m² + 2 chbres + un studio en DUPLEX indépendant) A RÉNOVER, PROFESSION LIBÉRALE AUTORISÉE + chbre de service avec ascens.
PRIX 1.675.000 F
Me voir mercredi, jeudi 14-18 h. 38, RUE DE LUBECK

TROCADÉRO - Très bel appt 110 m². Clair, calme. TÉLÉPH. après 11 h, 654-05-93.

MUETTE. Beau 4 P., vue s/bois, calme, soleil. 1.350.000 F. 783-89-86 ou 548-54-99.

PRÈS VICTOR-HUGO
5 P., 120 m², 2 bains, ét. élevé + 2 services. 504-49-13.

PLACE MEXICO (proche)
Immeuble p. de taille, 6e étage, asc., séj. + chbre + chbre enfts, cuis., w.-c., bns mod., ch. centr. Parfait état, moquette. Prix 620.000 F. Crédit voir Pptaire, jeudi, vendredi 14 h 30 à 19 h, 23, rue des Belles-Feuilles.

78-Yvelines

LE VÉSINET « IBIS » 3' R.E.R.
Appartement, séj. 3 chbres, bains, dches, petit jardin clos. Prix : 870.000 F.
AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90.

FONTENAY-LE-FLEURY (78) Résidence Montaigne 4-5 p., tt cft, 97 m², terrasse, parking. Prix 550.000 F. 327-28-60.

VERSAILLES
Appartement au 3e étage, séjour double avec balcon, 2 chambres, garage, calme, 911-02-15 ou 911-17-59.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY ST-JAMES ATELIER
5 P. + TERRASSE
45 m², plein pied, possible appt supplément 45 m². 550-34.00.

94 Val-de-Marne

LA VARENNE
dans imm. stdg. magnifique APPT 73 m² + 200 m² jdin privé. Px 750.000 F. T. 883-29-53.

A vendre particul. à particulier appartement 4 pièces, proximité, R.E.R. et tous commerces, libre de suite. Tél. le soir au 883-28-65.

CHATEAU VINCENNES
Propriétaire vend directement beaux appts libres et occupes dans imm. rénové. Visite sur place ce jour 14 h 30-17 h 30, 20, RUE LOUIS-BESQUEL.

Etranger

Condominiums superbes à Manhattan

Appartements spacieux à perspective dégagée, situés dans un cadre de verdure dans le très bel édifice réaménagé d'American Thread Company. Chaque unité comprend deux salles de bains et une cuisine de grandes dimensions. Planchers de chêne. Sécurité excellente. Terrasse sur le toit. Options spéciales, telles que « La Source » - une nouvelle source d'information computerisée disponible dans tous les appartements.

Le meilleur site dans le bas de la ville.

260 West Broadway Development Corp.
New-York, N.Y.
10013 U.S.A.
Phone : 212-431-1377

(Ces condominiums ne sont offerts que par prospectus.)

appartements achats

RECHERCHE 1 à 2 p. Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIEM. CPT CHEZ NOTAIRE. Tél. 873-23-55, même le soir.

Pour clients sérieux, PAIE COMPTANT, APPTS ttes surf. et IMMEUB. à Paris 15e et 7e. JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75.

PAIE CPT CHEZ NOTAIRE
Recherche, urgent, 2 à 3 P., Paris, avec ou sans travaux. Mme LEULIER. 261-39-78 ou le soir 900-84-25.

Part. achète préférence à part. maison ou appt 3/4 p., confort. Rég. Toulon, Hyères, La Ciotat. Téléphone : (16-1) 857-63-89.

locations non meublées offres

Paris

CONTRESCARPE 5e
Part. à part., STUDIO, cuis., s. de bs, w.-c., tél., clair, calme, 2.000 F, ch. non comprise. Tél. 278-17-77, 18 h/21 h + week-end. Ag. s'abstenir.

locations non meublées demandes

Paris

Urgent - Stagiaire au « Monde » cherche une chambre à Paris. Maximum 500 F. Période mi-janvier - mi-mars. Ecr. s/nº 6.237, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Région parisienne

Étude cherche pour CADRES, Villas, pav. ttes banl. Loyer garant. 5.000 F max. 283-57-02.

Cherche appartement 3/4 pièces (80 m²), Maison-Laffitte/Mesnil-le-Roi, pour le mois de mai. Prix max. : 2.200 F. Téléphone : 912-09-21 après 19 heures.

locations meublées demandes

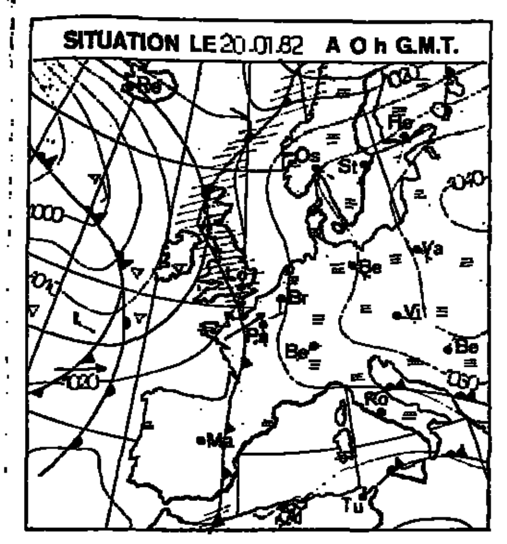
Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Sté ou AMBASSADES - 281-10-

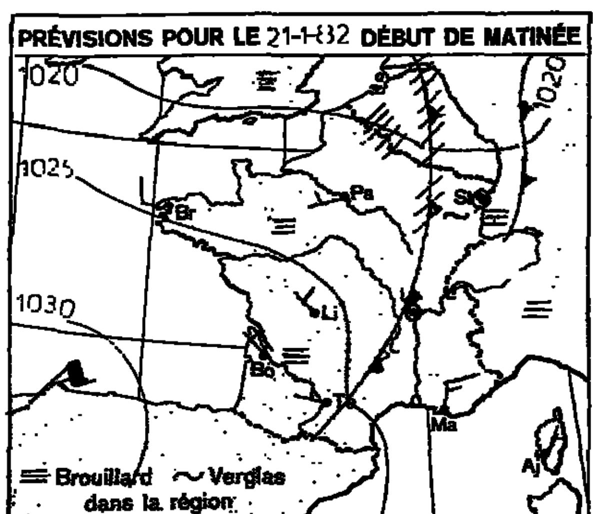
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 20.01.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 21-1-82 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 20 janvier à 0 heure et le jeudi 21 janvier à 24 heures :

Affaiblissement des hautes pressions continentales avec passages successifs de faibles perturbations atlantiques sur notre pays. Mais renforcement en direction de la France de l'anticyclone des Açores.

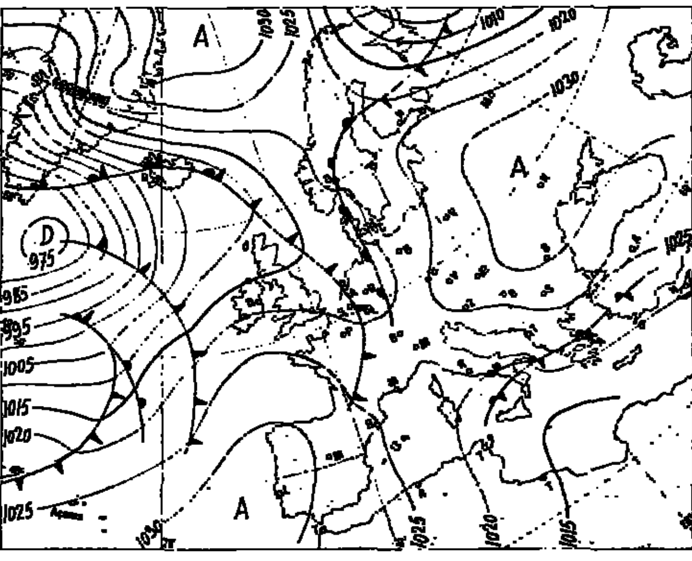
Jeudi, persistance du temps doux, passagèrement nuageux, avec de nombreux brouillards dans les vallées. Atténuation des gelées de la Lorraine à l'Alsace et au Jura.

Le matin, de faibles pluies seront observées au nord de la Seine. Ces précipitations atteindront en cours d'après-midi et en soirée nos régions de l'est, où elles seront verglaçantes.

En milieu de journée, des éclaircies se développeront sur la moitié ouest de la France, ainsi que sur le pourtour méditerranéen. Les vents resteront faibles, mais s'orienteront à l'ouest près de la Manche.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 20 janvier 1982 à 6 heures, de 1023 millibars soit 767,2 millimètres de mercure.

PRÉVISIONS POUR LE 21 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20 janvier) : Ajaccio, 14 et 5 degrés ; Biarritz, 15 et 9 ; Bordeaux, 13 et 8 : Bourges, 13 et 5 ; Brest, 11 et 8 ; Caen, 12 et 7 ; Cherbourg, 10 et 8 ; Clermont-Ferrand, 14 et 4 : Dijon, 8 et – 1 ; Grenoble, 12 et 2 ; Lille, 5 et 2 ; Lyon, 13 et 0 ; Marseille, 15 et 5 ; Nancy, – 1 et – 7 ; Nantes, 11 et 8 ; Nice, 15 et 8 ; Paris-Le Bourget, 12 et 3 ; Pau, 16 et 7 ; Perpignan, 15 et 5 ; Rennes, 11 et 8 ; Strasbourg, – 3 et – 5 ; Tours, 14 et 9 ; Toulouse, 14 et 8 : Pointe-à-Pitre, 27 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 11 degrés ; Amsterdam, 4 et 1 ; Athènes, 12 et 8 ; Berlin, – 1 et – 7 ; Bonn, 4 et – 3 ; Bruxelles, 7 et 3 ; Le Caire, 20 et 13 ; îles Canaries, 18 et 9 ; Copenhague, – 2 et – 4 ; Dakar, 23 et 18 ; Genève, 2 et – 1 ; Jérusalem, 10 et 5 ; Lisbonne, 15 et 8 ; Londres, 10 et 8 ; Madrid, 10 et 5 ; Moscou, – 6 et – 9 ; Nairobi, 27 et 16 ; New-York, – 3 et – 12 ; Palma-de-Majorque, 16 et 9 ; Rome, 13 et 8 ; Stockholm, – 1 et – 5.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

JEUDI 21 JANVIER

« Renan au séminaire d'Issy-les-Moulineaux », 15 h, 33, rue du Général-Leclerc, à Issy-les-Moulineaux, Mme Chapuis.

« Le siège du P.C. », 15 h, métro Colonel-Fabien.

« L'Ecole des beaux-arts », 15 h, 13, quai Malaquais, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Vie quotidienne en Egypte », 15 h, musée du Louvre, porte Champollion (Approche de l'art).

« Jouets traditionnels au Japon », 15 h, 107, rue de Rivoli (L'art pour tous).

« Les Impressionnistes au Jeu de paume », 15 h, devant l'entrée du musée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La cathédrale russe », 15 h, 12, rue Daru (P.-Y. Jaslet).

« *Les chefs-d'œuvre du musée* », 10 h, musée du Louvre.

« Bourg Saint-Germain-l'Auxerrois », 15 h 30, métro Louvre (Paris pittoresque et insolite).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Résurrection du passé).

« L'île de la Cité », 14 h 30, Pont-Neuf, statue de Henri IV, (E. Romann).

« Nouveau théâtre du Rond-Point », 11 h, entrée rond-point des Champs-Elysées, Mme Pennec.

« Bibliothèque de l'Arsenal », 15 h, angle rue de Sully - boulevard Henri-IV, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Fresques romanes et gothiques », 15 h, Monuments français, Trocadéro (Approche de l'art).

« Gare Saint-Lazare », 15 h, métro sortie cour de Rome (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Cristallerie de baccarat », 15 h, 30 bis, rue de Paradis (P.-Y. Jaslet).

« Les chefs-d'œuvre du musée », 10 h, Musée du Louvre.

« La rue Saint-Denis », 14 h 30, métro Etienne-Marcel (Paris pittoresque et insolite).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Place des Vosges », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

15 h, 2, place du Palais-Royal, M. R. Vassallo : « Le restaurateur de tableaux face à l'œuvre ».

15 h, 62, rue Madame : « Les châteaux ommeyades du désert » (Arcus).

18 h 30, Centre Pompidou, salle d'actualité, rez-de-chaussée : « Photo et création littéraire : une autre façon de raconter ».

15 h et 18 h 30 : Palais de Chaillot, salle du Musée des monuments français, Mme O. Boucher : « Les plaisirs de la ville. Théâtre et cirque ».

18 h 20, 9 bis, avenue d'Iéna : « L'Egypte millénaire et le Nil légendaire » (Découverte du monde) (projection).

19 h, 5, rue Las-Cases, Mme C. Bastin : « Quelques aspects du narcissisme » (Société française de graphologie).

20 h 30, 5, rue Largillière, Mme L. Winckler : « L'hermétisme et l'alchimie » (Nouvelle Acropole).

20 h 30, Centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal, M. S. Trigano : « La question culturelle juive ».

VENDREDI 22 JANVIER

« La chapelle expiatoire et le cimetière de la Madeleine », 10 h 30, rue Pasquier, Mme Bouquet des Chaux.

« Trois grandes manufactures », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins, Mme Brossais.

CONFÉRENCES

14 h 30 et 16 h 45, 107, rue de Rivoli, M. R. Percheron : « Hauts lieux et témoignages du judaïsme en Palestine ».

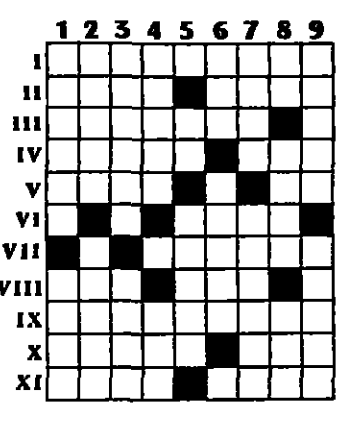
20 h 15, 11 bis, rue Keppler : « Réincarnation et métempsychose » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

18 15, Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt : « Principales applications de l'informatique ».

20 h 30 : 61, rue Madame : « Questions à G. Duby. Regards sur la chrétienté médiévale ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3108



HORIZONTALEMENT

I. Son ouverture survient toujours après une mise en boîte. – II. Façon de distraire. Scrute d'une manière un peu trop scupuleuse. – III. Peut être humilité ou distinction pour celui qui la reçoit. – IV. Permet préalablement de monter des œillets en bottes et sur leur tige. Sort de son château par des voies souterraines. – V. Une seule ne suffit pas pour assurer la direction. Plis qui s'effacent difficilement. – VI. Allure cavalière. – VII. Suppose plus de braise que de flamme quand on parle de son mariage. – VIII. Non révélée ou met en état de ne rien révéler. Janvier à Naples et Juin à Bône. – IX. Revenus dans leur Etat d'origine. – X. Pensée fleurissant dans les jardins de la sagesse. Révélé avec les confidences de Marius. – XI. Un trait suffit à la rendre belle. Factionnaire à la tour du guet.

VERTICALEMENT

1. A le poil aussi long qu'un favori, mais pousse bien moins vite. Raccourci pour un transport urbain. – 2. Tartine. Rétivité manifestée par des barbes de mauvais poil. – 3. Personnification de l'astre des nuits. Barre recommandée quand on en a une en or chez soi. – 4. Siège de style Empire. Avoué au tribunal. – 5. Personnel. Peut être une femme sensée, mais jamais un homme de bon sens. – 6. Loge ou case. Travail coutumier du préposé, encore faut-il qu'il prenne le pli. – 7. Avec elle, un Immortel passe l'arme à gauche. Barde. – 8. Négation. Un bouchon l'oblige à rester en carafe. L'unité germanique. – 9. Personnages affublés d'un dada rétif. Tour dont plus d'un n'est pas revenu.

Solution du problème n° 3107

Horizontalement

I. Ascension (cf. « gendarme »). – II. Foule. Cri. – III. Fuel. Laid. – IV. Epier. – V. Cil. Avril. – VI. Téléphone. – VII. Arête. Bât. – VIII. Tétées. LT. – IX. Tu. Unir. – X. Ocelle. Te. – XI. Nu. Elèves (cf. « tapir »).

Verticalement

1. Affectation. – 2. Soupière. Cu. – 3. Cueillette. – 4. Elle. Eteule. – 5. Ne. Râpée. LL. – 6. VH (Victor Hugo). Suée. – 7. Ica. Rob. – 8. Originalité. – 9. Nid. Lettres.

GUY BROUTY.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Le ménage en silence

Depuis des lustres le dépoussiérage de la maison s'opère en promenant, d'une pièce à l'autre, un aspirateur relié à une prise de courant par un fil électrique.

Cette façon traditionnelle de faire le ménage est déjà périmée dans de nombreux foyers américains où est installé un système d'aspiration intégrée. Ce nouveau mode de nettoyage domestique commence à se faire connaître en France. Particulièrement destiné aux maisons individuelles, son principe de fonctionnement est le suivant : un tube flexible, muni d'une buse d'aspiration ou de brosses, se branche sur des prises de vide disposées en divers endroits de la maison. Elles sont reliées par des tubes en plastique, intégrés aux murs, à un groupe moteur d'aspiration installé en sous-sol ou dans un cellier ou un garage attenant à la maison.

Une grande puissance d'aspiration et l'élimination du bruit du moteur sont les principaux avantages de ce système. L'installation en poste fixe du groupe moteur permet, sans se préoccuper du poids, de lui donner une importante puissance ; cette forte aspiration des poussières et leur transport pneumatique permettent un nettoyage approfondi, bien supérieur à celui réalisé par un aspirateur traditionnel. La cuve placée à la base de la centrale d'aspiration est de grande capacité : on la vide tous les deux à trois mois. Le bruit lancinant de l'aspirateur, qui empêche souvent d'entendre la sonnerie du téléphone ou de la porte, est considérablement atténué, voire éliminé, puisque le moteur est placé hors les pièces où ce fait le ménage. Celui-ci est facilité : plus d'appareil à tansporter (surtout d'un étage à l'autre en pavillon), seul le flexible s'encastre sur une prise de vide, enclenchant ainsi le système d'aspiration par une alimentation en 24 volts.

Pour une maison individuelle de 100 m², le prix du matériel (moteur, flexible, prises) est d'environ 5.000 F. A titre de comparaison, un aspirateur perfectionné vaut entre 1.500 et 2.000 F. Mais au montant de l'équipement s'ajoute l'installation, qui sera moins onéreuse si elle est prévue avant la construction, pour le passage des canalisations dans les chapes et les murs.

Le groupe moteur se pose sans un local aéré, ou avec une prise d'air pour évacuer l'air aspiré. Les prises de vide (du format des prises de courant et fermées par un clapet) s'encastrent au mur et au sol. Leur emplacement et leur nombre dépendent de la longueur du flexible (de 7,50 m à 10 m), de la surface de la maison et de la configuration des pièces ; deux sont généralement suffisantes pour 100 m². Les tubes en plastique qui les relient au moteur se dissimulent dans les gaines techniques, des placards ou un escalier.

Les systèmes d'aspiration intégrée sont encore peu nombreux. Parmi eux, Alkitex est un matériel fabriqué en France qui comprend des groupes moteurs à bac à poussière de 11 ou 25 litres. Les prises de vide sont en fibre de verre et polyamide, blanc ivoire ou marron ; les flexibles mesurent 7,60 m ou 9,20 m.

L'équipement V.C.I., d'origine américaine, a des centrales d'aspiration à réservoir de 25 ou 30 litres ; les prises sont en plastique moulé blanc cassé ou brun, ou en métal ; le flexible est de 7,50 m.

Sur le groupe d'aspiration de Sipeg, les poussières et déchets sont automatiquement enveloppés dans un sac en plastique à la vidange de la cuve, de trente-six litres. Un flexible de 9,50 m se raccorde sur des prises de vide en plastique ou à décor bronze.

JANY AUJAME.

★ **Alkitex, 2, rue des Roblines, 93310 Linas. Tél. : 901.13.91. V.C.I., 54, rue d'Amsterdam, 75009 Paris. Tél. : 534-80-44. Sipeg, 30, rue de Verdun, 92150 Suresnes. Tél. : 506-20-50.**

Les tribunes de l'habitat

Installée sous une bulle de plastique sur l'esplanade du Trocadéro, l'exposition organisée par le Plan-construction présente, jusqu'au 28 janvier prochain, les résultats de dix ans d'innovation dans l'habitat : les formes, les matériaux, les modes de vie, sont illustrés par des photos et un audiovisuel.

Des débats sont organisés chaque jour, de 17 h 30 à 19 h 30 : « Dix ans d'expérimentation architecturale », ce mercredi 20 janvier ; « Les sons de l'habitat », le jeudi 21 janvier ; « Presse et habitat », le vendredi 22 janvier ; « L'architecture au quotidien », avec l'expérience du Loir-et-Cher, le lundi 25 janvier ; « Les H.L.M. et l'innovation », le mardi 26 janvier ; « Les aspects financiers de la politique du logement », le mercredi 27 janvier.

Le programme « Habitat 88 » sera présenté, le jeudi 28 janvier, par M. Roger Quillot, ministre de l'urbanisme et du logement, en présence de M. Paul Delouvrier, président du Plan-construction.

Des journées d'études régionales ont lieu à Bordeaux, du 21 au 23 janvier, sur le thème « Bois et habitat » et à Rennes, les 25 et 26 janvier sur l' « Évolution des quartiers anciens » et leur réhabilitation.

★ **Renseignements : Élizabeth Scheer : 503-92-04.**

MEUBLES ANCIENS. – *Pour aider* les particuliers à préserver leur patrimoine mobilier, J.-P. Locquet (directeur des cires d'art Liberon) organise des cours d'initiation à la restauration des meubles et objets anciens. Ces cours (décapage, rebouchage, vernissage au tampon, patine, dorure, etc.) auront lieu dans les caves voûtées du village d'antiquaires Saint-Paul à Paris, chaque jeudi de 17 h á 18 h 30, du 4 février au 22 avril. Une participation au frais de 420 F est demandée pour les douze séances de conseils et démonstrations.

★ **Inscriptions et renseignements : « Les amis de la Liberonière », 8, carrefour des Religieuses, 91150 Etampes. Tél. : 494-69-88.**

HISTOIRE DU PAPIER PEINT. – *Etroitement lié à la décoration,* mais aussi à l'évolution de l'art et des techniques, le papier peint a désormais son histoire. Celle-ci nous est contée par Françoise Teynac, Pierre Nolot et Jean-Denis Vivien dans un très bel ouvrage relié, de grand format, illustré de quatre cents documents pour la plupart inédits.

★ **« Le Monde du papier peint », éd. Berger-Levrault, 320 F environ.**

TABLIERS. – *Pour cuisiner sans se* tacher, de pratiques tabliers en coton à fines rayures blanches sur fond bleu, rouge ou beige (70 F) ont une forme longue et droite - à porter sur un pantalon - ou plus courte et évasée. Ils ont une grande poche centrale séparée en deux et s'accompagnent, au choix, d'une coiffe, de gants et manette de four. Pour une cuisine devant la cheminée, ou sur un barbecue, un tablier anti brûlures est en Téflon argenté, bordé d'un biais bleu marine ou rouge ; 125 F avec un long gant à intérieur en Téflon et dessus en tissu.

★ **Kitchen Bazaar, 11, av. du Maine, 75015 Paris ; 3, rue Rouget-de-Lisle à Tours ; Arthur-Bonnet-Cuisines, 14, rue de la Barillerie à Nantes.**

AUTOMOBILE

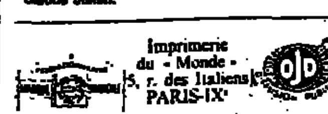
NOUVEAUX MODÈLES CHEZ FIAT. – A partir du 15 janvier, la gamme Panda (Panda-45 et Panda-45 Stéréo) se voit complétée par deux versions supplémentaires : la Panda-34 économique fonctionnant à l'essence ordinaire et la Panda-45 à toit complètement ouvrant. Les prix ont été fixés à 25 500 francs pour la Panda-34 (moteur de 843 centimètres cubes) et à 28 900 francs et 31 950 francs pour les Panda-45 et 45 Stéréo à toit ouvrant.

FORMATION PERMANENTE

INITIATION PROFESSIONNELLE. – Le lycée technique d'Etat organise des stages gratuits et rémunérés d'initiation socio-professionnelle pour des jeunes de dix-huit à vingt-six ans sans emploi ayant le niveau B.E.P.C. ou ayant terminé le deuxième cycle secondaire et entrepris une ou *deux années d'études supérieures.*

★ **Lycée Raspail. Tél : 322-11-01, poste 22.**

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 20 janvier :

DES DÉCRETS

- Relatif au statut particulier du corps des techniciens d'études et de travaux de l'aviation civile et de la météorologie.
- Portant création d'une prime pour services en campagne pour les militaires appelés.
- Relatif à la prime spéciale d'équipement hôtelier.

DES ARRÊTÉS

- Relatif au taux de la taxe de protection sanitaire et d'organisation des marchés des viandes pour 1982.
- Modifiant un précédent arrêté portant attribution de l'aide financière à l'habitat autonome des jeunes agriculteurs.
- Modifiant un précédent arrêté pris en exécution des articles 3, 5, 6, 10, 11 et 15 du décret du 28 octobre 1975 portant application des dispositions de l'article 14-1 de la loi du 16 décembre 1964 modifiée relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.

TRANSPORTS

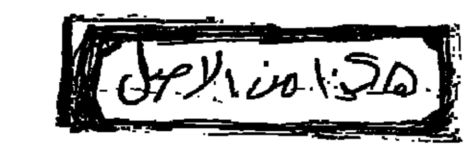
LE FRET AÉRIEN A BORDEAUX. – *L'aéroport international de Bordeaux a mis en place* un nouveau service à la disposition des exportateurs : « Fret info ».

Par un simple appel téléphonique, les industriels du grand Sud-Ouest pourront dorénavant avoir tous les renseignements utiles à l'exportation de leurs produits par la voie aérienne.

Ce service est assuré par des spécialistes de fret aérien du lundi au vendredi. *Tél. : (56) 34-18-49.*

UN GUIDE POUR « CHARLES-DE-GAULLE ». – A l'occasion de l'ouverture du terminal B de l'aérogare 2, Aéroport de Paris réédite une série de documents d'information. Parmi ces derniers, un guide intitulé « Comment se déplacer sur l'aéroport Charles-de-Gaulle » destiné aux passagers et autres usagers de la plate-forme.

★ **Tél. : 320-15-00.**



Le Monde

économie

ÉTRANGER

Remise en question du « paradis social » néerlandais

Le gouvernement propose une réduction de l'indemnité-maladie

De notre correspondant

Amsterdam. — Les Pays-Bas ne sont-ils plus un « paradis social » ? Selon un projet de loi très controversé, les salariés qui, jusqu'à présent, recevaient la totalité de leur salaire en cas de maladie, n'en toucheront plus que 80 % à partir du 1er avril.

Que ce projet soit l'œuvre du ministre socialiste des affaires sociales et de l'emploi, l'ancien premier ministre M. Joop den Uyl, a eu de quoi surprendre les Néerlandais, qui croyaient seule la droite capable de remettre en question un tel acquis. M. den Uyl n'a eu de cesse cependant de souligner le caractère, selon lui, inéluctable de l'attaque du principe de l'indemnité-maladie à 100 %. « *Dans une époque de régression économique, notre actuelle indemnité-maladie est devenue impossible à maintenir* », a-t-il dit. Grâce aux mesures qu'il prône, il croit pouvoir réduire la facture des allocations sociales d'environ 1,75 milliard de florins par an.

Selon le projet, les salariés malades subiront des prélèvements sociaux sur l'indemnité-maladie, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cette mesure devrait permettre de verser 650 millions de florins par an au fonds-maladie financé jusqu'ici par l'Etat. Le gouvernement de centre gauche propose aussi que les salariés prennent à leur charge des prélèvements qui devraient remplacer les fonds garantis jusqu'à maintenant par l'Etat et les employeurs réunis, permettant de compléter l'indemnité-maladie jusqu'à la totalité du salaire net. Cette mesure devrait constituer une réduction des dépenses publiques de 625 millions de florins.

Ces mesures aboutissent à une diminution de 20 % du salaire en cas de maladie, tandis que le gouvernement croit pouvoir économiser 500 millions de florins sur les allocations et espère une réduction des absences pour cause de maladie. Par son attaque d'une des bases du « paradis social », M. den Uyl a choqué le monde syndical, mais aussi son propre parti socialiste, le P.V.D.A. La direction du parti vient de faire cause commune avec les syndicats, qui n'ont pas exclu un vaste mouvement de grève pour empêcher l'aboutissement du projet. M. den Uyl est assuré cependant du soutien des deux autres partis représentés au gouvernement, le parti chrétien-démocrate C.D.A. et le parti libéral de gauche Démocrates 66.

M. den Uyl estime qu'il a choisi la solution la moins mauvaise, qui a, au moins, le mérite d'épargner le pilier de l'édifice social : l'indexation des allocations-chômage sur les salaires. Ces dernières années de plus en plus de voix se sont élevées, même au sein du parti socialiste, pour mettre fin à cette indexation coûteuse. Une telle démarche serait toutefois en contradiction avec le principe de la solidarité entre travailleurs et chômeurs prôné par M. den Uyl, et une remise en qustion de « principe » pourrait entraîner la démission des ministres socialistes.

Les partisans de la réduction de l'indemnité-maladie font valoir qu'aux Pays-Bas l'absentéisme, pour raison de santé, est presque deux fois plus élevé que dans les pays voisins. Comme l'état de santé des Néerlandais ne diffère guère de celui des Belges ou des Allemands, l'excellente indemnité y est peut-être pour quelque chose.

La remise en question d'un acquis social très important a profondément divisé les socialistes. Le syndicat F.N.V., qui compte 1,1 million de membres sur une population active de 4,5 millions de personnes, vient de mettre un terme à son soutien « naturel » à M. den Uyl. Des cadres du F.N.V. ont dit préparer des appels aux membres du syndicat pour qu'il annulent leur affiliation au parti socialiste, si l'indemnité-maladie est modifiée.

RENÉ TER STEEGE.

ÉNERGIE

LES NÉGOCIATIONS SUR LA LIVRAISON DE GAZ SIBÉRIEN A L'EUROPE

Le gouvernement italien « s'accorde une pause de réflexion »

Le gouvernement italien a décidé de faire une pause dans les négociations avec l'Union soviétique sur les prix que l'Italie devra payer à Moscou pour recevoir le gaz sibérien, a annoncé le 19 janvier le ministre des affaires étrangères M. Colombo. « *Dans le contexte politique actuel, à la lumière des événements de Pologne, le gouvernement et les forces politiques ont décidé de s'accorder une pause de réflexion dans la discussion sur les prix du gaz sibérien.* »

M. Colombo s'est cependant gardé de condamner définitivement la participation italienne au projet de gazoduc sibérien qui doit véhiculer à partir de 1984 40 milliards de mètres cubes de gaz par an — dont 8 pour l'Italie — et pourrait représenter pour les entreprises italiennes plus de dix milliards de francs de contrats de fourniture.

La pression américaine

D'autre part à Bonn on admet que les sanctions américaines à l'encontre de l'U.R.S.S., si elles ne sont pas tournées, retarderont de plusieurs années la fourniture des turbines. AEG Telefunken est en effet sensé acheter directement à la firme américaine General Electric les rotors des turbines nécessaires aux stations de compression. Pour AEG Telefunken cela remet donc en cause un contrat de 700 millions de marks qui devait préserver pendant deux ans l'emploi des 1 900 salariés de sa filiale « AEG Kanis » au bord de la faillite.

A Paris enfin les négociations entre Gaz de France et l'exportateur de gaz soviétique Soyouzgas Export se poursuivent. Aucune directive politique n'a été donnée à l'entreprise publique et l'on n'exclut pas une signature de ce contrat portant sur la livraison de 8 milliards de mètres cubes de gaz par an pendant 25 ans, à la fin de la semaine.

L'affaire du gaz soviétique a sans doute été évoquée lors de la réunion du Cocom (Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations de technologie vers les pays de l'Est) qui se tient à Paris, les 19 et 20 janvier. La réunion, qui regroupe les pays de l'alliance atlantique — sauf l'Islande — et le Japon, se tient dans le plus grand secret.

Les Etats-Unis, dont la délégation est présidée par M. Buckley, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires de sécurité, devaient demander une révision des procédures de contrôle et des listes d'exportations vers le Comecon comme ils l'avaient déjà indiqué à plusieurs reprises dans leur souci de ne renforcer ni le potentiel militaire de l'U.R.S.S. ni la dépendance de l'Ouest à l'égard de ces pays

Selon les milieux officiels ouest-allemands, « *Il ne faut rien attendre de concret* » de la réunion, « *sinon un communiqué traduisant le plus petit commun dénominateur* » entre les pays intéressés. Dans ce communiqué pourrait être souligné, indique-t-on à Bonn, la nécessité de soumettre à des contrôles plus stricts le transfert de technologie vers l'Est, mais les Américains ne parviendraient pas à faire admettre le principe de l'interdiction des exportations de toute technologie civile de pointe, dite « *critique* ». A propos du contrat du gaz sibérien, on déclare à Bonn, que le dossier n'a « *rien à voir avec le Cocom* », les matériels susceptibles d'être livrés étant « *relativement simples* ».

Cependant, du côté français, on observe la plus grande discrétion sur la réunion d'un organisme qui n'a aucun caractère officiel. Estimant qu'une attitude contraire nuirait, dans la conjoncture actuelle à l'efficacité, on se contente d'indiquer que la présentation de quelques phrases de conclusion brèves et très générales exprimant une position de principe, n'est pas exclue.

● *Accord entre l'Union soviétique et l'Afghanistan sur les livraisons de gaz.* — L'Afghanistan exportera pour 267 millions de dollars de gaz naturel vers l'Union soviétique en 1982, a annoncé, le 19 janvier, Radio-Kaboul. Cet accord fait apparaître une augmentation des livraisons afghanes de gaz à l'Union soviétique et représente une hausse de 13 % en valeur. L'U.R.S.S. importe du gaz afghan depuis 1967. Selon la résistance afghane, l'Union soviétique paye le gaz afghan moitié moins cher que le cours mondial.

En R.F.A.

LA CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ENRICHISSEMENT DE L'URANIUM VA COMMENCER

Les travaux de construction d'une usine d'enrichissement d'uranium par ultracentrifugation, d'une capacité initiale de 400 000 unités de travail de séparation (U.T.S.) (1), vont débuter, au printemps prochain, avec deux ans de retard sur le site allemand de Gronau (R.F.A.), à proximité de la frontière néerlandaise.

L'installation appartient au consortium URENCO, qui groupe la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale : son coût est évalué à environ 500 millions de DM (1,27 milliard de francs). Elle devrait être opérationnelle en 1986.

(1) Correspondant aux besoins, en régime permanent, de quatre réacteurs à uranium enrichi de 1 000 mégawatts de puissance électrique.

AGRICULTURE

ACCORD DES DIX SUR LES IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE

Les ministres de l'agriculture des dix pays du Marché commun sont parvenus mardi 19 janvier à un accord sur les contingents de viande bovine qui seront importés en 1982 dans la C.E.E. à des conditions préférentielles.

La Communauté importera 50 000 tonnes de viande bovine congelée au titre du GATT (accord général sur les tarifs et le commerce), un contingent de deux cent dix mille jeunes bovins vivants, destinés pour l'essentiel à l'Italie et à la Grèce, et un contingent de 60 000 tonnes de viande congelée destiné à la transformation industrielle (« corned beef »). La moitié de ce dernier contingent, soit 30 000 tonnes, se verra imposer un prélèvement communautaire égal à 45 % du prélèvement normal, plus élevé que l'an passé.

LOGEMENT

Selon la date de renouvellement ou de révision

Les hausses des loyers libres entre le 7 octobre 1981 et le 30 avril 1982 seront de 8,58, 6,38 ou 6,36 %

Au moment où se discute à l'Assemblée nationale le projet de loi sur les rapports entre locataires et propriétaires, de nombreux locataires d'appartements à loyer libre ont un souci beaucoup plus immédiat : savoir quel pourcentage de hausse leur propriétaire peut appliquer à leur loyer lors de sa révision annuelle ou lors du renouvellement du bail. Rappelons que cette révision annuelle intervient, normalement, à la date anniversaire de l'entrée dans les lieux, et que l'évolution du loyer suit, en général, celle de l'indice trimestriel du coût de la construction établi par l'INSEE. C'est le dernier indice connu à la date d'entrée dans les lieux qui est pris comme base de référence. Rappelons encore que le programme de lutte contre l'inflation décidé par le premier ministre, M. Pierre Mauroy, a conduit le Parlement à adopter, le 18 décembre (*Journal officiel* du 31 décembre 1981), une loi de modération des loyers limitant, du 7 octobre 1981 au 30 avril 1982, la hausse annuelle des loyers libres à 80 % de la progression de l'indice du coût de la construction.

● *Pour les loyers dont le bail prend en compte l'indice du premier trimestre 1981* ou venant à révision avant le 30 octobre 1981 (dans le cas où le bail ne fait référence à aucun indice ou mentionne un autre indice, tel celui de l'académie d'architecture par exemple), la hausse est limitée à 8,58 %. En effet, l'indice du premier trimestre 1981 (publié au *Journal officiel* du 5 juillet 1981), seul indice connu jusque-là, fin octobre, s'établissait à 630 contre 569 au premier trimestre 1980, soit une progression totale de 10,72 %.

● *Pour les loyers dont le bail prend en compte l'indice du deuxième trimestre 1981* ou venant à révision avant le 24 décembre 1981 (dans le cas où le bail ne fait mention d'aucun indice ou fait état d'un autre indice), la hausse est limitée à 6,38 %. En effet, l'indice du deuxième trimestre 1981 (publié au *Journal officiel* du 30 octobre 1981) s'établissait à 636 contre 587 au deuxième trimestre 1980, soit une progression totale de 8,35 %.

● *Pour les loyers dont le bail prend en compte l'indice du troisième trimestre 1981* ou venant à révision avant que l'indice du quatrième trimestre ne soit connu (il le sera vers la fin février ou courant mars 1982), lorsque le bail ne mentionne aucun indice ou en mentionne un autre que celui de l'I.N.S.E.E., la hausse est limitée à 6,36 %. En effet, l'indice du troisième trimestre 1981 (publié au *Journal officiel* du 24 décembre 1981) s'établit à 652 contre 604 au troisième trimestre 1980, soit une progression totale de 7,95 %.

● *Pour les loyers dont le bail viendra à révision après la publication de l'indice du quatrième trimestre 1981* et jusqu'au 30 avril 1982, la hausse autorisée sera de 80 % de la progression annuelle de ce dernier indice.

Au-delà, si le projet de loi présenté par M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, est adopté, la progression normale annuelle des loyers devrait être celle de l'indice du coût de la construction de l'I.N.S.E.E. sans limitation.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U. ..	5,8450	5,8500	+ 50	+ 95	+ 80	+ 130	+ 50	+ 180
$ can. ..	4,8906	4,8959	− 13	+ 48	− 12	+ 53	− 139	− 7
Yen (100)	2,5908	2,5954	+ 183	+ 232	+ 355	+ 397	+1086	+1169
D.M.	2,5423	2,5458	+ 94	+ 121	+ 190	+ 219	+ 627	+ 700
Florin ...	2,3303	2,3238	+ 78	+ 107	+ 155	+ 186	+ 497	+ 566
F.B. (100)	14,9255	14,9506	− 749	− 438	−1364	−1103	−4068	−3380
F.S.	3,1552	3,1604	+ 178	+ 219	+ 325	+ 378	+ 904	+1103
L. (1 000)	4,7483	4,7547	− 306	− 228	− 184	− 466	−1858	−1641
£	11,0376	11,0432	− 7	+ 121	+ 44	+ 200	+ 227	+ 534

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M ...	9 3/8	9 7/8	10	10 3/8	10	10 3/8	10	10 3/8
$ E.-U.	13 1/8	13 5/8	13 9/16	13 15/16	13 9/8	14 1/4	15	15 3/8
Florin .	10	10 3/4	10 3/8	11	10 3/8	11	10 1/2	11 1/8
F.B. (100)	13 3/4	15 1/4	18 3/4	20 7/8	20	21 1/2	20 1/4	21 3/4
F.S. ..	2 3/8	3 1/8	7 7/8	8 1/4	8 1/4	8 1/2	8 1/2	8 7/8
L. (1 000)	17 3/4	19 1/4	20 3/4	22 1/4	21 1/2	22 7/8	23	24 1/4
£ ..	14 3/8	15	14 3/4	15 3/8	14 3/4	15 3/8	14 15/16	15 9/16
F français	14 3/4	15 5/8	14 3/4	15 5/8	15 1/8	15 7/8	17	17 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



AFFAIRES

Accord sur les futures normes de vidéo cassettes entre Philips et les Japonais

Les sociétés japonaises Hitachi, Japan Victor Company (J. V. C.), Matsushita et Sony ont signé, après de longues négociations, un accord avec le groupe néerlandais Philips sur les normes des futures caméras 8 mm et de leurs vidéocassettes (*le Monde* du 12 janvier).

Cette seconde génération de matériel vidéo ouvre une voie nouvelle aux utilisateurs de magnétoscopes. Les caméras 8 mm, en raison notamment de leur faible encombrement et de leur légèreté, menacent fortement la position des caméras sonores classiques de super 8 mm employées par les cinéastes amateurs. Leurs prix dépasseront légèrement 4 500 F et la cassette reviendra à 23,25 F l'heure de tournage, au lieu de 16,40 F la minute pour le film sonore de 8 mm. Le temps d'enregistrement des cassettes, qui mesurent 9 cm de long sur 6 cm de large et 1,4 cm de haut, est d'une heure.

Ce système vidéo 8 mm ne remplacera pas pour le moment les formats existants pour les vidéocassettes (système Betamax de Sony, V.H.S. de J.V.C.-Matsuhita et Vidéo 2000 de Philips). Toutefois, à l'horizon 1985-1990, il est certain que ces nouvelles normes, qui viennent d'être adoptées, se substitueront peu à peu à celles existantes, étant entendu que des « astuces » techniques permettront d'utiliser à la fois les anciennes et nouvelles normes.

[Cet accord peut apparaître comme une première victoire de l'Europe face à la toute-puissance des groupes japonais. Les contacts secrets entre Philips et la France, les concertations avec les groupes allemands, le refus des pouvoirs publics français d'entériner l'accord entre Thomson et J.V.C., ont amené les groupes japonais à ouvrir une négociation globale sur les futures normes, alors qu'ils espéraient bien imposer les leurs. Ainsi, les industries européennes peuvent espérer, pour la prochaine génération de vidéocassettes et de magnétoscopes, lutter à armes égales avec leurs concurrents japonais et attaquer le marché mondial, notamment les Etats-Unis. — J.-M. Q.]

● *La Commission européenne* a décidé d'appliquer pour quatre mois un droit anti-dumping sur les montres mécaniques et les mouvements horlogers importés d'U.R.S.S. dans la Communauté. Elle intervient sur plainte des producteurs britanniques de montres mécaniques et notamment de la firme Timex Corp. — *(A.F.P.)*

● *Les dirigeants de la Société coopérative de production et de distribution (SCOPD)* Manufrance ont démenti, mercredi 20 janvier 1982, l'information selon laquelle la coopérative allait devoir déposer son bilan. Cette affirmation avait été formulée par M. Pierre Bricout, conseiller municipal de Saint-Etienne, ex-radical de gauche *(nos dernières éditions du 20 janvier)*. Les dirigeants de la SCOPD devaient tenir une conférence de presse mercredi après-midi.

● *Heli Union racheté par Worms.* — La compagnie navale Worms a racheté la société Heli Union, qui, créée en 1962 par M. Jean-Claude Roussel, exploite une flotte d'une centaine d'hélicoptères utilisés principalement par l'industrie pétrolière *off shore*.

COCA-COLA PREND LE CONTROLE DE LA FIRME CINÉMATOGRAPHIQUE COLUMBIA.

La distribution des premiers rôles change à la tête des grands studios de cinéma américains. Après la 20th Century Fox rachetée l'an dernier pour 722 millions de dollars par le magnat pétrolier Marvin Davis, après United Artists entré dans le giron de la Metro Goldwin Mayer pour 350 millions de dollars, c'est aujourd'hui Columbia Pictures qui accepte la loi de Coca-Cola.

Il en coûtera environ 795 millions de dollars au géant mondial des boissons non-alcoolisées (dont 337 millions de dollars « cash » et le reste par échange d'actions) pour réaliser cette diversification nouvelle dans le secteur des loisirs. Columbia, qui contrôle environ 13 % du marché cinématographique et qui avait connu des difficultés il y a une dizaine d'années aux Etats-Unis, a dégagé au cours de son dernier exercice un bénéfice de 44,3 millions de dollars sur un chiffre d'affaires de 686,6 millions de dollars.

CONJONCTURE

M. DELORS SOUHAITE QUE LES ÉTATS-UNIS INTERVIENNENT SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Si les Etats-Unis se déclaraient prêts à intervenir sur les marchés des changes pour éviter de trop fortes variations du dollar, ces marchés pourraient être moins agités, a déclaré M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, lors d'un déjeuner organisé, mardi 19 janvier, par l'Association des journalistes économiques et financiers (AJEF). Une telle démarche constituerait l'une des deux *« petites précautions qui nous permettraient de vivre mieux »*, a précisé le ministre, l'autre consistant, pour les autorités fédérales américaines, à assortir de commentaires appropriés la publication hebdomadaire des statistiques de la masse monétaire, et non de *« jouer Jupiter sortant de son ciel chaque semaine »*. C'était une allusion à l'annonce, à la veille du week-end, d'une *forte* augmentation de ladite masse monétaire, due, pour une grande part, à des facteurs saisonniers, et qui a violemment perturbé les marchés des changes en début de semaine.

Interrogé sur l'éventualité d'un nouvel « ajustement » du franc au sein du système monétaire européen, le ministre a exclu une nouvelle dévaluation « ruineuse » avec une facture pétrolière de 150 milliards de francs et a dénoncé le *« chœur des pleureuses, aux antipodes de l'esprit d'entreprise »*.

BAISSE DES RÉSERVES DE CHANGE DE LA FRANCE

Les avoirs officiels de change de la France s'élevaient, fin décembre, à 315,99 milliards de francs, en baisse de 12,6 milliards par rapport à fin novembre. Cette diminution s'explique par la baisse de valeur de nos avoirs en or (— 18 milliards de francs) résultant de l'application d'un nouveau cours de référence (76 457 F le kilo contre 83 567 F précédemment). Les avoirs en devises quant à eux ont progressé de 689 millions de francs.

Par rapport à la même période de l'année dernière, les réserves de change ont baissé de 43,6 milliards de francs.

POINT DE VUE

Publicité et médias

par EMILE TOUATI (*)

ENTRE les impressions et les réalités, il peut y avoir un important décalage. C'est le cas en particulier pour le volume de la publicité, souvent perçu comme gonflant régulièrement alors que, en fait, il diminue sensiblement en France, du moins relativement, et que, même dans l'absolu (en francs constants), il stagne depuis plusieurs années.

Par rapport au produit national, la publicité au sens le plus large du terme (y compris la promotion des ventes) est passée de 1 % en 1970 à 0,8 % en 1981. Par rapport à la consommation des ménages, la chute est de 1,45 % à 1,15 %. Les enquêtes de l'IREP, qui font autorité dans la profession, sont formelles à cet égard.

Cette évolution est antérieure à la crise économique que nous subissons depuis 1974, mais elle a été évidemment amplifiée par la conjoncture. Les causes en sont multiples et complexes : nouvelles structures de la consommation favorisant des secteurs excluant pratiquement la publicité, tels que les loyers et charges, la santé, la restauration collective — réduction du rythme de lancement de produits nouveaux — pressions des annonceurs qui profitent d'une concurrence acharnée pour comprimer la rémunération de leurs agences et des supports, — arbitrages en faveur de l'exportation, — etc. Ces facteurs étant peu réversibles à moyen terme, il faut s'attendre à la persistance de ce phénomène que la progression de la publicité non marchande (dite aussi « de communication sociale » ou d'intérêt public) ne suffit, de loin, pas à contrebalancer car elle reste globalement assez marginale et bénéficie, de surcroît, de tarifs de faveur.

Si, dans le public, on a fréquemment le sentiment que la publicité est au contraire de plus en plus envahissante, c'est parce que l'on assiste parallèlement à une concentration des dépenses publicitaires sur certains médias, sur certains titres, sur certaines périodes de l'année, voire sur certaines heures de la journée. Une hirondelle ne fait pas le printemps, et un numéro de magazine bourré d'annonces ne devrait pas masquer le fait que la presse a perdu, en quatorze ans, vingt points de part du gâteau publicitaire (1967 : 79 % ; 1981 : 59 %).

Tout en se plaignant de concert de manquer cruellement de médias, et pour des raisons diverses où se mêlent considérations techniques, routines, et préoccupations commerciales, agences et annonceurs s'entendent pour privilégier systématiquement un nombre fort restreint de supports et d'emplacements, et encore à des époques précises de l'année. On a ainsi des îlots (spectaculaires) d'encombrement publicitaire dans un océan de sous-exploitation. Quelques oasis favorisées dans un désert paradoxalement très peuplé de supports respectables mais négligés.

Tout se passe donc comme si on décrétait que la France manque de routes parce que la circulation est difficile à certains moments sur les autoroutes de Normandie et du Sud.

C'est à la lumière de ces constatations qu'il convient d'aborder le problème des nouveaux médias : radios locales, télévision par satellite et par câble, télévision régionale, télématique. On peut être pour ou contre les nouveaux médias, et d'ailleurs pourquoi serait-on contre ? Sans adopter la foi trop facile du « tout nouveau, tout beau », il faut laisser ouvertes les voies de l'innovation, de la concurrence et du changement, ne serait-ce que parce que tous les médias classiques, y compris la télévision sous sa forme actuelle, vieillissent et sont condamnés, à plus ou moins long terme, à une baisse d'audience et d'autorité. L'émulation née de la compétition est en réalité leur meilleure chance de vitalité par l'adaptation aux nouvelles conditions et aux nouvelles attentes. La vie est faite d'agressions surmontées, et du flux et reflux de la natalité et de la mortalité.

Mais c'est se bercer d'illusions souvent intéressées que de proclamer, dans l'état actuel et prévisible d'un marché voué à une croissance modérée, qu'il suffira de multiplier les médias pour développer l'investissement publicitaire, et que l'expansion des uns ne se fera pas au détriment des ressources des autres.

Même en termes de coexistence et non de succession, les arbitrages sont, en tout état de cause, inéluctables, accompagnés d'une redistribution des cartes et d'un reclassement des positions. Il est inutile et peu objectif de le cacher sous des déclarations euphorisantes et anesthésiantes. Face à un défi, il vaut mieux être averti qu'endormi.

Cependant, les meilleures chances ne sont pas forcément du côté des derniers arrivés. Les médias sont mortels à tout âge, même si la réglementation ne conteste pas leur droit de vivre. Car le marché est plus dur et plus sélectif que la loi.

(*) Vice-président de l'Institut de recherches et d'études publicitaires (IREP).

SOCIAL

Le bénéfice du tiers-payant sera très bientôt étendu à tous les achats de médicaments

Un accord devrait être signé d'ici un mois entre les deux caisses d'assurance-maladie (salariés et agriculteurs), la Confédération des syndicats pharmaceutiques et la Fédération des grandes pharmacies, étendant le bénéfice du tiers-payant à l'ensemble des achats de médicaments. Ainsi, l'assuré ne paiera-t-il plus que le ticket modérateur, le pharmacien se faisant rembourser directement par les caisses le montant restant de la facture des médicaments délivrés.

La décision d'autoriser la négociation sur la généralisation du tiers-payant a été prise en septembre par Mme. Questiaux, ministre de la solidarité nationale. C'est une décision politique que les gouvernements précédents s'étaient refusés à prendre. En 1979, M. Barrot, alors ministre de la santé, n'en avait pas moins mis la question à l'étude, demandant à M. Heilbronner, inspecteur des finances, un rapport sur la *« dispense d'avance de frais »* dans l'organisation sociale française. Ce rapport, terminé il y a deux ans, est à nouveau cité, ses conclusions étant très proches de l'orientation actuelle du ministre de la solidarité nationale.

Le système du tiers-payant existe partielleemnt depuis 1975. Une première convention caisses-pharmacies avait alors été signée, le tiers-payant se pratiquant depuis dans soixante-treize départements avec plus ou moins de restrictions. Des mutuelles le pratiquent inégalement. Des compagnies d'assurances, des banques en ont proposé, mais avec des frais supplémentaires pour leurs clients : ainsi l'ancien « pharmachèque » coûtait environ 100 francs par an.

C'est au nom de l'égalité pour tous les assurés sociaux, contre les inégalités de fait selon les circonscriptions, que M. Hellbronner a préconisé la généralisation du tiers-payant, et que la négociation s'ouvre désormais.

Pour les médicaments délivrés, le tiers-payant devrait être totalement généralisé. Pour les actes opératoires en cliniques privées, des dispositions conventionnelles prévoient déjà le tiers-payant pour les actes médicaux et les frais de séjour (la convention existante couvre 95 % des cliniques). En électro-radiologie (actes souvent coûteux) une expérience est en cours dans sept départements, celle du « tiers-médecin » — tiers-payant sous forme de chèque.

Enfin, en biologie, la négociation débute, mais elle n'aboutirait à la généralisation du tiers-payant qu'au printemps.

Dans le même temps, les organisations professionnelles de pharmaciens et les mutuelles ont commencé à négocier un accord-cadre permettant d'assurer la gratuité totale des médicaments.

NÉGOCIATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement souhaite réduire les écarts de salaires

Les négociations sur l'évolution des salaires des fonctionnaires en 1982 ont commencé, mardi 15 janvier, entre M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique et les sept fédérations de l'administration (C.G.T., C.F.D.T., F.O., FEN, C.G.C., C.F.T.C. et autonomes). Les propositions gouvernementales en matière de hiérarchie des rémunérations et de pouvoir d'achat des fonctionnaires seront publiées le 9 février quand M. Le Pors rendra compte des arbitrages d'une série de conseils interministériels.

Ces arbitrages ont fait l'objet, selon les termes de M. Le Pors, d'une discussion *« très serrée mais qui a progressé sur les points essentiels »*. Ils portent principalement sur les ajustements des salaires en fonction des prix et les écarts hiérarchiques entre les fonctionnaires (deux millions six cent mille et un million cinq cent mille d'assimilés).

M. Le Pors a précisé qu'un premier ajustement des traitements pourrait intervenir au 1er mars, anticipant, comme le préconise M. Delors, sur les hausses de prix du premier trimestre ou semestre. Ce dernier point n'a pas été tranché.

L'autre point à clarifier est le maintien ou non du pouvoir d'achat de toutes les catégories de fonctionnaires. Le gouvernement, pour sa part, souhaite réduire l'écart des rémunérations (1 à 6,4 actuellement) et donc envisage *« un relèvement plus rapide des rémunérations les plus modestes et un resserrement de l'éventail hiérarchique »*.

A propos du rapport de F.O. sur le comportement des communistes, le ministre a souligné qu' *« aucun reproche ou procès d'intention ne lui avait été fait par les organisations syndicales »* : *« Aujourd'hui*, a-t-il dit, *j'ai fait parler les faits, au-delà du tintamarre sur de prétendues révélations. »* La représentante de la C.G.T. avait auparavant dénoncé *« le tombereau de calomnies et d'inepties qui ne sont en fait qu'une opération antichangement »*.

La C.F.T.C., F.O. et la C.G.C. ont réaffirmé qu'elles souhaitaient un maintien du pouvoir d'achat pour tous (y compris les quinze mille hauts fonctionnaires), tandis que la C.F.D.T., la C.G.T. et la FEN sont favorables à un système différencié qui favoriserait les bas salaires.

La C.G.T. souhaite surtout que *« 1982 marque une franche rupture avec la politique antérieure »*. *« Il faut en finir*, a déclaré Mme Hirzberg (Union générale des fédérations de fonctionnaires-C.G.T.), *avec les réajustements en fin de trimestre qui sont une véritable mécanique à engranger des pertes de pouvoir d'achat et avec le recours exclusif à l'indice INSEE. »* L'U.G.F.F. propose à la place une anticipation au début de chaque trimestre sur la base d'une hausse de 1 % par mois et la référence à une moyenne des indices existants (INSEE, C.G.T., UNAF...).

La C.F.D.T. a insisté sur les bas salaires *en demandant un* salaire minimum à 4 100 F (la C.G.T. propose, elle, 4 200 F) contre 3 200 F hors primes actuellement. F.O. a estimé qu'elle jugerait sur pièces, en soulignant que *« les bonnes intentions ne font pas nécessairement une bonne politique »*.

● *Soixante-six salariés licenciés ont été déboutés* de leur demande de réintégration dans l'entreprise Atlas (plastiques) à Isse près de Nantes (Loire-Atlantique). Mardi 19 janvier, la cour d'appel de Rennes a confirmé a légalité des décisions de la direction départementale du travail autorisant ces licenciements pour motifs économiques au printemps 1981 — décisions qui avaient été annulées par le tribunal administratif de Nantes.

La préfecture de Saint-Brieuc bloquée pendant une journée par des chauffeurs de poids lourds

De notre correspondant

Saint-Brieuc. — Pour obtenir l'ouverturi de négociations, une partie du personnel de l'entreprise de transport Transarmor de Lamballe (Côtes-du-Nord) a bloqué avec ses véhicules la préfecture de Saint-Brieuc pendant toute la journée du mercredi 19 janvier.

Les chauffeurs, arrivés au petit jour, avaient bloqué avec onze poids lourds les accès de la place de la Préfecture et de la préfecture elle-même. Ils entendaient ainsi réclamer la venue du P.-D.G. de leur entreprise en liquidation, M. Le Calvez, et de M. L'Haridon, P.-D.G. d'un autre groupe de transporteurs qui se propose de reprendre une partie du matériel et du personnel de Transarmor.

En portant le conflit au cœur de Saint-Brieuc, où leur action a provoqué nombre d'embouteillages, les chauffeurs de Transarmor ont enfin obtenu que MM. Le Calvez et L'Haridon viennent négocier avec eux. Les négociations ont même avancé au point que, dans la soirée, les poids lourds ont quitté la place. Leurs chauffeurs reviendront mercredi matin à Saint-Brieuc, pour la suite des négociations. Mais en voiture cette fois.

JEAN VIDFAU.

● *Un P.-D.G. condamné à 137 amendes.* — Le P.-D.G. des chatniers navals Dubigeon, à Nantes, M. Pierre Casali, avait fait dépasser la durée hebdomadaire de travail par 98 de ses employés et en avait fait travailler 17 le dimanche et 22 le 1er mai en 1979 et en 1980. A l'inverse d'un jugement de première instance, qui l'avait dispensé de peine tout en le reconnaissant coupable de contravention à la législation du travail, la cour d'appel de Rennes l'a condamné, mardi 19 janvier, à 98 amendes de 40 francs et à 39 amendes de 120 francs. La cour a notamment estimé que, même s'il lui fallait respecter les délais d'un important marché de sous-traitance, M. Casali aurait dû solliciter des dérogations auprès des autorités administratives.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

UAP — SICAV DE L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	ACTIF A LONG TERME OBLIGATAIRE (A.L.T.O.)	ALTEFI	ACTIONS FRANCE	ACTIONS SELECTIONNEES	AEDIFICANDI (UNION SEQUANAISE URBAINE)	L'U.A.P. INVESTISSEMENTS
ORIENTATION	Obligations françaises	Obligations françaises et étrangères	60 % minimum actions françaises (Loi Monory)	Valeurs françaises dominantes	Placements à caractère immobilier	Valeurs étrangères dominantes
SITUATION AU 31 DECEMBRE 1981						
— Nombre d'actions en circulation ..	2 564 290	788 769	605 459	758 932	697 749	1 727 617
— Actif net total (en millions de F) réparti comme suit :	419,87	133,78	86,85	148,72	155,40	365,34
a) France :						
— Obligations classiques et indexées ..	89,3 %	44,4 %	39,6 %	28,2 %	31 %	27,2 %
— Obligations convertibles	1,3 %	2,2 %	1,2 %	1,9 %	0,6 %	1,2 %
— Actions	néant	néant	60,3 %	33,3 %	42,2 %	18,7 %
b) Etranger :						
— Actions et obligations	néant	44,1 %	néant	30,3 %	17,5 %	43,3 %
c) Billets hypothécaires	1,2 %	néant	néant	néant	néant	néant
d) Disponibilités	2,7 %	3,3 %	4,3 %	6,3 %	8,7 %	5,5 %
e) Bons du Trésor	5,5 %	6 %	4,6 %	néant	néant	4,1 %
— Valeur liquidative de l'action en F ..	163,74	169,61	143,45	195,97	223,71	212,05

ssb SOCIETE SEQUANAISE DE BANQUE

crédit universel

Souscriptions et rachats reçus aux guichets de :

370, rue Saint-Honoré, 75023 Paris Cedex 01 - Tél. 261-53-44
Tour Assur Quartier Louis-Blanc, Cedex 14 - 92083 PARIS LA DEFENSE - Tél. 766-16-10 et dans ses agences de province

155, boulevard Haussmann, 75008 Paris - Tél. 261-53-56
133, boulevard Montparnasse, 75014 Paris - Tél. 322-10-74
Et dans ses agences de la banlieue parisienne et de province

DOCKS DE FRANCE

Le chiffre d'affaires consolidé provisoire, toutes taxes comprises, des Docks de France s'est élevé à 13 709 millions de francs pour l'exercice 1981, marquant une progression de 12,4 % sur celui réalisé au cours de l'exercice précédent.

DÉNONCIATION DE CAUTION

Par suite de dénonciation de caution, l'ASCOBATT — Association pour la caution par les banques et les assurances des entreprises de travail temporaire, 26, rue Vernet, à Paris 75008 — fait savoir que la garantie conférée depuis le 20 mai 1981, d'un montant de 1 670 000 F, par la Compagnie les Assurances du crédit à Compiègne, pour le compte de la société PROTECO, 2, rue de Chanzy 72000 LE Mans, et au profit, d'une part, de la Sécurité sociale et des institutions sociales, et, d'autre part, au profit des salariés temporaires, prendra fin dans un délai de deux jours suivant la présente publication.

SÉLECTION MOBILIÈRE DIVERSIFIÉE
SÉLECTION-RENDEMENT
SÉLECTION PRIVÉE INTERNATIONALE-PRIVINTER
SÉLECTION VALEURS FRANÇAISES

Les conseils d'administration des Sociétés d'investissement à capital variable Sélection mobilière diversifiée, Sélection-rendement, Sélection privée internationale-Privinter, Sélection valeurs françaises ont décidé, à la suite de l'interruption des cotations des actions et obligations convertibles des sociétés nationalisables à la Bourse de Paris du 18 janvier, de suspendre jusqu'à nouvel avis les souscriptions et les rachats de leurs actions.

Etant donné que les valeurs de cette nature représentent un pourcentage important des actifs, les conseils ont estimé en effet que les valeurs liquidatives ne pouvaient être établies (art. 7 de la loi du 3 janvier 1979).

Les souscriptions et les rachats reprendront dès que possible.

Le public sera informé par un nouvel avis.

Notons que les souscriptions et les rachats des actions de S.P.I.-Privinter ont repris le 19 janvier à 12 heures.



Le conseil d'administration s'est réuni le 18 janvier 1982 et a pris connaissance des premiers résultats ayant trait à l'exercice 1981.

Le chiffre d'affaires hors taxes est de 635 millions de francs contre 509,1 millions de francs (plus 25 %), le montant hors taxes des commandes reçues est de 780,3 millions de francs contre 603,4 millions de francs (plus 29 %), dont 27 % en exportation directe. Le carnet de commandes augmente de 145,3 millions de francs.

Le résultat net de la société, qui était pour l'exercice 1980 de 25,8 millions de francs après impôt, amortissements et provisions, devrait croître dans la même proportion que le chiffre d'affaires.

Pour les activités aérospatiales, le chiffre d'affaires hors taxes est de 352,9 millions de francs contre 291,7 millions de francs (plus 21 %), le montant hors taxes des commandes reçues est de 327,1 millions de francs contre 247,4 millions de francs (plus 32 %) dont 26 % en exportation directe.

Par ailleurs, le conseil a pris les premières décisions relatives au plan bureautique présenté par la société et définitivement approuvé par les pouvoirs publics. Les éléments essentiels de ce plan sont les suivants :

— Le chiffre d'affaires d'informatique et de bureautique doit croître en moyenne de 40 % par an jusqu'en 1985 (ce taux de croissance est celui constaté dans les cinq dernières années) ;

— Un établissement industriel sera créé dans la région de Montpellier en 1983, il devrait représenter, à la fin de 1985, 7 000 à 8 000 m2 et un effectif de 350 à 400 personnes ;

— les aides financières de l'Etat sont de 85,6 millions de francs : 61,5 millions sous formes de subventions, 24 millions de francs sous forme d'un prêt participatif à taux d'intérêts bonifié. Elles seront versées à raison de 46,5 millions de francs en 1982, 27 millions de francs en 1983 et 12,1 millions de francs en 1984 ;

— Intertechnique doit, d'autre part, procéder en 1982 à une augmentation de capital, en numéraire, de 30 millions de francs (nominal plus prime) et d'autre part, réinvestir ses résultats dans l'entreprise à hauteur d'un minimum de 26,5 millions de francs pour l'ensemble des années 1981, 1982 et 1983.

En application de ce plan, la première convention, relative à l'exercice 1981, a été signée entre le ministère de l'Industrie et la société le 28 décembre 1981.

Par cette convention, l'Etat montre qu'il considère Intertechnique comme un des acteurs importants de la politique nationale d'informatique et de bureaucratique.

LES MARCHÉS FIN
BOURSE DE PARIS 19 JANVIER
MA

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 JANVIER

Déception

La hausse de la veille n'était finalement qu'un pétard mouillé et les familiers de la Bourse ne cachaient pas leur déception mardi au vu des derniers développements relatifs au projet de loi sur les nationalisations.

Celui-ci avait été contesté dans plusieurs de ses articles par le Conseil constitutionnel, entraînant lundi une hausse des valeurs françaises, tous les opérateurs escomptant de meilleures modalités d'indemnisation.

Mardi, par contre, les boursiers déchantaient au fur et à mesure que filtraient, dans la matinée, les premières informations sur la nouvelle copie que le gouvernement allait soumettre au Conseil d'Etat puis au Parlement. Alors que la communauté financière en était encore à évaluer les différentes façons de prendre en considération les comptes consolidés des entreprises visées – selon le vœu du Conseil constitutionnel – il apparaissait bien vite que les pouvoirs publics décidaient purement et simplement de revenir aux seuls cours de Bourse, majorés du montant de l'inflation.

Il était encore trop tôt pour avoir tous les détails, mais la cote accusait le coup avec un repli de 1,4 % environ, tandis que de nombreux titres perdaient entre 4 % et 6 %.

Parmi les rares hausses avoisinant tout au plus 3 % à 5 % (Chiers, Olida, Mines, Kali, Sainte-Thérèse, Thomson-C.S.F.), seules celles d'Usinor (+ 6 %) et de C.F.D.E. (9,6 P) se distinguaient du lot.

Sur le marché de l'or, les cours n'ont pas suivi les indications de Londres, où le métal fin se négociait à 377,25 dollars l'once mardi matin contre 369,75 la veille. A Paris, en effet, le napoléon perdait 15 F, à 685 F, et le lingot 445 F, à 70 045 F.

Le dollar a sensiblement baissé, à 5,81 3/8, tandis que le dollar-titre franchissait la barre des 7 F, à 7,02/7,06 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE. – Confirmant des indications données précédemment, le président M. Roger Desaint, a indiqué que le chiffre d'affaires de l'exercice 1981 s'élèverait à 2,9 milliards de francs contre 1,8 milliard de francs en 1980, le bénéfice net consolidé passant de 189 millions à 390 millions de francs environ. Cette progression est due, pour une part appréciable, à la hausse du dollar sur les marchés des changes.

CHARGEURS RÉUNIS. – Le dividende de l'exercice 1981 sera, au minimum, maintenu à 9,50 F (14,25 F avec avoir fiscal). Le résultat de l'exercice écoulé devrait être relativement satisfaisant, en dépit des effets négatifs de la hausse du dollar et de la morosité de la conjoncture mondiale.

LESIEUR. – La société va verser un acompte sur dividende de 16,50 F (24,75 F avec l'avoir fiscal) par action ancienne, contre 14,40 F (21,60 F) en 1981. Les actions nouvelles recevront un demi-acompte, soit 8,25 F (12,375 F avec avoir fiscal).

GÉNÉRALE OCCIDENTALE. – Le groupe vient de céder, pour 23 millions de dollars environ, sa filiale bancaire suisse BOIC Genève, à la Royal Bank of Canada. Cette cession intervient après celle des activités bancaires en France et à Londres, transférées au Crédit lyonnais, et consacre le désengagement du groupe de ses activités bancaires.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	18 janv.	19 janv.
Valeurs françaises	105,2	104,2
Valeurs étrangères	99,9	102,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	95,3	94,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 20 janv.	15 1/16

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20/1	19/1
1 dollar (en yens)	225,60	225,45

NEW-YORK

En repli

Dans l'ignorance des propos du président Reagan dans sa conférence de presse du mardi soir après Bourse, les professionnels n'ont guère cherché à prendre position et le marché a fait machine en arrière, l'indice Dow Jones des industrielles accusant un repli de 7,71 points en clôture, sensiblement identique à son gain de la veille, pour s'établir à 847,41.

Pour une fois, l'environnement économique était pourtant plutôt favorable à la cote après l'annonce d'une progression de 13,3 % des mises en chantier au mois de décembre dernier aux États-Unis, alors que les constructions nouvelles avaient diminué tout au long de l'année, si bien qu'elles se sont retrouvées en 1981 à leur niveau le plus bas depuis... 1946.

Sur le front des taux d'intérêt, le sempiternel sujet de préoccupation pour la communauté financière, la Citibank vient d'abaisser le taux de son papier commercial pour le ramener de 13,436 % à 13,387 %, mais cette diminution apparaît encore trop faible et isolée.

Ce n'est qu'après le son de cloche final que les spécialistes devaient prendre connaissance des critiques formulées par le chef de l'exécutif à l'encontre des milieux économiques, auxquels il reproche de continuer à bouder son programme économique.

VALEURS	Cours du 18 janv.	Cours du 19 janv. 82
Alcoa	24 3/8	24 5/8
A.T.T.	58 1/2	58 1/2
Boeing	21 1/4	20 3/4
Chase Manhattan Bank	55 1/2	55 1/4
Du Pont de Nemours	36 1/4	35 1/2
Eastman Kodak	71 1/8	70
Exxon	30	30
Ford	18 1/8	17 3/4
General Electric	57 1/2	57 3/4
General Foods	30	29 5/8
General Motors	39 5/8	39 1/2
Goodyear	18 1/2	18 7/8
I.B.M.	66 7/8	60 7/8
I.T.T.	27 5/8	27 5/8
Mobil Oil	23	22 7/8
Pfizer	52 3/4	52 3/8
Schlumberger	51 1/8	49 5/8
Texaco	31 5/8	31 1/4
U.A.L. Inc.	16 1/8	15 1/4
Union Carbide	47 3/8	46 3/8
U.S. Steel	27	27 1/8
Westinghouse	25 3/8	24 5/8
Xerox Corp.	39	38 1/2

BOURSE DE PARIS 19 JANVIER COMPTANT

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	75 75	73 o
Air-Industrie	16 20	15
Alfred Herlicq	56	57
Bongrain S.A.	800	805
Bon-Marché	71	70
Borie	798	907 d
C.G.V.	112	109
Chambon (M.)	198	202 d
Chambourcy (M.)	600	610

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	155 10	....
Aciers Peugeot	80 40	78
Actibail	140 40	138 90
Agence Havas	320	321
A.G.F. (St Cent.)	380	382
A.G.P. Vie	2816	2810
Bain C. Monaco	95	97
Banania	331	344
Banque Hervet	183 50	....
Banque Hypoth. Eur.	239	237
Banque Nat. Paris	444	....
B.O.I.C.	27 80	28 50
Banque Worms	170	....
Bénédictine	750	740
Bernard-Moteurs	50	50
Biscuit (Génér.)	393	405
Caves Roquefort	540	542
Cedis	784	778
C.E.G.Frig.	115	115
Centen. Blanzy	420	420
Centrest (Ny)	109 10	109 10
Cerabati	139 20	139 50
C.F.F. Ferrailles	167	169
C.F.S.	500	498
C.G.I.B.	10 20	....
C.G.Maritime	18 20	13 o
Cofradel (Ly)	485	500
Cogifi	137	142 50
Comindus	322 40	335 30
Comiphos	124	124
Comp. Lyon-Alem.	151 50	149
Concorde (La)	248	255
C.M.P.	28 80	13 10 o
Conte S.A. (Li)	22 50	....
Crédit (C.F.B.)	164	162
Créd. Gén. Ind.	201 50	209 50
Magasins Uniprix	57 70	58 30
Magnant S.A.	49	49
Maritimes Part.	90	89 50
Marocaine Cie	25	26
Marseille Créd.	150	....
Maurel et Prom.	31 20	....
Merlin-Gerin	510	500
Métal Déployé	270	268
Mic	242	....
Mors	190	194
Nadella S.A.	15 80	16 30 o

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
F.B.M. (LI)	70	42 o
Iess Industries	13	....
La Mure	71	....
Océanic	28 60	6 90 o
Pétrofigaz	445	....
Procoupta	215	....
Ratier For. G.S.P.	7 50	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	75	....
Ufinex	190	....
Voyer S.A.	1 55	....
Rorento NV	378	380
S.K.F.(Applic. méc.)	61	....

SICAV

19/1	Émission Frais inclus	Rachat net
Unibacier	440 01	420 05
Unigestion	396 97	378 97
Uni-Japon	633 28	604 57
Unirente	1370 09	1325 04
Valorem	256 10	244 49
Valreal	106130	100363
Worms Investiss.	453 09	432 54

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2000	4,5 % 1973	1840	1938	1920	1930
2845	C.N.E. 3 %	2740	2725	2718	2688
475	Air Liquide	465	456	455 10	451 10
350	Als. Superm.	321	325	325	320
86	A.L.S.P.I.	89 90	90	90	90
118	Alsthom-Atl.	142	140	139 90	138
172	Applic. gaz	168 50	167	167	164
285	Eurafrance	282	288	285	285
620	Europe nº 1	625	614	596	602
480	Facom	520	515	515	515
150	Finextel	152 50	154	154	152 80
121	Fives-Lille	129 90	130	129	130
68	Fonderie (Gén.)	97 50	97 50	97 50	99
89	Fraissinet	95 40	95 50	95 50	95 50
110	Gal. Lafayette	120	121 50	120	120
295	Penhoet	318	311	311	304 70
285	Pernod-Ricard	297	283	286	282 50
111	Pétroles (Fse)	134	130	129	130
157	– (obl.)	158	158	158	159
29	– (certific.)	32 20	31 40	31 20	31 50
60	Pétroles B.P.	51 50	51	51	50 50
166	Peugeot S.A.	183 20	182 50	181	182 50
295	– (obl.)	302 20	301 50	301 50	300
240	Gen. Motors	266 50	277	276 50	279 90
59	Goldfields	56	58 30	58 30	58
84	Harmony	74	74 90	73 50	76 40
20	Hitachi	20 90	21 20	21 20	21 60
340	Hoechst Akt.	333	348	348	345
33	Imp. Chemical	39 80	41 40	41 40	41 40
91	Inco. Limited	89 80	93	93 50	92 80
365	IBM	406	431 50	431 40	431 50
196	ITT	189	192 50	196	192 50
545	Merck	560	575	575	580
345	Minnesota M.	363	380	383	380
163	Mobil Corp.	169	164	163	160 70
11290	Nestlé	11900	11990	11990	11950
455	Norsk Hydro	467	470	477	465
696	Petrofina	686	700	695	700
745	Deutsche Bank	790	816	816	816
112	Doorn Mines	90 90	94 30	92 60	95
161	Driefontein Cté	152 50	167	156 80	155
250	Du Pont-Nem.	246 50	252	252	252
460	Eastman Kodak	474	495 30	495 30	492
73	East Rand	62 50	64 80	63 90	65
245	Ericsson	275	280	280	276 50
200	Exxon Corp.	206 90	208 50	209	208
113	Ford Motors	120	124	124	125
210	Free State	198 50	206 50	206 50	204
123	Gencor	116	118 50	118 50	117 10
375	Gén. Electr.	384 50	405	410 10	402
200	St Helena Co	189 80	196 30	197	200
360	Schlumberger	348	360 60	358 50	359
49	Shell transp.	48 30	49 50	48 70	49
575	Siemens A.G.	588	611	612	601
116	Sony	112 50	113 50	113 50	115
380	Unilever	413	420	420	417
83	Un. Min. 1/10	98 90	98 90	99 90	100 50
285	Unit. Techn.	271	275	279	279 80
210	West Deep	199 90	207 40	206	205 10
296	West Hold.	270	278	279	283
285	Xerox Corp.	260 50	277	273 50	282
2 57	Zambia Corp.	2 53	2 58	2 58	2 58

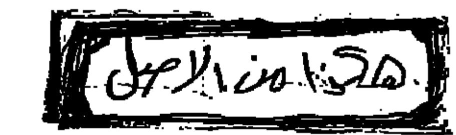
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 888	5 817	5 670	5 930
Allemagne (100 DM)	254 120	254 320	246	258
Belgique (100 F)	14 921	14 929	12 900	13 700
Pays Bas (100 fl.)	232 200	232 250	225	236
Danemark (100 krd)	77 880	77 920	75 500	80 500
Norvège (100 k)	98 820	98 720	96	101
Grande-Bretagne (£ 1)	10 972	11 027	10 650	11 250
Grèce (100 drachmes)	9 950	9 920	....	....
Italie (1 000 lires)	4 760	4 749	4 350	4 750
Suisse (100 fr.)	316 140	315 750	307	320
Suède (100 krs)	103 970	103 750	100	105 500
Autriche (100 sch)	36 300	36 300	35 300	36 900
Espagne (100 pes.)	5 913	5 927	5 450	5 850
Portugal (100 esc.)	8 790	8 760	7 500	8 500
Canada ($ can 1)	4 911	4 873	4 740	4 970
Japon (100 yens)	2 607	2 594	2 500	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/1
Or fin (kilo en barre)	70600	70055
Or fin (en lingot)	70600	70065
Pièce française (20 fr)	700	685
Pièce française (10 fr)	530	525
Pièce suisse (20 fr)	594	592
Pièce latine (20 fr)	546	545
Souverain	679	680
Pièce de 20 dollars	3020 40	3070
Pièce de 10 dollars	1515	1500 20
Pièce de 5 dollars	780 50	.....
Pièce de 50 pesos	3300	3300 50
Pièce de 10 florins	575	575



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. NATIONALISATIONS : un entretien avec M. Ph. Thomas, P.-D. G. de PUK ; « Au nom de l'intérêt général », par F. d'Aubert et Ch. Millon.

ÉTRANGER

3. EUROPE
— POLOGNE : « *La situation de pénurie ne peut qu'empirer* », déclare l'évêque de Katowice.
— UNION SOVIÉTIQUE : l'ambassadeur de France évoque « *des divergences que la franchise ne permet pas de dissimuler* ».

4. DIPLOMATIE
— L'élection de M. Piet Dankert à la présidence de l'Assemblée européenne.

4. ASIE
— INDE : deux ans après son retour au pouvoir, Mme Gandhi demeure populaire, mais sa politique est vivement critiquée.

5-6 AMÉRIQUES
— ÉTATS-UNIS : « Un an d'administration Reagan » (III), par Dominique Dhombres.

6. PROCHE-ORIENT
— L'Égypte et Israël ont conclu un accord partiel sur les modalités du retrait du Sinaï.

6. AFRIQUE

POLITIQUE

7. Le projet sur le statut de la Corse à l'Assemblée nationale.
8-9. LA RÉVISION DE LA LOI DE NATIONALISATION :
— Le nouveau mode de calcul de l'indemnisation devrait entraîner une dépense supplémentaire d'environ 8 milliards de francs.
— MM. Gaston Monnerville et Louis Gros réagissent aux attaques dont le Conseil constitutionnel est l'objet.

SOCIÉTÉ

23. L'attentat contre Super-Phénix.
— Les anciens prisonniers allemands installés en France.
— MÉDECINE.
24. AÉRONAUTIQUE.
— SPORTS.

ARTS ET SPECTACLES

11. « Le monde sauvage de Herbert Achternbusch », par Lotte H. Eisner ; *Mur, murs et Documenteur*, d'Agnès Varda ; « Portrait de l'exil », par Jacques Siclier ; « Couleur de villes », par Geneviève Breerette.
13. « La Bibliothèque nationale : le labyrinthe des hautes œuvres », par Frédéric Edelmann ; « Sept kilomètres et demi par an » et « la Grande », par Mathilde La Bardonnie.
15 à 18. SUPPLÉMENT RADIO-TÉLÉVISION :
— « Des valses du Balajo aux valses de Strauss », par Thierry Fresion.
— VU : « Des films, par pitié », par Claude Sarraute.
19 à 22. PROGRAMMES SPECTACLES.

RÉGIONS

25. ILE-DE-FRANCE : la lutte contre les inondations.
— RHONE-ALPES : *une vive polémique* oppose la C.F.D.T., Rhône-Poulenc et le maire de Villeurbanne.

ÉCONOMIE

30. ÉNERGIE : les négociations sur la livraison du gaz sibérien à l'Europe.
31. AFFAIRES.
31. POINT DE VUE : « Publicité et médias », par Émile Touati.
32. SOCIAL : négociations dans la fonction publique.

RADIO-TELEVISION (15 à 18)
INFORMATIONS « SERVICES » (28-29) :
La maison ; Mots croisés ; Météorologie ; « Journal officiel ».
Annonces classées (26 à 28) ; Carnet (25) ; Bourse (33).

Le numéro du « Monde » daté 20 janvier 1982 a été tiré à 549 014 exemplaires.

A B C D F G H

LA RESTRUCTURATION DE LA SIDÉRURGIE

P.U.K. cède à Sacilor sa filiale Ugine-Aciers

Après un premier essai infructueux, en avril 1981, et au terme de négociations entreprises depuis le mois de décembre 1978, un accord est enfin intervenu : Pechiney-Ugine-Kuhlmann a cédé à Sacilor sa filiale Ugine-Aciers.

Cette opération consacre la restructuration de l'industrie française des aciers spéciaux entreprise, en mars 1981, avec la cession à Usinor par Creusot-Loire de sa division « produits longs » pour former la Compagnie française des aciers spéciaux. Compte tenu du rapprochement prévisible de la Société des aciers fin de l'Est (SAFE), filiale de Renault, avec le groupe Sacilor, ce dernier, qui, en 1979, avait déjà absorbé les Aciéries de Pompey, va accomplir un pas décisif dans l'élargissement de sa gamme vers les aciers fins et spéciaux, devenant ainsi le premier producteur français avec une production annuelle de plus de 1 million de tonnes.

Ce faisant, Sacilor ne fait qu'imiter, avec retard, les géants allemands Thyssen et Krupp.

L'apport d'Ugine Aciers — 600 000 tonnes d'acier, spécialement dans l'inoxydable, ne s'est pas fait sans mal. D'un côté, cette filiale de P.U.K. est lourdement *déficitaire (plus de 2,5 milliards* de francs en quatre ans). De l'autre, son équilibre financier en 1981 et 1982 éveille des inquiétudes chez les dirigeants de Sacilor. C'est sur ce point qu'avaient achoppé les négociations en avril 1981, l'aggravation de la crise des aciers spéciaux s'avérant plus aiguë que prévu.

Cette fois-ci, tous les problèmes ont été réglés, y compris celui de l'usine de Fos. Très déficitaire du fait de son sous-emploi et de sa position géographique excentrée, cette usine avait à l'époque fait l'objet d'un traitement spécial sous la forme d'une option de vente, consentie à Sacilor, « *après la conclusion d'études industrielles en cours* ». Les études ont été achevées et, naturellement, elles ont donné lieu à des comptes prévisionnels qui se traduisent par un lourd déficit et la nécessité d'obtenir de l'État des concours importants, supérieurs aux 500 millions de francs prévus en avril 1981.

C'est pourquoi le gouvernement doit encore approuver l'opération.

L'accord signé mardi 19 janvier devrait permettre de s'attaquer au problème de fond. L'industrie française des aciers spéciaux doit être modernisée et concentrée, au prix de *décisions douloureuses* et coûteuses. Déjà Creusot-Loire a supprimé sept cents emplois en arrêtant son train à barres du Creusot, trop vétuste, et un même problème d'emploi se pose à l'établissement d'Ugine, dépendant *d'Ugine-aciers, où, malgré* l'implantation d'une coulée continue, certaines activités sont considérées comme excédentaires. — F. R.

EN ISRAËL

Mort de Leopold Trepper, ancien chef du réseau d'espionnage soviétique l'Orchestre rouge

Léopold Trepper, le chef du plus important des réseaux d'espionnage soviétique de la seconde guerre mondiale, l'Orchestre rouge, est mort, mardi 19 janvier, à Jérusalem, à l'âge de soixante-dix-sept ans, signale l'Agence France-Presse. Nous publions ci-dessous le témoignage de Patrick Rotman, journaliste et écrivain, qui l'a bien connu :

Le vieil homme, au cours d'une de ses haltes fréquentes imposées par l'artériosclérose qui hachait nos promenades, me saisit le bras et me confia à mi-voix : « *Pour la première fois de ma vie, je me sens bien.* »

J'étais venu lui apporter à Jérusalem le manuscrit définitif de ses Mémoires (1). Pendant dix-huit mois, j'avais partagé sa vie, le suivant de Copenhague à Bruxelles, recueillant à longueur de bandes ses souvenirs. Mais, durant tout ce travail, il ne pensait qu'au moment où il pourrait se retirer dans son petit appartement blanc de la banlieue de Jérusalem.

Etonnant retour pour ce juif polonais, enfant de la misère et des pogroms, qui avait été, dans les années 20, un des fondateurs du parti communiste palestinien. Ce maître-espion appartient à cette génération de « *commis voyageurs* » de la révolution, exaltée par Malraux. Militant sioniste dans sa jeunesse, il part pour la Palestine en 1920, mais, à peine arrivé, se convertit au communiste, fasciné comme des millions d'autres, par la révolution d'Octobre.

Expulsé par les autorités anglaises en 1929, il arrive en France, où il dirige bientôt la section juive de la M.O.I. (Main-d'œuvre immigrée). Une première affaire d'espionnage, l'« affaire Fantômas », où est impliqué Jacques Duclos, l'oblige à *partir précipitamment pour Moscou.* Apprécié par le général Berzine, chef du service de renseignements militaires de l'armée rouge, il est envoyé à l'Est pour créer un réseau de renseignements d'un type nouveau.

Berzine est persuadé que l'affrontement avec l'Allemagne est inévitable et va le préparer. En 1937, il sera liquidé dans l'affaire Toukhachevski. Trepper choisit Bruxelles pour plaque tournante de son organisation. Il crée des sociétés commerciales qui sont très vite prospères, s'intègre à la haute société belge. Parallèlement, il réunit autour de lui des militants professionnels. Moscou lui envoie des renforts.

En 1939, quand la guerre éclate, Trepper est prêt. Il envoie à Moscou un flot d'informations militaires, économiques et politiques. En juin 1941, il est de ceux qui préviennent Moscou de l'imminence de l'attaque allemande. Pas plus que Richard Sorge, le célèbre espion allemande en poste à Tokyo, il ne sera cru.

A partir de là, tout change. Des résistants belges, hollandais, français, non communistes, rejoignent l'Orchestre rouge en lui donnant une efficacité incomparable. C'est grâce à lui que Moscou saura, dès le mois de décembre 1941, que *l'offensive* allemande du printemps 1942 sera axée sur le Caucase et sur Stalingrad.

Pendant deux ans, l'Orchestre rouge a été en mesure de tenir à jour l'ordre de bataille de l'armée allemande. Ses messages, interceptés parfois et décryptés par les services nazis, représentaient pour ceux-ci un danger si mortel que Himmler en vint à donner à ses meilleurs limiters cet ordre définitif : « *Nettoyez-moi cette pourriture juive à l'Ouest.* » C'est alors que s'engage à travers toute l'Europe une gigantesque traque.

Un commando d'élite ne devant de comptes qu'à Himmler lui-même est formé. Lorsqu'il arrive à Paris, à la fin de l'été 1942, la mission se résume en une phrase : « *trouver le grand chef* ». Longtemps, Trepper leur échappe et continue son travail. L'espion, dont les sociétés commerciales parisiennes sont très largement bénéficiaires, a littéralement acheté les responsables de l'organisation TODT. Il a ses agents partout : à l'état-major, au service Sauckel, chargé du service du travail obligatoire, chez Abetz, ambassadeur d'Allemagne. Riche, influent, cet homme traqué fréquente les meilleurs restaurants et trinque volontiers avec les généraux allemands dans les boîtes *de nuit à la mode.*

Arrêté en 1942

Le 24 novembre 1942, Trepper, par malchance, est arrêté chez son dentiste. *Ce prisonnier extraordinaire* reçoit un traitement exceptionnel. Il est conduit rue des Saussaies et mis en présence du chef du commando, le S.S. Karl Giering. Celui-ci a deux particularités ; la première est qu'il *est le premier policier* d'Allemagne, la seconde est qu'il est en train de mourir d'un cancer à la gorge. Entre le grand chef et Giering, tous deux disparition prochaine, commence une partie d'échecs dont l'enjeu les dépasse infiniment. Le grand jeu commence.

Les Allemands entendent utiliser cette prise exceptionnelle à des fins d'intoxication. Trepper, dont l'arrestation sera tenue secrète, enverra, à Moscou, des messages avertissant ses chefs que les Anglo-Saxons ont en train de négocier une paix séparée avec le Reich. Trepper joue le jeu, mais bernant la Gestapo, réussit à prévenir ses chefs de la vaste manœuvre dont il est l'instrument. *Elle échoue donc, et le chef de* l'Orchestre rouge parviendra à s'évader en octobre 1943. Jusqu'à la fin de la guerre, il se terre. En janvier 1945, il regagne l'Union soviétique. A la descente d'avion, il est arrêté et jeté dans une cellule de la Loubianko. Il y restera dix ans, comme tous les chefs de réseaux soviétiques ayant travaillé à l'étranger. Libéré en 1955, il regagne bientôt son pays natal, la Pologne. *Il lui restera à* subir l'épreuve la plus tragique : voir renaître l'antisémitisme sur les cendres d'Auschwitz. Le jour où sa femme, Luba, voit à la porte de son épicier la pancarte : « *Interdit aux juifs et aux chiens* », il décide de quitter la Pologne. Au terme d'un *combat de deux ans, il obtient son* visa de sortie, en 1973, et va s'installer en Israël.

« *Nous voulions changer l'homme et nous avons échoué. Ce siècle a enfanté deux monstres, le fascisme et le stalinisme, et notre idéal a sombré dans l'Apocalypse.* » Ce sont les derniers mots de ses Mémoires. Lucide jusqu'au bout, il avait conscience d'avoir combattu un totalitarisme pour le compte d'un autre.

(1) *Le Grand Jeu*, Albin Michel, 1175. Le compte rendu dans *le Monde* en date du 30 mai 1975).

Les trois nouveaux membres du bureau de la C.G.T. renforcent le courant de la « fermeté »

Le comité confédéral national de la C.G.T — la plus large instance nationale entre les congrès — devait se réunir, ce mercredi 20 janvier, pour examiner la « situation politique » *et entériner l'entrée de trois nouveaux membres au sein du bureau confédéral après la démission, en 1980 et 1981, de trois syndicalistes critiques.*

Au-delà des débats sur l'action syndicale et la situation en Pologne, cette entrée de trois nouveaux responsables au bureau devrait reposer, à l'approche du quarante et unième congrès de la C.G.T. en juin, le problème de la démocratie et du pluralisme au sein de la centrale dans les instances nationales. En effet, les trois « nouveaux » devraient renforcer le courant très majoritaire de la « fermeté » auprès de M. Krasucki, candidat à la succession de M. Séguy. Il s'agit de M. Bernard Lacombe — prêtre ouvrier — l'un des responsables de l'union départementale de Haute-Garonne, de M. Gérard Alezard, dirigeant de l'union cégétiste de la région parisienne et membre du comité central du parti communiste, de Mme Jacqueline Léonard, dirigeante de l'union départementale de l'Oise et communiste.

Ces trois « fidèles » remplacent des « démissionnaires » qui avaient critiqué les décisions de la C.G.T. à diverses occasions.

Après la démission de Mme Jacqueline Buhl-Lambert, en 1980, pour « *convenances personnelles* », celles de Mme Christiane Gilles et de M. Jean-Louis Moynot, en octobre 1981, avaient révélé, très officiellement, les divergences qui, depuis plus de deux ans, secouent la C.G.T. Mme Gilles et M. Moynot avaient alors estimé, dans une déclaration commune, que « *la C.G.T. s'est éloignée* » de l'orientation du quarantième congrès, notamment à propos de « *l'élargissement de la démocratie dans le syndicat et dans les luttes* ».

● *Le président de la République* doit inaugurer jeudi 21 janvier une exposition de dessins et de gravures de Raymond Moretti pour « *Massada, la victoire des vaincus* », dernier livre de Moshe Dayan, présentée à la Galerie Tamenaga (18, avenue Montaigne, Paris-8e). M. Rosenne, ambassadeur d'Israël et Mme Rachèle Dayan, veuve du général, assisteront à ce vernissage.

● *Le cascadeur Michel Chirouze*, interpellé le 19 janvier pour avoir, en automobile, commencé à descendre le mont Blanc, site classé, a été interrogé par le procureur de la République *de Bonneville (Haute-Savoie) et* laissé en liberté.

Le cascadeur, qui avait fait déposer une automobile au sommet du mont Blanc pour y réaliser un « exploit » a été sommé par le procureur d'enlever le véhicule sans le mettre en marche, c'est-à-dire par hélicoptère, de la même manière qu'il y avait été déposé.

Aucune information judiciaire n'a encore été demandée, précise-t-on au parquet de Bonneville.

Procureur de la République à Paris

M. CHRISTIAN LE GUNEHEC VA QUITTER SES FONCTIONS

M. Christian Le Gunehec va quitter les fonctions de procureur de la République à Paris. Il devrait être nommé, lors de la réunion du 21 janvier du Conseil supérieur de la magistrature, conseiller à la Cour de cassation. C'est M. Robert Bouchery, conseiller à la Cour de cassation, ancien procureur adjoint à Paris qui devrait lui succéder.

La nomination de M. Le Gunehec, pour être une promotion, n'en ressemble pas moins à une mise à l'écart. Procureur de la République à Paris depuis avril 1979, après avoir été pendant cinq ans directeur des affaires criminelles et des grâces, M. Le Gunehec *avait été le 28 juin 1979 à l'origine* de l'intervention brutale de la police dans les locaux de *Radio Riposte*, la radio libre du parti socialiste. Devant l'émoi soulevé par cette intervention policière dans les locaux d'un parti politique, le parquet de Paris avait publié un communiqué justifiant cette opération.

[Né le 2 août 1930 à Auray (Morbihan), M. Christian Le Gunehec, entré dans la magistrature en 1955, a fait la quasi-totalité de sa carrière — à partir de 1958 — au ministère de la justice avant d'être désigné comme procureur de la République à Paris, le 25 avril 1979. Après avoir occupé divers postes à l'administration centrale du ministère de la justice entre 1958 et 1970, il est nommé cette année-là sous-directeur à la direction des affaires criminelles et des grâces ayant plus spécialement en charge l'action publique, avant de devenir, en 1974, directeur des affaires criminelles et des grâces.

[Né le 9 novembre 1920 à La Mure (Isère), M. Robert Boucheuj est entré dans la magistrature en 1944 après *avoir été avocat*. Il a notamment été substitut à Valence (1946), à Lyon (1957) avant d'être premier substitut à Paris (1969) puis procureur de la République adjoint à Paris (1976), enfin, conseiller à la Cour de cassation le 13 septembre 1978.]

PLUS DE CONCORDE SUR RIO ET CARACAS

Concorde effectue actuellement ses derniers vols à destination de Rio-de-Janeiro et Caracas : une décision concernant l'arrêt de l'exploitation fortement déficitaire du supersonique sur les lignes de la compagnie Air France vers l'Amérique du Sud est imminente.

Au siège de la compagnie nationale, on se refuse à tout commentaire, précisant simplement qu'une telle décision est soumise à l'approbation gouvernementale.

La mauvaise conjoncture, la hausse des prix du pétrole et la multiplication des vols subsoniques de la concurrence expliquent, selon la compagnie, cette baisse importante des performances commerciales de Concorde

En Italie

LA POLICE AURAIT IDENTIFIÉ SIX DES AUTEURS DU RAPT DU GÉNÉRAL DOZIER.

Vérone *(Reuter)*. — La police antiterroriste italienne a identifié six membres des Brigades rouges ayant participé, le 17 décembre, à l'enlèvement, à Vérone, du *général américain* James Dozier, a-t-on appris, mardi 19 janvier, de source proche de la justice. La police n'a pas révélé leur identité, mais elle est convaincue qu'ils faisaient partie du commando de douze à vingt hommes qui a enlevé le commandant en chef adjoint des forces de l'OTAN en Europe du Sud.

Les recherches pour le retrouver se sont jusqu'à présent révélées vaines. Les Brigades rouges ont publié quatre communiqués, mais sans présenter d'exigences particulières.

En U.R.S.S.

UN ACCIDENT A FAIT DE NOMBREUSES VICTIMES DANS UNE USINE DE MOSCOU AU DÉBUT DU MOIS.

(De notre correspondant.)

Moscou. — Un grave accident s'est produit à l'usine de machines-outils Ordjonikidze, le 8 janvier dernier, à Moscou, et a fait de nombreuses victimes : le toit et les murs d'un des bâtiments de l'entreprise — un laboratoire de recherches consacrées à la robotique industrielle — se sont effondrés sur les occupants, chercheurs et employés. Le nombre des morts varie, selon les sources, de dix à *cinquante. De même, on s'interroge* sur les causes de la catastrophe : l'hypothèse d'une explosion est considérée comme la plus plausible (1).

Située dans un quartier du sud de la capitale, non loin de l'université Patrice-Lumumba et du monastère Donskoï, l'usine, qui porte le nom de l'ancien compagnon de Staline, comme la rue dans laquelle elle se trouve, est entourée de hauts murs. Nul ne peut voir l'intérieur s'il n'est autorisé à en franchir le seuil.

Des témoins affirment cependant avoir vu, il y a quelques jours, les décombres non encore dégagés de l'édifice détruit. Certains des blessés, ensevelis sous les gravats, auraient succombé au froid, la température au début de ce *mois étant* d'environ vingt degrés au-dessous de zéro.

Th. F.

(1) Les premières informations des agences de presse occidentales parlaient de tuyaux ayant explosé sous le toit. Celui-ci se serait effondré alors sous le poids de la neige et des blocs de glace qui le couvraient, provoquant l'écroulement de cloisons intérieures qui n'auraient pas été ancrées aux fondations.